

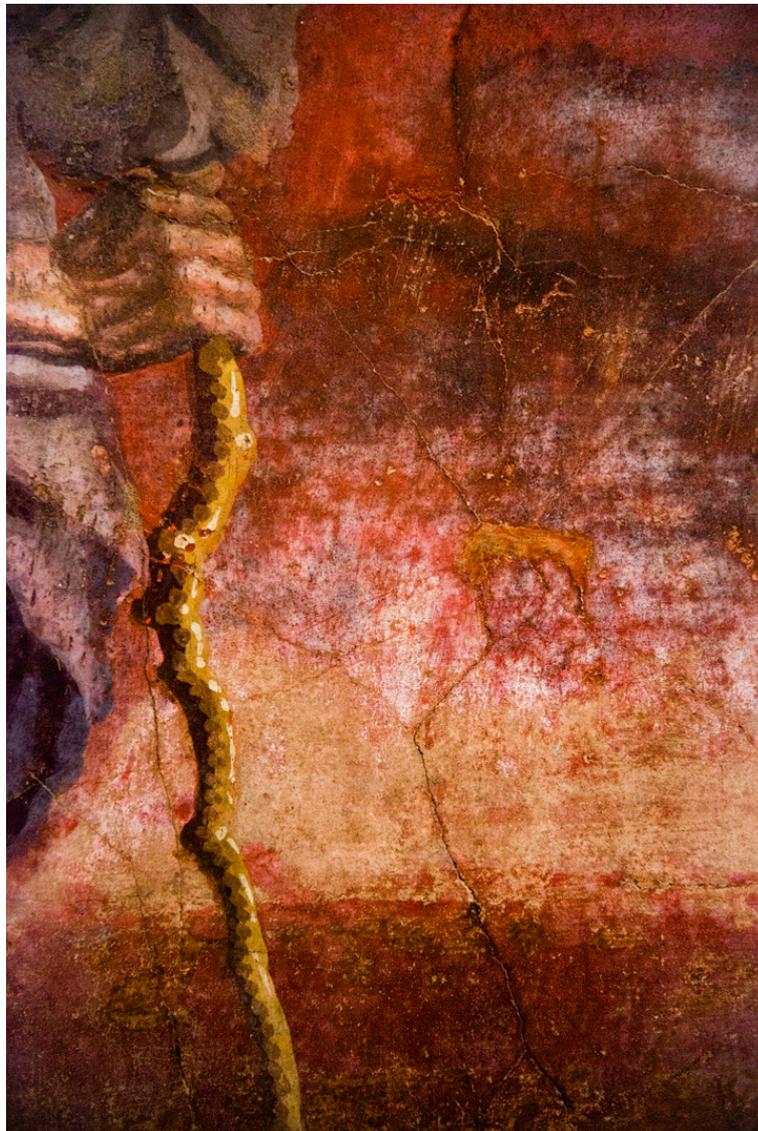
Pierre Johan Laffitte

SENS ET PRAXIS

Dossier d'Habilitation à diriger des recherches, volume 1

ARABESQUES SUR LE COURAGE

Justice, pédagogie, psychiatrie :
de trois révolutions singulières



Le sens du précaire
Fresque de Pompéi (détail),
Musée archéologique national de Naples, été 2012.

Pierre Johan Laffitte

SENS ET PRAXIS

Dossier d'Habilitation à diriger des recherches

1

ARABESQUES SUR LE COURAGE

Justice, pédagogie, psychiatrie :
de trois révolutions singulières

TABLE DES MATIÈRES

ENTRE-DÉPARTS.
AVANT-PREMIÈRE ARABESQUE
(*Paris, hiver 2009*), p.7

I. (p.7)

Abords
Praxis
Se départir
Éthique

II. (p.19)

Trois lois et une contingence
Coopérative
Régimes
Tâtonnement expérimental
Lieu et restriction
Interprétation

III. (p.26)

Il y a du sujet
Démocratie directe
Retour à l'ordre

PREMIÈRE ARABESQUE. MÉDIATIONS DE QUARTIER.
NAISSANCE ET DESTINS D'UNE PRAXIS JUDICIAIRE
(*Béziers, mai 2009*)
p.33

I. Fragments d'une pratique. Le dispositif des médiations de quartier, p.33

II. Aux sources, p.35

Lointaines
Immédiates
Où déjà commence l'action — regard et questionnement
Le degré de finesse du jugement, ou : qu'est-ce qu'un délit ?
L'engagement d'un sujet : une fidélité à construire

III. La hiérarchie interrompue (pouvoir, liberté, responsabilité) p.42

Place et fonction de l'individu dans la société
Fonction, rôle, statut
Pouvoir, liberté, responsabilité
Perversion surmoïque de la hiérarchie
Toute-puissance imaginaire, aliénation sociale, impuissance réelle
Hiérarchie, surmoi et perversion
Propriété du pouvoir, exercice de la liberté, sens des responsabilités
Départage du pouvoir
La rareté d'être libre
Des embranchements logiques et éthiques à ne pas confondre

IV. Le travail symbolique des médiations de quartier, **p.53**

La loi du langage comme thérapeutique profonde
La loi réinstaurée et son sujet
Le travail symbolique de l'imaginaire : redéployer/médiatiser
L'objet médiateur de la praxis
Exigence — médiateurs et fonction symbolique
La présence symbolique des médiateurs
Parole et écrit, pratique et symbolique
Sens, praxis, images

V. Vers une praxis judiciaire, **p.68**

Trois scrupules
Durée et aire : institutionnalisation du changement
Distinction ; transmission et champ des praxis
Transformation permanente : l'existence des praxis
Addendum. Vers une praxis judiciaire

VI. Quelques réflexions sur un legs, **p.75**

Modulations à la vue d'une taquinerie...
Pensée sauvage et taquinerie domestique
La loi de 1993, ou le destin scellé d'une praxis
L'irrécupérable et l'intolérable
En une loi, l'abrogation de la Loi
Est-ce à dire rien ? Dans la précarité des praxis

ANNEXE À LA PREMIÈRE ARABESQUE. SCRUPULES BIBLIOGRAPHIQUES, **p.89**

DEUXIÈME ARABESQUE. PÉDAGOGIE INSTITUTIONNELLE.
LE SÉRIEUX, LE PRÉCAIRE ET L'HUMOUR
(*La Borde, mai 2004*), **p.93**

I. (p.95)

Une pédagogie qui ne serait pas du semblant
La part sacrée
La classe singulière
Noms communs. La « machine-classe »
Machine
Conseil de coopérative
Métiers
Dans le retrait, l'accueil

II. (p.111)

Un humour de soi

III. (p.115)

Luigi, Ahmed, Fernand et les autres
Fantasme et culture
Courage et institution
Maîtrise et existence

— Perspectives secondes, **p.129**

Monographie
Contemporains

ANNEXES À LA DEUXIÈME ARABESQUE. DEUX INSTITUTIONS, p.137

- I. Ceintures de couleurs
- II. Monnaie intérieure

TROISIÈME ARABESQUE. PSYCHOTHÉRAPIE INSTITUTIONNELLE.
FAIRE SIGNE

(*Le Canet-en-Roussillon, novembre 2008*) p.141

I. (p.143)

- Sémiotique, langage et pédopsychiatrie
- Un art des signes — Francisco dans le groupe thérapeutique
- Dynamique du signe
- L'accueil des signes. Une conception constructiviste du langage
- Feuilletage du langage
- Les interactions, ou les mises en scène de la sémiose
- Psychodynamique de la priméité, de la secondéité et de la tiercéité
- Du crachat jusqu'à son interprétation finale
- La tiercéité, clé de voûte de l'édifice symbolique
- Fermetures et blocages : sémiotique des pathologies

II. (p.154)

- Ni personne, ni hiérarchie : la praxis thérapeutique, lieu véritable de l'interprétation
- Les trois fonctions sémiotiques de l'équipe accueillante
- Hypothèse abductive et patience active
- La logique du vague, figure de l'éthique
- Hors-champ : accueillir le rien

ANNEXE À LA TROISIÈME ARABESQUE. QUELQUES INDICES DE COMPLEXITÉ... p.163

L'INUTILE DANS TOUTE SA TRANSCENDANCE.

ESQUISSE

(*Rue Renouvin, été 2008-été 2009*), p.165

- Espaces
- Moments
- Demeure

Entre-départs

Avant-première arabesque

On peut dire que la singularité, c'est ce qui est là quand on parle du désir. Or, c'est la plupart du temps ce qui est escamoté, ce qui est caché, et, en fin de compte, complètement exploité. Or, l'analyse met en question toutes les problématiques du désir (...); la difficulté, c'est qu'on n'y a pas accès. Ce qui souvent amène une sorte de brouillard, des nuages, des caches, qui sont des constructions idéologiques.

Jean Oury, *Onze heures du soir à La Borde*¹

Je vais vous parler de Valence et même, spécialement, d'un quartier de Valence. C'est vous dire si mon sujet est minuscule, mais il est pour moi inépuisable. Ce n'est pas parce qu'il est minuscule qu'il n'est pas sous-tendu par certaines idées².

Georges Apap

I.

Voici quelques arabesques, études diversement approfondies, issues de rencontres avec trois champs d'expérience. Ce sont des témoignages autant que des hommages. Témoignages de pratiques, et hommages envers des actes. Les pratiques ont chaque fois pérennisé ce que les actes ont rendu possible. Une maîtrise embraya sur du courage. Cette pérennité a duré, plus ou moins longtemps ; par endroits, elle dure encore.

Ces actes, c'est la proposition, faite à ses concitoyens par un procureur de la République, de s'investir dans le traitement de certains délits, en vue de réinstaurer une concorde alors que l'appareil juridique judiciaire, le jugement d'une affaire pénale, révélait son impuissance ; c'est la dénonciation par un petit garçon de la dérive des lois du groupe, dans une classe primaire où son camarade se faisait maltraiter par les autres, sous couvert de démocratie ; c'est une infirmière psychiatrique qui, à un enfant autiste qui vient de lui cracher au visage, répond par des mots et redonne au crachat un statut de parole, pour laisser en lui se dire l'angoisse qui restait prisonnière.

Les pratiques, c'est ce qu'a mis en place le magistrat, avec l'aide de bénévoles, afin que des citoyens puissent prendre en charge le règlement de conflits qui ruinaient la concorde au sein de quartiers difficiles de Valence, dans les années 80 ; c'est le travail pédagogique qui transforme une classe primaire des années 60 en un milieu de vie, démocratie directe où une crise peut refonder la confiance et la croyance de tous, enfants comme adulte, envers la Loi de la classe, et redéployer la parole de chacun et la culture du groupe ; c'est l'accueil de la souffrance d'un enfant par l'équipe d'un secteur de pédopsychiatrie dans un CHRU lillois des dernières années du siècle, c'est la prise en charge de son impossibilité de recourir aux mots communs, le temps, parfois sans fin, que le sujet autiste retrouve le pouvoir d'articuler ce qu'il a à dire, ce qu'il est seul à savoir, le temps d'ouvrir sa « forteresse vide » et que l'air du dehors vienne happer et ventiler ce savoir entravé et souffrant.

¹ Jean Oury, « Onze heures du soir à La Borde ou les mésaventures de l'éthique », in *Onze heures du soir à La Borde. Essais sur la psychothérapie institutionnelle*, Paris, Galilée, Débats, 1980, p.100-101. Texte écrit à l'origine pour un colloque à Milan en avril 1975, publié in *La Jouissance et la Loi*, Paris, 10/18, 1977, p.32.

² Georges Apap, début d'intervention dans le cadre du thème 3 (« Résoudre sans trancher : les modes non juridictionnels de règlement des litiges ») de *Juger... ne peut-on mieux faire ? Actes du colloque organisé par les avocats et magistrats de Lyon, 16 décembre 1988*, publié par le Barreau de Lyon, non paginé.

Ces actes répondent à des noms propres, et les pratiques leur ont associé des noms communs. Georges Apap, procureur de la République près le Tribunal de grande instance de Valence, instaura les *médiations de quartier*, pour régler certaines affaires pénales sans avoir à passer par l'étape du jugement, qui souvent empire les conflits au lieu de les résoudre. Fernand Oury, instituteur de la banlieue parisienne, fonda dans l'après-guerre la *pédagogie institutionnelle*, qui intègre dans la mise en place de la classe la prise en compte de trois dimensions : le matérialisme scolaire (pédagogie Freinet), l'inconscient et les phénomènes de groupe ; profondément, avec ses compagnons et continuateurs, il a transformé la mission de l'école dans son rapport à l'enfant, à son désir de grandir, dont dépend son travail d'élève, et dans le rapport de ce désir à la loi symbolique qui fait de lui un être humain. Pierre Delion, pédopsychiatre spécialiste de l'autisme, pratique avec son équipe hospitalière (parmi d'autres) la *psychothérapie institutionnelle*, fondée par François Tosquelles, Jean Oury et Félix Guattari ; tout autant que sa « sœur » pédagogique vis-à-vis de l'école, la psychothérapie institutionnelle aborda l'établissement hospitalier des années 40 dans le but de « soigner l'hôpital avant de soigner le malade », c'est-à-dire de tenir compte de la double aliénation, sociale et inconsciente, qui pèse sur tout sujet et sur tout groupe, aliénation qui conditionne notre être-là et notre travail, et doit être à son tour travaillée (et pas subie ou niée) par les institutions qui structurent la vie collective ; enfin, dans les deux dernières décennies, la psychothérapie institutionnelle a grandement fait sien l'abord, à la lumière de la sémiotique de Peirce, de l'héritage freudien et lacanien, abord proposé par leur « compagnon de route », le mathématicien et psychanalyste Michel Balat.

Autour de ces noms, d'autres noms, tout aussi singuliers et communs, témoignent d'une communauté de praticiens. Il y a les médiateurs qui ont fait leur la proposition de Georges Apap ; il y a Luigi et Ahmed, les deux enfants dont la monographie de Fernand Oury relate l'histoire ; il y a Odette, qui interprète le crachat de Francisco. Et quelques autres encore. Tous, ces visages donnent vie et sens à ces arabesques.

Ces études ont été écrites en des moments, et pour des occasions, diverses. Parfois pour être prononcées, en tenant compte d'un auditoire plus ou moins familiarisé avec leur sujet. D'où leur ampleur variable, des reprises sous des angles différents de mêmes questionnements, et qui sait une hétérogénéité de style. Qui dit « arabesque » dit essai, déroulement d'un propos, rythme de la variation, et quoi qu'il en soit : absence de disposition systématique. Pourtant, leurs éléments sont de nature théorique. Par bien des endroits, ces arabesques sont des fils isolés et tirés d'enquêtes beaucoup plus longuement menées, par exemple dans le cas de la praxis pédagogique, dont les résultats dépassent ce qui apparaît dans ce recueil. Concernant la rencontre avec la praxis psychiatrique et sa logique sémiotique, il s'agit à l'inverse d'un fil qu'il me faudra, plus tard peut-être, à son tour détisser en d'autres lignes d'essai.

*

Abords

Ces pratiques reposent sur un abord du monde paradoxal, symbolique et singulier.

Paradoxal. Chaque fois, un geste se démarque des attentes de la société, et va à l'encontre de la doxa, de l'opinion commune et dominant le milieu ou le champ professionnel. Un procureur renonce à un pouvoir qu'il est censé monopoliser. Luigi dénonce l'utilisation perversive des lois de la classe par le groupe qui persécute Ahmed, alors que rien en apparence ne le pousse à se placer ainsi hors consensus, au risque de se mettre alors, dans le regard des autres, hors la loi. Odette, infirmière psychiatrique, étayée par son équipe, ne répond pas à la violence autistique par une camisole chimique ou par un colmatage de l'angoisse qui perce ; elle ne rejette pas un sujet qui cherche, par un crachat faute de mieux, à partager son angoisse avec l'« extérieur » — si tant est que ce terme ait un sens pour lui... Ces prises de position et leur maintien n'ont rien à voir avec de la contestation : mieux vaudrait parler dans ces trois cas de subversion, pour des raisons que situera la première arabesque. Comment pareille subversion peut fonder un nouvel ordre de loi plus respectueux d'une certaine conception de l'humain : c'est l'enjeu de chaque étude.

Cela nous mène au second terme : symbolique. Il me faut, pour le définir, reprendre à Edgar Morin la distinction entre « macrosocial » et « social », afin de différencier les échelles auxquelles s'organise un

groupe social et les phénomènes qu'elles provoquent : le mode dominant d'organisation est l'échelle de masse des macrosociétés historiques, polycentriques mais comportant un appareil étatique central ; leur logique n'a rien à voir avec celle des groupes sociaux plus réduits qui lui sont intégrés. En particulier, les « praxis » sont des groupes d'action restreinte, n'échappent pas à une telle intégration : en témoigneront surtout la fin de cette avant-première arabesque et la suivante. Même s'il m'arrivera, dans certains cas ne souffrant pas l'équivoque, d'employer « social » pour « macrosocial » — le mot est lourd ! De façon générale, et sans entrer dans les arcanes théoriques, je placerai mes références à ce mode macrosocial d'organisation sous l'éclairage que porta Bourdieu : sa théorie des champs propose une théorie générale des structures sociales et les notions d'*illusio* et d'*hexis*, en particulier, analysent comment tout individu est déterminé dans son comportement, dans son corps, ses croyances et ses pensées. Et en effet, la logique des pratiques dans ces trois arabesques, relèvent bien de ce que Bourdieu nomme « l'économie des pratiques » : chacune est intégrée dans le fonctionnement macrosocial de la production, de l'échange et de l'existence des valeurs. Et pourtant, ces praxis ne peuvent totalement se réduire à cette économie des pratiques. Néanmoins, il existe une différence irréductible entre les deux conceptions, macrosociale et praxique, de l'organisation sociale et de ses lois. Le phénomène social ne se réduit pas à ce qu'en dit, et fait, la dimension macrosociale. Chacune des trois pratiques mises en place part du constat d'une inadéquation, voire d'une dérive des lois habituelles, hiérarchiques ou imposées. Chaque fois, ces lois sont celles qui, d'une façon ou d'une autre, dépendent d'une conception doxique et d'une gestion macrosociale des situations. Les lois juridiques sont le parangon de ces lois macrosociales, et c'est pour leur redonner vie et efficacité civique que G. Apap tentera de se détacher de la logique de sa hiérarchie. Mais on peut également lire comme des dérives l'appauvrissement contemporain de la pédagogie et de la psychiatrie qui contraignent classes et services à n'être que des lieux de (ré)apprentissage, de (ré)adaptation ou de contention. Dans les trois cas, les lois sociales se figent : elles ne véhiculent qu'un formatage des sujets soumis à un canon commun, qui dans les mentalités finit par aller de soi, sans qu'on ne cherche plus à le remettre en cause, mais seulement à le reproduire. Pour défiger cette entropie qui guette toute organisation sociale, il faut savoir y maintenir une attitude de « ça-va-pas-de-soi », comme dit Jean Oury. Mais par-delà les actes isolés, et souvent courageux, qui incarnent cette aptitude, c'est à la situation sociale elle-même, dans son organisation, d'instaurer une telle fonction de remise en question permanente. Au départ, les lois sont fondamentales pour tout groupe, ce sont les outils qui structurent le donné quotidien, ils y organisent notre capacité à être ouverts au hasard des événements et des rencontres, et règlent au plus juste nos réponses, privées ou collectives. Or, organiser la vie commune et percevoir le monde se fait en un même geste : les structures sociales ordonnent aussi le monde, ce que nous en percevons et faisons, et le tout devient ainsi nôtre. Cette intrication du monde et de la valeur que nous lui accordons, voilà ce qu'on appelle le symbolique : l'instauration d'un ordre, qui est autant langage qu'organisation sociale : une structure, réseau de places reliées entre elles par des lois de distribution, réglant leurs interrelations et leur occupation, autorisant choses et êtres à occuper ces places, à prendre un sens par rapport à l'ensemble. Aussi, lorsque la psychothérapie ou la pédagogie se prénomment *institutionnelles*, c'est à cette valeur symbolique qu'elles font référence, et non à ce que désigne le terme d'« institution », tel qu'il est communément admis, synonyme de lourde machine plus ou moins étatique, fabricante d'immobilisme et d'intouchabilité. Loin de cette acception courante, ce sont ces enseignants et psychiatres qui ont imposé avec le plus de rigueur, théorique et pratique, une acception de « l'institution » dont voici la définition descriptive la plus simple en apparence, mais l'une des plus complètes et exigeantes sans doute, et que donnent Fernand Oury et Aida Vasquez :

La simple règle qui permet d'utiliser le savon sans se quereller est déjà une institution. L'ensemble des règles qui déterminent « ce qui se fait et ne se fait pas » en tel lieu, à tel moment, ce que nous appelons « les lois de la classe », en sont une autre. Mais nous appelons aussi « institution » ce que nous instituons : la définition des lieux, des moments, des statuts de chacun suivant son niveau de comportement, c'est-à-dire selon ses possibilités, les fonctions (services, postes, responsabilités), les rôles (présidence, secrétariat), les diverses réunions (chefs d'équipe, classes de niveau etc.), les rites qui en assurent l'efficacité. Nous pensons

qu'il est possible d'institutionnaliser le changement, c'est-à-dire de faire en sorte que ce changement soit permanent³.

Autrement dit, les institutions ne valent que si elles demeurent prises dans une dialectique permanente de désinstitutionnalisation et ré-institutionnalisation. Cette dialectique travaille et défige l'aliénation sociale par ce que le psychiatre François Tosquelles appelait l'« analyse institutionnelle » (on retrouvera cette notion plus tard), par une constante gestion coopérative où se déroule la vie du groupe à coups de « ça-va-pas-de-soi ». Ce qui mène à dire ainsi les choses : ces arabesques n'entendent pas, par « institution », ce qu'est devenue dans le langage courant *et* dans la réalité macrosociale, mais le processus d'institutionnalisation permanent du changement. Corollaire immédiat, ce processus inclut sa propre maîtrise de l'intérieur de ce mouvement, c'est-à-dire par ses sujets. On verra ce qu'implique, politiquement, une telle affirmation.

Quoi qu'il en soit, c'est en-deçà des seules lois macrosociales, et de ses figements, que les trois pratiques étudiées ici entendent refonder le rapport entre symbolique et subjectivité. La deuxième arabesque, frayant précisément dans les eaux de la pédagogie institutionnelle, éclaire l'un de ces moments rares, fondateurs ou refondateurs, où les lois se montrent à la hauteur du courage de sujets qui croient en elles, au point de les défendre avant leur propre sécurité. Il incombera à un groupe fait d'enfants et d'un adulte de nous montrer ceci : qu'une aliénation au symbolique véritable ne peut en aucun cas se réduire à ce qu'elle serait devenue, si elle n'avait dépendu que des lois macrosociales : c'est-à-dire à une pure et simple élimination, ou une récupération, bref, la reproduction plus ou moins adaptée des lois du champ. Et surtout, le destin du geste de Luigi parcourra toute l'étendue de ce qu'on entend par symbolique : il nous montrera combien dépendent de tels moments non seulement la qualité institutionnelle de la classe, mais l'existence d'une culture et, au final, la possibilité d'une éthique réelle.

Ce que nous montrera Luigi, c'est le respect d'un troisième terme, lié : singularité. Pas d'ordre symbolique sans subjectivité réelle. Laquelle est désignable comme singularité. Sans entrer dans le détail de cette notion, je me contenterai d'en éclairer certains aspects. Victimes ou auteurs du délit se rendant au tribunal pour une affaire pénale, sont des cas particuliers d'une loi qui vaut pour tous. De même, dans un champ professionnel, au sein d'une hiérarchie, nous ne sommes a priori que des agents exécutants, pas des sujets. C'est un état d'aliénation renforcé par la dimension souvent massive des ensembles sociaux auxquels nous appartenons : leur « gestion » ne peut considérer l'individu que dans une dimension statistique, classifiante, et non dans ce qu'il a de singulier. Dans la mise en place des médiations de quartier, la loi garde sa valeur universelle, mais les deux parties en litige, dans un cadre étayé par les médiateurs, diront leurs affects et attentes, puis résoudront leur conflit d'un commun accord, et s'engageront dans l'établissement sérieux d'une refondation de leur vie commune : cette fois, leur cas précis articulera sa loi propre et les citoyens seront redevenus les sujets de l'ordre qui régule leur coexistence. La singularité, et non plus seulement la particularité, s'articulera à l'ordre de la loi. Le sujet de la loi peut être tout à la fois un agent particulier de la loi universelle, et l'être singulier qui va participer de la vie des lois. Ce point, la première arabesque en est évidemment exemplaire, mais les deux autres s'enfonceront plus profondément dans la texture subjective, questionner « à quoi marche » cette présence de Luigi, Odette ou Francisco qui n'est pas qu'affaire de (bonne) volonté ou de décision, mais correspond à une éthique et à une logique spécifiques. L'apparition de la subjectivité ne peut se faire que lorsque, à la place de la masse, apparaît le peuple ; à la place de l'agent de la loi, le sujet citoyen ; à la place du maillon professionnel, le sujet d'une maîtrise ; à la place du pratiquant, un praticien. Dialectiquement articulé au moi, le sujet inconscient. La position atopique que décide soudain d'occuper Luigi ne fait pas de lui qu'un cas unique irrécupérable et

³ Aïda Vasquez, Fernand Oury : *Vers une Pédagogie institutionnelle*, op. cit., p.56. De façon générale, les livres de Pédagogie institutionnelle, édités ou réédités aux Editions Matrice, Vigneux, sont des œuvres où la théorie s'élabore et se donne à lire essentiellement à travers des monographies d'enfants, qui décrivent le rôle des outils techniques et analytiques, des institutions et des sujets, dans l'évolution d'un enfant, d'un groupe ou d'une classe. Il n'est pas question dans cette Avant-première Arabesque d'expliquer tous les termes qui concernent spécialement la vie de la classe. On pourra se reporter pour cela à la seconde arabesque.

non reconnaissable par les institutions de la classe parce que statistiquement improbable. En faire un emm... à isoler, ou, faute de mieux, un « héros » dont personne ne pourrait égaler la bravoure, économiserait l'effort de repenser, à l'aune de son geste, la valeur de tout l'édifice des lois de la classe ; au contraire, le conseil de coopérative (la réunion bihebdomadaire où se discute la vie de la classe et se décident les lois), et tout particulièrement Fernand Oury, ne vont pas laisser (re)tomber ce sujet qui y prend parole ; et comme par hasard, d'autres enfants, Ahmed, mais aussi des « petits », vont par la suite réinvestir l'univers de la classe, se mettre à parler, écrire leurs premiers textes libres — grandir. Eux, vont entrer dans le groupe, exactement parce que Luigi, lui, n'est pas rentré dans le rang. De la singularité aura été réinjectée dans la texture des lois, et plus largement dans toute la vie de la classe⁴. Mais c'est Odette, Francisco et la sémiotique peircienne qui nous permettront le mieux de préciser les rapports entre logique du général et logique du vague⁵, et de voir en quoi le sujet est logiquement indissociable d'un ordre véritablement symbolique. Il n'y a pas d'un côté la situation, et de l'autre le sujet ; le faire d'un côté, et de l'autre, l'être ; pas moins y a-t-il le langage par lequel on communique, d'un côté, et de l'autre, le contenu de ce que l'on est, vit, ressent, et que l'on veut transmettre. Toute situation où l'on prend soin que règne la Loi symbolique devient d'emblée une pratique ; cette Loi ne peut avoir de sens que par rapport au repérage, à la présence, au travail d'une subjectivité, et cette subjectivité pénètre le tissu institutionnel, tout autant qu'elle est tissée par lui. Ce qui prend d'un commun tissage ces deux dimensions, c'est le langage, et qui dit langage, dit toute pratique est langage, c'est-à-dire production d'une valeur (qui ne vaut que repérée dans un ensemble : donc un langage), d'une parole (qui est la singularité langagière, l'état le plus singulier de la valeur). Par sémiotique, j'entends la prise en compte de la dimension qui est présente en acte dans tout milieu travaillé par du langage, par des échanges et par une structuration symbolique de ces derniers. Parler d'organisation symbolique d'un espace désigne le fait que cet espace est distribué en un ensemble de places, et que l'occupation de ces places est réglée par des lois ; l'obéissance à ces lois par des individus occupant ces places désigne ces derniers comme des sujets de ces lois. Dire que tout milieu est sémiotique revient à dire, plus simplement, qu'il est un milieu de langage. La sémiotique questionne les phénomènes de langage au sens le plus large, incluant donc les phénomènes d'interprétation et de valeur, et d'autre part ce qui relève dans tout phénomène relevé, de la dimension langagière, ou interprétative, ou de la valeur. En anticipant sur l'importance que prendra la présence du langage et de toutes ses manifestations dans les trois arabesques qui viennent, on peut d'ores et déjà énoncer le principe suivant : *Toutes ces pratiques sont sémiotiques.*

*

Praxis

De telles pratiques permettent aux praticiens d'être les sujets à part entière de leur production, d'en être les maîtres et non les producteurs exploités, et de voir leur propre existence transformée par le même geste qui transforme et le monde, et leurs conditions de travail. Depuis Marx, on appelle cela une *praxis*.

Aristote désignait par *praxis* toute activité de production non libre, par opposition à la *poiesis*, production libre d'une valeur qui est donc supérieure à celle de la *praxis*. Une hiérarchie entre les deux était reconnue, calquée sur celle qui existait entre les hommes chaque fois concernés : les esclaves d'un côté, les libres citoyens, de l'autre. Somme toute, Marx n'a rien trouvé à redire à la définition de la *praxis*, et s'est contenté de supprimer le concept de *poiesis*, vidé de toute substance dans la conception marxienne de l'être humain. Dans la traduction française de l'allemand *praxis*, la distinction entre le terme commun de « pratique » et celui, conservé, de « praxis » a spécialisé ce dernier terme dans la désignation d'une pratique

⁴ Ces termes pédagogiques (conseil de coopérative, texte libre, etc.), et l'importance des faits apparemment anodins qu'ils désignent, seront détaillés dans la deuxième arabesque.

⁵ Je renvoie donc aux paragraphes de la troisième Arabesque pour une définition de ces termes de « général », « particulier », « singulier » et « vague ».

où les praticiens cessent d'être seulement aliénés au mode historique de production et aux rapports entre classes. Ensemble, en tant que forme générique de la communauté humaine, le prolétariat s'émancipe des rapports de domination capitaliste dans lesquels les travailleurs monnaient leur force de travail, seule valeur dont ils soient possesseurs, avec les propriétaires des outils de production, auxquels seuls (ou presque) profite la valeur produite. Au contraire de ce travail exclusivement aliéné, la praxis désigne un état où les travailleurs accèdent au statut de praticiens : socialement, ils deviennent maîtres des moyens de production ; ce faisant, ils deviennent techniquement maîtres du processus de production ; économiquement, la valeur ainsi créée et échangée sous forme d'objets marchands n'est plus retirée à leur pouvoir de gestion et de jouissance ; la valeur de ce qu'ils produisent, pour être objectivée, n'est plus pour autant retirée à l'affirmation de leur subjectivité, dont elle devient au contraire l'une des dimensions constitutives — mais seulement une parmi d'autres. Le maintien de cette chaîne d'affirmations forme autant d'instantanés dans une logique émancipatrice. Cette transformation des conditions d'existence, tant commune que personnelle, prend une dimension politique en s'incarnant — entre autres — dans un type d'organisation : la coopérative. Mais pour peu qu'une seule s'isole des autres, et, ainsi hypostasiée, son instance achève et clôt en une impasse particularisante, « privée », la voie infinie d'une vie praxique⁶.

Dans les trois cas, l'accroissement *praxique* de la valeur est triple. Elle prend une dimension objective, matérialiste, en s'incarnant dans un processus de production, dont l'objet produit est à la fois le signe et le résultat socialement repérables : réinstauration d'un climat de paix sociale dans une communauté citoyenne, « apprentissage », ou retour d'une véritable qualité de langage dans un lieu dédié à l'éducation, « guérison », ou sortie du mutisme dans l'accueil d'un psychotique. La valeur prend par ailleurs une dimension collective quand l'ensemble des praticiens forme une communauté coopérative de production et de décision, structurée par une vie institutionnelle, au lieu de n'être qu'une masse d'agents producteurs, ou reproducteurs, des modes imposés de domination et de travail ; cette valeur collective constitue une culture commune, ensemble de repères qui forment un univers de discours : ainsi la culture des médiations de quartier, ou les institutions de la classe qui y rendent les prises de parole non seulement possibles, mais efficaces, ou encore les repères cliniques, métapsychologiques et sémiotiques mis en place et travaillés des années durant par l'équipe de Delion. Enfin, dans le cadre de cet univers de discours, la praxis permet l'affirmation d'une valeur singulière, qui trouve à se distinguer à travers les repères du milieu symbolique : la parole de chaque citoyen, victime ou coupable, est prise en compte et compte pour l'établissement de l'accord final ; le récit par Luigi dans la lettre à sa correspondante et les textes libres des petits, qui enfin osent parler, témoignent de la fertilité de la classe redevenue véritablement un milieu de langage ; Francisco arrive à pleinement assumer l'expression de son angoisse et à ne pas la voir réduite à un symptôme vite rangé dans des catégories pharmaceutiques ou de contention.

Un tel état de la valeur noue ensemble les trois parties définitoires d'une subjectivité praxique. Une telle subjectivité, il n'est pas question d'en faire une théorie à travers ces arabesques : elles se limiteront à décrire ce qui fait la singularité de quelques praxis, de leur organisation et de leur éthique. Cette singularité ressortira suffisamment, par le simple fait de comparer avec ce qu'il adviendrait d'elle dans les situations correspondantes « habituelles », c'est-à-dire les mêmes pratiques, mais directement soumises aux conditions macrosociales. Quelle est la valeur spécifique des règles et des accords, régulations locales créés par les médiations de quartier, par rapport aux catégories pénales du jugement d'un délit ? Quelle est la spécificité de la classe institutionnalisée, de ses lois, de l'investissement des enfants dans la vie du groupe et dans leur rapport au langage, par rapport aux « éducations à la citoyenneté » dont est friande l'Éducation nationale, quelles que soient les modes ministérielles qui lui donnent son aspect bien connu de balancier saisonnier ? Quelle est la spécificité, enfin, d'un accueil de la parole du sujet autiste par une équipe psychiatrique, par rapport aux tendances médicamenteuses ou réductionnistes qui assèchent la psychiatrie et en font

⁶ Voie vers ce que, en des termes où se conjoignent Marx et Alain Badiou, on peut désigner comme l'« hypothèse communiste ». Je ne poursuivrai cependant pas la discussion quant à l'éventuelle adéquation de ce terme aux trois praxis qui seront ici traversées. Cela nous mènerait hors des limites logiques que se sont fixées ces arabesques.

l'application automatique d'une nomenclature internationale, hélas décidée bien souvent sous la pression des industries et de certains courants particulièrement obscurantistes ?

Cette dernière série de questions montre à quel point il est important de préciser la place qu'occupera la discussion idéologique dans ce recueil. Ni bonne ni mauvaise, l'idéologie est un phénomène. Le problème vient de ce que l'on ne porte généralement sur les praxis qu'un regard macrosocial, donc inadapté. Et ce, souvent sans s'en rendre compte — c'est là l'effet néfaste de l'idéologie. Non que la dimension idéologique soit absente de la réalité d'une praxis : mais en comparaison, elle est généralement *trop* présente dans l'analyse qu'on en fait, et focalise inmanquablement l'attention, en nous occultant ainsi tout ce qui, justement, ne s'y réduit pas. Considérer *immédiatement* la dimension idéologique des choses, c'est s'en ternir à la vision macrosociale, sans passer par la construction d'un modèle théorique qui sache rendre compte, quand il y a lieu, de la singularité des praxis. Si tout est idéologique, tout cependant n'est pas qu'idéologique. L'espace est tenu entre ces deux propositions, et pourtant il est crucial. Hélas, il est souvent invisible (par des effets et pour des raisons eux-mêmes idéologiques), quand il n'est pas, plus souvent encore, *mésinterprété*⁷. C'est, à rebours, l'honneur de certains praticiens que d'avoir rendu au regard pratique son véritable point de perspective, dans leurs actes, dans leur parole et leur accueil, et dans leurs écrits. C'est dans la reconnaissance de cet espace tenu que se situent la pertinence du concept de praxis et, qui sait, la valeur heuristique des praxis en tant que champ, non pas autonome, mais hétérogène vis-à-vis du champ macrosocial. L'un des gains secondaires d'une telle position est, en retour, de considérer *médiatement* la dimension idéologique des choses, ainsi que les lois macrosociales. Du point de vue pratique, ces phénomènes et leur acceptation, pour être les plus massifs, ne vont pas de soi pour autant. Qui plus est, à des effets idéologiques, on peut ne pas opposer que des contre-effets idéologiques, mais une vision hétérogène. Mais, pour être vraiment telle, malgré la pression « conformatrice » ambiante, cette vision doit être soutenue simultanément sur deux plans : théorie et pratique restent les seules sources pour fonder une autorité, dès lors que, pour maintenir la force d'une institution, il n'est plus possible de s'en remettre intégralement à son imposition par des lois dominantes ou à l'adhésion immédiate de la doxa. Dans trois champs sociaux différents : juridique, éducatif, psychiatrique, ces arabesques content comment de singulières pratiques se démarquent des lois données, et réinstaurent une qualité symbolique dans le rapport entre les sujets, leurs institutions et leur vie dans le monde. Non pas, donc, pour affronter directement le fonctionnement de leur champ, mais afin de se dégager *assez* de leurs lois pour reconquérir une aire singulière de pouvoir, de liberté et de responsabilité. Entre les trois pratiques des médiations de quartier, de la pédagogie institutionnelle et de la psychothérapie institutionnelle, d'un côté, et de l'autre, les champs macrosociaux dans lesquels elles sont nées, réside une différence profonde de logique, une hétérogénéité de structure et de régime de lois.

*

Se départir

Cette hétérogénéité tient à une décision : tenir compte de la dimension du désir, au sens psychanalytique, c'est-à-dire ce qui, inconscient et inaccessible, marque l'irréductibilité du sujet à toute normalisation. L'acception marxiste, telle que je viens de la résumer à trop gros traits, ne prend généralement pas en compte cette dimension. Pourtant, la question du sujet inconscient est indissociable de l'aliénation fondamentale de l'humanité à l'ordre symbolique. Et ce, pour des raisons que l'anthropologie structurale de Lévi-Strauss et de Lacan a suffisamment éclairées en son temps⁸. C'est

⁷ Bizarrement, cette cécité s'accompagne généralement sans problème d'une conscience ô combien acérée des enjeux de domination et des intérêts attenants. De la conscience (de classe) macrosociale...

⁸ Raisons que le nôtre, de temps, semble bien avoir remisées aux poubelles des théories non positivistes, malgré les ronds de jambe et les gerbes de fleurs dont on a cocasement entouré, président de la République en tête, au monument vivant qu'est l'auteur des *Structures élémentaires de la parenté*.

pourquoi il n'y a rien d'étonnant, finalement, à ce que la définition la plus anthropologique de la praxis, nous la devions à Lacan :

Qu'est-ce qu'une praxis? (...) C'est le terme le plus large pour désigner une action concertée par l'homme, quelle qu'elle soit, qui le met en mesure de traiter le réel par le symbolique. Qu'il y rencontre plus ou moins d'imaginaire ne prend ici que valeur secondaire.

Cette définition de la praxis s'étend donc fort loin⁹.

En effet, fort loin. Quand Lacan parle de symbolique et d'imaginaire, il désigne ce qui vient ordonner et donner substance à la réalité, ce à travers quoi l'action humaine transforme en un monde habité le réel qui, quant à lui, restera inaccessible à toute prise de conscience. Dans le langage et la théorie de Lacan, le « réel » renvoie à l'inconscient, à ce qui est exclu des lois de la conscience radicalement, pour des raisons de structure. Pour appréhender quelque chose, il faut renoncer à vouloir tout prendre ; et c'est en se posant comme le façonnage plus ou moins cohérent et malléable de la réalité psychique et de la réalité extérieure, que le moi est amené à exclure ce qu'il ne fait pas entrer dans son champ de perception. De tout ce travail, émerge la réalité : c'est-à-dire une certaine qualité que ce travail vient imposer aux trois dimensions du réel, du symbolique et de l'imaginaire, indissociables les unes des autres, et unifiées par leur appartenance à ce processus de l'hominisation psychique.

Relâchons la rigueur théorique (la troisième arabesque reprendra plus fidèlement la théorie psychanalytique), et soutenons d'un même regard les deux réels : le réel de Lacan, inconscient et inaccessible, et le réel sociohistorique de Marx (ou celui, ultérieurement, d'un Bourdieu), hors duquel aucune conscience humaine ne peut exister. Ce dernier conditionne les constructions de la conscience avec toute la force des doxas, des idéologies et des logiques de champ, d'appartenance, etc. Tels quels, ces deux réels, psychique et sociohistorique, sont radicalement complémentaires, l'un excluant l'autre de son champ de lois, tout en étant pourtant indéfinissable indépendamment. Cette complémentarité n'empêche pas des relations, des effets, distorsions ou surdéterminations. Mais quant à leur organisation, ils n'ont en commun que d'être les deux systèmes d'aliénation qui conditionnent l'existence de tout être humain. Encore faut-il pour cela qu'il y ait entrée dans l'humanité, et c'est là que l'on peut leur trouver une « racine » commune dans une troisième aliénation, anthropologique : l'aliénation fondamentale au symbolique. Plus que « racine », le phénomène de l'aliénation symbolique est la catégorie la plus neutre, la plus générique, bref la plus intégrante de l'aliénation. L'instauration du symbolique est le fondement de tout l'édifice social, en même temps qu'elle accompagne la genèse de l'appareil psychique du bébé¹⁰. C'est dans le défilé de ces dimensions aliénatoires, repérables dans toute situation sociale, que vont entrer ces arabesques.

Si le « plus ou moins d'imaginaire » dont parle Lacan est un point qui ne va cesser de nous importer, c'est que l'imaginaire est notre étoffe intime, à la fois dans ce qui nous est le plus singulier — le fantasme — et dans ce que nous avons de plus commun — la culture. Il est sans intérêt de taxer cet imaginaire positivement *ou* négativement. La qualité de telle ou telle praxis, ce qui fait qu'il s'agit d'une praxis ou simplement d'une reproduction des lois du champ, dépend de notre rapport aux images et aux identifications : ces dernières nous permettent-elles d'aller dans une voie émancipatrice ou suraliénante ? C'est là que ces arabesques logeront leur propre « plus ou moins » quant à l'aliénation imaginaire. Aliénés,

⁹ Jacques Lacan, « L'excommunication », *Le Séminaire, livre XI. Les Quatre concepts fondamentaux de la psychanalyse* (première séance du 15 janvier 64), Paris, Seuil, Points essais, 1973, p.15.

¹⁰ C'est cet ensemble de relations entre les deux aires, que questionne entre autres la psychopathologie du bébé, dont il sera question dans la troisième arabesque. Mais l'étude psychopathologique de ces rapports ne s'arrête pas à cet âge. À ma connaissance, l'un des exposés les plus rigoureux, après celui de Lacan, et étroitement lié à celui de la sémiotique de Delion et Balat (cf. troisième arabesque), est celui de Danièle Roulot : elle analyse la relation entre représentations de chose et représentation de mot, et fore avec insistance les questionnements lacaniens autour du langage, de la langue et de ce qu'il appelle « lalangue », à la lumière de théories linguistiques (Jean-Claude Milner), sémiotiques (Charles Sander Peirce) et philosophiques (stoïcisme, Deleuze...), et dans la perspective institutionnelle (Jean Oury). Ce faisant, Roulot questionne bien l'aliénation aux deux réels, depuis le point de vue de leur genèse qu'est l'aliénation symbolique qui structure la psyché. (Voir entre autres *Schizophrénie et Langage, ou « Que veut dire le mot chapeau ? »*, Toulouse, Érès, Des Travaux et des Jours, 2004.)

nous le sommes intrinsèquement : psychiquement, socialement, doxiquement. C'est de là que peut partir toute praxis, pour peu que quelque acte nous départisse de notre aliénation « ordinaire ». Se départir, ce n'est pas se désaliéner « totalement » (c'est impossible¹¹), c'est travailler ces aliénations. C'est instaurer une qualité symbolique dans notre rapport au réel et aux images. Là se loge le courage, dans le hasard d'une rencontre, à la faveur de quelque occasion imprévue, imprévisible, mais saisie.

Fondation symbolique de toute appartenance à l'espèce humaine ; chape du réel sociohistorique, mais qui nous autorise, sous son poids, une prise de conscience ; réel inconscient et inaccessible, qui *en nous* demeure radicalement hors d'atteinte, et cependant le plus intime, le plus indélogeable ferment de notre singularité ; comment articuler ces trois aliénations, aux logiques irréductibles les unes aux autres, alors qu'elles risquent bien au contraire d'écraser, chacune à sa mode mais toutes ensemble en une pression combinée, ce qu'il peut y avoir de subjectivité, si fragile, dans notre existence ? Voilà bien l'enjeu de toute praxis, qui s'ancre dans du (macro)social sans se résoudre à son mode de régulation ; qui tient compte du désir inconscient et de son articulation dans une dimension singulière, mais le dialectise à travers une vie institutionnelle ; qui organise les conditions d'une existence sociale à régime symbolique. Nos trois études poseront la question de l'articulation entre ces trois aliénations, et de ce qui découle de leur destin : soit un écrasement toujours plus grand de la subjectivité en cas d'échec du maintien du régime symbolique, ou au contraire une dialectisation qui permettra, en un point toujours contingent de l'histoire et de l'espace social, que naisse le *creux toujours futur* d'où, qui sait, du sujet paraîtra...

La tâche d'une praxis est d'articuler ces trois dimensions en une logique que, en écho à Lacan, on peut dire « borroméenne » : laisser s'effacer l'une des trois, enlever l'un de leurs trois cercles du nœud qu'elles forment, et tout se dénoue et se désintègre, scellant ainsi le sort de la praxis. Une telle articulation n'est possible que si ces trois champs d'aliénation cessent d'exercer massivement leurs forces : autrement dit, du *vide*, de l'hétérogène doit s'imposer. C'est ce qu'une attitude commune à une certaine psychanalyse et à un certain marxisme, permet de penser. Lacan forgea un mot pour désigner la logique et l'éthique à la base de sa théorie où la conscience ne peut revendiquer la pleine clarté rêvée : elle se placera sous le signe du « pas-tout ». J'aurai souvent recours à une autre expression, empruntée à Adorno : « dialectique négative ». Ni historiquement, ni personnellement, un mouvement de prise de conscience et d'émancipation n'atteindra une fois pour toutes l'étape et l'état d'une pleine désaliénation, où le réel serait intégralement rationnel, et le rationnel, pleinement réel : la dialectique est un moteur de négativité, pas une réalité positivement repérable, fixable en un point quelconque de l'Histoire, du développement social (ni en l'une de ses instances), ou de l'existence. « Pas-tout » et « dialectique négative » sont, dans deux langues différentes, la nomination de la même conscience des dangers de la totalisation et de l'unification, elles dont l'union rejoint le vieux rêve de l'absolu : parages où toute âme s'aventure, au moins en rêve. Sans cesse les praticiens devront tenir compte de cette tentation permanente, tout en maintenant la double nécessité d'unifier l'aire de leur praxis sans la fermer ni la figer. L'acte du négatif, dans des situations suraliénantes, étouffantes, consiste à introduire des points de vide : on verra en particulier Georges Apap proposer un tel vide salvateur. Cela consiste aussi à tenir compte de ce qui peut déjà se présenter de vide dans la contingence quotidienne (le coup de gueule imprévu de Luigi, par exemple), et de respecter ces possibilités de vide, leur advenue ou leur maintien, là où, précisément, le respect d'un tel vide ne va jamais de soi.

Un départ, c'est tout cela. Tout acte de courage désigne un point de départ. Souvent, il faut plusieurs points de départ, plusieurs de ces moments où renouveler quotidiennement l'effort de se départir d'une doxa et des lois héritées, qui jamais ne cessent de vouloir nous ramener dans le chaud giron, mais abrasif, asséchant parfois jusqu'à la mort, des évidences. De cette suite non programmable maintenant le vide

¹¹ Ou carrément, pour parler lacanien, c'est tomber dans l'impossible, qui est la catégorie du réel. Or être en proie au réel, c'est la définition de la psychose. Une désaliénation est impossible : aucune aliénation sociale, cela s'appelle une utopie ; aucune aliénation au désir et au système Psy distinguant les trois instances Inconscient, Préconscient, Conscient, basé sur un refoulement primordial, c'est la psychose ; aucune aliénation symbolique, c'est régresser en-deçà des tabous de l'inceste (retour à la fusion), du meurtre (sadisme, interpersonnel ou civilisationnel — celui-là même dont nous, occidentaux de l'après-Auschwitz, ne sommes pas encore départis).

paradoxalement, naît pour la praxis une aire tissée telle réseau, entre autant de départs qu'il le faudra avant que la pratique ne transforme enfin l'ère des départs en un commencement.

*

Éthique

L'éthique, rapport entre mon désir et mon action.

Jean Oury

Toute éthique requiert la prise en compte d'un sujet. Or, si l'on considère que parler d'un sujet ne peut se concevoir sans tenir compte du désir, alors il faut dire qu'il ne peut y avoir de souci macrosocial de l'éthique : le désir, ce qui distingue *chaque* individu, ne peut par définition compter dans une organisation statistique, ni dans la gestion d'une masse. La première arabesque évoquera la question de cette différence d'échelle, grande ou restreinte, entre champ macrosocial et praxis. La société n'a *donc* que faire d'éthique. Dans le cas des groupes sociaux massifs, une personne n'a de statut individuel qu'à titre d'agent des lois juridiques et statistiques. Il ne peut y avoir de sujet, à hauteur de la cité, que dans la reconnaissance d'une singularité politique : c'est le peuple. Le sujet citoyen, tel est à ce titre le cœur de la politique. La politique, du point de vue praxique, consiste à voir dans quelle mesure ce sujet collectif peut s'articuler avec les autres dimensions subjectives prioritairement sur les considérations massives ou idéologiques. C'est pourtant de ces dernières que partent nos trois praxis, mais avec pour postulat premier que cette articulation ne peut être que symbolique. Les médiations de quartier travailleront directement cette citoyenneté à partir du donné macrosocial où ne se voyait plus que passivité, démaillage du tissu social, renforcement des isolements. La pédagogie institutionnelle tente de transformer la classe en une démocratie qui ne soit pas la caricature d'une norme sociale elle-même bien affadie, un jeu où les enfants n'auraient qu'une parodie de pouvoir. Ce pouvoir, leurs enseignants ne peuvent du reste pas le leur offrir, démunis qu'ils sont de plus en plus d'une vraie liberté, pourtant nécessaire à l'exercice sérieux de leur métier, par une mainmise hiérarchique sur leur choix pédagogique et une des rythmes d'apprentissage rigidifiés. Il s'agit donc d'un *autre* pouvoir, et d'une *autre* démocratie, que l'image qui obture notre vision. On ne trouvera pas dans la classe de Fernand Oury quoi que ce soit qui ressemble à de « l'éducation à la citoyenneté », qui n'est généralement rien d'autre qu'une suite de leçons de morale, fut-ce de morale républicaine et laïque. La praxis ne va pas sans morale ni croyance, mais elle les subordonne toujours à l'institutionnalisation respectueuse du contingent et du désir. La société n'a que faire d'éthique et de praxis, qu'elle utilise, tolère, récupère ou écrase selon ses besoins — l'interruption de la première arabesque nous rappellera à cette réalité.

Il n'est pas question pour autant de rêver à une praxis idéalement détachée du champ macrosocial où, de fait, l'idéologie est massivement présente. Les praxis naissent dans ce champ, et cette appartenance ne peut être absente de leur problématique. Forces politiques et idéologiques, théories générales : c'est aussi par rapport à ces données que les gestes de courage et les pratiques ici évoqués se disposent. Et souvent dans l'urgence. « changer *le* métier, ou bien changer *de* métier », résumait Fernand Oury. Cette urgence aujourd'hui est particulièrement cruelle. Judiciaire, pédagogique, psychiatrique : ces trois champs sociaux sont les terrains où une guerre est livrée par les gouvernements des dernières années pour y imposer de drastiques régulations juridiques et dérégulations économiques. Lesquelles, elles, ont une origine radicalement idéologique. Ces régulations ont toutes en commun un triple alignement : théoriquement, elles relèvent d'un néopositivisme qui, telle une contre-révolution aux accents fin-de-siècle et aux appareils scientistes, domine l'ensemble des sciences humaines et de leurs applications à grande échelle — les sciences cognitives ne sont plus seulement des sciences, à ce titre une source d'intelligence du réel, elles sont devenues *aussi* idéologie dominante ; politiquement, ces régulations traduisent légalement un besoin supposé de sécurité, de conservatisme, voire d'autoritarisme, fermant l'accès à toute subjectivité politique possible ; économiquement, ces régulations confirment l'hégémonie d'une conception néolibérale de la

valeur, au sein de laquelle même l'humain n'est plus qu'une donnée chiffrable, quantifiable, échangeable — marchandisation que la réduction positiviste a théoriquement accompagnée, et qu'organise et opère la confiscation croissante du patrimoine social collectif et du pacte démocratique populaire par ses représentants élus et par ses instances décisionnaires¹². Par rapport à ce réductionnisme positiviste devenu idéologie ambiante, c'est dans une position *paradoxale* que se posent toutes les expériences qui composent ce recueil. Le terme « paradoxal » peut s'entendre dans deux sens : celui d'une opposition à la doxa, position « en contre » qui, à ce titre, demeure homogène, dépendant, vis-à-vis de ce qui est contré ; celui d'une transversalité, d'une affirmation irréductible qui fait trouée dans les lois macrosociales. Cette affirmation passe par les deux impératifs conjoints de ne céder ni sur le symbolique de la Loi ni sur la singularité du sujet du désir. Là réside l'hétérogénéité fondamentale entre les deux conceptions du social. Elle ne se dissout pas dans les cas où les attendus idéologiques sont les mêmes entre la praxis et la prise de position sur le plan macrosocial : la praxis pédagogique ne peut se réduire, par exemple, à une idéologie éducative quelconque.

Sans cette hétérogénéité, les cheminements praxiques finiraient d'une façon ou d'une autre par revenir s'échouer et s'épuiser dans les filets macrosociaux. Il ne faut cesser d'affirmer qu'au-delà des statistiques et des logiques numériques, il existe bel et bien un départ théorique et pratique entre deux logiques qui pourrait donc s'énoncer ainsi, en reprenant ce que l'on a déjà évoqué : *Toute pratique qui tient bon sur l'articulation dialectique de la singularité et du symbolique est une praxis*. Voilà un énoncé somme toute simple (malgré son jargon ! Espérons qu'à la fin de ce recueil, il apparaîtra dans toute sa conséquence¹³). Et pourtant, ses conditions sociales et politiques d'existence et d'interprétation ont toujours été laminées, à l'échelle macrosociale. Des praxis sont *mortes* en leur époque, massivement étouffées par des logiques qui furent plus fortes qu'elles — la première arabesque témoignera de cela. D'autres praxis persistent dans leur singularité, rares, éparses mais vives, et les rarissimes classes qui incarnent une pédagogie institutionnelle non dévoyée ni affadie sont encore tolérées dans le champ éducatif. Mais pour combien de temps ? Cette question n'est pas vaine, à voir la mise au pas, au quadrillage et à la pression de rendement dont fait l'objet de la mission éducative. Elle est d'autant moins vaine que la troisième arabesque a pris, depuis que son texte fut prononcé, une nouvelle résonance. Des psychiatres qui, tel Pierre Delion, maintiennent une intelligente mais ferme résistance au « tout neurologique », encourent à présent des risques juridiques réels à tenir leurs propos hors-normes, qui osent remettre en question le classement international des définitions officielles des différentes maladies : ce référentiel devient aujourd'hui menace juridique pour faire taire ceux qui ne se plient pas au consensus¹⁴. Le courage, quand j'ai envisagé ce recueil, je le voyais dans la

¹² Il ne faudrait pas céder à un relent de ludisme. Le marché n'explique pas la connerie ambiante ; par contre, qu'il en décuple l'efficacité, cela ne fait aucun doute, pour peu que leurs intérêts mutuels s'y retrouvent. Alliance objective, eût-on dit en d'autres temps...

¹³ « Sa conséquence », sa cohérence interne, n'a rien à voir avec « ses conséquences », qui supposeraient déjà qu'on prête attention à ces praxis. Dit tel quel, ce serait à tout le moins faire preuve d'un optimisme dont nous immunise la réalité de notre époque sordide. D'un côté, quelle écoute attendre, venant des décisionnaires de l'enterrement systématique des acquis sociaux déjà affaiblis qu'un siècle de luttes sociales avaient réussi, mais au prix fort — à imposer à l'ensemble de la société ? De l'autre, on sait que, dans leurs luttes à grande échelle, les « forces de progrès » n'ont eu de cesse de mépriser ces petits bricolages locaux qui ne pouvaient attaquer les structures de l'État, les rapports de domination de classes, etc. C'est dire si ce recueil n'a que (si) peu d'espoir de convaincre ; seulement de comprendre, de dire, de rendre impossible de ne pas voir. Une « focalisation praxique », en un sens...

¹⁴ Sordide affaire que celle-ci... En avril 2009, Pierre Delion a écrit une « Proposition pour une défense des soins psychiques. lettre ouverte aux parents d'enfants d'adolescents et d'adultes autistes, à leurs professionnels éducateurs, pédagogues et soignants ». Elle a été diffusée et publiée dans une atmosphère délétère, dans laquelle Delion a été accusé, par certaines associations de parents d'enfants autistes (minoritaires, mais très actives), d'utiliser des pratiques thérapeutiques dites dangereuses, arriérées, etc. (entre autres, le *packing*, sur lequel se sont fixés bien des abcès) ; ces associations se sont appuyés sur des textes internationaux qui, au nom d'une certaine approche de ce qu'est ou n'est pas la maladie (le DMI), qui refuse à l'autisme d'être catégorisé comme maladie autorisant le recours aux pratiques qui combinent approche thérapeutique, par la parole et par la voie neuronale. Menace a ainsi été faite, dans plusieurs

façon dont l'équipe qui accueille Francisco, je le voyais en chacun de ses intervenants ; je le voyais dans l'existence de l'enfant, dans celle de ses parents ; jamais je n'aurais pensé devoir le trouver dans le simple effort de bâtir et de publier une théorie sur la base de trente années de pratique au service d'enfants et de parents reconnaissants. La cécité consensuelle qui accompagne ce laminage n'a rien de nouveau dans la mentalité française, disons, des cent quarante dernières années (1871¹⁵...), mais le regain qu'on lui connaît depuis les trois dernières décennies est particulièrement agressif sous la forme d'une application décisionnaire « relookée » *high tech*. Et pourtant, plus que jamais, il faut affirmer que le destin d'une praxis ne se juge pas à sa destinée macrosociale. *Vinceréis, pero no convenceréis...*

Affirmer cela, c'est tout simplement maintenir qu'il existe des praxis, déjà et actuellement : elles sont là, en acte et non en rêve. « Ne rien dire que nous n'ayons fait », comme n'ont jamais cessé de répéter les instituteurs de pédagogie institutionnelle, dont les livres recèlent des monographies d'écuyer comme autant de patrimoine praxique. Ces études ne parlent de rien qui n'ait existé, et qui donc ne puisse être à nouveau. Elles vont se tenir en particulier à ne pas hypostasier l'hétérogénéité des praxis, et en tirer comme immédiate conséquence que les solutions déployées ici seraient, telles quelles, des modèles à généraliser à l'échelle des sociétés. « Il est de salubrité publique de ne pas élever le débat... », disait souvent Fernand Oury, non sans rappeler ce mot de Freinet : « La pire des choses, ce serait l'officialisation de nos méthodes. » Mais le sarcasme d'Oury ne visait pas que le champ du pouvoir. Certaines « hauteurs de vue » peuvent irriter le praticien, qui connaît bien les objections récurrentes, même bienveillantes (prononcer : « progressistes »), de ceux qu'Oury appelait *les révolutionnaires d'après cinq heures*, pour lesquels changer la vie dans une classe primaire (ou dans un conflit de voisinage, ou dans une équipe d'accueil en hôpital de jour) ne peut mener à rien de substantiel tant qu'on ne changera pas la société dans sa totalité : « Ne rien changer avant de tout changer », en somme... Le but premier d'une praxis n'est pas de se déployer sur le plan macrosocial : ce n'en est qu'une éventualité, dont la discussion est volontairement écartée de ces études. Leur méthode consiste à décaler l'approche théorique pour être en phase avec leur objet, et de suspendre un certain type de considérations « généralisatrices », le temps et l'espace qu'il faudra pour décrire fidèlement comment la praxis advient à son existence propre, et instaure son régime d'historialité et de sociabilité. Court-circuiter cette étape logique, plaquer les résultats d'une solution praxique sur l'échelle macrosociale de certaines réalités, ce serait ruiner de facto sa singularité, en confondant les deux logiques et leurs valeurs.

Sur ce point, une dernière précision notionnelle. Si la définition marxiste communément acceptée de la praxis semble peu soucieuse de la dimension freudienne qu'un Lacan y introduit à la racine, il n'est pas interdit de penser qu'au contraire, une certaine lecture des manuscrits de Marx autorise cette liaison

forums de discussion sur la toile, mais également par des pressions sur les plus hautes instances du Ministère de la santé, de mener devant la justice tout praticien qui développerait un point de vue non orthodoxe, *paradoxal*, pour anticiper sur un terme qui prendra tout son écho dans la prochaine arabesque. Fort heureusement, un arbitrage ministériel a été rendu qui donne encore à espérer... Mais l'avertissement est clair : le recours, comme moyen de répression juridique, aux textes d'institutions internationales où règne le néopositivisme en monarque Restauré, rappelle l'âpreté et la violence non plus des débats, mais des combats, où se joue le réel, c'est-à-dire la vie ou la mort, du champ des praxis et des sujets qui y sont engagés (pas seulement les médecins, mais surtout celles et ceux dont l'existence est en jeu). Je n'entre pas dans ce qui n'est ni plus ni moins qu'une lutte lobbyiste, scientifiquement d'arrière-plan et des plus surdéterminés économiquement... (ce n'est pas la dernière rencontre, dans ces arabesques, de ces deux logiques...) : débat d'arrière-plan, mais danger plus que jamais présent, qui pourrait renvoyer la psychiatrie aux plus bas excès de traitement comportementaliste. Pour plus d'information, on pourra lire la Lettre ouverte de Delion et la lettre du 9 juin 2009, signée de la ministre de la Santé, Roselyne Bachelot, rejetant clairement tout moratoire sur le *packing*, sur le site de Michel Balat : www.balat.fr. Concernant une présentation précise du *packing* dans l'utilisation qu'en fait Delion dans le quotidien de sa clinique, on se reportera à son ouvrage : *Le Packing avec les enfants autistes et psychotiques*, Toulouse, Érès, 1999.

¹⁵ Instauration définitive (ou presque) de la nation républicaine sur les cendres de la Commune de Paris, qui régulièrement reviennent, telle un « fantôme de l'âme », pour reprendre l'expression psychanalytique de Didier Dumas, chatouiller la conscience d'une certaine citoyenneté qui n'oublie pas.

épistémologique¹⁶. On aurait donc raison, ici encore, de distinguer entre une définition marxiste de la praxis, et une piste marxienne beaucoup plus subtile, c'est-à-dire porteuse d'une ouverture anthropologique qui ferait ainsi, du concept de praxis, qui s'est un peu trop bétonné avec les âges, une base à la fois matérialiste et inconsciente pour interroger la singularité des actes et des pratiques. Je ne développerai pas ce point ici ; je me garderai bien, même, de replonger dans les affres de la vieille sorcière des relations Marx/Freud par héritiers interposés. Chacune des trois arabesques se contente de narrer que, dans l'histoire, une telle praxis a eu lieu. Imparfaite, comme toute praxis, mais fidèle malgré la pression doxique à une dialectique négative, qui travaille à ne pas se figer comme les idéologies, les scientismes ou les mercantilismes. Rien de plus. En guise de fidélité à une conception matérialiste de l'histoire, ce n'est peut-être pas, à tout prendre, le plus mauvais point de départ¹⁷.

II.

Toute situation vécue par un homme, en tant que pratique, peut devenir une praxis. Tout dépend pour cela de la qualité d'existence qu'elle rend possible.

*

Trois lois et une contingence

Une praxis obéit à des lois qui relèvent de plusieurs champs et viennent s'articuler en ce nœud qui devient son espace propre. Mais l'appartenance à ces champs et à leurs lois ne suffit pas à définir une praxis. La praxis *est* le nouage de ces lois, et non une soumission passive : en tant que situation donnée, elle naît intégrée à ces différents champs ; mais ce qui la singularise, c'est qu'elle devient à son tour intégratrice. Elle tient compte de ces lois aliénantes dans sa dialectique propre, qui les travaille et les articule plutôt que de les subir comme autant de terrains où toute émancipation est écrasée. L'émancipation qu'elle promeut n'est ainsi jamais absolue, mais radicale. Et, pour cela, réelle.

Si une situation peut exister à plusieurs régimes, c'est que la différence de régime ne réside pas dans un changement d'acteurs, de moyens matériels, de données de départ. Cette différence est d'ordre logique, pourrait-on dire en anticipant sur la troisième arabesque. Elle réside dans ce qui est pris en compte, et dans la façon de le prendre en compte. En considérant les processus de production d'une valeur, on peut grossièrement repérer trois niveaux de lois qui pressent la praxis et son sujet, à leur origine même.

Premier niveau. Le phénomène de valorisation du monde nous est spécifique, au sens propre : il impose dans le règne du vivant l'existence de la valeur comme marque propre de l'animal doué de langage. Ce phénomène est l'instauration de la loi symbolique. Cette dimension est souvent considérée comme allant

¹⁶ Cf. un grand spectre d'auteurs, pas tous proches par ailleurs, de Gramsci à Adorno. Mais en ce qui nous concerne, je citerai plus précisément l'article de Niels Egebak, « Le concept du travail en général chez Marx. Vers une anthropologie matérialiste » (traduction française sur le site de Michel Balat : www.balat.fr).

¹⁷ Ainsi, s'il est une chose sur laquelle on peut rester sur sa faim à la lecture, par exemple, de *L'Institution imaginaire de la société* (par ailleurs un livre majeur), ce sont les limites des catégories déployées par Castoriadis, dès lors qu'on ne veut pas questionner ce qu'il faudrait pour qu'advienne une praxis révolutionnaire dans une société... révolutionnaire, mais questionner ce qui a permis effectivement qu'en adviennent certaines, au cœur même de la société occidentale existante. Ce qui demande alors, en tout logique, d'être prêt à reconsidérer ce que ces praxis apportent de véritablement révolutionnaire. Et d'accepter de tirer *toutes* les conséquences conceptuelles de leur existence et leur « théorie descriptive ». Face à ce constat de ce qui a été, même les outils « programmatiques », affinés seulement en vue de plus tard, d'un « grand soir » qui bouleverserait la société entière, quel que soit la valeur intrinsèque de ces outils, réduisent quoi qu'on en dise l'existence praxique à ce qu'en retient et perçoit la logique macrosociale.

de soi dans les mises en œuvre des pratiques sociales ou dans le regard qu'on leur porte, alors que c'est elle qui, au contraire, est souvent mise à mal par « la vie en société ». Les approches anthropologique et psychanalytique l'ont repérée comme n'allant pas de soi dans l'état courant de nos organisations sociales, en questionnant son rôle crucial dans notre humanisation, jamais acquise une fois pour toutes. C'est à ce niveau-là, profond, qu'ambitionnent d'être efficaces les médiations de quartier, les institutions de la classe coopérative ou l'accueil de l'enfant autiste par la psychothérapie institutionnelle.

Cette loi symbolique est bien souvent, et à tort, confondue avec la loi dominante dans les phénomènes sociaux : la loi macrosociale, où la valeur de toute production sera (ou non) reconnue par l'ensemble de la société dans laquelle s'intègre le groupe social de production. Et de fait, les termes d'un accord instauré par les médiateurs doivent ne pas contrevenir aux principes du code civil. Par ailleurs, intégrée dans la logique générale du champ social, la valeur d'une production ne sera qu'un cas particulier des lois qui y régissent les échanges, et c'est à l'aune de cette valeur d'échange, relative à la société globale, que pourront être jaugées l'efficacité d'une pratique, et de sa production propre.

Deuxième niveau. La praxis se définit ensuite par la nature de l'objet de sa production, qui dépend du champ socioprofessionnel dans lequel elle s'intègre : pour les médiations de quartier, la nature de l'objet est de l'ordre de la régulation et de la loi, et situe la praxis dans le champ judiciaire¹⁸. Pour la pédagogie institutionnelle, l'« objet » est la suite complexe des apprentissages scolaires et civiques. Cette appartenance relève elle aussi de la logique générale du champ. On ne doit pas se limiter ici à une vision « techniciste », purement objective de la production : quelque chose se crée, qui n'est pas seulement un artefact. Toute praxis est avant tout productrice de valeur. Qu'est-ce, par exemple, que produit la praxis judiciaire des médiations de quartier ? De la concorde sociale.

Cependant, cette « fabrique du social » à elle seule reste une réduction de la valeur de ce qui se passe et se produit dans les médiations : car précisément, on manque en elle la valeur propre de la praxis, qui demeure au fond inéchangeable, inutile et non comptabilisable au regard des lois de champ. En soi, qui a intérêt à ce que deux voisins revivent en paix ? À ce qu'un enfant soit épanoui dans sa vie d'écolier ? Après tout, il suffit que les uns comme les autres se tiennent tranquilles, soit en ne faisant pas d'histoire, soit en apprenant. Enfin, donc, la praxis se définit dans sa singularité, par ce qui jamais ne pourra être identique¹⁹ à une autre situation, fût-elle, elle aussi, une praxis. Par conséquent, cette singularité va jusqu'à limiter (sans l'annuler) une définition, même la plus fidèle, du concept de praxis ; il s'agit d'une dimension qui apporte son hétérogénéité à la praxis. Si la praxis veut demeurer fidèle à sa pertinence autant qu'à son éthique, elle doit respecter cette hétérogénéité, au sein même de ses propres structures : la singularité n'est pas « capturable », ni saisissable — elle n'est qu'exprimable, respectable, articulable. La classe coopérative n'a pas à aller s'occuper des motivations intimes de Luigi — mais il faut que Luigi ait confiance en la classe pour y exister aussi intimement : c'est dans cette non symétrie que réside le véritable accueil du sujet, accueil de l'autre en tant qu'autre dont on « n'attend rien ». De même, les médiateurs n'ont pas à fouiller dans les tréfonds de la vie du quartier : celle-ci s'invitera d'elle-même, et remontera à la surface assez vite si la tâche médiatrice le nécessite — et de cela, seuls les protagonistes le décideront, dans et de par leur prise de parole. Nulle indiscretion, et pourtant la praxis doit être accueillante vis-à-vis de ces sphères, si elle veut régler en profondeur ce que la gestion macrosociale, à les négliger, n'a pas su réguler. Cette part singulière de la valeur ainsi créée est signifiante du côté du sujet, elle fait sens pour lui, mais est irréductible à des unités de valeur statistiquement « significatives ». Cette qualité de ce qui, dans le social, ne pourrait émerger sans désir, cette dimension radicalement inconsciente, incalculable, on peut seulement tenter de la « capter » comme on le fait d'une source, en prenant soin de ne pas polluer cette présence désirante car, à la différence des fleuves qui ne coulent que dans un sens, la pollution du désir par le lit social sur lequel il s'écoule peut remonter, hélas sans difficultés, jusqu'à la source et en tarir le jaillissement. Ne pas polluer la

¹⁸ Bien que le cas présent soit particulier, car la praxis se situe à la frontière entre le champ juridique (malgré les limites d'une telle intégration, sur laquelle je ne reviens pas) et le champ social (au sens où l'on parle de plus en plus, de nos jours, du « vivre-ensemble »).

¹⁹ Bien que partageable, comme on en discutera plus loin dans la première étude.

subjectivité, ne pas l'écraser, mais la protéger des infiltrations doxiques, est le souci le plus urgent de la praxis. Cela ne se décrète pas, ni ne résout par des bons sentiments ou par l'édition de codes moraux ou professionnels²⁰. C'est une affaire de structuration du milieu, telle qu'elle ne réduit pas le sujet inconscient au moi groupal : la praxis ne peut être abordée qu'en termes de structuration du milieu et de subjectivation de la structure. Le seul corollaire sérieux de la subjectivité, c'est la structure. L'éthique est le respect sacré du désir et de son sujet : on ne touche pas au sujet — pour la simple raison qu'on découvre vite, dans la pratique, l'illusion d'une telle visée, au même instant où, théoriquement, l'on saisit ce qu'est le sujet. Il faut payer le prix pour maintenir vive la présence du sujet dans les rets de la tablature institutionnelle, et pour que la loi symbolique ne dégénère pas en loi seulement générale, et opère son travail de singularisation existentielle. Une praxis n'a pas d'autre urgence, pas de fondement symbolique autre qu'éthique. Sans ce souci de conserver au sujet sa négativité, on renforce l'adhésion massive et univoque de l'individu aux lois du champ social, on se complaît dans une « structure sans sujet », qui n'est rien d'autre alors qu'un totalitarisme, c'est-à-dire une structure macrosociale totalement désertée par la vie symbolique, dégénérée en figement hiérarchique anonyme, où la valeur des individus devient intégralement échangeable, et la part d'hétérogène reléguée dans des marges insignifiantes. Troisième niveau.

Ce sont ces zones marginales qui, pourtant, s'avèrent cruciales. Car en fond de toutes ces dimensions fondatrices de la singularité d'une praxis, il est, non pas un quatrième état de la valeur, mais une donnée brute à partir de laquelle tout s'édifie : la contingence. Quel conflit a eu lieu dans ce quartier-là ? Qu'est-ce qui s'est dit lors du conseil de coopérative de ce jour-là dans la classe, qui a déclenché le coup de gueule de Luigi ? Quels événements se sont produits ce matin-là pour les enfants avant la réunion avec l'équipe d'accueil pédopsychiatrique ? Mais aussi, plus lointaines, quelles sources sous-tendent les conflits entre deux familles ? Pourquoi Luigi se prend-il d'amitié pour Ahmed ? Pourquoi un bris de glace peut-il angoisser autant Francisco ? Et, plus loin encore : quelles réminiscences ont donné l'idée d'inventer les médiations de quartier à Apap et sa collègue Nicole Obrego ? Qu'est-ce qui rend une classe d'enfance inadaptée dans un bidonville de la France de la décolonisation, un tel lieu d'accueil pour une pédagogie inaudible par le reste du champ éducatif ? À partir de ces contingences, vont pouvoir s'agencer et travailler les lignes d'investissement pluriel afin qu'une valeur émerge. C'est cette contingence qui fait qu'aucune réalité n'est au final réductible à une norme identique : voilà une évidence. Respecter la contingence qui permet qu'une valeur demeure singulière, voilà qui n'est déjà plus si évident à soutenir, en théorie comme dans la pratique. C'est en ce point exact, position difficile et souvent douloureuse à tenir, que se repère une praxis. La contingence est au cœur de la substance de toute valeur : à travers les différentes arabesques, c'est toujours d'elle, en fond, que sortent les fils qui tissent une praxis, et les textes qu'elle engendre. Ils en restent imprégnés jusque dans le plus élaboré de leurs tressages.

*

Coopérative

Pour travailler qualitativement l'existence des sujets qui l'habitent, une praxis, à son échelle restreinte et locale, organise une communauté de pratique, structure un milieu et médiatise des relations : elle les institutionnalise.

Se dessine alors une organisation coopérative, au sens le plus rigoureux du terme. Dans une visée de changement de la réalité, des objets et du travail de la valeur, la praxis implique une égalité de statut, qui cependant distingue les degrés de savoir et donc de pouvoir de chaque praticien. C'est autour de la production que s'organise l'ensemble des relations et de la division du travail entre les praticiens ; c'est elle qui requiert les fonctions dont chacun va prendre la responsabilité, et c'est l'organisation librement décidée par tous qui donne son sens et son autorité à l'ensemble de règles, de licences et interdits qui vont régler les

²⁰ Codes qui émanent de ce que l'on nomme couramment, mais de façon abusive d'un point de vue des praxis, des « conseils d'éthique ».

degrés de pouvoir, de responsabilité et de liberté de chacun. Ces lois, ce mode de fonctionnement, se discutent, se décident, se remettent en question au sein d'une instance décisive, tels, par exemple, les conseils des coopératives agricoles ou des classes de pédagogie institutionnelle. C'est une telle instance de décision collective qui assure l'institutionnalisation du milieu et incarne la fonction principale d'« institution instituante », cœur de la praxis d'où part et à laquelle revient toute décision. Elle assure aussi la régulation de la qualité symbolique du milieu, de par le mode de décision qui y règne : la participation directe de chacun. Il est donc essentiel que cette institution ne soit confisquée par aucun des individus, seuls ou regroupés : aussi se tient-elle dans une égalité de statuts et les décisions y sont celles de tous. Cette réalité de la participation assure à chacun la possibilité de maîtriser effectivement les conditions réelles de son être-là²¹, et donc du sens à être véritablement présent, co-présent, coopératif.

De ces points, on peut en déduire quelques autres.

*

Régimes

Le terme d'« institution » est généralement associé à une structure rigide, souvent celle de l'appareil étatique, lourde d'une résistance aux évolutions de la « société réelle », conservatrice des valeurs dominantes et détentrice du pouvoir et de sa reproduction. Ce n'est pourtant là qu'une des figures possibles de l'institution : déviation certes fréquente, perversion de l'acte symbolique d'instaurer une loi. Mais plus fondamentalement, l'institution n'est que le résultat, fixé temporairement et localement, d'une institutionnalisation, et c'est ce processus qui est primordial : l'institution ne doit jamais se fermer à sa désinstitutionnalisation et à sa réinstitutionnalisation (quand elle risque de se figer et que la réalité qu'elle régule risque de se déstructurer), branchées toutes deux sur les conditions réelles du milieu et des sujets. Voilà ce qu'est la gestion symbolique, et non macrosociale, de l'institution. Dans une praxis, la vie institutionnelle prend l'aspect d'un processus permanent de questionnement sans concession de la pertinence des outils régulateurs. Aussi, les institutions de la praxis, et surtout le rapport entretenu à leur norme par les acteurs de la situation, font l'objet d'une « analyse institutionnelle » permanente. Dès qu'une institution veut se mettre à l'écart de ce mouvement, alors commence son figement qui aboutit à sa caricature bien connue.

On est donc fondé à parler d'institution, de règle et de loi dans le cadre des « médiations de quartier » tout autant, et même plus, que dans le cadre de la gestion macrosociale du champ judiciaire. Entre ces deux cadres, la distinction concerne le régime de fonctionnement des phénomènes. Les mots sont employés selon différents régimes de discours, au sein desquels ils ne désignent pas la même logique de fonctionnement. Il y a un régime macrosocial, et un régime praxique, qui concernent non seulement le discours, mais la pratique et la valeur. Ces arabesques tenteront de saisir au plus près ce qui fait la spécificité du régime praxique : la première arabesque en la distinguant du régime macrosocial, la deuxième en observant une praxis fonctionner à plein régime, et la troisième en analysant les ressorts sémiotiques de cette singularité.

²¹ Une telle égalité de droit à la parole et à la décision ne signifie pas que « tout avis se vaut » (on retomberait alors dans le règne de l'opinion), mais que la parole de chacun est pondérée selon ses terrains et degrés de maîtrise propre, mais que lors des décisions, tout sujet a voix au conseil. Pour savoir ce qui sera acceptable en guise d'accord, et de règles de dialogue, soit dans la question pure de la forme, la fonction du médiateur permettra de structurer la décision prise, et sa pertinence, née de sa pratique, comptera : pertinence, donc, à ne pas confondre avec d'autoritaires injonctions ; concernant la définition commune de l'objet de l'accord, les deux protagonistes pourront eux aussi parler avec un adéquat degré de pertinence, de responsabilité, et de pouvoir décisionnel — on peut même dire qu'alors, le pouvoir supposé du médiateur s'effacera pour laisser croître celui des protagonistes de la concorde future. Je n'insiste pas sur cet aspect de l'organisation, que décrira un autre travail, non encore paru.

La praxis refonde la loi sociale en général autant que la règle locale. La raison d'être de telle ou telle loi réapparaît enfin pertinente à ceux qui, jusque là, la subissaient en aveugle, du moment où les institutions aident des praticiens dans leur tâche édicatrice ; mais surtout, en rétablissant ainsi son bien-fondé à l'aune de leur vécu, cette règle resserre le sens du phénomène même de la loi. Les médiations de quartier ne créent pas seulement la valeur locale d'un accord entre deux parties : elles sèment à nouveau un champ laissé à l'abandon. La valeur pourra désormais y venir féconder tout ce qui poussera, et où chaque contingence n'aura plus pour seul avenir que de devenir de la mauvaise herbe. Alors les protagonistes des médiations de quartier recueilleront les fruits de leur travail et seront les maîtres de leur coexistence. La cohésion sociale sort renforcée du travail praxique, et se voit réinsufflée une qualité de lien symbolique jusque dans ses atomes les plus marginalisés et délaissés. Telle est la profondeur, dans la localité, de l'action restreinte de la praxis : exactement là où se situent les limites de l'édifice macrosocial et de son mode d'organisation.

Quand la société n'a plus pour fonctionner que les êtres qu'elle a engendrés et maintient, elle n'a plus, comme seuls outils de diffusion de ses règles, que la force et la séduction, qui ne demandent pas une transmission mais une soumission. Ce n'est plus une entité sociale vive, c'est une gestion statistique, condamnée à un tâtonnement aveugle (même s'il se veut savant), et les êtres sociaux ne sont plus tant des corps désirants et décideurs que leurs ombres portées : la structuration symbolique se vide de toute possibilité de sens. Pour une gestion de masse efficace, le prix à payer est de reléguer le sens à une place contingente, c'est-à-dire sans conséquences. Tel est, quand il est radicalisé, le régime macrosocial de fonctionnement.

La mise en place d'une praxis, en respectant au contraire la possibilité du sens au cœur de tout, et en conférant à la contingence une dimension substantielle, propose une solution qui, de prime abord, étonne et désarçonne jusqu'à ceux-là mêmes qui vont en devenir les sujets : les citoyens, les écoliers, et tous les (futurs) praticiens sont étonnés quand on leur dit : « Pour ce qui vous concerne, vous êtes priés de vous adresser à vous-mêmes » — et quand, sur ce, on leur en reconnaît le statut et dégage les moyens nécessaires ! De vivants reproducteurs, consommateurs et électeurs, ils vont pouvoir (re)devenir des existants, producteurs coopérateurs, libres et décideurs. La force de la loi peut se régénérer, à nulle autre source qu'une énergie renouvelable sans fin, pourvu qu'on ne la détruise pas : le désir. Tel est le régime praxique : de proche en proche, toutes les dimensions de la valeur sont venues s'intégrer à la « machine » praxique. Subjectivité, pratique et situation ; être-là, faire et être, sont indissociables au sein de la praxis. Encore faut-il que se reconfigurent leurs relations. Avant les sujets, il y a les agents du champ macrosocial ; avant la pratique des praticiens, il y a la (re)production des pratiquants ; avant la praxis, il y a la situation anonyme du champ. Ce que l'on va suivre à présent, c'est le passage d'un état à l'autre, le lent nouage des trois dimensions définitionnelles de la praxis. Ce faisant, c'est de l'être même de la praxis, et non seulement son émergence, qu'il sera question. Pour conserver leur force dans la durée, les décisions et les institutions d'une praxis doivent demeurer dans un lien de pertinence avec la réalité, et dans un lien de sens avec le vécu qu'en ont ses sujets. C'est tout l'enjeu de la naissance d'une praxis, et de son besoin permanent de renaissance.

Tentons d'établir quelques limites à cette notion de « régime praxique ». L'espace macrosocial, géré par la hiérarchie administrative, cède la place à un espace local, géré par une organisation coopérative. Il ne s'agit pas d'un changement radical du premier espace, mais de l'articulation, à une échelle restreinte, des visées sociales et étatiques avec des moyens et des réalités humaines que seule une situation de coprésence entre des sujets permet de réunir et d'exploiter efficacement, c'est-à-dire, en termes de praxis, avec éthique.

Partant, les solutions qui pourront être trouvées, forcément restreintes et n'appelant pas a priori à être généralisées, auront d'autant plus de chance de répondre de façon adéquate aux soucis immédiats, et de régler conséquemment le problème général qui était à l'origine de l'instauration de la praxis : restaurer la paix civile, faire retrouver aux enfants le désir de grandir, à l'autiste, la voie de sortie de l'enfer. À ceci près que dans l'aire où elle retrouve vigueur, cette fonction voit son efficacité démultipliée : la paix sociale n'est plus imposée ni par une instance étatique abstraite, ni par une force coercitive réelle, toutes deux non porteuses de sens, mais directement reprise en main par les citoyens, et refondée dans l'existence et la

coexistence des citoyens, des élèves, des praticiens hospitaliers. Trois caractéristiques limitent d'emblée la portée d'une praxis.

*

Tâtonnement expérimental

Toute praxis s'articule autour d'une finalité : une hypothèse pour mettre en place une pratique, une pratique pour pérenniser les propositions initiales de l'expérience. Cette pérennisation a besoin d'un temps et d'un espace suffisants pour se projeter et atteindre le but fixé par l'hypothèse initiatrice, affinée et repensée point après point de son effectuation. Autant dire que son but se métamorphosera lui aussi au fil de l'émergence de cette temporalité. Une telle pratique ne peut prétendre à aucune autorité ni à aucune raison allant de soi, qui en rendrait automatique l'établissement et évidente la reconnaissance. Le seul fondement de la praxis est au-devant d'elle-même, et c'est aux effets engendrés qu'elle devra d'être encore plus renforcée (ou non) dans son avancée, dans une dialectique avec les données de départ. Si cette expérience prouve son efficacité, ces données se transformeront là où précisément, dans le cadre de la doxa et de la gestion antérieure, aucun déblocage ne parvenait à se dessiner. L'expérience engendre elle-même sa propre autorité. C'est aussi pour cela qu'une praxis demande un engagement permanent : seul un sujet peut supporter l'attente inhérente à cette « accumulation primitive » d'autorité.

Cette finalité n'« outrepassa » pas les conditions et le déroulement de sa mise en place, comme si elle leur était transcendante : elle les accompagne comme une de leurs conditions de possibilité. Entre les sujets et leur pratique, elle établit une relation de conscientisation et de construction, modalité d'appropriation de la contingence du terrain comme de notre propre désir. Et au fur et à mesure que cette finalité, pour les praticiens, prend la figure d'un telos réel, d'une « raison de continuer » : pour des sujets, elle s'objective. Alors la praxis devient l'« objet de nos soins », elle peut se travailler de l'intérieur par ses propres sujets, en un processus qui modèle l'hypothèse expérimentale à l'aune de la réalité transformée, engendrée. Dans le cadre de la praxis pédagogique, Freinet appelait cela le « tâtonnement expérimental ». Cette progression s'accompagne de langage et d'analyse : pas tant pour rationaliser (qui n'est qu'un moyen concernant seulement la part *sensée* de l'action), que pour la véritable fin : constamment relancer le désir, l'être là et le faire, désembourber leur non-évidence, et le sens, du risque permanent des figements spéculaires, statutaires ou doxiques. C'est la fonction de l'interprétation, sur laquelle reviendront quelque peu la première, et surtout les deuxième et troisième arabesques.

*

Lieu et restriction

D'autre part, une praxis est locale et restreinte — c'est pourquoi ses critères de pertinence ne sauraient être « généralisés » purement et simplement. Ce rapport entre l'échelle de la pratique et la nature de son organisation politique s'éclaire à partir de la notion de singularité. Pour que du désir soit pris en compte, il faut une aire où la singularité ne soit jamais perdue, ni de vue, ni de contact : seule une coprésence entre les acteurs permettra la présence ininterrompue de la subjectivité à hauteur de groupe, son implication vive par et dans le travail des décisions, paroles et actions communes. Cette coprésence ne suffit pas, mais elle est indispensable pour développer toutes les harmoniques de la parole et du symbolique : la troisième arabesque y reviendra. Seule cette coprésence permet à des corps et des volontés d'*incarner* la loi — comme Luigi. La forme politique d'organisation de cette coprésence est la démocratie directe. Rompre une telle coprésence ferait retomber dans la gestion représentative d'une masse — aussi petite soit-elle numériquement, on retomberait dans les « effets de masse » que produit toute désobjectivation, c'est-à-dire toute aliénation du pouvoir, de la liberté et de la responsabilité des citoyens. Une telle rupture n'est pas mauvaise en soi — et elle est parfois inévitable à une certaine échelle de population. C'est alors la

régulation de la représentativité que doit investir la subjectivité populaire : mais c'est là, dans une réflexion politique, s'engager plus loin que n'ont décidé de s'étendre ces études.

Ce à quoi toute praxis se reconnaît inappropriée, c'est seulement le traitement macrosocial de phénomènes de nature massive et abstraite. Les deux « individus », le praxique et le macrosocial, ne peuvent être confondus. Moyennant quoi, la praxis déploie son efficacité fine et profonde sur un terrain non reconnu, que la logique du général ne prend habituellement en considération que trop tardivement, à ses seuls rejets de violence.

Cette efficacité, enfin, peut être dite pleinement « locale » dans la mesure où la praxis instaure des *lieux*, c'est-à-dire la structuration symbolique d'un espace, d'un terrain donnés. Cette élaboration est la distinction qualitative la plus fondamentale entre une praxis et une pratique anonyme perdue dans le champ macrosocial. Les trois arabesques montreront ce qu'est travailler la qualité symbolique d'un donné pollué. La deuxième témoignera de toutes les démultiplications qu'un tel travail peut connaître dans un environnement praxique, celui de la classe coopérative — à l'inverse des médiations de quartier étouffées par la chape hiérarchique. La troisième arabesque montrera depuis quels abîmes de dégradation du symbolique un *lieu* véritable permet à un être de remonter, pour peu que, en ce lieu, depuis ce lieu, il se sente soudain entendu, attendu enfin.

Telles sont les limites principales et, en leur sein, la puissance du régime praxique.

*

Interprétation

Mais une telle rencontre entre un sujet et un lieu ne peut prétendre à l'assurance d'un simple fait : pour devenir événement, il faut à la rencontre une interprétation. Ce terme demande à être correctement entendu, et distingué de ce que l'on entend habituellement par « interprétation ». Dans la praxis, il ne s'agit pas que d'un discours porté sur une situation, une action, un vécu, un texte, etc. : c'est un acte en soi, qui « déchaîne la vérité », comme dirait Lacan ; que cet acte débouche sur un énoncé conscient, c'est secondaire et pour tout dire, assez rare. Cette vérité dont il est question n'a rien à voir avec une « version » correcte de la réalité, ni avec une « adéquation » entre la chose interprétée et ce qui en est dit : pour reprendre les termes d'Alain Badiou, c'est une vérité événementielle, plus proche de la procédure de fidélité à une rencontre, et qui se déploie en praxis. Cette procédure désigne la constitution d'un sujet praxique. Ainsi, l'interprétation n'a rien ni d'un commentaire, réflexivité chosifiée en énoncé d'elle-même, ni d'une « prise de distance » ou d'une extériorité de soi à soi. Certes, ces cas de figure peuvent se présenter, comme autant de modalités ou d'outils interprétatifs. Mais plus fondamentalement, l'interprétation est un acte présent qui, soudain, transforme le passé indéfini en passé composé, forme accomplie qui aboutit à l'instant actuel où s'énonce l'interprétation. Ce passé composé, recomposé, inscrit ce qui a fait progresser la situation pas à pas jusqu'à devenir pleinement une praxis : depuis la pure contingence initiale, ce « vide de doxa » auquel une décision libre a laissé la chance rare de perdurer plus que ne le prévoyait l'emploi social du temps, jusqu'à la possibilité d'une promesse — premier pas ; depuis ce possible brouillard et intangible jusqu'à sa portance par du corps, du fantasme, du langage et du collectif, dans la poix certes alourdie, mais soudainement plus tangible, de la quotidienneté prise en compte et assumée — second pas ; et, dernier pas, depuis ce tâtonnement expérimental jusqu'à l'établissement d'un premier état, stable relativement, mais suffisamment pour qu'émerge une première institutionnalisation, et à travers elle la dimension de la loi symbolique. Une interprétation ne clôt pas l'objet qu'elle énonce : elle en boucle une première progression, au terme de laquelle cet objet s'inscrit dans notre regard, dans notre paysage. Cet objet, enfin, cesse de ne pas s'inscrire : sa présence va continuer d'insister, mais aussi exister et se déployer dans la dialectique de notre parole, de notre demande. La deuxième arabesque tentera de saisir le moment de bascule vers l'existence qui se produit dans la classe de Luigi... et de Fernand Oury : comment un enfant « met des mots sur la chose » et, ce faisant, déchaîne la vérité de la classe et de ses institutions. Certes, en dénonçant une réalité peu glorieuse, mais en ne s'en tenant pas à cela : sinon, il n'y aurait pas

lieu de parler de vérité ; or vérité des lois il y a — il fallait qu'elle retrouve son cours, et un événement était nécessaire à cela. Cet événement porte le nom de « courage de Luigi ».

Ce moment institutionnel intègre une multitude d'états de la valeur, tous issus de l'aire expérimentale et récapitulés par cet accès ; mais ce moment est aussi tourné vers ce qu'il va désormais permettre : l'institution, comme acte engagé dans la structuration de la situation, inscrit ces valeurs et les impose dans l'espace social, où se noue ainsi une première maille de praxis. Une maille n'a pas la fermeté du nœud, mais elle n'en a pas non plus la fermeture : elle appelle toujours, pour ne pas se défaire, une nouvelle maille, et une autre... L'institution s'inscrit comme métaphore primordiale, grosse de tous les déblocages et déploiements de sens possibles : elle devient tout à la fois un outil désormais manipulable, la première pierre ferme d'un édifice encore précaire à l'architecture subjective, la première borne d'un cheminement auquel rien ne prédestinait personne, bref une hypothèse symbolique que l'on peut réinjecter dans la contingence de la réalité, laquelle, toujours se renouvelant, pressera la praxis à se transformer. Aux sujets de savoir rester fidèles à cette injonction. Mais quoi qu'il en soit, la réalité n'est plus dissociable de l'être-là du sujet ni de l'institutionnalisation : spirale du symbolique qui désormais progresse à travers ce que le sujet décide *actuellement*. C'est dans cette constitution que s'ancre, ultimement, la liaison profonde entre praxis et interprétation : la praxis est *interprétation appelée par l'événement*. Et en elle se lient indissociablement trois dimensions : le vécu du sujet, l'articulation de la pratique en un discours et une action, et le changement de l'être même de la situation sociale en praxis. Institutionnalisation des outils et institutionnalisation du milieu deviennent dialectiquement liées, à travers un travail de son organisation par ses propres sujets. Réalité symbolique retrouvant l'essence du langage : toute praxis est sémiotique, son être est signe autant que subjectivité.

En d'autres termes, le milieu, travaillé par de la subjectivité à l'œuvre, prend le visage de cette subjectivité. Les relations qui naissent entre les médiateurs et les habitants des quartiers, et celles qui (re)naissent dans les quartiers, sont toutes issues de cette transformation ; donc elles se diront, se parleront avec les mots qui l'auront accompagnée, mots échangés durant les entretiens ou inscrits dans les conventions ; ces relations seront articulées à travers la qualité de langage du milieu, c'est-à-dire l'écoute, le liant et l'ambiance, instaurés par le travail d'accueil des médiateurs. Les relations entre les êtres sont marquées, comme un sceau, de la substance contingente fourrée dans ce milieu d'échanges. La vie embraye sur la praxis, qui rembourse alors exactement, et sans fin, sa dette envers ce qui a permis sa naissance : embrayer sur de la vie et rien d'autre.

III.

Une praxis pose ce fait : quelque chose peut naître au sein du champ macrosocial et y demeurer logiquement irréductible à ses lois, sans pour autant se mettre dans une situation de pur antagonisme. Le champ de cette pratique n'est ni un parasite, ni une affirmation minoritaire et identitaire, ni en total désarrimage avec son environnement. Des liens complexes s'établissent entre les deux champs, macrosocial et pratique. Je n'en évoquerai ici que trois. Le premier a trait à la présence d'un sujet dans la praxis ; le deuxième, aux liens entre la praxis et ses entours quotidiens ; le dernier, aux rapports entre la praxis et le champ macrosocial dans lequel elle émerge, et parfois se noie.

*

Il y a du sujet

Le champ macrosocial est régi par une logique qui ne prévoit aucune place pour de telles « pratiques » : tout au plus n'en empêche-t-elle pas l'émergence²², à ses marges et dans ses friches, dans ses aires de contingence. En un de ses points, occupé par *un* magistrat, soudain un nom propre cesse d'être une désignation superflue accolée à un grade : par lui, une subjectivité se déclare, qui incarne un embranchement possible vers une organisation inédite de la situation. Le geste du magistrat, celui de Luigi, ou d'Odette constituent la première articulation entre la logique macrosociale et la logique pratique révélant une présence : il y a du sujet. Apap investit pleinement la sphère de son existence dans le champ judiciaire et la redessine singulièrement ; le corollaire immédiat de cette libre décision est qu'il redessine profondément d'autres aires d'existence. L'équilibre singulier initié par Apap entre liberté, responsabilité et pouvoir devient accessible par tous. Telle est la matrice d'une praxis : par delà la mise en place d'une pratique au sein d'une situation, naît une nouvelle possibilité d'existence, celle des médiateurs, celle de ses concitoyens. Cette qualité ne concerne plus la personne des individus sociaux, mais le sujet de la praxis. Un nouvel espace de pensée et d'action émerge.

Du vide apparaît ; espace laissé vacant par le silence imposé aux réponses (actes et paroles) toutes faites. Après les premiers instants de mise en marche de la praxis, s'y déploie une nouvelle qualité de présence, qui n'écrase plus les personnes sous des statuts. Véritablement indépendante de la seule obéissance hiérarchique, c'est la source à terme d'une plus grande prise de responsabilité et donc d'une puissance inédite. La première étude s'attardera sur ce passage d'un espace (trop) plein à un espace (soudain) vide, dans lequel la situation s'étoffe potentiellement, donc structurellement, d'une qualité subjective. Que dans son aire « il y ait du sujet », plusieurs traits en témoignent.

Le premier trait consiste dans un redéploiement de la subjectivité : les prérogatives de la position subjective ne relèvent plus d'une seule personne, mais peuvent s'incarner à travers les gestes, paroles et décisions de tous. On pourrait parler à cet égard d'une subjectivité générique, aux présences multiples et à la qualité tissée par la structure de la situation. Le sujet de la praxis serait alors une présence repérable par rapport aux institutions. Elle concerne tout ce qui témoigne d'une articulation désirante véritable. Ces prérogatives ne dépendent pas d'un rapport à la notion d'individu, et sont autant de possibilités d'être-là. Les figures subjectives sont plurielles. Premier cas, un individu n'est pas toujours assuré d'agir, d'être là en tant que sujet : nous connaissons tous ces moments où en nous reprend le dessus le « normopathe²³ », l'être-pour-la-doxa. Second cas, ces figures subjectives ne sont plus seulement l'apanage d'un seul qui commande à d'autres qui exécutent : il n'y a pas reproduction mais coupure du schéma hiérarchique. Pas plus les figures subjectives ne relèvent-elles d'une « personnalité » qui influencerait sur d'autres : certes, le phénomène des identifications n'est pas hors jeu, loin de là, mais il ne se réduit pas à une aussi pauvre formule. Le jeu des identifications se déploie à travers toute la praxis, entre toutes ses figures : on peut s'identifier à des personnes, mais aussi des principes, des réalisations, des lieux, etc. : cette diversité quotidienne, loin d'être laissée à l'abandon, enrôlée ou rabougrie, est travaillée, encouragée. La deuxième arabesque montrera à quel point la constellation des identifications ne se limite pas à l'étiologie d'identification au seul maître, et que la vie culturelle de la classe trouve bien d'autres supports, indispensables pour que même le petit Ali donne naissance à son texte libre. Cela, bien sûr, n'élimine pas le cas précis de « l'acte de naissance » de la praxis : l'instant où l'acte d'*un* sujet, isolé ou non, marque le point de départ d'un geste inaugural qui institue un nouveau régime de fonctionnement. Dans le jeu des identifications, une fois que la praxis existe, dure, se déploie, ce point de départ devient point zéro de « notre histoire », point d'appui premier, commun, mythe fondateur et bien-fondé de notre quête, plurielle et unie, d'une posture subjective, construction progressive d'une figure collective du sujet de *notre* praxis. Ce bien-fondé est au cœur de l'architecture spéculaire, qui donne substance à la vie du groupe. Ici, ce geste est celui d'Apap qui, s'il reste, aux yeux de sa hiérarchie, le responsable du lien entre l'« expérience » et le champ juridique, refuse d'être mis en position de maître du pouvoir : de ce « pouvoir »-là, il a abdiqué, et ce faisant, le

²² Et encore... Cette licence est elle-même de plus en plus remise en cause aujourd'hui, par la croissance de la pénalisation de toutes les parties de la société.

²³ Cf. troisième arabesque.

pouvoir s'est ouvert à devenir un pouvoir de faire et d'être, non plus pouvoir d'obliger et de se conformer ; pouvoir librement partagé alors entre pairs. C'est aussi le geste d'Oury qui fonda la classe... mais dans cette classe, c'est aussi le geste de Luigi qui fonde une nouvelle étape de l'histoire des institutions.

Le second trait est l'apparition d'un « surplus » de subjectivité dans la situation. Ce « surplus » fait apparaître deux figures déjà évoquées : là où il n'y avait que des exécutants et des pratiquants, il y a des praticiens ; les « sujets », au sens le plus pauvre d'usagers passifs de la loi, deviennent des sujets s'emparant du pouvoir de faire vivre cette même loi, de l'incarner (quant à eux) et de l'expérimenter (quant à elle). L'apparition ou la transformation de ces figures n'est pas sans conséquences, qui reviendra agir sur l'ensemble de la structure initiale de la situation.

Le troisième trait est que, si l'aire qui se déploie reste restreinte (cf. *infra*), elle n'en devient pas moins un univers irréductible au champ qui l'a vu naître, et qui fonctionne selon ses propres lois organisationnelles. Ces lois seront donc, en un sens, des traces d'une subjectivité : elles représenteront pour d'autres lois ce fait qu'il y a là du sujet, et que cette instauration elle-même est, certes pas un sujet, mais une singularité, c'est-à-dire l'existence d'une subjectivité à régime symbolique. Symétriquement, l'affirmation politique des sujets, leur présence réelle dans le champ social, représentera et soutiendra les lois de la praxis au regard des lois macrosociales. La réinstauration du lien social de confiance entre les citoyens est l'expression tout à la fois d'une subjectivité, de sa dialectisation dans et par des lois, et de la force que ce tout innerve dans la coexistence et la coopération désormais redevenues vives. Autrement dit, les lois de la praxis aident à déployer la subjectivité, mais leur institutionnalisation réelle n'est le fruit que de l'advenue de cette subjectivité. Les lois ne sont pas les instruments de leurs sujets, mais ces derniers demeurent maîtres des instances d'analyse de ces lois. C'est ici que l'organisation réelle, la maîtrise des moyens matériels et politiques d'existence rejoignent la dimension abstraite, l'organisation structurelle d'une praxis. Et le tout témoigne d'une organisation qui véritablement fonctionne, de sa puissance à se structurer et de son pouvoir de résistance face à ce qui viendrait défaire cette singularité institutionnalisée. Ces dangers, ce sont tous les visages de la régression vers une conception hiérarchique des rapports entre responsabilité, pouvoir et liberté. De tels visages seront surtout évoqués dans la première arabesque. Ce ne sont pas (seulement) ceux de « méchants » qui, du dehors, veulent annuler notre minorité : ce sont avant tout nos propres mimiques, celles qui redonnent à nos visages les traits de la normopathie.

Cette dernière qualité subjective imprègne le tissu même du lien social tel que la praxis le configure : c'est avec elle que l'on pénètre le plus avant dans la singulière complexité de la praxis.

Précisons : il est question ici du sujet de la praxis, qui se dessine au fur et à mesure que la praxis elle-même émerge, et en aucun cas d'une théorie générale du sujet. En l'état de ces arabesques, le « sujet de la praxis » n'est que la notion descriptive d'une série de propositions politiques dont on cherche à questionner quelques invariants. Cette notion s'ancre dans les différentes dimensions anthropologiques (double aliénation au désir inconscient et aux structures sociales) et philosophiques qui marquent une présence humaine pleine. Ainsi le sujet de la praxis « n'est pas » le sujet inconscient : si ce qui fait le cœur intime du sujet humain demeure inaccessible, la subjectivité praxique, qui s'étoile autour de ce cœur, peut quant à elle se déployer dans toute la diversité du monde²⁴, à travers le vaste spectre des situations concrètes. Et de même, si la détermination macrosociale demeure colossale, elle ne rend pas compte de la logique d'une telle subjectivité, et surtout elle n'en rend pas impossible ou ridiculement utopique l'accès : la logique macrosociale se contente, et c'est bien normal, d'entériner la singularité praxique comme paradoxale, et de la placer logiquement comme proche d'un impossible²⁵. Qu'elle tente, comme par inertie, de rendre impossible l'advenue et la vie des praxis, c'est une autre affaire — qui relève de la dimension politique. La mort des médiations de quartier en sera, hélas, l'excellente illustration.

Quelques points de départ, donc, sont là encore nécessaires à repérer. D'une part, il y a passage à une praxis lorsque le sujet s'est révélé, à lui-même et dans la concrétude de son action, comme fidèle à une

²⁴ Ou *des* mondes, si l'on se place dans la perspective du système philosophique d'Alain Badiou.

²⁵ Ce qui, si l'on suit les catégories psychanalytiques, n'est pas si absurde : si l'on suit Lacan, le réel inconscient, radicalement hors de tout discours (social), c'est l'impossible.

rencontre. Cette rencontre survient entre l'individu qu'il est et une situation où, pour une première fois (ou vécue comme telle), il a expérimenté sa possibilité d'être l'auteur, la source d'autorité de ses actes. Telle autorité se jauge à la pertinence de sa réponse au donné social, et à la force d'ouverture, d'aventure dont fera preuve son existence ainsi relancée. La fidélité à cet événement est la construction et la gestion, au fur et à mesure, des conséquences de cette décision²⁶.

À ceci près qu'une telle décision instaurant d'un même coup et la pratique, et son sujet, n'est pas forcément prise par « un » sujet, mais à plusieurs — lors du conseil de coopérative de la classe de Luigi —, mais aussi à deux, — victime et auteur du délit dans le cadre des médiations de quartier —, ou enfin par l'enfant autiste, les parents et l'équipe. Cette fidélité n'a donc pas à voir avec l'individualité, mais, transversalement aux individus, avec la subjectivité, la qualité d'être-là intime et collective. Apparaît ici le corrélat qui marque tout sujet aliéné au symbolique : la *coprésence*. Tout comme l'institution isolée n'est qu'un effet second de l'institutionnalisation, ce n'est que par rapport à cette coprésence que la subjectivité est effective, c'est-à-dire efficacement présente à titre d'effet, dans les actes et le vécu de telle ou telle personne.

D'autre part, le sujet ne se révèle à lui-même que dans l'après-coup, et il ne préexiste pas à ce qui (se) construit (de) sa réalité. Bien souvent, cet accès à une subjectivité pleine révèle que le désir et les moyens d'action étaient là, quelque part entravés, en souffrance chacun dans son ordre, psychique ou politique, mais bel et bien là, n'attendant qu'un déchaînement. Toutefois, ni cette énergie ni ces moyens ne suffisent à désigner le sujet à lui-même, eux qui auraient très bien pu pourrir sans fin dans des névroses ou des inhibitions, dans des renoncements et des soumissions à quelque ordre établi ou jamais soupçonné, autant de figures de l'aliénation. Pour qu'il y ait déclaration du sujet, il y faut encore l'événement de la rencontre entre « moi, là » et cette inquiétante mais prometteuse étrangeté qui, pour faire appel d'air, profite d'un vide imposé parmi la doxa et les chapes plombées.

*

Démocratie directe

Entre champ pratique et champ macrosocial, une première articulation est donc l'imposition, l'affirmation et le maintien d'une hétérogénéité. Une deuxième articulation entre les deux champs est l'effet en retour de la praxis sur le tissu social, par exemple l'effet de l'instauration des médiations sur la qualité de la vie dans les quartiers. À partir du moment où de tels effets se font jour, on peut sérieusement envisager, entre le tout social et ses parties (ou quelques-unes du moins), une relation dialectique dans toute sa complexité, pouvant aller donc, aussi, jusqu'à l'exacerbation des antagonismes qui règnent entre les deux logiques.

Au sein d'un appareil judiciaire enkysté, qui se grippe ou perd sa légitimité, les lois déclinent et, d'outils législatifs du bien commun qu'elles étaient, elles ne sont plus que les démultiplicateurs impuissants du mal social. À cette lèpre, où le juridique et le moral se sclérosent, les médiations de quartier opposent une institutionnalisation de l'éthique, au point de rencontre entre l'effort de législation, les faits et le désir. Quand une médiation réussit, c'est le signe que du sujet, déjà là au cœur du quotidien bien qu'ignoré, réinvestit les besoins communs qui définissent son groupe social, mais dans lequel cette fois, il peut se dire sérieusement intégré. L'hypothèse est d'une part que cette nouvelle répartition des places, des statuts et des fonctions amènera une inhabituelle liberté au citoyen : la victime comme l'auteur du délit se retrouvent investis d'une confiance imprévue. Et d'autre part que, de cette liberté à user du pouvoir selon certaines contraintes, elles aussi consenties librement, naîtra une reconfiguration radicale de la relation du citoyen à une responsabilité refondée. Dans les « quartiers », dans la classe primaire, si une telle expérience réussit,

²⁶ Une telle schématisation de la notion d'un « sujet de la pratique » emprunte son schéma de base à la philosophie d'Alain Badiou. Il serait bon, ailleurs, d'engager un dialogue véritable entre cette source et celle, lacanienne, à la notion de sujet de la praxis qui ici se dessine, et à la conception du sens qui l'accompagne *forcément*.

un « atome » de paix sociale aura été refondé — mais *par lui-même* et non par l'application anonyme d'une législation macrosociale. La refondation de leurs conditions de vie sera l'œuvre des sujets eux-mêmes. La pleine maîtrise d'un processus par ses sujets fait de lui un geste d'émancipation civile et prend en cela un visage connu : celui de la démocratie directe. Hors des chaînes qui lient tout agent à l'« ordre établi » — c'est-à-dire déjà établi sans lui, ordre qu'on ne peut dès lors que reproduire ou combattre, mais jamais travailler —, la responsabilité devient au contraire un véritable schème : par elle, la personne accède au statut de sujet social, et la masse populeuse à la citoyenneté populaire. Toute la richesse de « Luigi et Ahmed », la monographie écrite par Fernand Oury, est de nous montrer comment un tel moment dans la vie du « peuple libre des enfants » peut être source d'un tel renouveau des institutions, pour peu que le conseil de la coopérative prenne le relai, et que la raison hiérarchique ne vienne entraver cette refondation par la base du sens civique. Entrave sur laquelle viendra se briser la première arabesque...

*

Retour à l'ordre

*Thats why my friend
Its an evidence
Politik is violence
Manu Chao*

La troisième articulation entre praxis et loi macrosociale a à voir avec cette entrave ; elle se situe non plus au niveau de la qualité sociale de la vie en communauté, mais au niveau du champ socioprofessionnel lui-même. Gardons le cas du champ judiciaire. Pour le procureur qui a su projeter son pouvoir de changer les choses au-delà de sa seule personne, son pouvoir et sa responsabilité ne sont plus isolés, ni dans leur toute-puissance ni, surtout, dans toute leur impuissance : désormais partagé, le pouvoir (y compris au sens de savoir-faire) est aussi décuplé ; la responsabilité, elle aussi partagée, et refondée dans sa participation collective, devient d'autant plus légère aux épaules du seul magistrat. Ce dernier est ainsi plus à même de redéployer sa puissance vers les autres fonctions où exercer sa maîtrise spécifique. Pouvoir, liberté et responsabilité des médiateurs influent sur ceux du magistrat qui coopère avec eux. L'existence des médiations rend désormais indéniable que l'équilibre hiérarchique entre pouvoir, responsabilité et liberté du procureur a changé une fois, et donc *peut* changer en soi. En toute logique, les deux statuts, dans les deux champs, devraient entériner cela. Ce n'est plus alors à la logique des praticiens de faire preuve de sa capacité d'ouverture, mais à la logique hiérarchique. On verra comment l'expérience des médiations de quartier s'est vite vue rappelée à une certaine idée de l'ordre. Mais c'est une autre affaire...

Justement, cette affaire-là doit être à partir de maintenant tenue à son rang, et ne venir qu'en son temps : *après*. Un après dont il faut apprécier toute la signification, aussi délétère soit-elle, et toute la portée, souvent nocive et fatale pour les praxis. Mais un après qu'il nous faut, à présent que nous sommes sortis du champ macrosocial et installés au cœur de la praxis, maintenir à sa place logique : une place seconde, qui peut ne plus faire aveuglément la loi la loi aux praticiens.

C'est au nom de cette priorité logique, que les trois arabesques qui viennent prendront un ancrage direct dans les paroles et écrits des praticiens, plus proches témoignages de ce que peut être ce regard lavé, par lequel s'impose une légalité neuve.

Paris, hiver 2009.

Au moment de terminer, j'aimerais que ce petit discours sur l'Imago vous parût non point ironique gageure, mais bien ce qu'il exprime, une menace pour l'homme. Car si d'avoir reconnu cette distance inquantifiable de l'Imago et ce tranchant infime de la liberté comme décisifs de la folie, ne suffit pas encore à nous permettre de la guérir, le temps n'est peut-être pas loin où ce nous permettra de la provoquer. Car si rien ne peut nous garantir de ne pas nous perdre dans un mouvement libre vers le vrai, il suffit d'un coup de pouce pour nous assurer de changer le vrai en folie. Alors nous serons passés du domaine de la causalité métaphysique dont on peut se moquer, à celui de la technique scientifique qui ne prête pas à rire.

De semblable entreprise, ont paru déjà par-ci par-là quelques balbutiements. L'art de l'image bientôt saura jouer sur les valeurs de l'Imago et l'on connaîtra un jour des commandes en série d'« idéaux » à l'épreuve de la critique : c'est bien là que prendra tout son sens l'étiquette : « garanti véritable ».

L'intention ni l'entreprise ne seront nouvelles, mais nouvelle leur forme systématique.

Jacques Lacan, *Propos sur la causalité psychique*, 1946

Première arabesque

Naissance et destins d'une praxis judiciaire

Médiations de quartier

À Georges Apap, aujourd'hui planteur d'oliviers.

... on peut légitimement considérer aujourd'hui, en novembre 1991 [après six ans de mise en place des médiations de quartier], qu'on a passé le stade de l'expérience, pour vivre désormais dans une pratique.

Georges Apap

... nulle conscience n'étant plus là pour préserver fût-ce le souvenir de ces mouvements éphémères sauf, par quelques traits vite effacés d'un monde au visage désormais impassible, le constat abrogé qu'ils eurent lieu c'est-à-dire rien.

Claude Lévi-Strauss, *L'homme nu*.

Cette première arabesque relate, à partir d'un article²⁷ de son initiateur Georges Apap, ce que fut l'existence et les destinées d'une expérience lancée dans la seconde moitié des années 1980, à la croisée du champ judiciaire et de la société civile : les « médiations de quartier ». Quel écho ce nom a-t-il de nos jours ?

Le phénomène des médiations n'est pas né en France avec le projet de Valence. On connaît surtout les Boutiques du droit qui dès 1975 « en dehors de toute impulsion judiciaire, à l'initiative d'avocats et de militants associatifs, (...) ont été pionnières dans le fait de proposer un accès au droit original basé sur la consultation collective et associant un juriste et un non juriste²⁸. » Plus : il s'agit d'un phénomène beaucoup plus large sociologiquement (elle concerne différents domaines : juridique, mais aussi social, familial, scolaire, etc.) et géographiquement (au début des années 1990, il demeurait beaucoup mieux connu, étudié et développé dans les pays anglo-saxons, par exemple, qu'en France).

Un autre nom peut nous venir à l'esprit : les instances de conciliations, que la loi de 1993 mit en place, à la suite, précisément, de quelques années d'existence des médiations de quartier. Les médiations de quartier seraient les ancêtres des instances de conciliation ? Il serait plus juste de dire que les instances de conciliation sont une dégénérescence des médiations de quartier. C'est autour de la nature de cette dégénérescence, de ses raisons, et donc autour de ce que furent exactement ces médiations de quartier, de ce qu'impliqua leur existence, dans le tissu profond et quotidien des « quartiers », que vont s'articuler les propos qui suivent.

I.

Fragments d'une pratique. Le dispositif des médiations de quartier

²⁷ Georges Apap, « La médiation : un mode alternatif de résolution des conflits ? », *La médiation : un mode alternatif de résolution des conflits ?*, Actes du colloque des 14 et 15 novembre 1991 à Lausanne, *Publications de l'Institut suisse de droit comparé*, 19, Faculté de droit de l'Université de Genève (CETEL) & Zürich, Schulthess Polygraphischer Verlag Zürich, 1992, p.191-197.

²⁸ Michel Wieviorka (dir.), *La Médiation, une comparaison européenne*, Saint-Denis La Plaine, Éditions de la DIV, 2002, p.104.

Le projet consistait à ignorer délibérément l'institution judiciaire pour renvoyer au quartier le conflit d'où il était issu, afin qu'il y soit réglé par les habitants eux-mêmes selon une démarche n'ayant rien de commun avec le schéma judiciaire.

Il s'agissait de faire dialoguer auteur et victime en dehors de toute menace de sanction, en vue de trouver une solution réparatrice et apaisante, de nature à éliminer la colère ou la peur dans l'esprit de la victime, tout en éveillant chez l'auteur le sens de sa responsabilité.

Au-delà du traitement immédiat des différends particuliers, l'ambition plus large était de participer à l'entreprise menée par les municipalités pour dissiper, dans les quartiers, le malaise ambiant.

Plus délicate était la mise en pratique, qui passait par la réponse à trois questions : qui seraient les médiateurs ? Quelles affaires traiteraient-ils ? Comment allaient-ils procéder²⁹ ?

« Qui seraient les médiateurs ? »

[Le décret du 20 mars 1978] créait une institution qui n'a pas connu le succès espéré : un notable, investi de la mission de régler des affaires civiles peu importantes, désencombrerait pensait-on des juridictions surchargées.

(...)

[Les médiateurs] n'ont (...), depuis qu'ils officient, rien de commun avec le respectable personnage du décret du 20 mars 1978. Ce ne sont que des habitants de quartier, sans passé professionnel éminent ni ruban à la boutonnière.

(...)

Ce sont des bénévoles. Ils sont hébergés au centre social du quartier. Quelques timbres poste et quelques communications téléphoniques, souvent données à leur frais à partir de leur domicile, représentent toutes leurs dépenses : ils ne coûtent rien à la collectivité. On aurait tort d'en tirer argument pour ne pas les prendre au sérieux³⁰.

Quant à la question « Quelles affaires traiteraient-ils ? », les modalités de désignation des médiateurs seront étudiées plus loin. Enfin, quid de la dernière question : « Comment allaient-ils procéder ? »

Une fois les conciliateurs en place, il fallut les pourvoir.

Les affaires qu'ils devaient traiter leur furent confiées par le procureur de la République.

Il appartenait à chaque magistrat du parquet de sélectionner, après l'enquête et avant toute poursuite, les affaires lui paraissant relever de ce mode de règlement. Bien entendu, chacune de ces affaires devait être parfaitement élucidée, car il n'entraînait pas dans la vocation des conciliateurs de rechercher les responsabilités.

Dans un premier temps, le choix se porta sur les dossiers de peu d'importance, étant admis qu'au-delà d'un certain trouble à l'ordre public, le règlement institutionnel était la règle.

Peu à peu cependant se dégagait l'idée que l'apaisement social auquel tendait la conciliation concourait évidemment à la restauration de l'ordre public, et que le choix des affaires ne devait pas dépendre de leur minceur, mais bien plutôt de l'impact que leur règlement pouvait avoir sur la réduction des tensions sociales.

Dès lors, il fut admis que la dimension du litige était un critère secondaire de la compétence des « instances de conciliation » (tel était le nom donné aux équipes de quartier).

Malgré tout, il est bien évident que la majeure partie des saisines concerne les troubles de voisinage, les petites rixes, les actes de vandalisme, les vols de peu d'importance, et plus généralement toutes exactions mineures, mais encore, à titre d'exemple parfaitement illustratif, le jet de pierres par un groupe de jeunes gens dans la vitrine de quelques commerçants à la suite d'un incident banal ayant failli tourner à l'émeute, parce que mal interprété.

*

Recevant le dossier, l'équipe des six conciliateurs se réunit pour l'examiner en commun. Deux d'entre eux au moins, trois si l'importance de l'affaire le requiert, sont désignés pour s'occuper plus spécialement de l'affaire. (...)

En possession du dossier, les deux conciliateurs convoquent d'abord la victime, lui expliquent leur rôle et insistent sur le caractère non obligatoire de leur intervention : si la victime préfère un traitement

²⁹ *Ibid.*, p.192.

³⁰ *Ibid.*, p.193.

judiciaire de l'affaire, le dossier sera immédiatement retourné au procureur. Si elle accepte la conciliation, l'auteur est à son tour convoqué et le même langage lui est tenu.

En cas d'acquiescement de l'un et de l'autre, les conciliateurs organisent leur rencontre pour évoquer devant eux, par le dialogue, les conditions de la réparation ou les mesures propres à éviter le rebondissement du conflit.

(...)

Les conciliateurs savent, et c'est l'une des recommandations formelles qui leur ont été adressées, qu'ils ne sont ni policiers, ni juges. Ce qui signifie d'une part qu'ils ne peuvent mener d'enquêtes et que si la responsabilité de l'auteur est contestée, ils doivent retourner le dossier au Parquet pour un complément d'enquête. Ce qui signifie aussi d'autre part qu'ils ne tranchent pas de différend, ne prononcent pas de décision, n'infligent pas de sanction et n'arbitrent pas le montant des préjudices.

Leur rôle est de faciliter le dialogue et de permettre que se contractent toutes obligations, unilatérales ou réciproques, de nature à mettre fin au conflit. Mais surtout, et c'est là que leur intervention prend une dimension inhabituelle, ils ont pour mission de veiller à ce que les conventions soient respectées, et que chacun remplisse les obligations qu'il a contractées.

(...) lorsque la conciliation a été menée à son terme, c'est-à-dire jusqu'à l'exécution par chacun des obligations qu'il a librement contractées, le dossier est classé sans suite pénale au parquet, selon un engagement pris par le procureur de la République, engagement essentiel, au sens plein du terme, à la conciliation.

(...) les « instances de conciliation » ont acquis, à l'intérieur des quartiers, une notoriété qui leur a valu d'être sollicitées directement, et hors de toute procédure, par des victimes qui ne se résolvent pas à déposer plainte, ou par des institutions comme l'Office d'HLM par exemple.

La conciliation pénale fonctionne de cette manière dans la Drôme depuis mai 1985. Elle concerne trois quartiers de Valence (Fontbarlettes — Le Plan — Le Polygone), un quartier de Romans (La Monnaie), deux quartiers de Montélimar —Pracomptal — Nocaze).

À Nyons, dans le Sud du département, deux équipes opèrent sur un ensemble de petites communes regroupées dans deux vallées (vallée de l'Ouvèze — vallée de l'Eygues). Il s'agit là d'une adaptation au milieu rural d'un système conçu pour les quartiers urbains.

On peut légitimement considérer aujourd'hui, en novembre 1991, qu'on a passé le stade de l'expérience, pour vivre désormais dans une pratique³¹.

II.

Aux sources

Lointaines

S'il faut un commencement, c'est une rencontre avec Nicole Obrego, alors présidente du tribunal de grande instance de Valence, qui renvoie Georges Apap, procureur de la République près le même tribunal, à un souvenir ancien. C'était au début de sa carrière au sein de l'administration juridique, à l'époque d'une Algérie encore française.

Nous sommes en Algérie avant 1962. L'implantation judiciaire du régime colonial est clairsemée, dans l'immensité d'un territoire aux populations éparses. Certains villages sont à des distances décourageantes du siège d'un tribunal. À tout moment, dans ce désert judiciaire, un conflit banal risque de dégénérer en interminable vendetta. Alors intervient la « djemaa » : c'est l'assemblée des anciens du village. Sa mission est de maintenir la paix dans la communauté. Sa méthode est de réunir les antagonistes pour trouver, par le dialogue, la meilleure réparation des préjudices et ramener le calme dans les esprits. Ses échecs sont exceptionnels, mais dramatiques.

Ce mode non judiciaire d'apaisement des conflits, observé par le signataire de ces lignes à l'aube de sa carrière de magistrat, méritait d'être rapprochée du règlement communautaire des litiges remarqué

³¹ *Ibid.*, p.194-196.

en Chine communiste par un autre juge dans les années 70, à condition bien sûr de débarrasser cette pratique de sa dimension politique.

Une réflexion commune de ces deux magistrats, que les hasards des carrières font se rencontrer à Valence, les amène à imaginer dès 1983 une structure susceptible de fonctionner à l'identique dans les quartiers³².

Dans ce regard rétrospectif, deux directions. L'une, l'algérienne, vers une structure ancestrale de règlement de conflit ; l'autre, la chinoise, vers une situation supposée beaucoup moins profondément ancrée dans la tradition. Dans les deux cas, il s'agit de références étrangères à la culture et au cadre dans lequel le magistrat français peut « lire la société » et y agir selon sa technique propre.

Notons ici la phrase, sans suite, concernant les échecs de la djemaa, « exceptionnels, mais dramatiques ». Autant que l'imperfection de la djemaa, elle pointe la profondeur de son action sur le comportement des gens : sa prise en charge, quand elle n'est pas efficace, provoque une grave crise dans la communauté. Par comparaison, c'est cette imperfection que vise à rejeter l'idéal de l'instance judiciaire dans laquelle le magistrat s'apprête alors à faire carrière ; mais une telle perfection ne peut se faire qu'au prix du renoncement à résoudre les conflits à la profondeur réelle où s'enfoncent leurs racines. Et finalement, c'est l'imperfection autant que l'inadéquation qui marque ce processus de justice. Tel est du moins ce que pensent le magistrat et sa collègue, au début des années 80, dans un contexte bien particulier.

Immédiates

Tous deux ont à « rendre justice » dans un milieu social que l'on croit bien connaître. Le paysage des « quartiers » a ses spécificités, que déploient trois brefs paragraphes.

Quand on parle de « quartier » à Valence, on évoque l'implantation, à la périphérie de la ville, d'un bâti de logements sociaux peuplés d'étrangers constituant une population défavorisée qui voisine, dans la méfiance réciproque, avec des Français qui n'appartiennent pas aux couches sociales les plus prospères.

Plus facilement qu'ailleurs, on y parle d'insécurité avec un pessimisme que devrait démentir l'examen sérieux et dépassionné des statistiques officielles de la délinquance.

Mais on y observe surtout des petites rixes, des conflits de voisinage, des actes de vandalisme, des vols de voitures ou dans les voitures, toutes choses qui, au quotidien, inspirent aux habitants du quartier, le sentiment confus d'un danger immédiat³³.

Ce paysage, depuis une trentaine d'années, n'a cessé d'occuper notre vision de la société française, à travers ce que les médias appellent désormais « les banlieues ». Qu'appellent alors ces quelques lignes, anciennes de près de vingt ans ? À considérer cette vision pour ce qu'elle est : un effet conjugué de réalité sociale, de construction imaginaire et de leurs conséquences, tout à la fois imaginaires et réelles.

La réalité sociale occupe le premier paragraphe, qui situe la géographie urbaine où vient se dessiner une géométrie humaine, rencontre de toutes les parts exclues de la société : exclusion de l'immigration, aux forts relents postcoloniaux, et exclusion économique, qui recouvre d'une même aliénation « les Français » et « les étrangers », c'est-à-dire rien d'autre que deux groupes qui se « communautarisent » imaginaires tous deux, mais qui, réellement, s'excluent bel et bien mutuellement, peu à peu, de leurs univers d'appartenance respectifs, idéalisés faute de mieux. Mais la réalité, dans les « quartiers » comme ailleurs, n'est pas que factuelle : quand changent ses visages, qui font intégralement partie d'elle, c'est elle-même qui change. Elle forme un tissu complexe des conditions de vie et de représentations plus ou moins fidèles à ces conditions ; ce tissu habille et donne forme à un vécu prégnant, que ressent individuellement chacun des habitants, mais qui finit par être partagé par des groupes de plus en plus massifs de la « population ». Des faits proprement dits, on a alors versé dans le figement spéculaire et dans ses effets en retour sur la structure sociale : ces différentes facettes de l'exclusion sociale, économique et identitaire, écartent des centres de pouvoir ces aires dont, avec les années, nous avons vu ce qu'elles sont devenues : des zones

³² *Ibid.*, p.191.

³³ *Ibid.*, p.191.

stigmatisées précisément sous le vocable d'« aires de non-droit ». L'oreille d'un magistrat peut-elle rester sourde à ce que le discours commun énonce comme l'échec de son champ professionnel ?

La pratique des médiations est inséparable d'un diagnostic quant à cette « réalité ». Le deuxième paragraphe met l'accent sur le décalage entre vision et réalité, et sur la nécessité préalable de décoller les deux : faire acte véritable de justice, c'est avant toute chose restaurer du sens dans une situation bloquée, où la « concorde » est brisée par une absence de confiance dans la loi commune. Et ce sens ne peut se construire qu'à rebours de la croyance où est venue se « fourrer » pernicieusement la souffrance quotidienne. Dans ce paragraphe est dénoncée la domination du registre de l'affect, « sentiment confus d'un danger immédiat ». Cette présence est comme saupoudrée sur l'existence quotidienne par des mots médiatiquement stéréotypés, et qui des faits se proclament la juste expression. Dans la situation des « quartiers », sévit non seulement du délit, mais avant tout une opinion dominante d'autant plus dangereuse qu'elle est insidieuse, et contre laquelle doit tout autant lutter le magistrat : la doxa. Construction imaginaire, la doxa présente les deux caractéristiques d'être marquée par une plus ou moins grande fausseté, et par le fait qu'au sein de la communauté, sa force vient de ce que, sur l'indéniable effectivité du vécu, elle plaque le semblant des évidences a priori, l'un confortant l'autre. La réalité ne ment pas, mais ce qu'on lui fait dire, tout au contraire, le peut sans problème. Vivre au quotidien les souffrances réelles, avec pour seul cadre interprétatif un discours sécuritaire et communautariste, c'est supporter doublement cette réalité : c'est y croire inévitables les retombées d'une réalité à laquelle des mots se sont accolés, aussi infondés que poisseux dans leurs connotations. Ces mots ne naissent pas « naturellement », sous un règne de violence qu'ils énonceraient avec véracité et authenticité : de tels mots ne sont jamais qu'imposés dans l'air ambiant, où ils finissent par imprégner les faits précis de leur fumet fantasmatique, d'autant plus efficace qu'il reste nébuleux. Voilà de quoi façonner les perceptions individuelles et massives.

Invoquer la réalité, c'est bien souvent ne faire parler que la doxa, à travers sa figure la plus fuyante et régnante : le « on ». Or ce « on » qui parle d'insécurité plus qu'ailleurs est dans l'erreur : c'est le constat d'Apap. Mais qui parle à travers ce « on » ? De quelle façon est-« on » dans l'erreur ? Certains *sont* dans l'erreur parce qu'ils le savent pertinemment, mais sans pour autant témoigner d'un quelconque souci de vérité : rappelons-nous ce que la croyance dans l'insécurité, une fois retournée en discours sécuritaire, a apporté à des courants politiques ; rappelons-nous que ces derniers ont imposé dans le paysage hexagonal leurs cadres de pensée et de réaction comme allant de soi — ils ont installé leur doxa dans les esprits, et finalement aux sommets de l'État. Mais ce « on » désigne aussi d'autres populations, qui ne « sont » pas dans l'erreur de la même façon : plus dramatiquement, il s'agit de celles et ceux qui *vivent* dans la réalité qui donne lieu à cette erreur. C'est cette dernière que veulent combattre les médiations de quartier.

C'est ce malaise qui est à l'origine d'une dramatisation généralisée de tous les petits événements, et de la peur qui gagne peu à peu les gens.

(...) le sentiment d'insécurité ne correspond pas à une insécurité réelle, mais à une représentation artificielle, à une image déformée, d'un lieu et du groupe social qui le peuple. Le plus curieux est que cette vision est partagée à la fois par l'extérieur et par les gens du quartier eux-mêmes³⁴.

*

Où déjà commence l'action — regard et questionnement

Bien sûr, face à cette erreur, il y a « l'examen sérieux et dépassionné des statistiques officielles de la délinquance ». Telles qu'elles coexistent habituellement, ces deux lectures de la réalité sont contradictoires : l'une relève de l'établissement « dépassionné » de la réalité sous sa forme statistique, quand l'autre ne peut que relever de la « passion » — c'est-à-dire un sentiment que l'on ne peut précisément pas s'empêcher d'éprouver quand on se trouve sous la chape de la même réalité. Apap et Obrego ne nient pas l'affect, pas

³⁴ Georges Apap, « La conciliation pénale à Valence », *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, n°3, Sirey, juillet-septembre 1990, p.633-637, p.633.

plus que les statistiques officielles, toutes données dont il leur faut tenir compte, mais à condition qu'elles demeurent dans leurs registres propres. Ce sont des signes, des outils de lecture de « ce qui se passe » ; ces outils de lecture sont déjà des outils pratiques : c'est à la pratique de se servir autrement de ces outils, de se démarquer à la fois de la fausseté doxique des affects, et de l'« inutilité » des statistiques, c'est-à-dire de leur commune incapacité à embrayer sur une action véritable.

Objectivité et émotivité : les deux tentations apparemment antagonistes additionnent en réalité leurs effets délétères, où chacune entretient l'exacerbation de l'autre point de vue, et toutes deux deviennent sourdes l'une à l'autre. Le blocage devient endémique entre deux regards qui ne relèvent pas de la même logique : la gestion macrosociale des phénomènes, et l'échelle restreinte de ces mêmes phénomènes vécus au jour le jour. Disjoindre ces deux logiques tout aussi présentes l'une que l'autre dans le tissu social, n'écouter exclusivement que l'une au détriment de l'autre, c'est nier la complexité au profit d'une vision simpliste de la situation, pour la seule raison que cela la rendrait apparemment plus facile à gérer. Les médiations de quartier veulent au contraire réinstaurer un lien entre des logiques sociales qui jusqu'ici s'affrontent plus qu'elles ne s'articulent ; plutôt que les disjoindre, les médiations de quartier vont les distinguer : ni les confondre, ni les évacuer. Cela conserve au réel tout son embarras, mais au moins cela ne nie-t-il pas le problème qu'on se propose de résoudre... La mise en place des médiations ne pourra répondre à l'inefficacité de l'appareil judiciaire, prisonnier de solutions pénales et répressives purement réactives et superficielles, qu'en allant traiter en profondeur les sources de la plainte et du délit. À l'aune de cette source, plainte et délit ne sont que deux symptômes d'une même absence de loi symbolique dans le tissu social. Pour défiger antagonismes, blocages et irritations réciproques, il va falloir aux médiateurs rétablir du liant, briser les affrontements « immédiats » entre les personnes en conflit, c'est-à-dire réintroduire une... *médiation*.

Face à « la réalité », les « statistiques dépassionnées » seules ne peuvent rien : ce n'est pas par des mots provenant d'une source officielle, surtout si celle-ci a perdu son autorité, que l'on combat la séduction d'autres mots nouveaux, forts parce que plus aptes à « coller » aux ressentis immédiats et tenaces. Il ne s'agit donc pas d'une querelle de mots contre d'autres, mais d'un enjeu d'autorité de la parole qu'il faut refonder. À la rigueur, c'est le mot même d'*autorité* qu'il faut redéfinir : et cela ne peut passer que par l'acte d'instaurer un nouvel univers de discours, dans lequel les mots usés et dévalués peuvent « rejouer la partie ». C'est ni plus ni moins ce que va faire l'action des médiateurs de quartier : redéfinir une autorité qui ne serait pas du semblant mais du sérieux. Le visage de leur autorité perd radicalement le masque que lui accole la doxa : celui, craint autant que plébiscité, de l'autoritarisme. Sans pour autant revêtir celui que l'on prend pour son complémentaire : le laxisme.

Le visage neuf de l'autorité, suivons-en le tracé trait par trait : les praticiens eux-mêmes nous le dessinent, car cette autorité, c'est *la leur*. Aussi loin du règne de l'objectivité pure que de celui de l'émotivité exclusive, leur pratique instaure la possibilité d'une subjectivité réelle. Cette subjectivité, même si elle n'apparaîtra qu'une fois enclenchée la dynamique profonde des médiations, est cependant présente dès l'origine même du projet, dans l'énonciation même du constat. Ce constat vise une inadéquation technique du discours législatif et de son application juridictionnelle et pénale ; tel quel, ce constat concerne la *technè* juridique, et n'est donc ni un... jugement moral, ni un... procès d'intentions. Par contre, il approfondit l'engagement du magistrat dans sa mission. Le point de vue engagé d'un acteur signe une subjectivité, qui participe de la réalité par son regard, lequel porte déjà en soi une action transformatrice de cette réalité. La seconde présence subjective est le fruit de la mise en place des médiations. Le processus des médiations vise à désamorcer les exacerbations en leur faisant prendre un chemin différent. Tel sera l'esprit des médiations de quartier : dans leur cadre, il n'y a plus une situation judiciaire immuable réunissant professionnels et usagers, pratiquants et citoyens devenus soudainement passifs, mais une pratique concernant une communauté de praticiens, tous sujets également actifs dans l'instauration, ou la réinstauration de la loi au sein de leur existence quotidienne commune. Telle est la seconde rencontre avec la subjectivité : l'instauration, dans le réel cette fois, d'une place pour une nouvelle subjectivité, autant judiciaire que citoyenne, faite de responsabilité, de décision et d'engagement à construire, à maintenir et à affirmer.

On se trouve bel et bien face à une nouvelle configuration de la *technè* judiciaire : un problème social profond est traduit dans les termes précis d'une pratique restreinte. Ces termes ne sont plus hors de toute subjectivité (à l'inverse des « statistiques »), mais sans l'impuissance passionnelle des êtres en souffrance : un sujet qui ne serait pas impuissant, un sujet qui aurait la puissance d'agir, tel est le praticien, qui ressort comme figure de la pratique que proposent d'instaurer les deux magistrats en 1983. Les praticiens instaurent la possibilité d'une action là où on n'attend de leur part qu'une simple reproduction. Leur action noue ensemble au moins trois dimensions : la subjectivité, la technique, et la contingence des situations. Ainsi, leur action polymorphe peut s'éclairer sous trois jours : les praticiens engagent leur subjectivité et leur technique dans la situation ; leur technique dialectise et « dépassionne » les subjectivités avec la contingence des données du terrain ; ils réinstaurent du sujet dans un terrain où il n'y avait plus que des agents passionnés, passifs ou violents, mais quoi qu'il en soit impuissants, donc soumis. De façon plus abstraite : du faire instaure dans un lieu une qualité d'être-là. Ce nœud notionnel n'est pas discutable, chacun de ces éléments est indispensable à la préservation d'une pratique, de sa singularité et de son éthique, si on veut ne pas la dissoudre à nouveau dans l'automatisation du traitement judiciaire courant des délits.

C'est donc à la pratique d'imposer son ordre propre, singulier : et au sein de cette logique de la pratique, signes et outils pourront être réintégrés à nouveaux frais. Ces frais ne seront pas négligeables : non en termes financiers, mais dans ce qu'ils impliquent d'analyse critique de la pratique judiciaire. C'est ce prix que la hiérarchie judiciaire ne sera pas prête à payer lorsque, à l'occasion de la loi de 1992 qui les refond et les dénature, elle fermera la parenthèse de ces médiations de quartier, pour les remplacer par d'autres, plus dociles.

Pourquoi ? Sans doute à cause du constat qu'établissent les magistrats.

*

Le degré de finesse du jugement, ou : qu'est-ce qu'un délit ?

On a pensé que, pour faire reculer ce sentiment d'insécurité, il fallait résoudre les petits conflits qui l'alimentent et restituer ainsi aux événements leur insignifiance réelle.

C'est là que notre réflexion sur l'utilisation de l'institution judiciaire nous a conduits à cette conclusion que la justice ne disposait pas de réponse adaptée, ou plus exactement que les réponses dont elle dispose ne sont pas de nature à apaiser les petits litiges, mais au contraire à les aggraver³⁵.

La remise en question porte sur le degré de finesse du jugement : l'objet de ce jugement a des difficultés à être exactement situé, accueilli et traité par les notions de droit pénal.

Les auteurs de ces faits sont rarement identifiés. Lorsqu'ils sont confondus, le traitement judiciaire qui leur est réservé n'est jamais à la hauteur de ce que les victimes, dans leur ressentiment, en attendent.

Surtout, la sanction pénale intervient au terme d'un débat judiciaire organisé de telle sorte qu'il ne peut être vécu que dans la tension et l'agressivité.

Enfin, estimant que par la peine subie, il a « payé sa dette », selon l'expression consacrée, le condamné ne se croit plus tenu d'aucune obligation à l'égard de sa victime, et se soustrait à la réparation du préjudice avec la facilité que lui procure son insolvabilité, quand encore il ne va pas jusqu'à imaginer des représailles³⁶.

Cette insuffisante finesse rate son but : ramener la paix entre les sujets de justice. Le fonctionnement des médiations de quartier tentera de réduire cette inadéquation. Deux dimensions sont co-présentes : le social et le judiciaire ; telles qu'elles cohabitent, elles participent de la douleur quotidienne, et demandent une nouvelle conjonction. Un tel lien, à questionner, est incarné dans la procédure judiciaire par le jugement. Ce jugement, c'est autant le moment du procès, dans sa durée et son déroulement qui fait se rencontrer des individus, leurs attentes et leurs ressentis, que la sentence qui en découle, et qui agit dans la réalité comme un acte de langage qui bien souvent décuple ces ressentis au lieu de les apaiser. Le « ratage »

³⁵ *Ibid.*, p.633.

³⁶ Apap, « La médiation... », art. cit., p.191-192.

observé tient compte d'une part de l'attente des citoyens et d'autre part de la fonction de la justice, mais Apap refuse autant de disjoindre attente et fonction (comme les « statistiques dépassionnées ») que de réduire la seconde à la première (comme la démagogie ou la doxa) : il les distingue et, ce faisant, décolle ce que les autres discours confondent. En les décollant, il rend possible de les relier à nouveau. En termes strictement de pratique de la justice, cela passe par l'analyse critique d'une certaine logique à l'œuvre dans le jugement, qui impose plus ou moins consciemment des postures à des individus, lesquels ont alors d'autant plus de difficultés à en neutraliser les effets pervers.

Le magistrat du parquet connaît bien ce processus, de sorte que souvent, dans les affaires qu'il considère comme mineures, il préfère s'abstenir en classant le dossier, utilisant le pouvoir, que lui confère son statut, d'apprécier l'opportunité des poursuites.

Mais, si avisée que puisse être cette décision d'un point de vue objectif, elle laissera toujours insatisfaite une victime pour qui il n'y a pas d'affaire mineure, et elle confèrera souvent à l'auteur un sentiment d'impunité³⁷.

Ce diagnostic n'a rien de manichéen.

Les professionnels sont ceux qui gèrent le moindre mal dans les effets d'une machine inadaptée au milieu qu'elle vise pourtant à administrer juridiquement ; et Apap et Obrego agissent en permanence comme deux de ces professionnels.

(...) qu'elle intervienne ou qu'elle s'abstienne, sa pesanteur [de la justice] ou son inaction souligneront sa maladresse. On peut l'énoncer dans une formule paradoxale : il faut choisir entre dire le droit ou apaiser un conflit³⁸.

C'est tout l'enjeu que d'améliorer l'efficacité des magistrats, car cette qualité neuve, subjective, qu'apportent les médiations au tissu social des « quartiers », n'a pas seulement des conséquences sur le quotidien. Elle a en même temps une conséquence en retour sur la technique judiciaire et sa « finesse », l'ajustement de son efficacité à juger les litiges. Ce point concerne « l'unité » de l'objet du délit, c'est-à-dire sa capacité à être défini, établi comme *un* objet, précisément et sans équivoque. Si aux yeux d'Apap, le traitement judiciaire habituel des délits était devenu pire encore que les délits eux-mêmes, sur le plan du climat social, c'est dans l'établissement de l'objet des délits que résidait la déficience institutionnelle, dans la façon d'identifier cet objet et de lui répondre par un acte de valeur et de force équivalentes, affirmées sous la forme d'une sentence punitive ajustée.

L'exemple de la rixe entre voisins est le plus significatif (...). Au lieu d'apaiser le conflit, le débat judiciaire l'aura envenimé.

Ce résultat, communément observé, revêt une gravité insoupçonnée lorsque les plaideurs habitent le même quartier et sont appelés à se revoir quotidiennement. Il sera la source de nouveaux conflits qui pourront même s'étendre et dégrader plus encore le climat social entre voisins ou habitants du même quartier³⁹.

En effet, qu'est l'objet d'un délit, dans l'enceinte de la cour de justice ? C'est un acte assez important pour être considéré comme délit, c'est-à-dire « compté comme un », unité pénale méritant procès ; mais cette unité n'est pas assez précise ni assurée cependant pour être punie de façon adéquate, car au sortir du jugement, le délit ne pourra pas être reconnu et sanctionné à sa juste mesure. Si l'on suit le constat d'Apap, les sanctions sont souvent évitées par prudence ; or une telle considération se comprend, mais n'est pas sans conséquences : autrement dit, l'objet ne sera jamais clairement et *justement* identifié, et oscillera imparfaitement, valant à la fois « moins que un » et « plus que un ». Il est compté pour « moins que un » aux yeux du coupable, dont le sentiment d'impunité se renforce ; l'individu se vit comme « au-dessus des lois », par-delà ce que devrait lui imposer la loi commune, et la gravité de son acte n'a aucune importance. Concomitamment, le même délit, puisqu'il n'est pas neutralisé par une punition suffisante, devient aux yeux de la victime insatisfaite « plus que l'un » qu'il était initialement : il s'exaspère en symbole obsédant d'injustice, et finit par occulter le reste de l'existence et de l'environnement social. Quoi qu'il en soit, des

³⁷ *Ibid.*, p.192.

³⁸ Apap, « La conciliation pénale... », art. cit., p.634.

³⁹ *Ibid.*, p.633-634.

deux points de vue, on « rate » l'objet du jugement. Or cet objet du délit et du litige, c'est aussi le seul qui puisse fonder l'accord et la concorde : l'empêchement induit par un tel jugement va ainsi fort loin.

Au contraire, une fois cet acte sorti du prétoire et intégré au sein de la pratique des médiations, on va pouvoir le redéfinir et le travailler différemment. La première étape consiste à ce que l'objet du délit soit reconnu comme *un* par les deux parties, qui devront tomber d'accord sur les termes de son établissement. Alors, *également* défini par chacun, valant comme *un même* objet, il pourra devenir la base d'une discussion : à ces conditions, l'objet du délit sera apte à se transformer en objet de dialogue : son unité, sa reconnaissance et son règlement progresseront à travers la parole. Son unité évoluera, puis sera maintenue comme telle par l'engagement des deux parties à observer à l'avenir l'accord *librement* contracté. On comprend que l'idéal des médiations de quartier, d'établir comme « un » l'objet du délit, mais surtout l'objet de l'accord, n'a rien à voir avec la rigidité rêvée d'un code (fût-il pénal), et que cette unité naît au contraire de l'accord en permanence créé par les sujets qui vont s'engager ensuite à l'honorer. Une souplesse qui n'a rien d'approximatif.

C'est ainsi et ici, pas ailleurs ni autrement, dans la qualité du climat instauré par les médiateurs, qu'une telle existence de l'objet est possible, dans la pratique qui redéfinit les modalités de sa définition en termes d'une loi redevenue commune. Un objet commun mène à repenser la communauté, c'est-à-dire la qualité de ce qui nous devient commun, et qui fait de nous des êtres pris dans cette communauté. Nulle mystique n'est nécessaire dans cette émergence de la concorde sociale : seulement le sérieux d'une pratique. Mais pas n'importe laquelle : en elle, se trouvent dialectiquement liées la qualité et la quantité (qu'est-ce qui « fait un », premier atome de l'édifice de la communauté et base de son contrat social) ; toutes deux cessent de se détériorer dans une spirale négative et endémique.

*

L'engagement d'un sujet : une fidélité à construire

Celui qui décide peut ne pas éprouver un attachement excessif au plaisir intellectuel de distribuer les torts. S'il privilégie le souci de la paix sociale, sa réflexion le conduira, par la voie des solutions non judiciaires, jusqu'à la conciliation. Il sait ce qu'est la conciliation en matière civile. Il l'adaptera et aura ainsi inventé la conciliation pénale⁴⁰.

La mise en place des médiations de quartier s'est faite sur l'arrière-plan des années 70 et 80. À ce moment, le devenir des « quartiers » s'affirmait sous des traits qui, de nos jours, sont encore plus dangereusement exacerbés. C'est dans un lieu et un temps encore malléables, que s'est instaurée la « pratique singulière » des médiations de quartier, comme Apap la désigne lui-même. Que les mêmes conditions de possibilité soient encore présentes de nos jours, rien n'est moins assuré : non pas à cause d'une fatalité inhérente au milieu social, mais de par l'évolution de l'appareil législatif et coercitif lui-même. Cette évolution désignait déjà une ligne d'horizon, sur laquelle aujourd'hui nous nous tenons, suivant une ellipse idéologique dont les options n'ont pas été étrangères au sort des médiations de quartier — à leur enterrement sous les fleurs d'une loi censée les pérenniser, et qui, au lieu de cela, les vida de toute la substance de leur singularité.

L'engagement n'implique pourtant pas, immédiatement, un positionnement en termes d'« opinions politiques », au sens habituel du terme : plus radicalement l'engagement est l'investissement éthique d'une techné par un sujet. Avant tout, cette subjectivité se loge dans le dépassement du simple constat d'échec. Ce qui importe dans l'émergence des médiations de quartier, c'est qu'a existé pour les deux magistrats un point hors de la doxa, point de fuite qui leur permit de mettre en perspective la situation hexagonale, dont l'horizon allait se bouchant, se rétrécissant et perdant tout repère.

⁴⁰ *Ibid.*, p.634.

C'est dans l'éventail de ces situations, relevant de solution répressive inadaptée, ou de l'absence de toute réponse, que paraissait devoir se déployer dans toute sa dimension la pratique observée aussi bien dans l'Algérie coloniale que dans la Chine communiste par les magistrats concernés⁴¹.

Que cette perspective passe par un point de comparaison très connoté (l'Algérie traditionnelle, la Chine maoïste) n'a en soi, à ce stade, aucune importance ; au contraire, on peut même dire que c'est de par le grand écart politique entre ces deux situations qu'est apparu un point de perspective.

Cette remémoration a joué comme une *interprétation* de la situation actuelle. Il faut entendre ici « interprétation » presque au sens psychanalytique que lui donne Jacques Lacan, c'est-à-dire non pas seulement un constat, mais une rencontre imprévue qui peut « déchaîner la vérité ». La rencontre, des deux magistrats, des deux souvenirs, de leurs regards, autour de cette situation commune, fait une étincelle à laquelle il s'agit ensuite d'être fidèle, et pour cela transformer ce vécu de vérité dans une voie d'action, une éthique, qui étape par étape, construira une action là où, jusqu'alors, il n'y avait que réaction, c'est-à-dire rien à quoi être véritablement fidèle. Cette interprétation est tout à la fois un regard et une action. Elle introduit de prime abord une coupure dans l'homogénéité du cours des choses, dans l'automatique « gestion des biens » exécutée sans engagement, aux antipodes d'un acte véritable. Cette coupure, il va falloir être « à sa hauteur » : ne la regarder ni de haut (dévaloriser d'emblée ce « bricolage médiateur » qui ne serait qu'une inutile goutte d'eau douce dans l'océan du malaise social) ni de trop bas, et se sentir écrasé à l'avance par l'engagement qu'elle implique. Elle provoque une faille dans la chape de plomb des impuissances de la magistrature.

Mais à partir de là, il faut la *concevoir* et la *structurer* comme autre chose qu'une faille : il faut y reconnaître l'émergence d'un autre espace, l'organiser et le déployer en un champ neuf. C'est toute la valeur de l'article de G. Apap que de se centrer avant tout sur cette dimension affirmative, qui fait exister une pratique là où rien ne la prévoyait.

III.

La hiérarchie interrompue (pouvoir, liberté, responsabilité)

(...) comment l'institution vous tient ses gens, en leur offrant une version nouvelle de la censure, en jouant de la privation, de l'angoisse d'être aimé et d'avoir le bon objet, en désignant les agents attirés dans un rôle magistral où se développent des relations de transfert.

Pierre Legendre⁴²

Comment un procureur de la République, représentant de l'État, qui officie dans le cadre des actions relevant de la magistrature pénale, *peut-il* instaurer les « médiations de quartier » ?

*

Place et fonction de l'individu dans la société

Fonction, rôle, statut

⁴¹ Apap, « La médiation... », art. cit., p.192.

⁴² Pierre Legendre, *L'Amour du censeur, Essai sur l'ordre dogmatique*, Paris, Le Seuil, « Le champ freudien », 1973, p.214. (Quand Legendre parle d'« institution », il l'entend au sens macrosocial, désignant ce qu'on appelle aussi « l'établissement », et en l'occurrence l'administration), et non au sens que donnent à ce terme ces arabesques, à la suite de la pédagogie et de la psychothérapie institutionnelles.)

Toute personne se définit par son appartenance à un groupe social et culturel, c'est-à-dire par son occupation d'une place au sein de l'organisation de ce groupe. Cette place est définie par des critères dépendant du fonctionnement de ce groupe, et à ce titre, elle implique, selon des degrés divers, des responsabilités, des pouvoirs et des libertés vis-à-vis de ce groupe. Cette variation dépend du statut, du rôle et de la fonction de l'individu dans le groupe⁴³. Ainsi en va-t-il dans le cas du procureur de la République : la position de tout membre de la magistrature dans sa hiérarchie se voit définie par un statut, une fonction et un rôle.

Ce statut est fixé par une norme reconnue en tout lieu de la République, et confère à la personne des droits et des devoirs. Ces droits et devoirs sont strictement établis en extension et, aussi précisément que possible, dans le détail. Par ces prérogatives qui définissent sa place dans la hiérarchie judiciaire, le procureur de la République est à même de remplir sa fonction sociale. Mais pour remplir cette fonction, ces droits et devoirs sont mis en relation avec deux autres éléments : des moyens et une relative liberté de décision, qui permettent au fonctionnaire d'agir de la façon qu'il estime la plus efficace dans le cadre de la mission qui lui est confiée.

La fonction définit la tâche que l'individu a à accomplir de par sa place dans l'organisation sociale. D'emblée, l'existence individuelle est intégrée dans une dimension symbolique, en tant que cette fonction est la réalisation particulière, locale et précise de ce qu'ordonne la loi générale, au deux sens d'« ordonner » : mettre en ordre et imposer. Toute fonction particulière doit être ramenée à une structure sociale. Entendons ici par « structure » une distribution qui ordonne le réel en un ensemble de places, et organise l'occupation de ces places par autant d'individus qui sont les agents de cette structuration. Ces places constituent la structure « abstraitement », car si une structure implique des modalités d'organisation ou de programmation, elle ne se réduit pas à la somme de ces occupations de places : les places ou leurs occupants peuvent varier, la structure demeure ; principe donnant forme au réel, elle évolue en se transformant mais demeure une. Par ailleurs, cette structure a aussi une existence réelle aux yeux de ceux qui la font vivre et vivent en son sein : chaque place, aux yeux de ceux qui en respectent l'assignation, incarne la puissance organisatrice de la loi. Ces places la représentent réellement ; et chaque fonction actualise la puissance de la structure dans la réalité des situations : le « bon fonctionnement » de la société, comme on dit, est à la fois le but et l'effet de sa structuration. Ces places symboliques sont comme autant d'éléments qui travaillent l'efficacité du fonctionnement social et le renforcent, mais aussi le relancent, le questionnent...

Le fait de la structure est ce qui, dans le monde, impose d'emblée l'existence d'une dimension symbolique. Le statut est la reconnaissance officielle qui attribue la fonction à un individu, et l'inscrit ainsi dans l'ensemble de repères symboliques qui « doublent » et assurent la structure de la société⁴⁴. Le statut autorise chaque individu, à ses yeux et aux yeux de tous, à accéder à un ensemble fixé de responsabilité, de pouvoir et de liberté. En tant que reconnaissance des prérogatives associées à une place, ce statut prend force de réalité dans le groupe qui le reconnaît : il y confère à l'individu une efficacité symbolique, non plus au sens fonctionnel de la place, vu précédemment, mais au sens représentatif, qui fait de chacune de ces places un repère pour les sujets qui évoluent au sein de cette structure sociale.

⁴³ J'emprunte ces trois triades de notions au champ de réflexion de la pédagogie institutionnelle et de la psychothérapie institutionnelle. La première triade : pouvoir/responsabilité/liberté, est introduite dans les deux ouvrages d'Aida Vasquez et Fernand Oury, *Vers une Pédagogie institutionnelle*, Paris, Maspéro, « Textes à l'appui », 1967, et *De la classe coopérative à la pédagogie institutionnelle*, même éditeur, 1971, tous deux réédités chez Matrice (Vigneux). La seconde triade : statut/rôle/fonction, est quant à elle beaucoup plus partagée, mais est très régulièrement reprise, et questionnée, par le psychiatre Jean Oury dans son séminaire de Sainte-Anne, et ce depuis la trentaine d'années qu'il le tient mensuellement. Ces notions, comme l'ensemble de cette étude, ne feront pas l'objet d'une élaboration théorique approfondie et systématique ; néanmoins, elles ont le mérite d'être des catégories d'analyse intégrées à la « pratique » et à sa description.

⁴⁴ Le terme « doubler » est impropre, dans la mesure où la structure sociale est déjà de nature symbolique, et n'est faite que de repères. Pour être tout à fait précis, il faudrait donc préciser que ce redoublement est interne et homogène à la structuration sociale.

Le rôle est le positionnement de chaque individu parmi l'ensemble des autres acteurs, que ces acteurs soient des personnes, des groupes plus ou moins nombreux, ou toute autre entité qui entre en jeu dans l'existence et la production du groupe social. Il entre une part de prestance et d'interaction dans cette notion de rôle.

À ce stade, notons deux données qui, chacune en son temps, seront reprises et transformées par les « médiations de quartier ». D'une part, on le voit, il est très facile de rabattre le statut sur la fonction, puisque, dans un système social qui serait « parfaitement » organisé, les deux se rejoindraient point par point, le statut rendant compte de la fonction, et la fonction étant incarnée et, au sens strict, re-présentée, par le statut. Certaines fonctions supposées « nobles » demeurent la chasse gardée de certains statuts supérieurs ; inversement, les statuts les plus bas sur l'échelle sociale se voient attribuer seulement les fonctions les plus basses, alors que l'on sait pertinemment que ce sont parfois les personnes aux statuts les plus humbles qui montrent l'efficacité la plus grande pour résoudre des conflits ou débloquer des situations : leur retirer alors l'effectuation d'une tâche selon le seul critère de leur statut mène souvent à un grippage de tout l'ensemble. Ce rabattement qui écrase la fonction sous le statut, est un vice organisationnel qui, de par la préséance des enjeux statutaires, entrave la bonne prise en charge d'une fonction pourtant utile. Cela, soit dit en passant, en mène beaucoup, pour pouvoir effectuer certaines fonctions, à penser d'abord à changer de statut : ce qui, en termes de logique d'action, revient à prendre les choses à l'envers. Un statut, au sein d'une structure sérieuse, déploie l'efficacité d'une fonction, il n'en bloque pas l'accès — à moins que la structure sociale n'ait un autre but que l'efficacité commune, et qu'elle ne devienne un moyen de conserver au profit de certaines castes d'acteurs, le pouvoir placé dans certaines fonctions ordonnatrices de la vie commune.

D'autre part, les individus dont les fonctions, jugées négatives vis-à-vis de la structure sociale, et dont le rôle est jugé néfaste pour leurs concitoyens, se voient ainsi assignés un statut négatif : c'est le cas de ceux qui sont reconnus coupables par la société, et dont est censé s'occuper le procureur de la République. Ce sont eux, aussi, qui pourront voir leur statut changer, aux yeux de la société, s'il leur est donné la possibilité, à travers les médiations, de jouer un autre rôle que celui dans lequel ils se cantonnent — ou sont cantonnés.

Pouvoir, liberté, responsabilité

Ces distinctions reposent ultimement sur l'équilibre entre trois dimensions : la responsabilité, le pouvoir et la liberté.

La responsabilité a rapport avec la fonction plus ou moins élevée que l'individu *incarne et actualise*. « Occuper une fonction », c'est se voir assigné à un lieu parmi d'autres dans une structure distributrice de places. Ce lieu dévolu à une tâche utile à la communauté ne peut être occupé par quelqu'un que si, à la responsabilité, on ajoute le double don, d'une part d'une certaine quantité et extension de pouvoir, et d'autre part de la liberté qui seule permet de mettre en œuvre ce pouvoir. Ainsi, chacun se trouve en mesure, et donc dans l'obligation, de *répondre personnellement* de la menée à bien de ce qu'il est censé faire : « répondre » renvoie à la dimension symbolique de cette assignation, à ceci près que c'est dans sa « personne » qu'il devient un élément symbolique qui fait sens dans la structure sociale, soit qu'il favorise le déploiement de ce sens (responsabilité positive) ou qu'il l'enraye (irresponsabilité, ou responsabilité fautive).

Néanmoins, liberté et pouvoir présentent également une autre face, plus intime, qui définit pour l'individu une aire d'existence plus grande, plus riche et complexe que sa seule fonction sociale. Ce corollaire, pour crucial qu'il soit dans le déploiement existentiel de chaque sujet, ne nous retiendra pas dans la présente analyse d'une pratique, sinon sur le point suivant, crucial pour l'émergence du projet des médiations de quartier. La triade responsabilité/pouvoir/liberté définit un degré d'intégration de l'individu dans le fonctionnement d'ensemble de son groupe. Plus cette intégration est grande, plus le degré des responsabilités et des pouvoirs est élevé ; mais le sort de la liberté est loin d'obéir à une évolution identique. La liberté, entendue au strict sens organisationnel, n'est que la désignation d'une marge de

manœuvre optimale selon les besoins du groupe, c'est-à-dire nécessaire à l'emploi du pouvoir délégué afin d'accomplir certaines responsabilités. De l'individu, et de son libre-arbitre, on n'attend *rien* de plus.

Partant, deux cas de figures. Soit cette marge de manœuvre est une aire réelle. Alors, la personne peut vraiment choisir parmi ses mouvements et initiatives, ceux qui lui sembleront le plus en adéquation avec ce qu'il juge bon de faire. Soit cette marge se rétrécit au point que, dans les faits, de moins en moins de place est laissée au libre-arbitre et, par conséquent, à la conscience — dans tous les sens que l'on puisse donner à ce terme — de la personne. Plus que jamais, on réduit l'individu à n'être qu'un « agent social ». Pour ne pas glisser du premier cas au second, il importe de ne jamais perdre de vue qu'il n'y a pas de correspondance univoque et bloquée entre statut, fonction et rôle. Ainsi, ce n'est pas parce que seuls Apap et ses collègues ont un statut judiciaire qu'ils peuvent, seuls, exercer « leur » fonction de ramener une paix civile : Apap postule (et là, il est bien le seul...) qu'il est possible, depuis une autre place dans le champ social, d'être plus efficace que depuis sa propre place. Et cela, à cause précisément de son statut qui ne lui permet pas d'agir comme il le souhaiterait, pris qu'il est dans les obligations de ses fonctions, à sa place dans l'appareil judiciaire, une place pré-occupée par d'autres enjeux, profondément antinomiques avec ce qu'il faudrait pour endosser sérieusement la responsabilité et le pouvoir de ramener la paix sociale. C'est la pertinence du regard d'Apap que d'avoir saisi cela, et que d'avoir su repérer cette place qu'il ne peut occuper ; que d'avoir vu la nécessité du décentrement de cette place par rapport à la hiérarchie judiciaire ; que de n'avoir pas ignoré qu'à une telle place, la fonction demandait de nouveaux praticiens — et donc un nouveau statut : les médiateurs. C'est l'éthique de ce même regard, que d'avoir su voir qu'il fallait, pour qu'il y ait de nouveaux praticiens, une nouvelle dialectique entre statut et fonction.

Considérant que sa responsabilité était de tout faire en faveur de la paix sociale, mais que son pouvoir n'était pas assez efficace depuis sa place pour assumer seul cette responsabilité, le procureur de la République a eu recours à la seule dimension dont il pouvait encore user pour changer la donne : sa liberté. Liberté de conscience et d'action, liberté de décision. En cela, il a joué le bon rôle⁴⁵, c'est-à-dire celui que beaucoup croyaient, et croient encore du reste, n'être pas celui d'un procureur. Un rôle tel que beaucoup d'autres, plus nombreux encore, ne pensent même pas, ou même plus, être jouable. Par ce positionnement, que fait Apap ? Il repère des fonctions, constate que certaines places statutairement dévolues à remplir ces fonctions en rendent leurs occupants incapables et impuissants, et adapte en conséquence son terrain d'action. Le procureur de la République libère dans la structure sociale une place inédite : celle des médiateurs. Pour ce faire, il recourt à l'outil des statuts. Il subordonne le statut — c'est-à-dire avant tout le sien propre — à l'efficacité de la fonction, car la distinction entre des fonctions n'a rien à voir avec des oppositions statutaires : il s'oppose radicalement au rabattement, remarqué tantôt, du statut sur la fonction.

Sur cette logique, qui vise plus ou moins⁴⁶ à rabattre les oppositions statutaires sur la distinction entre fonctions, et avec laquelle rompt le geste d'Apap, il nous faut revenir, et nous attarder pour mesurer toute la singularité de cette décision. Logique hiérarchique qui pénètre le cœur, l'« habitus⁴⁷ » des acteurs eux-mêmes.

*

Perversion surmoïque de la hiérarchie

⁴⁵ On peut même entendre cette expression, comme on le dirait d'un acteur de théâtre : il est des possibilités de rôles que l'on ne rencontre pas deux fois ; il faut savoir alors non seulement les choisir, mais *bien* les choisir et les interpréter : où l'on retrouve l'importance de savoir, d'en avoir le courage, « jouer le bon rôle »...

⁴⁶ Et ces temps-ci, plus que moins...

⁴⁷ J'emprunte ce terme à la sociologie des champs de Pierre Bourdieu. Cf. la mise au point de la référence à la théorie des champs sociologiques (ou, à travers le terme, dans cette étude, de « macrosocial ») au début de l'avant-première arabesque.

(...) tous ceux qui viennent chercher l'abri bureaucratique (une machine qui donne, mais aussi qui commande), se trouvent dans la position d'être casés, selon le très vieux mot du Droit féodal (dont s'inspirait à sa manière l'organisation canonique des bénéfices), mêlant étroitement la science de l'économie sociale et celle du commandement. Être dans telle case, avec le droit d'y rester ou de n'en pas être chassé (le versant maternaliste de l'institution), c'est non seulement la certitude économique d'un avoir-toujours, mais la soumission politique aux oracles investis de la charge suprême du faire-marcher et du faire-croire. Du point de vue de la totalité symbolique, l'esprit propriétaire et l'esprit hiérarchique sont une seule et même chose.

Pierre Legendre⁴⁸

Toute-puissance imaginaire, aliénation sociale, impuissance réelle

Pouvoir, liberté, responsabilité : enlevez l'un des trois, et tout l'humain s'écroule... Mais pas toujours de la façon dont on le croit.

Pouvoir et liberté sans responsabilité désignent la puissance sans limite.

Pouvoir et responsabilité sans liberté désignent l'écrasement de l'existence sous la seule fonctionnalité sociale.

Le premier de ces cas de figure, toute-puissance, est folie ou imaginaire, quand le second est aliénation pure et totale à la loi sociale. Apparemment antinomiques, tous deux sont pourtant très bien employés pour maintenir une population dans un état d'impuissance politique et d'efficacité productrice. Telle aujourd'hui la génération des « adulescents » qui, une fois remplies leurs tâches « comme il faut », n'ont hâte que de se retrouver dans la position passive et reposante, toujours plus encouragés à « s'éclater » et à déposer tout sens de l'action. Minage sournois de tout contrat social que cette alliance de libéralisme (économique) et de directivité (politique), ce couplage de pure responsabilité et de pure irresponsabilité réduit l'existence sociale à vivre sous une chape de devoirs toujours plus lourde, et à n'avoir pour seule issue de « décompression », sans tenter de briser cette chape, que la consommation qui y règne comme les néons dans une cave. Cette structuration étatique dégénérée en pure gestion sociale n'est plus que l'accord minimum entre chaque individu isolé et ce qu'il doit à un groupe qui n'a ni sens ni visage. Ce reste mutilé du contrat social transforme le peuple, sujet collectif investi d'une pratique commune de l'organisation sociale, en une masse de monades consommatrices, cherchant toujours un besoin plus loin à combler, toujours plus séparées dans cette dérive d'une singularité véritable d'existence.

Ces deux cas de figure sont à la fois imaginaires dans leur supposé comblement de besoins artificiellement renouvelés, et réellement dangereux de par les extinctions de désir singulier et la dégénérescence de la nervure citoyenne qu'ils provoquent en chaque sujet.

Troisième cas : liberté et responsabilité sans pouvoir désignent l'aliénation réelle, sociale, qui, sous l'imaginaire toute-puissance des individus, maintient leur impuissance réelle, qu'elle soit produite ou entretenue par les détenteurs, ailleurs, du pouvoir. Il faut ici distinguer deux acceptions du mot « pouvoir ». En ce qui concerne les détenteurs, ce qu'ils détiennent n'est qu'une conception « pauvre » du pouvoir, réduit à la possession *des* pouvoirs (sociaux, économiques ou étatiques). Conception pauvre, mais domination bien réelle sur le plan social... Or ce pouvoir-là n'est pas la puissance, indéniable et présente en chaque sujet. Cette puissance a deux visages : potentialité et réalisation. Or cette puissance peut être soit étouffée quand on la prive du contact de la liberté et de la responsabilité, soit au contraire encouragée par l'intégration du sujet dans la société : l'étouffement est le corollaire d'une aliénation massive qui appauvrit le tissu social en une nasse où la puissance va s'asphyxier, potentialité qui jamais n'advient à la réalisation ; l'autre cas définit une politique d'émancipation et d'ouverture. Ce que peut être une véritable ouverture, une émancipation qui rendrait le sujet et le peuple à leur articulation réciproque, au lieu de les écraser tous deux en les réduisant à une masse sans désir singulier ni volonté commune, telle est la signification politique de la praxis. Les médiations de quartier, qui sont une praxis au plus haut point,

⁴⁸ Pierre Legendre, *L'Amour du censeur*, op. cit., p.224-225.

nous montreront pourquoi et comment ce n'est pas forcément ni prioritairement un programme de renversement du pouvoir socialement dominant, mais avant tout, et plus que tout, l'action structurelle dans les plus fins maillages du tissu social, qui peut faire exister un véritable contrat social, au lieu de laisser la justice périlcliter en gestion dégénérée du moindre mal, ou en contentation peu scrupuleuse, mais toujours plus inefficace devant les violences endémiques engendrées par « la vie en société ».

Hiérarchie, surmoi et perversion

Que le pouvoir vient d'en haut et la confiance d'en bas. Cette divine maxime de l'abbé Sieyès (l'éducateur de Napoléon sur la matière politique) enlumine encore la République française.

Pierre Legendre⁴⁹

Ces quelques distinctions permettent de mieux situer ce qu'implique le rabatement des statuts sur les fonctions. Ce rabatement se manifeste dans le phénomène de hiérarchie, où l'individu et ses actes sont strictement aliénés à son statut. Ce statut s'appauvrit par rapport à sa définition pérenne, et tend à ne désigner en réalité qu'une fonction de traduction et de transmission d'ordres et d'instructions. Il rive la personne à sa place statutaire, coincée entre la décision de l'échelon supérieur, responsable à la décision intouchable, et la place inférieure, laquelle verra ses pouvoirs et sa liberté diminués en conséquence. La logique hiérarchique poussée à son extrême met en œuvre un triple écrasement. Écrasement de la liberté, qui est de plus en plus rejetée dans la périphérie des aires négligeables de l'exercice des tâches, éloignée du cœur réel de l'organisation sociale où elle pourrait s'articuler à du pouvoir : ce qui tend à entraver toute prise de décision. Écrasement concomitant du pouvoir, qui n'est plus que pouvoir d'obéir, impuissance individuelle cédant la place à la seule exécution. Écrasement, enfin et évidemment, de toute conscience, qui n'est que la pure reproduction de la conscience supérieure : on ne pratique plus son activité avec indépendance d'esprit, on exécute une tâche dans la crainte du jugement dominant. Corollaire dans l'autre sphère de la conscience, c'est-à-dire l'éthique : la mise au pas de toute posture critique, vu que l'engagement n'est évidemment pas à l'ordre du jour quand il n'est plus question que d'appliquer des directives venues d'ailleurs, qui ne réclament surtout rien d'autre que des appliquants appliqués ne sachant qu'appliquer. À ce triple écrasement correspond l'inflation proportionnellement inverse de la charge de responsabilité. En l'absence des dimensions qui autoriseraient la présence libre, puissante et consciente d'un sujet, il n'y a plus de place que pour un sujet exclusivement responsable, sommé de justifier devant l'autorité de son groupe la totalité de ce qui se fait, produit et passe dans son aire de responsabilité.

Cette absence de dialectique entre responsabilité, pouvoir et liberté, porte un autre nom : l'*aliénation*. La responsabilité pure, c'est avoir la charge d'une tâche sans avoir le pouvoir pour la manipuler, ni la liberté d'en être maître. C'est la supporter purement et simplement, n'en être que le « support agentiel » : dans cette production, ou reproduction, de la valeur d'un acte ou d'un objet imposés, le sujet n'a plus rien à voir, pas plus que la création d'une valeur qui lui demeurerait inaliénable. Au bout d'un processus de production aliéné, aucune valeur n'est laissée à l'individu. Ce dernier ne garde pour lui que sa seule « force de travail », disait Marx. « Sa fonction de reproduction », précisa Bourdieu. « Sa conscience professionnelle », ont toujours corrigé les gestionnaires des ressources humaines...

Les actes aliénés sont *surdéterminés* par des règles uniquement applicables, intraitables et hors d'atteinte de toute réélaboration dialectique par une pratique. Selon la logique de l'appareil hiérarchique, ce « blocage » a une valeur : celle de l'économie de temps et d'énergie ainsi permise. Pourquoi en effet re-voir ce qui a déjà été pré-vo ? — moyennant quoi, plus besoin de rien voir du tout, la seule fonction qui reste au regard étant la surveillance d'autrui et de soi-même... La tendance hiérarchique est de renforcer l'impossibilité à ce qu'intervienne un tant soit peu de subjectivité au milieu de cette aveugle édifice : le « moi » de chacun n'est plus le faiseur de ponts entre l'existence personnelle et la vie en groupe, mais le

⁴⁹ Pierre Legendre, *L'Amour du censeur, op. cit.*, p.215.

seuil ravagé qui ne préserve plus à la personne le choix d'être autre chose qu'un agent de la loi sociale qui le pénètre dans ses tissus les plus intimes. Il n'y a plus de moi que comme enregistreur de l'ordre social. Le moi auquel on s'identifie est tout entier défini par ce qui lui est supérieur en guise d'ordre, et par ce qui lui est inférieur en guise de réalité à contenir, à diriger et dont il faudra rendre compte. Aux yeux de chacun, les êtres sociaux, les autres parmi lesquels je ne suis qu'un autre, font l'objet d'identifications massives : je suis à peine « moi-même », enchâssé entre la masse des « au-dessus-de-moi », par rapport auxquels je ne suis qu'un « sous-eux », et la masse symétrique des « au-dessous-moi », qui sont donc des « sous-moi ». Une même loi coagule la raison qui me définit et la raison qui me classe. Et dans une hiérarchie, règnent ceux qui sont au-dessus. C'est donc sans métaphore aucune que l'on est dans le pur règne du surmoi.

Aidons-nous ici du point de vue psychanalytique, qui ne réduit pas l'existence au moi, mais tient compte de l'inconscient. Freud lu par Lacan distingue le moi du sujet, lequel est à la racine de tout ce qui est singulier dans l'individu. Avec cette optique, il est aisé de percevoir combien l'advenue d'une subjectivité court le risque permanent d'être écrasée sous un moi qui ne ferait qu'obéir à ce qui est correct⁵⁰. Cette instance surmoïque refoule tout ce qui pourrait inter-dire les discours d'autorité, tout ce qui viendrait dire quelque chose « en travers de ce qu'il faut penser », c'est-à-dire tout ce qui est proprement paradoxal. Chacun à sa façon, la morale et le savoir définissent indiscutablement le bien et le mal, la correction et l'incorrection ; le paradoxal, qui vient couper ces deux discours, c'est l'éthique, cette façon de travailler savoir et morale par la pratique, dans la concrétude, aux prises avec la contingence du donné et la singularité du désir. Interrompre la croyance en une autorité n'est pas la nier, mais la mettre véritablement en discussion avec le concret afin que, dans son cadre, la dimension profonde du sujet puisse advenir et articuler son désir en une parole et une action singulière : on doit parfois couper un liquide avec un autre pour en faire une boisson buvable, adaptée au palais qui la goûte et à l'organisme qui doit s'en désaltérer.

Cette description du phénomène hiérarchique semblera une caricature. Et elle l'est. Le pire est que cela ne l'empêche pas d'être fidèle à la réalité. Une ressemblance dont on a le sentiment hors-mode qu'elle croît au fil des années et des législatures, au fur et à mesure que le fait hiérarchique prend une place toujours plus démesurée dans l'organisation sociale, quelles qu'en soient les formes. Cette caricature peut devenir réelle, sous deux formes.

La première forme est une tentation, dont les romanciers, dramaturges et cinéastes ont su nous dresser le portrait banal, infernal et quotidien : pris dans l'écrasante machine de l'état moderne, tout individu finit par *s'y plier*, c'est-à-dire briser ce qui en lui tendrait à se redresser. On connaît les phénomènes de *double bind* qui abîment également corps et psyché. On connaît les réactions sadiques de ceux qui, sous la peur de mal faire ou de se voir priver du peu de liberté encore accordée aux décideurs raréfiés, confisquent pouvoirs et responsabilités à leurs subalternes. À un point tel que, dans un retournement du sadisme, « la responsabilité les écrase » et leur liberté s'éteint, vierge et infertile comme cette fameuse vie qu'ils auront gâchée à la gagner. L'assouvissement imaginaire de leur toute-puissance, dans laquelle seule ils trouvent le salaire de leur surmenage inféodé, entraîne le harcèlement qu'ils s'infligent mais aussi, hélas, le harcèlement envers celles et ceux qui se trouvent sous leur responsabilité. Autant d'« abus de pouvoir » plus ou moins conscients, et que pour les rendre supportables on travestit à soi-même ou aux autres — les deux travestissements allant rarement de pair... Et quelque part en route se sera perdue jusqu'à l'idée même d'une liberté possible.

Si l'on n'a pas de mal à repérer la perversion dans de tels comportements individuels, où réside-t-elle, en revanche, dans le schéma abstrait qu'ils ne font qu'incarner ? Elle se trouve précisément dans le fait que

⁵⁰ Ou à ce qui est incorrect, si l'on pense du point de vue des minorités en rébellion. Ces dernières ne peuvent souvent, dans un premier temps, que se définir « en contre » par rapport aux valeurs dominant le champ social où elles s'expriment : aussi sont-elles bien souvent réduites à récupérer les totems du pouvoir attaqué, mais renversés, et inversés. Ainsi, par exemple, du « renversement du pouvoir », de la diabolisation aujourd'hui des icônes d'hier, etc. Cela n'empêche pas les individus de ces minorités d'être tout aussi exposés, au sein de leur propre communauté, à de telles aliénations massives, propres à toute appartenance à un groupe social. La fin de ce texte reprendra ce point en distinguant contestation et subversion...

cette caricature n'est pas seulement une tentation individuelle, mais qu'elle est un trait de l'organisation des champs professionnels. Il serait presque soulageant de penser que la perversion ne concerne que tel ou tel « petit chef » dont, autour de chacun de nous, il doit bien y avoir quelque représentant qui traîne ou trône. Mais la profonde gravité de ces phénomènes ne sont pas imputables à tel ou tel individu. Insensiblement, pour peu que personne ne s'en rende compte ou ne trouve ceci *trop* choquant, notre société devient une autodestructrice caricature d'elle-même. C'est là la seconde forme en laquelle la caricature devient réalité. Elle n'est pas nouvelle, et la tentation est structurelle ; mais pour nous occuper de ce qui nous concerne, dans la plupart des démocraties libérales pratiquant l'économie de marché, cette tentation s'est renouvelée avec une force particulière durant les trois dernières décennies. L'« hyper-juridicisation » et le délire régulateur⁵¹ de la moindre tâche ou situation, du moindre acte social, se renforcent au même moment où le tissu social, lui, se défait toujours plus. La machine organisationnelle née pour réguler les relations entre les sujets s'est « perfectionnée » au point de fonctionner en l'absence de ces sujets, et même d'avoir besoin de cette absence pour fonctionner parfaitement. L'idéal de pure transmission par une hiérarchie paranoïaque et surmoïque transforme la communication véritable, dialectique, entre les instances de décision et l'immanence des « milieux » dans lesquels les décisions vont devoir être intégrées, en une libre, lisse et anonyme circulation qui rend l'ordre venu d'en haut toujours plus intouché et violent lorsqu'il arrive, obéi et transmis sans filtre critique, au bas de la hiérarchie qui s'exécute.

Le lien entre ces deux formes caricaturales de la société est circulaire, définissant de façon indissociable le groupe et l'individu, ruinant le peuple et le sujet. L'appauvrissement dont est porteuse la notion hiérarchique du pouvoir, devient perversion paranoïaque quand elle s'incarne avec hégémonie à l'échelle de la société. Elle devient idéologie dominante, et comme toute doxa, contamine l'ensemble de ses sujets, c'est-à-dire de ceux qui y sont inféodés. Au quotidien, chez des personnes coincées à un échelon hiérarchique, on observe souvent une rétention des pouvoirs au détriment des échelons inférieurs, et par compensation de la perte des prérogatives décisionnelles que confisquent à leur tour les échelons supérieurs. Concentration des pouvoirs rime avec confiscation des libertés — mais également avec surcharge des responsabilités en cas d'erreur. C'est là que demeure au final le seul reste de « personnalité » dans le système social paranoïaque qui ne reconnaît de liberté à l'individu que lorsqu'il en a fait mésusage. Dans ce tour de passe-passe, la responsabilité de l'instance qui condamne ce mésusage est dissoute : c'est au nom de « la société » qu'est infligée une peine dont personne n'est responsable individuellement. Seule la victime demeure responsable... de son erreur. Il n'y a plus de sujet que de la faute.

La perversion est une déviation des buts originels du mouvement initial impulsé à un comportement, individuel ou collectif, autrement dit la perversion devient à son tour structurelle. L'erreur, si tentante, serait de croire qu'elle en devient inévitable par les personnes prises dans cette structure. C'est donc à présent qu'il nous faut faire retour au geste initial d'Apap et d'Obrego, et observer la logique à l'œuvre dans leur décision. D'elle, découlera toute l'éthique et l'efficacité des médiations de quartier.

*

Propriété du pouvoir, exercice de la liberté, sens des responsabilités

Départage du pouvoir

⁵¹ Cette « régulation » juridique n'est malheureusement pas antinomique avec ce que la « dérégulation » économique qu'au même instant, on voit s'abattre sur le modèle de l'État-providence. Déréguler n'est pas supprimer des règles (et s'accommode au contraire très bien de règlements), c'est supprimer la *fonction symbolique de régulation*, qui assure l'existence de limites éthiques. Ce point rejoint la dernière page de la deuxième arabesque, à laquelle, donc, je renvoie.

Le pouvoir tel qu'il est décrit ci-dessus peut se réduire à la possession effective, édictée, positive, d'un ensemble de moyens, d'outils voire d'armes, et la liberté n'est plus alors qu'une liste de licences dans l'usage de cet attirail. C'est oublier toute la part « en négatif », et que traduit l'autre sens de l'infinitif *pouvoir*, qui fait signe non plus vers la force physique et sociale, confiscable ou convoitable, mais vers la puissance, la potentialité, l'imprévisible déploiement de l'existence et du devenir. Le premier pouvoir est maintien du... pouvoir en place, et blocage autoritaire à toute ouverture à de l'imprévu : tout doit, avant même d'advenir, être réductible sans reste à des catégories, règles, postes déjà définis. La seconde puissance est au contraire du côté de l'autorité véritable, c'est-à-dire du principe qui cherche à *augmenter* la valeur des choses, des actes et des êtres, et ce, quelle que soit la source de cette augmentation qui doit profiter à la fois à chacun et à tous.

La différence essentielle entre ces deux conceptions du pouvoir est que la seconde ne nie pas l'existence de la première, mais l'intègre, alors que cette dernière ne peut que forclore ce qui menace son hégémonie. Il ne s'agit pas de condamner, dans un manichéisme trop simple, la structuration hiérarchique d'un groupe social, qui n'est pas directement un mal. Certes, une structure aliène purement et simplement ceux qui ne sont rien d'autre que des agents de sa valeur ; mais cette aliénation peut aussi, et avant tout, être le lieu d'une affirmation : alors la structure porte la parole qui naît, et témoigne, de la présence d'un sujet. Entre ces deux possibilités d'existence effective au sein d'une structure symbolique, se loge la différence de régime entre les deux fonctionnements du pouvoir.

La seconde différence est que le pouvoir, dans son sens profond et ouvert, est au cœur de la logique de la pratique, qui veut que c'est toujours en risquant de faire une erreur que l'on peut arriver à faire quelque chose de correct. À l'inverse de la paranoïa généralisée du système hiérarchique, une communauté de la responsabilité partagée est le seul terrain où du neuf peut émerger dans la société : un terrain qui permette de l'« expérience », à tous les sens du mot : une marge offerte à l'essai, et un dialogue entre discours et réalité, sans promesse a priori d'une quelconque « réussite ». Seule une responsabilité sociale peut *autoriser* un tel terrain, c'est-à-dire le soutenir de l'autorité commune afin que, individuellement, des personnes ou des groupes puissent y risquer des hypothèses, des actes, des réponses. C'est cette responsabilité commune qu'Apap et Obrego, dans la mesure du pouvoir qui leur est conféré de par leur statut, ont librement décidé de rendre possible.

La rareté d'être libre

Dans le champ jusque là saturé par la logique hiérarchique, cette décision introduit un point de subjectivité, sous la forme d'une interprétation que rien ne demandait d'énoncer. Le procureur de la République postule que le pouvoir n'a rien à voir avec la personne, et tout avec la fonction : ce n'est pas « lui » qui détient le pouvoir que sa fonction de procureur doit mettre en œuvre. C'est pourquoi Apap ne parle jamais de « délégation de son pouvoir » : en mettant en place les médiations, il va jusqu'à dire, personnellement, qu'il « abandonne » et « abdique » un pouvoir, qui était entravé à la place qu'occupe un magistrat dans sa hiérarchie, jusqu'à un autre lieu de l'échiquier social, qui offrira plus de moyens pour affronter la réalité des quartiers et remplir sa fonction. Abdiquer d'un pouvoir sans puissance pour qu'il renaisse ailleurs, c'est, en un sens, tout simplement le transférer à qui de droit...

Première et seule *qualité* d'un tel acte, distinction purement négative : les comportements surmoïques et paranoïaques, tout simplement, Georges Apap *n'y cède pas*. Un tel geste définit le lieu de la véritable puissance : le rapport entre pouvoir et liberté, un rapport qui ne vaut que s'il est lesté par le « sens de la responsabilité ». Pour certains, ce sens-là vise à conserver leurs pouvoirs avant de préserver leur liberté ; pour d'autres, il vise à exercer la liberté d'user de leurs pouvoirs. La nuance, à terme, peut s'avérer de taille... Elle est présente dans l'action d'Apap dès le *départ*, dès son geste de se départir de la logique hiérarchique. Tout ce qui s'ensuivra est là en germe, encore seulement possible — « en puissance », mais fidèle au visage premier du vrai pouvoir. Un simple geste désigne et porte la possibilité d'une éthique.

Pareille décision n'engage que le sujet qui prend cette part de liberté à laquelle il a droit ; mais en soutenant et en maintenant un point de vue paradoxal, ce geste opère une trouée dans le tissu

institutionnel hiérarchique. Cette distinction de point de vue, est toute négative à l'origine ; elle va pourtant produire des conséquences positives, tangibles : elle aboutira à l'exact inverse de la conception hiérarchique du pouvoir. Cependant que dure ce passage, il faut tenir bon. Pour introduire réellement ce changement de regard dans l'effectivité du processus judiciaire, le procureur doit engager ce qu'il a de réel : sa responsabilité et son pouvoir.

Témoin de cet engagement, le sérieux de la mise en place propre à tout dispositif juridique, encadre comme suit les possibilités de risques et les conséquences délétères :

Les candidats ont été recrutés à partir d'une prospection diligentée par le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance, structure installée par certaines municipalités depuis les textes législatifs votés à l'initiative du député Gilbert Bonnemaïson.

Après un entretien avec chacun des candidats, les deux magistrats à l'origine du projet ont sélectionné ceux et celles qui répondaient le mieux à l'idée qu'ils se faisaient du conciliateur. Comme, bien sûr, ils et elles étaient choisis en fonction de leurs qualités propres et sans considération d'ordre ethnique, culturel ou social, le hasard a voulu que fussent désignées des personnes n'ayant pas la nationalité française.

Dans un certain sens c'était bienvenu puisque le quartier pouvait se reconnaître dans une équipe aussi disparate et bariolée que lui. Mais c'était aventureux du point de vue d'une loi qui pose comme exigence que le conciliateur doit jouir de ses droits civils et politiques.

On interpréta : il ne s'agissait pas, disions-nous, d'une condition de nationalité, mais de moralité, condition qu'on ne pouvait par conséquent opposer à ceux qui, jouissant de leurs droits civils et politiques dans leur pays d'origine, avaient en France la considération générale assortie d'un casier judiciaire intact.

À notre demi-surprise, il faut bien le dire, ce raisonnement fut accepté, les conciliateurs nommés, et les équipes installées dans les quartiers⁵².

Sur le plan hiérarchique si le procureur « abdique » son pouvoir, il n'abdique à aucun moment sa responsabilité vis-à-vis de la loi ni sa solidarité avec les praticiens — sa double fidélité, définition nouvelle d'une position non moins nouvelle :

Le Parquet (...) exerce un contrôle périodique sur la pratique des conciliateurs, et veille à ce qu'ils ne débordent pas de la mission précise qui leur a été impartie. À l'occasion de rencontres programmées avec chaque équipe, un compte rendu de toutes les affaires en cours est donné verbalement au procureur qui prodigue les mises en garde nécessaires⁵³.

(...)

Pour résumer, il y a échec de la conciliation dans les circonstances suivantes : — l'un ou l'autre des protagonistes a refusé l'intervention des conciliateurs, pour des raisons qui lui appartiennent et dont il ne lui sera pas demandé ni tenu compte — les pourparlers n'ont pas abouti — les engagements contractés n'ont pas été tenus.

Dans ces hypothèses, le dossier est retourné au magistrat du parquet qui retrouve ses prérogatives et traite l'affaire comme si la conciliation n'avait pas existé⁵⁴.

Voilà les précautions que prend un magistrat à user de sa liberté d'initiative, qu'il relativise immédiatement :

« Dans les faits, je ne risquais rien. Je n'ai fait que maintenir le cap de cette idée que, dans les limites de la loi, je voulais mener à son terme⁵⁵. »

Qu'est-ce qui s'affirme à travers cet usage de la liberté ? La possibilité réelle qu'à un représentant du pouvoir de passer librement une part de son pouvoir à d'autres, à la seule condition d'en endosser la responsabilité légale. Cela posé, on remarquera par contraste la rareté effective de ces prises de liberté et de ces prises de responsabilité, beaucoup moins prisées dans les us judiciaires que les prises de pouvoir...

Les conséquences, si elles veulent être réelles, et non la mascarade d'une « délégation de pouvoir », ne peuvent manquer d'être sérieuses, lourdes. Passer un certaine quantité de pouvoir implique de passer aussi,

⁵² Apap, « La médiation... », art. cit., p.193-194.

⁵³ *Ibid.*, p.195-196.

⁵⁴ *Ibid.*, p.195.

⁵⁵ Georges Apap, entretien avec l'auteur.

et en proportion, la liberté d'user de ce pouvoir. Sinon, comment les médiateurs pourraient-ils « prendre des responsabilités » ? En fait, il faut même aller plus loin : pour que ce pouvoir médiateur puisse vraiment changer la situation initiale, là où le pouvoir de la fonction magistrat restait entravé, il faut accorder plus de liberté encore que n'en a le magistrat. La liberté des médiateurs doit « déborder » suffisamment, mais pas trop, leur zone de responsabilité, pour que le pouvoir qui leur est conféré soit déployé de façon optimale. Évidemment, cela engendre des tâtonnements qui s'avèrent parfois erronés. Pour permettre une nouvelle responsabilité citoyenne, il faut faire confiance aux citoyens et leur laisser l'espace et le temps nécessaires pour qu'ils refondent leur rapport à ce qu'il peut en être d'une responsabilité réelle, et qu'émerge l'objet nouveau de cette responsabilité ; or le réel social ne naît que du possible et de sa libre gestation, selon sa logique propre : il ne naîtra que libre, irréductiblement libéré du cadre qui s'était montré inopérant à maintenir en vie l'ancienne concorde. Pour cela, les nouveaux usagers du pouvoir doivent bénéficier d'une marge d'action plus ample, dans laquelle seule pourra s'inventer la réponse neuve que rien en l'état n'avait pu produire. Alors, l'autorité des médiateurs apparaîtra selon sa logique inédite, pas illogique mais imprévisible et singulière parce qu'effectivement guidée par une loi profonde qui, à ce stade, n'appartient encore qu'à elle. De la réalisation de cette logique et de sa viabilité, des tâtonnements que cela va requérir, résultera le rééquilibrage des rapports entre liberté, pouvoir et responsabilité.

Mais avant que les médiations de quartier atteignent cette suffisante « accumulation primitive d'autorité », ce léger excès de la liberté crée un effet de vide qu'il faut bien assumer. Seul le procureur lui-même peut prendre la responsabilité de ce vide de responsabilité. Autrement dit, il alourdit sa responsabilité propre afin d'user puissamment de sa liberté à donner de son pouvoir. Prendre le risque nécessaire d'une part d'inconnu et assumer ce risque en attendant les premières analyses, telle est le sérieux de la décision d'Apap.

Cet alourdissement volontaire de sa responsabilité par le procureur n'a plus rien à voir avec la responsabilité qui écrase l'individu dans la structure hiérarchique hypermoïque. Il s'agit au contraire d'un élargissement de l'aire d'efficacité de son pouvoir, pour tenir compte de plus d'éléments qui permettront aux questions que le magistrat doit résoudre d'être posées dans des termes suffisamment adaptés, et autorisant une réponse ajustée, enfin efficace. C'est de ce vide soutenu que surgira le surplus d'efficacité qui permettra en retour au procureur d'exercer sa fonction avec une puissance renouvelée. C'est du moins le pari d'une dialectique qui renforce le pouvoir réel attribué à la fonction pour soulager la surcharge de responsabilité personnelle et statutaire. Que l'image et les prérogatives du magistrat apparaissent diminuées aux yeux de la société est une frustration insupportable à certaines et certains, mais elle est de peu de poids, face au renforcement de l'autorité d'Apap qui, en véritable *sujet*, voit confirmées la justesse de son choix, donc celle de son libre-arbitre, et la force de son acte, de son action. De son cheminement.

Des embranchements logiques et éthiques à ne pas confondre

Techniquement, un corollaire vient immédiatement à l'esprit : puisqu'une efficacité « numérique » nouvelle⁵⁶ des règlements de conflits ne pourra naître que dans cette nouvelle aire, la hiérarchie judiciaire peut y voir une extension de son champ. Au point, même, que l'on pourrait penser que c'est dans le but premier de « désengorger les tribunaux » qu'Apap a mis en place ces médiations, et que les médiateurs ne seraient que les « remplaçants » subordonnés du procureur. De fait, c'est bel et bien la lecture dominante, utilitariste et médiocre, qui a été faite du projet d'origine, et qui guidera la rédaction de la loi de 1992. Une telle réduction ne retient de la pratique qu'un effet second, et subordonne la complexité et la richesse de ce dispositif, pourtant primordiales, à sa seule *utilité*⁵⁷.

⁵⁶ Cf. *supra*, I, « Qu'est-ce qu'un délit ? »

⁵⁷ D'où l'effort, dans la loi de 1993, pour « simplifier » les « médiations de quartier », et n'en plus faire qu'une application facile à gérer et à maintenir dans des formatages sans risques pour le pouvoir de l'établissement. Notons qu'encore une fois, le terme d'« utilité » charge de portée selon le régime auquel il est entendu : pratique, et l'utilité désaliène des captations spéculaires ; macrosocial, et c'est la part d'humanité qui est utilisée.

Notre objectif, banal et prosaïque, était de participer au rétablissement de la paix sociale. Le législateur lui a préféré l'ambition, beaucoup plus noble, de désencombrer des juridictions surchargées⁵⁸.

Cette déviance interprétative, dans laquelle s'est joué le destin d'une pratique, sera l'enjeu de toute la fin de cette étude. Mais pour mieux mesurer un tel enjeu, il faut encore et toujours rester à la hauteur du point de la lecture par Apap, radicalement différente, de l'action des médiations de quartiers. Qu'elles soient utiles de surcroît à la hiérarchie judiciaire, tant mieux, mais cela ne peut être autre chose qu'un effet, et surtout pas un but prioritaire — sous peine de tout réduire à néant, y compris l'utilité. Les médiations sont d'abord à elles-mêmes leur propre fin, et ne trouvent valeur et sens qu'au regard de la paix sociale à laquelle elles contribuent dans les quartiers. Or cette contribution ne réside pas dans une utilité seulement « technique » qui les subordonnerait (et avec elles, leurs praticiens) au pouvoir conservé dans les mains des magistrats. Leur contribution réside avant tout dans leur structuration et dans l'éthique qui les régit. Prendre la responsabilité d'un vide créé dans le champ judiciaire, structurer ce vide en une action inédite afin que les citoyens s'emparent de la responsabilité de leur propre existence, c'est *se fier* à la contingence des situations et à la présence créatrice de sujets. C'est faire le pari que le désir des sujets aura des répercussions structurantes sur leur milieu de vie. En cela, la décision d'Apap de transférer du pouvoir à des sujets n'est hiérarchique que de façon secondaire, et n'a d'efficacité gestionnaire qu'à moyen terme : intrinsèquement, elle n'est rien d'autre que politique.

En d'autres termes, il faut continuer de suivre la démarche d'Apap, questionner plus avant sa conception du pouvoir, qui interrompt la logique hiérarchique, et rompt son règne sur la vision du rapport du citoyen à la loi. L'hétérogénéité entre hiérarchie, gestion et politique n'exclut pas a priori leur articulation logique et pratique, aussi problématique que soit cette articulation : c'est même toute la valeur exemplaire des médiations de quartier que d'avoir établi sa viabilité plusieurs années durant, sans aucune contestation possible⁵⁹. Notre enquête a suivi jusqu'ici le geste du fomenteur de l'expérience : c'était indispensable pour saisir l'importance — et le courage — du saut logique, éthique et sociologique, qu'il a dû porter, incarner parmi ses pairs. Grâce à son geste, cette expérience existe désormais dans l'aire légitime de sa singularité, où le terrain social peut êtreensemencé de subjectivité.

On peut donc, sans trop d'erreurs de parallaxe, interroger à présent sa structure et la fonction de ses praticiens, les étapes de son déploiement et la complexe évolution de sa rigueur. À l'échelle restreinte de ces expériences locales, apparaissent des phénomènes spécifiques qui ne se produisent ni en-deçà (à l'échelle de la seule existence d'un sujet isolé) ni au-delà (à l'échelle macrosociale où il n'y a que des agents reproduisant une structure anonyme, ultimement identifiée à l'État ou au marché). Ces phénomènes témoignent de la naissance d'une « pratique », comme dit Apap — ou comme dit Marx : d'une « praxis ». Il s'agit maintenant de rejoindre quelques fils de l'avant-première arabesque, et de tresser de nouvelles lignes d'enquête.

IV.

Le travail symbolique des médiations de quartier

Cette pratique a été l'occasion de quelques observations relevant d'une psychologie et d'une sociologie sommaires, mais qui n'ont pas manqué d'arrêter l'attention parce qu'elles n'avaient pas été soupçonnées au moment de la conception du projet⁶⁰.

⁵⁸ Apap, « La conciliation de quartier », « La Conciliation de quartier », in Daniel Morfouage (éd.), *Justice et Citoyenneté. Rendre la justice aux Citoyens*, Acte du colloque de Lille, novembre 2001, Paris, Éditions maçonniques de France, 2003 (p.49-44), p.44.

⁵⁹ Une valeur que la hiérarchie a tellement bien perçue qu'elle s'est bien vite empressée de rediriger la démarche vers une impasse.

⁶⁰ Apap, « La médiation... », art. cit., p.196.

La loi du langage comme thérapeutique profonde

La loi réinstaurée et son sujet

Partons de quelques points précédemment esquissés. La pratique, mise au point par le noyau des médiateurs, ne vise pas l'extension de son fonctionnement à une vaste échelle, mais la profondeur de son impact sur le milieu. Cette profondeur se situe en-deçà de l'application des lois juridiques, et concerne la dimension anthropologique qui les sous-tend. Sous le même terme de « loi », il ne faut pas confondre deux choses : il y a ce qu'on appelle couramment « la loi », la loi juridique, le corps de règles qui instaure pour chaque groupe social les outils, processus et cadres de régulation de la vie en commun ; et il y a, fondamentale, la dimension symbolique de la Loi, impalpable mais fondatrice de l'ordre humain et de l'ordre entre les humains. On peut discuter des règles, mais seulement parce que l'on se sait appartenir à un espace de loi, lieu où l'échange est possible, même et surtout s'il doit être violent. Cette appartenance ne se discute pas : elle est ce qui nous fait humain⁶¹. Au sens strict, elle nous spécifie. La loi juridique du groupe naît parmi un champ plus fondamental, et son efficacité ne se fonde que dans l'appartenance de chacun de ses sujets à l'ordre symbolique qui structure leur communauté. Un tel corps de règles est comparable à une langue, tout à la fois lexicale qui désigne et distingue les êtres du monde, et syntaxe qui articule et ordonne ces mots et leurs substances. La dimension symbolique de la loi, elle, n'est pas langue mais langage : irréductible à la langue, elle en fonde la possibilité. Sans même plus user de métaphore, la Loi symbolique est fondamentalement loi de langage.

Les « quartiers » sont un lieu où les gens ne (se) vivent plus comme des sujets de la loi : les édits de la loi juridique n'y embrayent plus sur la réalité, ne sont plus portés par la dimension du sens, et semblent ignorer ces sujets dans ce qu'ils vivent au plus intime. Or cette inadéquation du discours juridique est une question de structure, et non de discordance de surface ni de « déficit communicationnel » : ce n'est pas en changeant quelques mots ici ou là, en redressant quelques phrases, sentences ou modalités d'action, que se changera le rapport du discours étatique avec le réel ; ce n'est pas en continuant à parler à la place des autres, fût-ce d'une façon crue proche de « l'opinion » que l'on ajustera l'écoute au dire des citoyens. Cette réponse doit cesser d'être l'une ou l'autre des caricatures qui en tiennent normalement lieu : soit une accalmie à court terme des échauffements, à coups d'annonces médiatiques ou de projets de loi nés sous l'effet immédiat de l'affect et de sa médiatisation, soit une inflation de la force administrative par la démonstration, imparable mais illégitime, du déploiement croissant de la force répressive censé faire respecter l'ordre public et ses édits. Sans cette priorité donnée au travail des conditions de fond et non aux bénéfices de surface, tout sens étouffera à petit feu sous le retour récurrent et endémique du même : mêmes symptômes de mêmes malaises, même impuissance et mêmes peurs sous une politique sécuritaire toujours plus exacerbée.

(Re)construire une subjectivité, c'est réapprendre à voir notre quotidien, non plus comme un lieu où les lois « ne marchent plus », mais comme un lieu où de la loi, de l'interprétation, de la législation peuvent germer à nouveau pour redonner du sens à notre être-là, en leur sein. Il ne s'agit pas de faire preuve de bonne volonté pour entendre les citoyens, mais d'interrompre la logique qui les fait taire. C'est la langue toute entière de la régulation, langue dans laquelle se fomentent, se désirent et se soutiennent le juridique, qu'il faut revoir : que ceux qui la parlent au quotidien s'emparent de sa grammaire et de sa pragmatique. Cette contemporanéité entre sens et pertinence implique la présence d'un sujet. Encore faudrait-il pour cela que les usagers de la langue juridique continuent à voir en elle un outil efficace, et désirent s'en servir. Or d'un discours qui ne prévoit aucune place pour le sujet, on ne peut espérer une telle ouverture, sauf à le travailler, non plus seulement dans la technique d'une grammaire pour renforcer toujours plus les rouages

⁶¹ Même les « hors-la-loi » se situent par rapport à la loi : nier une loi, c'est encore la faire exister. La seule sortie de la loi et du langage concevable pour un petit d'homme, c'est l'impossibilité d'y faire entrée, et c'est l'enfer de se trouver non plus aliéné au symbolique, au langage et à la loi, mais au réel, qui est le hors-loi absolue — c'est la folie.

de la langue, mais dans le tissu effectif et affectif de la situation quotidienne, pour en faire un lieu de langage. C'est en refondant le lien du discours des lois avec la réalité quotidienne des quartiers qu'il sera possible de réinsuffler sens *et donc* efficacité à ce discours : seul cet ordre de conjonction, du sens vers l'efficacité, et non l'inverse préséance de l'efficacité sur le sens, garantit la pertinence du code commun.

De tous les modes et de tous les niveaux d'organisation sociale, la praxis est la seule dont la structure a pour finalité exacte la (ré)instauration de la loi symbolique, dans toute ses implications matérielles, politiques et subjectives. C'est la réinstauration d'une culture du langage, d'une vision du monde comme pouvant être parlée plutôt que massifiée, contestée, fanatisée, confisquée, « identitarisée ». Travailler la réalité sociale et politique en profondeur, c'est savoir ne pas se limiter aux traductions de surface, en termes immédiats, imaginaires, identitaristes, etc. et savoir réarticuler la dimension du sujet avec la dimension de la loi. Refonder une confiance dans la force symbolique de toute loi particulière, c'est refonder l'appartenance à une aire de loi, c'est s'en sentir le sujet. C'est faire en sorte qu'il y ait du sens à participer à la vie de cette loi. Cette qualité de langage que vise le travail praxique des médiations de quartier, trois corollaires s'y rattachent.

Premièrement, on l'a vu, avant d'être un travail de construction symbolique, la praxis est une déconstruction de la doxa ; ce que l'on voit maintenant, c'est que ce travail tout entier vise à traiter la barbarie : non pas celle de ceux qui refusent notre culture, marque d'infamie qui ne reflète que notre haine pour ceux qui nous dérangent, mais notre propre barbarie, germe qui toujours sommeille quand règne une culture, au point de bloquer la dialectique entre les lois et les sujets, et qui transforme ces derniers, de créateurs des lois par leur décision, en leurs agents passifs et assujettis.

Deuxièmement, la praxis ne vise pas à changer la langue des quartiers, mais son langage : non pas leur identité culturelle, mais la qualité symbolique des relations qui y règne entre sujets. On vérifie sur ce point que la praxis ne réduit pas le langage à la langue, comme tend à le faire par exemple une approche relativiste et identitaire. Le langage est un ordre commun, pas communautaire — en termes propres à la problématique française, il s'agit d'un ordre laïc et républicain. Cet ordre rend possible une infinité ouverte d'existences, d'actes et de paroles, entre deux bornes, prohibitions anthropologiques radicales qui nous protègent de la fusion entre soi et de la négation de l'autre. Ces deux interdits, émergences politiques de l'interdit de l'inceste et du meurtre, régissent les interrelations et communications entre les « moi », mais aussi entre les « groupes de moi ». Le souci fondamental de la praxis est d'empêcher l'écrasement, sous les identifications massives, de la part singulière, irréductible du sujet et de la dimension proprement politique du peuple⁶². La praxis, là encore, se distingue par son arrimage éthique et logique à la singularité du sujet articulée à l'ordre du symbolique.

Pourtant un troisième impératif limite radicalement cette action de la praxis. Le paradoxe d'un travail profond, à régime symbolique, est que la dimension du sujet tout autant que celle de la loi sont au-delà de toute manipulation. En tant que positions structurales, sujet et loi sont des dimensions dépassant la seule prise de conscience, et sont donc « intouchables » en tant que tels. De ce double impératif : respect *et* du moi *et* du sujet, *et* de la communauté culturelle *et* de la fonction politique du peuple, de la distinction permanente entre ces figures cardinales, découle la prudence du travail praxique. Apap y insiste assez : l'action des médiations initie la possibilité d'un tel travail au sein des quartiers, et rien d'autre. Dans ce prudent retrait, nous retrouvons la dimension paradoxale de la praxis. La véritable *appropriation* de la loi par les individus sociaux ne peut se faire que si, défaits de tout discours imposé, les sujets, dans leur communauté comme dans leur intimité, peuvent s'adresser à eux-mêmes. Tout à la fois on se situe au niveau structurel et inconscient où loi et sujet s'articulent, et on ne travaille que sur une seule matière, une seule présence : les images, et le jeu des identifications, de soi ou de l'autre, par soi ou par l'autre, qui composent les interrelations. Ce jeu, il s'agit de le régir symboliquement, et de disqualifier l'alliance viciée de la force physique et de l'aliénation redoublée aux systèmes de défense imaginaires développés tout au long de l'accroissement endémique des conflits. Est pour cela travaillée l'image qu'a la personne de son

⁶² Entendons ici « peuple » comme fonction politique, par distinction avec la communauté comme appartenance culturelle

appartenance au groupe social, inhibitrice et purement réactive, et en particulier l'image qu'elle se fait de la loi juridique. Cette loi, les habitants du quartier en litige la vivent comme l'expression d'une domination pure et simple, face à laquelle il n'est d'autre attitude que celle des dominés, qu'elle soit impuissance ou délinquance, qu'elle soit un ressentiment accumulé à force de se sentir en insécurité ou une révolte revendiquant une impunité plus ou moins radicale vis-à-vis d'un ordre rejeté : dans chaque cas, aucune subjectivité autre que réactive ne vient soutenir l'existence de la loi, qui en ce point n'a plus grand-chose de symbolique. À rebours de cette disparition d'une communauté symbolique, l'action médiatrice s'opère en agissant non pas sur telle victime, ou tel auteur d'un délit, mais sur les deux à la fois, sur ce qui les lie, et qui peut aussi ne plus se réduire à ce qui les oppose. Ce travail sur le rapport profond du sujet à la loi ne peut que passer par un travail sur les images et par la parole : cette voie que choisit Apap, c'est celle d'un travail sur la posture discursive des citoyens.

Le travail symbolique de l'imaginaire : redéployer/médiatiser

« Tu », « je », « vous », « nous », « auteur », « responsable »... Ce sont sans aucun doute les mots qui subissent la transformation la plus substantielle, bien que la moins visible : certains disparaîtront quand d'autres apparaîtront, mais surtout, d'autres changeront de substance et, malgré leur forme inchangée, ils ne véhiculeront plus la même conception de l'autre et du monde. Bref, on ne se parlera plus pareil.

On a d'abord noté chez les victimes une revendication moins radicale, l'abandon d'une partie de leurs droits leur paraissant parfois de nature à leur faire gagner un bien plus précieux à leurs yeux : la paix. Souvent, notamment dans les conflits de voisinage, des excuses ont suffi. Enfin la peur des représailles a fait place à une sérénité retrouvée.

Dans la personne de l'auteur, la certitude de n'encourir aucune sanction en cas de conciliation, a entraîné la disparition du sentiment de culpabilité qui, dans le procès pénal, modifie toutes les attitudes : négation des faits, refus d'indemnisation, désir de se venger de la victime. Il est au contraire courant d'observer, dans la démarche que suppose la conciliation, l'éveil du sens des responsabilités, et la prise en considération de la détresse de la victime, avec l'engagement spontané d'assurer son indemnisation, comme si, en l'absence de toute sanction, la seule réhabilitation possible devait passer par la réparation.

Enfin le dialogue permet d'évoquer, au-delà de l'événement ponctuel qui a donné lieu à une plainte, tout un contentieux qui, souvent depuis des mois ou des années, altérerait les relations entre deux personnes, deux familles ou deux groupes sociaux. Bien souvent, cette seule évocation et les explications qu'elle a provoquées ont suffi à désamorcer un processus des plaintes réciproques et renouvelées qui aurait aggravé les tensions⁶³.

Et au travers de leurs mots, ce sont évidemment les êtres de langage eux-mêmes qui, de façon tout aussi substantielle, verront changer leur regard et leur posture.

Il s'agissait de faire dialoguer auteur et victime en dehors de toute menace de sanction, en vue de trouver une solution réparatrice et apaisante, de nature à éliminer la colère ou la peur dans l'esprit de la victime, tout en éveillant chez l'auteur le sens de sa responsabilité⁶⁴.

Pour briser la logique d'affrontement, plus ou moins consciente et donc pas seulement machiavélique, un affect est à neutraliser : la peur, dans ce qu'elle a d'imaginaire.

L'expérience montre, mais on peut bien l'imaginer, à quel point ces entretiens successifs contribuent à dédramatiser les esprits. Même si la confrontation entre auteur et victime ne baigne pas d'abord dans la sérénité, il vient un moment où la tension tombe et où le dialogue devient possible⁶⁵.

Or pour briser une réaction *immédiate*, il n'y a qu'une solution : réinstaurer des médiations. Le terme d'« immédiateté » ici ne prend pas son sens trivial, temporel, d'une rapidité absolue entre deux moments qui se suivent : le mot désigne le caractère de ce qui n'est pas médiatisé. Elle est un collage malsain qui, comme le préfixe l'indique, témoigne de l'absence de ce qui, dans tout contact entre des êtres, relie, et distingue chacun de ces êtres. Dans ces situations où aucune instance n'instaure de distinctivité, les êtres perdent alors leurs singularités, et toute chance de nouer dialogue entre elles, pour se retrouver collés, soit

⁶³ Apap, « La médiation... », art. cit., p.196-197.

⁶⁴ *Ibid.*, p.192.

⁶⁵ *Ibid.*, p.195.

dans la fusion, soit dans la dévoration. Pour briser la fascination généralisée qui capte les protagonistes, le seul moyen sérieux est donc de réintroduire entre eux une distance, au sein de laquelle peut naître une dialectique entre ce qui les relie et les distingue.

Contrairement à ce que donne à croire le galvaudage actuel de la notion de « médiation », il ne suffit pas pour cela d'imposer une tierce personne entre l'un et l'autre des protagonistes : car alors, les médiateurs conserveraient pour eux le pouvoir de débloquent les conflits et laisseraient victime et coupable dans l'impossibilité d'agir sur le problème qui les réunit. Les médiateurs ne seraient alors que des « conciliateurs », et là, oui, leur présence se réduirait à un affadissement de la fonction de juge... Un tel dévoilement ne peut être évité que si ce qui est introduit en guise de médiation n'est pas immédiatement une personne. Faire médiation n'est pas un rôle, une aliénation imaginaire de plus, mais une fonction symbolique.

Si l'on sort du spéculaire et du statutaire, on peut aborder les choses au niveau structurel. Ce n'est pas une leçon sur le mal qu'il y a à mentir, qui peut conformer au bien : cela, c'est une approche moralisante qui n'a de pouvoir qu'aussi loin qu'elle se double d'une instance coercitive — surmoïque ou policière. Neutraliser ce vice éthique ne peut se faire que si l'on situe le travail judiciaire au niveau du symbolique, qui seul peut structurellement contribuer à un repositionnement profond du sujet à travers celui de son *ethos*, cette notion grecque que l'on traduit par « mœurs ». L'éthique, cette matière dont l'objet est l'ethos, a un rapport avec ce qui règle la conduite de chacun, au plus profond de ses mœurs. L'éthique est un fait, une dimension, un enjeu, et ne se confond en rien avec la morale qui, elle, prescrit univoquement *ce qui* est bien ou mal. L'éthique est à la morale ce que la loi symbolique est à la loi juridique. Par ailleurs, dans la pensée rhétorique, qui est historiquement à la base de l'art de la parole de prétoire⁶⁶, les « mœurs » sont précisément reliés à l'attitude que l'orateur, homme politique ou avocat, donne de soi, et à laquelle son auditoire rattache ses propos. Cette image dépend du public et du but identifié par l'orateur : ce dernier s'identifie par conséquent à cette image, aux yeux des autres comme aux siens. Selon le message que l'on veut faire passer, mieux vaut composer tel ou tel visage pour provoquer tel ou tel type d'identification. La posture peut certes devenir imposture, et dans le cadre d'un procès, chaque partie se place souvent d'emblée à ce second degré de jeu de dupes. Mais cette réaction n'est pas que « manipulation » : chez la victime ou le coupable, elle est avant tout intuitive, immédiate : je m'adresse à ce que j'imagine être la place de l'autre, et je parle depuis une place que j'imagine être la mienne dans les yeux de l'autre. Ce phénomène, bien connu des anthropologues et des sciences humaines, est inévitable, mais n'a pas autant à être encouragé, entériné sans chercher à le neutraliser. Et puisqu'on ne manipule pas le sujet, on travaille la posture à travers laquelle il peut se manifester : travail sur la place de chacun dans la structure du discours, travail sur le regard ainsi engendré sur soi-même, donc sur la parole que l'on émet depuis cette place à laquelle nous nous identifions via le regard de l'autre. En mettant hors-circuit la situation d'interlocution du jugement, Apap vise cette neutralisation. Désamorcer cette projection, c'est faire place neuve.

Alors apparaît un lieu où la personne peut maîtriser l'engagement de son être dans sa parole, et celui de sa parole dans sa communauté. Le rapport entre la singularité de la parole et son articulation aux lieux communs qui charpentent l'univers de discours du groupe est au cœur du travail des médiateurs. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, la singularité s'atteint, elle n'est pas donnée d'emblée,

⁶⁶ De façon emblématique, rappelons que *L'Âge de l'éloquence*, la thèse devenue classique de Marc Fumaroli sur la rhétorique et ses dimensions littéraires et culturelles à la Renaissance et à l'Âge moderne, consacre l'une de ses grandes parties à « La magistrature oratoire du Palais » (*L'Âge de l'éloquence. rhétorique et « res literaria » de la Renaissance au seuil de l'époque classique*, Genève, Droz, 1980 ; rééd. Paris, Albin Michel, « L'évolution de l'humanité », 1994, p.475 sq.), Les rapports entre prétoire et rhétorique ne sont pas que pure ornementation de discours, et ses enjeux n'ont été nulle part mieux présentés, à la naissance de leur relation en Occident, que par Francis Goyet, dans *Le Sublime du lieu commun. L'invention rhétorique dans l'Antiquité et à la Renaissance*, Paris, Champion, 1996. Enfin, pour la notion de « mœurs », je renvoie à sa présentation, diachronique mais fortement en prise sur les enjeux actuels, par Georges Molinié, dans son *Dictionnaire de rhétorique*, Paris, Librairie générale française, le Livre de Poche, 1992 (édité seul, ou réédité dans Michèle Aquien et Georges Molinié, *Dictionnaires de poésie et de rhétorique*, Paris, Le Livre de Poche, « Pochothèque », 1999).

puisqu'au contraire la victime ou le coupable arrivent dans une posture en grande partie impensée, « instinctive » et emplie... d'a priori. La singularité est le contraire d'une identification unique, exclusive, de la personne à la place d'où est née la souffrance, vexation subie ou délit commis. Régression généralisée bien que bifrons, soit victimaire soit culpabilisante, elle plombe toute possibilité de résolution efficace du conflit. La sortie adéquate de cette aliénation imaginaire, aussi loin de son renforcement que de l'excitation d'une spectaculaire revanche. Il s'agit que la victime assume pleinement son affect de victime, mais sans « rejouer la partie » en devenant accusateur, vengeresse d'elle-même ; que l'auteur du délit assume son statut de responsable pour un acte local, sans devenir victime à son tour d'une opprobre sans limite. Ces deux nouvelles postures ne donneront lieu à des assomptions corrélées d'un sujet, et non à des régressions rivales, qu'à la seule condition que la gestion de la parole soit modifiée par rapport à la situation du prétoire. Alors, cette levée minimale, nécessaire et suffisante des prestances faussées, ce rapprochement entre posture de discours et vécu intime pourront tracer la voie vers un accord, une adéquation des deux points de vue autour de la chose qui a eu lieu. Cette adéquation est la seule possibilité de refonder, par la rencontre entre deux paroles, une croyance commune et une confiance mutuelle en vue de ce qu'il faut à présent instaurer, en guise de nouvelle loi collective.

Pareille adéquation en doit pas être mésinterprétée. L' « adéquation à la chose » peut être entendue de deux façons, que ne confond pas Apap :

Bien entendu, chacune de ces affaires devait être parfaitement élucidée, car il n'entrait pas dans la vocation des conciliateurs de rechercher les responsabilités⁶⁷.

L'enjeu des médiations de quartier n'est pas d'établir une vérité, à partir d'une enquête et de prémisses, dont on sait qu'un seul doute suffirait à les fragiliser⁶⁸. Et pas plus, les médiations de quartier ne visent-

⁶⁷ Apap, « La médiation... », art. cit., p.194.

⁶⁸ On se situe dès lors en dehors de ce qui fait le cœur de la tâche judiciaire, de la police et du parquet, à savoir l'établissement avec des preuves tangibles, puis avec des raisonnements de parole, de faits sur lesquels statuer : cette tâche est bien celle du discours judiciaire, où par l'instruction d'un dossier, puis à travers le dialogisme et la polyphonie réglée de l'audience, on progresse selon un affrontement rhétorique de plusieurs points de vue (les « parties ») vers la construction d'une conviction. Cette conviction s'appuie sur des preuves « hors de la technique » (*atechnai* : les faits établis), et les preuves « dans la technique » (*entechnai* : les procédés de la conviction, des raisonnements logiques tel l'enthymème, jusqu'aux moyens recourant à l'*ethos* et au *pathos*, afin de court-circuiter les voies de la raison lorsque celles-ci se révèlent incapables de se frayer un chemin jusqu'à la déduction finale défendue par l'une ou l'autre des parties). Si cette conviction doit être « intime », c'est qu'elle doit pénétrer par tous les moyens le cœur du juge ou du jury, c'est-à-dire sa raison appuyée sur l'engagement du corps (c'est de tout son corps que l'on porte sa pensée et son opinion profonde) ; c'est que cette conviction engage le soutien « en son âme et conscience » d'un verdict qui, parfois, doit imposer à un être les plus lourdes des peines : en d'autres termes, la conviction doit être intime faute d'être absolument infaillible.

C'est dans une toute autre disposition que se place la médiation de quartier. Pour sentir cette différence de position, notons d'une part que les médiateurs se situent dans une optique bien plus humble en matière de solution à la délinquance, et, Apap le souligne, qu'il est radicalement exclu de son projet de se vouloir un modèle pouvant servir de patron à d'autres pratiques judiciaires plus spécifiques, relatives par exemple à l'enquête criminelle. Une pratique (pas plus qu'une théorie) ne peut servir à tout à la fois, sinon elle ne sert vraiment à rien. C'est ce décalage, ce décrochage de la seule tâche d'instruction, qui permet justement à la médiation de quartier, aussi humble soit-elle, de pouvoir viser des effets auxquels nulle autre machine judiciaire ne peut prétendre. On trouve ici la dimension locale et restreinte, finalisée, de la praxis, telle que j'y ai insisté en seconde partie de l'avant-première arabesque.

Notons d'autre part que c'est de façon impropre qu'on affirme qu'il y a « établissement d'une vérité » : comme le rappelle par exemple Giorgio Agamben, le droit n'est là que pour fixer la légalité du discours porté sur la réalité, et non sur la vérité, ou la morale à tirer, quant à ce qui s'est passé. « Car le fait est — les juristes le savent bien — que le but ultime du droit n'est pas de garantir la justice. Et encore moins la vérité. Il a pour seul but le jugement, indépendamment de la vérité ou de la justice. La preuve en est, irréfutable, que l'*autorité de la chose jugée* concerne aussi bien les sentences injustes. La production d'une *res judicata* — où la sentence tient lieu du vrai, du juste, et vaut comme vérité quand même elle est d'une injustice et d'une fausseté patentes —, telle est la fin du droit. Dans cette créature hybride, à la fois fait et norme, le droit trouve son accomplissement ; au-delà, il est muet. » (*Ce qu'il reste d'Auschwitz. L'archive et le témoin (Homo sacer III)*, 1998, trad. Pierre Alferi, Paris, Rivages Poche, Petite

elles à « évangéliser » les concitoyens, mais seulement à les remettre en position de maîtriser leur communauté d'existence. L'adéquation du mot à la chose : telle est l'une des définitions habituelles de la vérité. L'établissement de cette vérité-là est évacuée de la praxis des médiations, dont on retrouve ici la dimension restreinte. Mais la notion d'adéquation à la chose se propose à une seconde interprétation : tomber d'accord sur ce que signifie cette chose. Autrement dit, l'accès des deux parties à un point commun, localisé mais suffisamment fort, où leurs versions tombent en adéquation. Cet accès est un travail de discours : ce qui en naît est donc un objet de discours, une base qui compte moins pour la « vérité objective » quant au passé, que pour la stabilité de son récit quant à la lecture qu'en donnera l'avenir. Cette approche émancipe les médiations d'une instruction principielle quant à la vérité, qu'elle remplace par une visée fondamentale : établir un degré suffisant de confiance mutuelle, fondement sur lequel construire une réalité nouvelle, reconnue par chacune des deux parties, née de leur dialogue et de leur engagement réciproque.

Devoir changer de posture neutralise les semblants que l'on avait crus jusqu'alors nécessaires pour gagner, mais qui influaient profondément sur la nature de la victoire obtenue : ce n'était plus celle d'une thèse que l'on défend avant tout pour elle-même, mais la victoire d'une antithèse à la position adverse, et sur sa force présumée. Lors d'un jugement, chaque partie se projette sur la place du juge, pour des raisons et avec des visées strictement symétriques et opposées. Et si le juge est « au dessus des parties », ce n'est plus au motif de sa neutralité, mais de la surpuissance dont il est l'image et que l'on vise à monopoliser. Le raffinement du vice est que, dans ce règne généralisé du spéculaire, dans un champ où normes et règles s'achèvent dans l'engendrement absurde d'une paranoïa à l'égard de tout et de rien, cette surpuissance ne peut que nous apparaître comme dirigée avant tout contre nous. On aboutit à une concurrence dans l'identification exclusive à la manipulation de la loi et dans la volonté de confisquer ce pouvoir. C'est exactement le gain d'une telle confiscation que les médiations neutralisent, en instaurant comme règle du jeu une co-opération dans l'élaboration, dans l'énonciation et dans la mise en application de cette loi. À partir de là, devient possible une participation artisanale à l'autorité de la loi, à laquelle chacun se reconnaît ainsi le plein droit de s'identifier. Un droit qui, garantie rare de force, est reconnu par l'autre. Les trois instances : celle qui réclame jugement, celle qui est jugée, et celle qui juge, s'articulent et sont remplis par les mêmes acteurs. — C'est même sur ce point que se joue le devenir de la pratique, qui n'est plus un jugement au petit pied, mais devient une praxis judiciaire. Le jugement pénal a un objet, un objectif : établir sous la forme d'un verdict un énoncé considéré comme (vrai parce que) non discutable. Déchargée de cette tâche et de ses conséquences d'application et de pénalisation, la praxis pourra consacrer toute la force inventrice du discours sur ces applications, non plus comme pénalisation mais comme infiltration de la loi, par sa finesse même, au plus profond du maillage social, au cœur de la subjectivité citoyenne, redonnant sa valeur pleine à cette citoyenneté⁶⁹.

C'est cette finalité qui situe l'institution des médiateurs de quartier hors du champ judiciaire : les médiateurs doivent absolument demeurer neutres par rapport à l'objet de litige, et ne représenter aucune instance de pouvoir discrétionnaire, *surtout pas celle de juge*, s'ils veulent conserver leur crédit auprès de ceux qui, grâce à leur présence, vont co-construire la paix sociale. Ni au dessus, ni évidemment en dessous des parties, leur place est à la fois par-delà et au cœur : ils structurent l'échange. Néanmoins, il faut

bibliothèque, 2003, p.18-19). Agamben rappelle ce point dans un contexte particulièrement sensible à cette distinction, comme l'indique assez le titre et le sous-titre de son ouvrage. Mais déjà, c'est pointer une limite du droit : et quand Apap précise, comme on le verra plus loin, qu'il se situe en dehors du champ judiciaire, c'est *aussi* cette limite à laquelle il est fait implicitement référence. L'humble projet des médiations de quartier se veut *en deçà* de la tâche judiciaire ; ce faisant, il se donne les moyens de rechercher par où l'ordre de la loi peut se rebrancher sur l'enjeu de la vérité : non pas, répétons-le, la vérité comme « adéquation du nom à la chose », mais comme fidélité à un événement qui réordonne le monde et l'existence (cf. avant-première arabesque), fidélité commune et dessinant donc le visage d'une *subjectivité collective*. Terme qui, s'il ne veut pas être contradictoire en soi, ne peut se comprendre que comme une figure de discours, fonction politique et non essence historique : le peuple.

⁶⁹ Valeur dont on a du mal, il est vrai, à imaginer la promotion sous le règne de l'actuelle conception de la citoyenneté, qui anime le gouvernement de la nation...

nuancer ce constat de hors-champ, car la praxis des médiations de quartier crée de la loi, et naît d'une volonté de se démarquer par rapport à la hiérarchie de ce champ : elle est, ainsi, non pas en dehors du champ, mais à sa lisière⁷⁰. Ce qui tire les médiations de quartier vers le hors-champ macrosocial, ce n'est pas la distinction judiciaire/non-judiciaire, mais la logique qu'impose la praxis dans la réalité.

L'objet médiateur de la praxis

L'objet du litige, dont on discute dans les instances de médiation, est évidemment le même qui était déjà à l'origine de la procédure pénale ; mais cette existence pénale de l'objet est interrompue pour céder la place à une nouvelle existence, possible. Autant dire alors qu'il ne s'agit plus du même objet, dont l'évolution, et même le nom, vont grandement diverger du sort que leur eût réservé le traitement pénal. Ce qui est proposé en guise d'objet commun à tous les acteurs, c'est le fait même de transformer l'objet du litige en objet d'accord de la décision finale. Les médiations de quartier nous offrent une épure de ce qu'est un objet pour la logique de la praxis et dans son discours : sans jouer aucunement sur les mots, tout objet traité par une praxis, qu'il soit créé, discuté, reproduit, etc. est structurellement un *objet médiateur*. Qu'est-ce alors qu'une médiation, si un objet peut en incarner la fonction ? La médiation ne consiste pas à introduire des personnes supplémentaires, mais quelque chose d'à la fois commun et porteur de distinction entre les protagonistes. Cet objet, dont le sort devient un souci commun, on va en parler certes, mais cette étape témoignera déjà d'une qualité de communication élaborée. Avant cela, plus simplement encore, on *se* parle autour de cet objet. C'est cela, un tiers médiateur : quelque chose qui enlève l'immédiateté qui nous faisait nous cogner, front à front, prisonniers d'une structure de discours qui nous forçait à adopter des attitudes inconciliables au lieu d'en libérer. Avec un objet de discussion, au moins l'on s'affronte, mais « à propos de... », ce qui change tout. C'est la porte ouverte à la possibilité d'échanger : qu'elle soit polémique, problématique ou cordiale, toute parole peut cesser alors de n'être qu'immédiateté. Ce faisant, la médiation introduit dans la situation litigieuse un objet manquant, c'est-à-dire un objet qui manquait (puisque l'on ne pouvait pas en parler), mais aussi, et surtout, un objet qui porte en lui un manque, en un sens proche de l'usage psychanalytique du terme, c'est-à-dire un espace enfin libre autour duquel le désir de chacun peut tourner, se mouvoir, se travailler, s'articuler en une demande, et entrer en contact avec d'autres dimensions.

À partir de ce niveau structurel qui refonde en profondeur les échanges, l'objet est le principe médiateur qui transforme les prises de paroles en les défigeant. Mais peu à peu, par delà, il devient l'objet commun dont elles s'emparent pour, ensemble, le transformer. On retrouve, constitutif de la praxis, le lien qui rend inséparables son objet et le processus de production de cet objet : au terme de ce processus, c'est la valeur d'ensemble qui se trouve rehaussée, donc *aussi* la valeur que prennent les sujets à leurs propres yeux. Ce qui était introduit dans la situation pour défiger les affrontements est désormais intégré à elle au titre de matière à discussion : là où s'opposaient deux discours totalement hermétiques l'un à l'autre, les contours d'une aire de discours singulière se dessinent au fur et à mesure que se précisent les contours de l'objet de ce discours, c'est-à-dire à travers l'énoncé de ses attributs et de ses fonctions, et que se négocie le bien-fondé de cette nouvelle communauté discursive. On passe de l'objet médiateur, qui rend possible le fait de discourir, à l'objet du discours, manipulable par des sujets qui coopèrent ; de la fonction structurante, à la substantialisation qui témoigne de ce que les sujets s'approprient un objet qui devient *leur*. C'est bien sûr ce « leur » qui *compte*, aux yeux des médiateurs de quartier. Ce pronom possessif fait passer d'un imaginaire à l'autre : la situation de départ opposait deux parties, deux « uns » isolés dans leurs particularismes identitaires, qui prétendent confisquer la seule définition valable d'un objet qui n'a donc rien d'un souci partagé, mais tout d'un symptôme de division et de clivage ; et peu à peu, ce « leur » instaure deux « uns »

⁷⁰ Il n'y a d'ailleurs peut-être pas d'autre endroit viable pour une praxis. Trop à l'intérieur du champ, elle serait étouffée. Quant à une extériorité totale à un champ social de pratique, c'est une impossibilité définitionnelle de l'animal social qu'est l'homme.

singuliers formant néanmoins communauté, par acception de la loi qui établit le régime d'existence et de validité de cet objet.

L'objet du discours n'existe pas en soi : il faut le créer, le faire émerger en tant que tel. Son sort est indissociable des conditions dans lesquelles il est parlé, échangé, « pourparlé ». Il n'y a d'objet que de discours, et c'est la structure de l'univers du discours qui va permettre à l'objet de se structurer et d'apparaître avec le vrai visage de la subjectivité qui, dans ces médiations, cherche — et trouve — à s'exprimer. Pour que ce visage ne soit pas qu'un masque au profil moulé dans du déjà-vu, il faut laisser ses traits se dessiner dans un espace de liberté. Il faut accepter le risque que la médiation ne marche pas comme on aimerait qu'elle se déroule dans un système idéal : il faut accepter de laisser les sujets former leur loi et se former eux-mêmes à son exercice.

Dans ce « pari », il n'y a pas que de l'essai aveugle, qu'un tâtonnement sans conséquence : il y a le passage réel d'une logique à une autre. Au tribunal, la cause plaidée, la « chose » du jugement, est tout sauf un objet véritablement commun. Elle n'est que l'objet d'une polémique où la décision échappe également à la victime et au coupable : les deux parties sont intégrées dans un processus dont la solution relève d'une instance supérieure ; elles sont également dépourvues de tout pouvoir de décision. À leur égard, l'objet n'est ni ceci, ni cela : le définir, énoncer son statut n'appartient ni à l'un, ni à l'autre. Un tribunal, fait d'autres citoyens et d'un juge, rend un verdict selon l'ensemble de règles prévues à l'avance par le code pénal. Chaque partie peut éclairer l'affaire de son propre faisceau, mais seulement « du dehors » de la scène où tout se décide ; en soi, l'objet demeurera confisqué en attendant d'être rendu, imposé à travers le verdict, sous sa forme définitivement fixée. Au risque évidemment que cette nouvelle fixation soit aussi peu satisfaisante que l'état dans lequel la chose à juger était arrivée devant le tribunal... L'objet du verdict ne peut donc pas faire médiation entre deux citoyens, puisque ces derniers sont exclus de la structure de son discours juridique. On est en pleine logique du général, où chaque cas de la réalité ne peut être que l'occurrence particulière relevant d'une loi ; les personnes aussi bien que leurs actes sont des agents de cette loi, et leurs cas limités et locaux ne peuvent par conséquent aller jusqu'à discuter la loi dans son bien-fondé ; cette dernière est incommensurable à leur pouvoir.

Dans la praxis au contraire, l'objet se construit sur le mode du « et... et... » : il est l'objet de la victime *et* celui du coupable, qui tous deux peuvent « le parler » devant une instance qui avant tout les écoute, sans jamais le confisquer à leurs paroles.

En possession du dossier, les deux conciliateurs convoquent d'abord la victime, lui expliquent leur rôle et insistent sur le caractère non obligatoire de leur intervention : si la victime préfère un traitement judiciaire de l'affaire, le dossier sera immédiatement retourné au procureur. Si elle accepte la conciliation, l'auteur est à son tour convoqué et le même langage lui est tenu.

En cas d'acquiescement de l'un et de l'autre, les conciliateurs organisent leur rencontre pour évoquer devant eux, par le dialogue, les conditions de la réparation ou les mesures propres à éviter le rebondissement du conflit.

L'expérience montre, mais on peut bien l'imaginer, à quel point ces entretiens successifs contribuent à dédramatiser les esprits. Même si la confrontation entre auteur et victime ne baigne pas d'abord dans la sérénité, il vient un moment où la tension tombe et où le dialogue devient possible⁷¹.

Il est normal que, dans ces conditions, les attributs de l'objet soient souvent, dans un premier temps, contradictoires et emmêlés, émanant de l'interprétation irritée de chacune des parties. Mais il demeure là à tout moment, comme un objet autour duquel un discours s'organise, et à propos duquel un accord se travaille — ce travail dût-il déboucher sur un constat d'incompatibilité, auquel cas l'affaire sera alors renvoyée devant le parquet. Durant ce temps offert au langage, et où l'on se refuse de recourir à l'application de la loi du général, le statut de cet objet reste vague, au sens logique du terme : les attributs, que l'on essaye tour à tour de lui reconnaître n'ont pas à obéir immédiatement au principe de la non-contradiction, et on laisse au moins à cet objet le temps d'émerger et de se dessiner lui-même, c'est-à-dire de (se) conformer (à) son propre dessein. Comme le dit le psychanalyste Michel Balat, avec cette logique du vague,

⁷¹ Apap, « La médiation... », art. cit., p.194-195.

(...) nous fabriquons en quelque sorte, un sujet qui est un sujet comme « rien », finalement. Un temps, laissons-lui la possibilité de n'être rien [de prévu], pour pouvoir être défini, pour pouvoir se définir. Et nous pouvons dire qu'à ce moment là, dans ce temps là, ce qui se joue, c'est la possibilité de n'être rien pendant un temps. Et ce n'être rien pendant un temps c'est ce qui va permettre ensuite d'aller vers une définition de plus en plus précise⁷².

Sur cette non-réponse en termes de généralité, les médiateurs doivent tenir bon assez longtemps pour faire exister l'objet selon toutes ses possibilités. Possibilités parmi lesquelles seront élues celles qui témoignent de la plus grande pertinence au regard de la réalité, tant passée que présente et future, aux yeux des deux protagonistes. Alors, ces derniers ne sont plus seulement *ou* victime *ou* coupable, mais aussi, dans une acception lavée et neuve des mots, *responsables et auteurs* de tout ce qui pourrait à présent venir de décisif. Dans cette période de tâtonnement, la fonction initialement incarnée par le médiateur est progressivement reversée aux deux parties. Elles co-opèrent dans l'établissement des caractéristiques définitoires de cet objet (le déroulement des faits), dans son évaluation (sa gravité) et dans le règlement de cette valeur communément reconnue (l'accord proprement dit, sa nature et les conditions de son acquittement par l'auteur du délit). Prises dans la discussion autour de leur objet commun, les deux parties assument la responsabilité quant au sérieux du discours qui devient le leur : elles « ont intégré » la fonction médiatrice. Le prix pour accéder au règne du symbolique est de renoncer à notre toute-puissance ; notre récompense en est d'obtenir la seule liberté et le seul droit durables : ceux que se reconnaissent mutuellement les sujets d'une même loi. La nouvelle situation signe cette indépendance véritable qui appartient uniquement à des sujets du règne symbolique.

On a d'abord noté chez les victimes une revendication moins radicale, l'abandon d'une partie de leurs droits leur paraissant parfois de nature à leur faire gagner un bien plus précieux à leurs yeux : la paix. Souvent, notamment dans les conflits de voisinage, des excuses ont suffi. Enfin la peur des représailles a fait place à une sérénité retrouvée.

Dans la personne de l'auteur, la certitude de n'encourir aucune sanction en cas de conciliation, a entraîné la disparition du sentiment de culpabilité qui, dans le procès pénal, modifie toutes les attitudes : négation des faits, refus d'indemnisation, désir de se venger de la victime. Il est au contraire courant d'observer, dans la démarche que suppose la conciliation, l'éveil du sens des responsabilités, et la prise en considération de la détresse de la victime, avec l'engagement spontané d'assurer son indemnisation, comme si, en l'absence de toute sanction, la seule réhabilitation possible devait passer par la réparation⁷³.

À travers tout ce processus, l'objet s'est trans-formé : à travers le déroulement langagier de deux paroles, il s'est dégagé de ses conformations trop convenues et subies, il a vu émerger ses formes propres, changer de signification, de valeur, d'enjeu. La question n'est plus de savoir « qui, quoi ? » à propos d'un fait passé, mais à la rigueur « pourquoi ? », ce qui n'est déjà plus la même chose, et surtout « comment ? » à propos d'un objet à venir qui doit être instauré pour exister de façon pérenne. L'enjeu a bougé, par rapport à la visée judiciaire et sa norme : ce n'est plus sur l'établissement de l'exactitude que porte l'objet du discours, ni sur son enracinement dans cette indéniable exactitude, mais sur l'établissement d'une nouvelle base, suffisamment assurée et autonome, pour une coexistence à venir refondée sur une confiance mutuelle. Peu importe la vérité « profonde » du délit : le fondement authentique de l'autorité symbolique n'est pas à chercher dans la fouille des fondations, il consiste dans l'intégration de la réalité, c'est-à-dire la valeur de l'ensemble des faits passés, présents et futurs, au sein d'un cadre toujours plus défini, structuré, analysé, affiné, même si ses recoins ultimes demeurent vagues⁷⁴. Peu à peu, en cet objet qui émerge, se rencontrent,

⁷² Michel Balat, psychanalyste, mathématicien et sémioticien, s'exprime ici dans le contexte d'une autre praxis, celle de l'accueil de l'éveil de coma. Cf. Michel Balat, *Psychanalyse, logique, éveil de coma. Le musément du scribe*, Paris, L'Harmattan, « Ouverture philosophique », 2000, p.238. L'ensemble de ce passage est cité en toute fin de la troisième arabesque.

⁷³ Apap, « La médiation... », art. cit., p.196.

⁷⁴ Ces « ultimes recoins », qui demeurent ici dans le vague, deviennent précisément, et complémentaiement, l'objet de l'enquête judiciaire, laquelle demeure le propre de l'établissement juridico-policière de faits nécessitant d'être fixés. Nous ne sommes plus alors dans le cadre d'une action symbolique sur l'émergence d'une subjectivité politique, mais dans une autre production de valeur, donc dans une autre possibilité de praxis, qu'il faudrait à son

s'affrontent et se traduisent mutuellement deux demandes, deux discours : et peu à peu, entre les deux visions, initialement légitimes dans leurs positions également écoutées, la distance se rétrécit pour atteindre, mise au point, une unicité communément reconnue comme suffisamment fondatrice en vue d'un accord.

(...) le dialogue permet d'évoquer, au-delà de l'événement ponctuel qui a donné lieu à une plainte, tout un contentieux qui, souvent depuis des mois ou des années, altérait les relations entre deux personnes, deux familles ou deux groupes sociaux. Bien souvent, cette seule évocation et les explications qu'elle a provoquées ont suffi à désamorcer un processus des plaintes réciproques et renouvelées qui aurait aggravé les tensions⁷⁵.

Ce nouvel espace de confiance se structure initialement autour du point précis du litige, mais cet effet symboligène ne va pas tarder à s'étendre, comme par capillarité, à travers les petites poches du quotidien alentour. Autour de l'objet médiateur, les relations entre les êtres se redessinent du fait d'un engagement réciproque, et dans la proximité, d'autres nœuds de parole se font, régénérant ainsi toute la qualité du tissu social, bien au-delà du litige ponctuel.

Le jugement du parquet était un règlement de surface à grande échelle ; la praxis judiciaire est une pratique des profondeurs, mais sur une échelle restreinte. Le premier n'applique que des règles générales sur des populations statistiques, donc larges, mais faites d'agents entrant dans tel ou tel cadre inamovible ; la seconde réinstalle la légitimité symbolique qui seule peut, dans les cas les plus singuliers, rendre les règles efficaces à hauteur d'homme. Comment ?

*

Exigence — médiateurs et fonction symbolique

Ce travail sur l'ethos, travail éthique sur la posture discursive, les médiateurs sont les premiers à devoir l'exercer sur eux-mêmes. De ce travail, dépend *toute* la praxis des médiations de quartier. Il serait naïf (ou malin...) de penser que les médiateurs peuvent en être exemptés quant à eux-mêmes. Que signifierait alors le travail d'analyse institutionnelle, comme l'a appelée le psychiatre François Tosquelles⁷⁶ ?

La présence symbolique des médiateurs

Le travail qu'opèrent les « médiateurs de quartier » est une médiation au sens le plus rigoureux du terme. Mais cette rigueur, elle aussi, prend des relents bien négatifs aux yeux des valeurs macrosociales et hiérarchiques. C'est en précisant ce qu'ils ne sont pas : des « conciliateurs », que l'on comprend mieux comment ils peuvent devenir ces acteurs si efficaces.

Le terme de médiateur convient assez bien pour désigner ces habitants de quartier chargés de rassembler, pour les faire dialoguer, les gens en conflit. On les a pourtant nommés conciliateurs : même si l'on avait pris le parti d'éviter le système judiciaire, il paraissait nécessaire de leur donner statut légal, et on ne disposait pour cela que du décret du 20 mars 1978 instituant les « conciliateurs ». Ce texte créait une institution qui n'a pas connu le succès espéré : un notable, investi de la mission de régler des affaires civiles peu importantes, désencombrerait pensait-on des juridictions surchargées.

Pour nous au contraire, ces habitants des quartiers, auxquels nous voulions conférer le même titre, ne devaient pas être des notables, ni statuer seuls, ni traiter des affaires civiles, ni trancher des litiges. Ils n'ont

tour étudier dans ses déterminations, ses modalités, ses raisons d'être... On peut déjà relever une raison d'être à cette tâche d'éclaircissement et d'établissement des faits : isoler et désamorcer ces sources diverses de « criminalité », minages dont le danger sur le tissu social est mesuré à l'aune de leur puissance de propagation et de désintégration à l'intérieur de l'ordre social considéré comme devant être protégé. Mais considéré par qui ? Et protégé de quoi ? Autant d'enjeux quant à l'autorité qui énonce, dirige, récupère le discours judiciaire... Questions foucaaldiennes qui seraient le point de départ incontournable pour l'établissement d'une praxis dans un tel champ.

⁷⁵ Apap, « La médiation... », art. cit., p.196-197.

⁷⁶ Cf. l'avant-première arabesque.

donc, depuis qu'ils officient, rien de commun avec le respectable personnage du décret du 20 mars 1978. Ce ne sont que des habitants de quartier, sans passé professionnel éminent ni ruban à la boutonnière.

Mais ils ont une bienveillance naturelle et le sens de l'écoute. Ils ont l'expérience d'une vie associative riche, marquant par là leur intérêt pour un idéal communautaire. Ils travaillent en équipe, chaque quartier comportant en moyenne six conciliateurs⁷⁷.

Autant que faire se peut, tout s'opère sur le mode symbolique. Pour cela les médiateurs voient leur fonction strictement délimitée : ni délégués ni détenteurs du pouvoir juridique, ils incarnent la proposition de la loi au devant des citoyens.

Les conciliateurs savent, et c'est l'une des recommandations formelles qui leur ont été adressées, qu'ils ne sont ni policiers, ni juges. Ce qui signifie d'une part qu'ils ne peuvent mener d'enquêtes et que si la responsabilité de l'auteur est contestée, ils doivent retourner le dossier au Parquet pour un complément d'enquête. Ce qui signifie aussi d'autre part qu'ils ne tranchent pas de différend, ne prononcent pas de décision, n'infligent pas de sanction et n'arbitrent pas le montant des préjudices.

Leur rôle est de faciliter le dialogue et de permettre que se contractent toutes obligations, unilatérales ou réciproques, de nature à mettre fin au conflit. Mais surtout, et c'est là que leur intervention prend une dimension inhabituelle, ils ont pour mission de veiller à ce que les conventions soient respectées, et que chacun remplisse les obligations qu'il a contractées⁷⁸.

Dans l'esprit d'Apap, les médiateurs doivent surtout ne pas devenir partie prenante, que ce soit en jouant aux justiciers ou aux « (ré)conciliateurs ». La fonction doit moins que jamais se confondre avec le rôle. Pourquoi ? Parce qu'alors, de représentants du pouvoir, ils en deviendraient les détenteurs, et en tant qu'acteurs, ils ne feraient que reproduire hors du prétoire la position de supériorité du juge dont la neutralité affirmée ne fait qu'imposer sa toute-puissance sur l'issue du conflit : ce qu'il fallait éviter. Avec la force de son autorité propre, le médiateur transmet statutairement aux citoyens la possibilité réelle d'un pouvoir de décision. Les médiateurs ne « retiennent » aucun pouvoir, et ce n'est que la réussite des citoyens à s'auto-légiférer librement qui rend en retour à leur fonction son pouvoir véritable : leur reconnaissance comme ceux qui ont su par où rénovier une situation bloquée. Comme tout vrai pouvoir symbolique, celui des médiateurs s'autorise en autrui, et s'enracine à la place de l'autre.

Les médiateurs sont une présentation du symbolique, dans toute la dimension de l'oxymore. Ils sont présents comme représentants d'un principe abstrait : la loi, mais une abstraction réellement agissante. Leur présence garantit le respect de cette nouvelle régulation qui se met en place et de son action, telle une borne qui rappelle la limite avec le climat de violence et de défiance qui jusqu'alors régnait. Ce pouvoir, les médiateurs (s')assurent qu'il soit équitablement partagé et symboliquement juste, c'est-à-dire que l'arrangement occurrent ne puisse nuire à quelque tiers que ce soit. Par ce dernier point, la loi aura beau n'être que locale dans sa juridiction, son application ne contreviendra pas à l'universalité symbolique qu'elle porte en elle.

Mais cette présence médiatrice est en même temps une position en retrait, qui au cours de la discussion réinstaure assez de jeu pour que les citoyens manipulent effectivement la loi. Pareil retrait offre et impose aux protagonistes d'incarner à leur tour cette même loi symbolique, dans un quotidien né de la décision dont ils sont cette fois les artisans. Au lieu d'en rester les usagers passifs et dépendants, ils en deviennent les sujets dans leurs actes et, désormais, dans leur être. À ceci près que si l'on veut sérieusement repérer cet être dans la situation, il ne peut s'agir que d'un être-ensemble. En deçà, au contraire, il y a l'atomisation de la citoyenneté, tant comme principe que comme communauté. Dès lors apparaît un corollaire à cet accès à la subjectivité marquée par l'appartenance au symbolique : la présence du sujet à la loi est d'emblée coprésence de sujets de la loi. Appartenir « seul » à l'ordre symbolique est une contradiction, car la loi est ce par quoi nous nous reconnaissons universellement sujet, c'est-à-dire tous, sujets de son ordre⁷⁹. C'est à

⁷⁷ *Ibid.*, p.192-193.

⁷⁸ *Ibid.*, p.195.

⁷⁹ Même seul, je ne demeure sujet de la loi que si je porte en moi la possibilité d'une communauté, et que si j'obéis à de l'universel dans la loi. Pourquoi, sinon, dans *Vendredi ou les limbes du Pacifique*, Robinson tiendrait-il tant à ses rites obérant son quotidien quand personne, sinon un chien, autour n'est là pour les partager, derniers, uniques et

cela que l'on reconnaît une aire de loi symbolique, par opposition au règne de la régulation : la régulation est automatique et n'a pas besoin de sujets pour être appliquée. Mais l'état de nos sociétés nous le rappelle tous les jours : une telle aire peut se miter, au point de ne laisser que des îlots de respect des lois, toujours plus séparés par de larges et profondes failles hors-la-loi. La règle n'implique ni n'assure automatiquement la présence de la loi symbolique, et c'est sur ce point que réside l'échec judiciaire face à la situation des « quartiers » ; à l'inverse la présence de la loi symbolique, elle, intègre et nécessite toujours un corps de règles, fussent-elles orales ou implicites, plus ou moins ritualisées et normalisées.

La fonction médiatrice ne consiste donc pas seulement à incarner la loi mais à pérenniser cette présentation, hors toute personnalisation : instaurer durablement une qualité symbolique dans la structuration de la situation, et les empêcher ainsi, elle et ses protagonistes, de régresser à régime spéculaire. Cette pérennisation, les médiateurs l'assurent en transmettant la médiation *en tant que fonction* à d'autres sujets, qui se retrouvent de ce fait même intégrés à l'ordre de la loi. Autant dire que la transmission entre sujets est consubstantielle à l'existence d'une dimension symbolique. On y reviendra.

Parole et écrit, pratique et symbolique

Parole et écrit s'articulent dans la pratique des médiations.

La parole est de l'ordre de la singularité : travaillée à rebours des captations imaginaires trop déformantes, elle garantit l'être-là de chacun. L'écrit ressort, dans l'existence de la loi, d'une fonction d'inscription : par l'écrit qui engage en sanctionnant, les sujets s'astreignent à un engagement minimum. Une sanction n'est pas obligatoirement négative, mais avant tout la marque d'une aliénation à l'ordre de la loi. La sanction est souvent une peine passivement vécue comme injuste, soit par la victime qui s'estime mal rémunérée, soit par le coupable qui subit sa condamnation ou qui, en cas de classement de dossier, se voit au contraire impunément conforté dans sa toute-puissance — car il ne cesse alors pas un instant de savoir alors qu'elle n'est pas *juste*. Dans tous ces cas, il n'y a pas sanction symbolique efficace, mais au contraire *inscription de la défection de la loi dans sa fonction d'inscription* : en ce point commence le démaillage du tissu symbolique. À l'inverse, le rapport du sujet à la loi s'inscrit en une trace, et là gît le sens profond, neutre et engageant, de la sanction. D'un point de vue anthropologique, la sanction marque une intégration à un ordre, par laquelle on se reconnaît le sujet de cet ordre : cette trace « oblige » chacun des deux protagonistes, du moins le temps que la réalité précaire de l'engagement mutuel se consolide. Cette trace a beau être douloureuse dans les premiers temps, elle le sera de moins en moins ensuite ; elle deviendra cicatrice, rappel à la surface de la peau d'un engagement pris, tatouage qui nous signe et nous intègre toujours plus dans la communauté qui lie cette trace. Toute intégration rituelle d'un individu dans son groupe se fait à l'épreuve de tels traçages et de telles cicatrices : psychiquement, l'entrée dans l'ordre de la loi est toujours un deuil, signe que l'on dépasse la blessure infligée à notre toute-puissance : elle est cette part d'imaginaire que, étant bébés, nous devons abandonner ; mais ce vécu de toute-puissance s'avère parfois réellement destructeur, dans certains phénomènes de délinquance. À l'inverse, lorsque s'enclenche une dynamique symboligène telle que les médiations de quartiers, et qu'est acceptée en profondeur la responsabilité nouvelle, suffisamment pénétrée de subjectivité, alors la personne trouve, à l'endosser, un nouveau type de pouvoir, dans la maîtrise de sa propre condition d'existence. Mais ce pouvoir est corrélé à un renouvellement de sa liberté, dans la possibilité d'exister sereinement vis-à-vis d'autrui : s'ouvre alors pour le sujet la possibilité d'étendre son propre cheminement, intime et social. Dans la dialectique entre l'engagement symbolique et la singularité de l'existence, entre la parole et l'écrit, de l'humain s'est bel et bien redéployé.

Sens, praxis, images

fragiles remparts entre lui-même et la tentation de l'abandon vautré dans la mare aux cochons, entre lui et la régression dans les entrailles de la grotte, couvert de lait de chèvre pour mieux se glisser dans ce recoin de roche d'où, dans un ultime sursaut, mais terriblement affaibli, il aura les plus grandes peines du monde à ressortir ?

On ne peut imaginer une véritable présence du sujet sans cette entrée de la sphère intime du désir dialectisé dans une pratique : la sphère « objective », c'est-à-dire l'aire de l'objet de l'action, se construit à la rencontre du sujet et du monde. De cette rencontre, naît la praxis : les modalités de la médiation, seulement proposées par Apap, deviennent des outils que les médiateurs façonnent à leur main et s'approprient, intègrent à leur soi propre. Entre le sujet et les parties définitoires de la pratique : objet, enjeu, outils, un rapport s'établit, et s'emplit de sens. Or, de même qu'on ne manipule ni le symbolique ni le sujet⁸⁰, on ne « touche » pas au sens. Plus encore, le sens ne se travaille pas : il est ou il n'est pas là. Vis-à-vis de la praxis, le sens est dans une position d'hétérogénéité et de liaison, il est irréductible à toute chosification (en une signification), et pourtant sa présence est le signe, autant que la condition, de la présence symbolique d'une subjectivité. Autrement dit, le sens a sa logique⁸¹, qu'il n'est pas question ici de détailler, mais seulement de repérer à travers ce qui, de lui, vient se prendre dans les mailles de la présence subjective d'une praxis.

Or l'accès le plus fort au sens, dans la matérialité humaine de la praxis, dans la pâte qui se travaille au jour le jour, se fait dans le registre de l'image : l'image de l'identification et celle du fantasme⁸². La réaction macrosociale et hiérarchique prend la direction de « forclure » les zones où fraie le fantasme, où quelque chose du sujet s'articule, et d'en refouler absolument les risques de turbulences affectives. C'est initialement contre cette hyper-rationalisation que s'affirme la praxis, que ses acteurs en soient pleinement conscients ou non. Mais si la praxis a besoin de cette « source » inconsciente du sens et du fantasme, face à la déferlante de l'angoisse, elle doit maintenir une qualité de dialectisation qui sache supporter l'architecture symbolique des relations entre les sujets, leurs institutions et le monde. Cette source où l'imaginaire trouve vie désigne une voie à laquelle la praxis ne peut refuser son accès : elle n'a d'autre choix que de réguler sa présence et ses effets, si elle ne veut pas à son tour glisser à nouveau dans la voie dangereuse du désarrimage du symbolique.

Là encore, la tâche praxique est à situer dans sa singularité. Cette gestion accueille tout d'abord la contingence. Qu'y a-t-il au départ ? Du désir et des faits. Or, les premiers de ces praticiens, ce sont les médiateurs. Bien qu'ils viennent strictement occuper une fonction dans la situation conflictuelle, cela ne se peut sans qu'ils s'y « investissent ». Bien que les médiateurs ne doivent pas déroger de leur stricte fonction symbolique, il serait vain et naïf de leur demander de « retenir » leurs investissements imaginaires et fantasmatiques. Leur profonde implication fantasmatique va donner le ton, colorer et moduler l'action. Au départ, les médiateurs sont les seuls à véritablement désirer être là. La solution de recourir aux médiateurs

⁸⁰ Le danger est que cela n'empêche pas de « toucher au sens », et d'abîmer cette part si fragile, et fondamentale, de l'être-là. À coup de rationalisation, de positivisation et de généralisation de l'intime et du singulier, on abrase tout ce qui du sujet peut émerger dans la pratique. Longue vie à ceux que Jean Oury appelle « les arpenteurs » et qui tuent l'informelle vie des secteurs psychiatriques en voulant tout y mesurer au rendement et à l'efficacité scientifique. Longue vie aussi aux « gestionnaires des ressources humaines », chargés d'optimiser psychologiquement le rendement des employés, au risque de devoir gérer les conséquences de quelques suicides sur le lieu de travail...

⁸¹ Ce terme renvoie évidemment à l'œuvre magnifique de Gilles Deleuze, *Logique du sens*, Paris, Minuit, Philosophie, 1969, mais également, et de façon corrélée (pour des raisons évoquées ailleurs dans ce corps de notes), à toute la constellation de la psychothérapie institutionnelle. Entre autres, je pense au séminaire de Sainte-Anne de Jean Oury, et de son année 1980-1981 consacrée à la question du sens, et plus récemment, à *Schizophrénie et Langage. Que veut dire le mot chapeau ?* de Danièle Roulot (Toulouse, Érès, « Des travaux et des jours », 2004).

⁸² Sans entrer dans les détails, cette image est essentiellement l'image de l'identification et l'image du fantasme. On progresse dans la vie à coup d'identifications, le tout étant de savoir transformer des phénomènes d'identification trop massifs en identifications plus fines, partielles, en « introjections de traits symboliques » pris chez telle ou telle figure identificatoire, et qui nous aideront à nous construire, bouts de tant d'autres êtres, actes et choses qui s'intègrent à notre existence au lieu de la vampiriser. De même, la « logique du fantasme » est l'ouverture de la réalité sur le registre du réel : la réalité ne prend sens pour nous que parce que notre constellation inconsciente s'y miroite, projetant ce qu'ainsi nous devinons être son univers, et qui rend possible à nos yeux la possibilité qu'il y ait aussi réellement, là devant nos yeux, un univers dont nous nous sentions le sujet.

n'a rien d'évident de prime abord : « on » n'y a pas pensé. Elle n'existe nulle part ailleurs que dans le désir et l'imaginaire du médiateur. Un tel ancrage, profond et substantiel, représente pour cette expérience peu commune la première source de singularité. Ce n'est qu'ensuite, et autour, à partir de leur présence désirante que peuvent véritablement se déployer et s'étoiler tous les effets de médiation, d'organisation, de décision, etc. nécessaires à un déblocage de la situation conflictuelle. Coprésents aux médiateurs, d'autres sujets viendront, dont le désir à son tour viendra faire croître l'embryon de pratique et la complexité de son organisation. Ici, la plupart du temps, il ne s'agit que du plaignant et du coupable, mais plusieurs personnes peuvent être impliquées, tant médiatrices que simplement citoyennes, et l'entourage des quartiers peut aussi être concerné — c'est une possibilité du moins. Quoi qu'il en soit, la praxis gagne simultanément en intensité subjective et en extension collective.

Quand s'accroît la complexité des interrelations et des possibilités d'agir, les identifications se défont. Lorsqu'arrivent la victime et l'auteur du délit, ces derniers s'attendent à n'avoir aucune marge réelle d'influence, de travail et de décision sur la chose en litige. Ils n'ont à ce stade aucune possibilité de se décoller de leur rôle passif, qui les identifie de façon massive à leur statut respectif, de victime ou de coupable ; en leur donnant les outils et le pouvoir de co-construire une décision dont ils seront responsables, on leur rend la liberté de se défaire de cette identification aliénante et bloquée, pour cheminer ensuite à travers des identifications plus fines, imprévues, plus dynamisantes. La relation de sens entre la situation et le désir n'est possible que par l'intégration, dans le carrousel du sens, des possibilités réelles d'agir et non plus seulement de subir.

Par ailleurs, cette dialectique des identifications ne se fait pas automatiquement, sans présence du sujet. Elle ne doit pas se faire de façon « sauvage » : elle doit se réguler, mais de l'intérieur, par les sujets eux-mêmes. Dès que les médiateurs veulent *trop* jouer un rôle dans la situation, lorsque leur investissement se traduit par un engagement qui sort de la seule régulation des débats, l'efficacité de leur fonction décline. Ce déclin d'efficacité est inévitable, effet d'entropie, mais il est le signe d'un phénomène qui n'est pas négatif en soi : la complexification toujours croissante de la situation et des relations dès que des sujets sont véritablement coprésents. Face à l'entropie, il n'est qu'une solution : fomenter de la négentropie. Et cela ne se peut que par une analyse permanente du travail effectué. D'où la nécessité de pouvoir parler et échanger avec des pairs, dans des groupes qui ont une fonction de « contrôle », pour reprendre le vocabulaire des travailleurs dans le champ psychiatrique. Analyse de quoi ? De deux choses. Tout d'abord, analyse des institutions au sein des médiations, et de leur risque permanent de se figer, de dériver dans la routine et l'anonymisation, risque de voir le traitement vif, abondamment investi d'une subjectivité actrice et responsable, décliner avec le nombre d'interventions auprès des habitants en conflit. Concomitamment, analyse de la subjectivité qui se construit, de ses manifestations (actes, paroles, comportements, réactions...) révélant les investissements fantasmatiques, qui peuvent alors être pris en compte, travaillés. Bien sûr, ce second volet ne saurait avoir lieu dans les médiations de quartier comme il a lieu dans les praxis pédagogiques ou psychiatriques dont parleront les deux prochaines études. Il s'agit ici de dimensions dont il faut tenir compte, et non de doctrines appliquées comme un programme. L'important est que, dans la pratique concrète, agisse cette fonction qui, même si elle n'emprunte pas le nom d'« analyse institutionnelle », en joue tout de même le rôle : analyse permanente des rapports entre statuts, rôles et fonctions de chacun et du groupe dans son ensemble. Cette analyse n'a rien des « comités de vigilance » ou autres « conseils éthiques », et encore moins de ce qu'on appelle les « ressources humaines ». Croire que l'on puisse manipuler la structure de la situation, ou le sujet, c'est les chosifier. C'est tomber dans la psychologie et la « gestion des biens » les plus sordides, pétries d'un néopositivisme qui ravage triomphalement tous les secteurs de la société, partout où règne la gestion des ressources, humaines et autres, en des termes purement réductibles à des données comptables, économiques, comportementales, neurologiques. Bref, tout ce qui ne tient pas compte de la négativité du désir et rigidifie le symbolique dans ses perversions macrosociales. C'est tout cela qu'il faut entendre, pour ne pas mésentendre ce qui se dit alors dans ces quelques lignes :

Recevant le dossier, l'équipe des six conciliateurs se réunit pour l'examiner en commun. Deux d'entre eux au moins, trois si l'importance de l'affaire le requiert, sont désignés pour s'occuper plus spécialement de

l'affaire. Un brassage est obligatoire pour qu'un conciliateur n'opère pas toujours avec le même collègue. La pluralité d'intervenants a été prévue pour éviter la personnalisation de la conciliation et pour combattre l'inclination bien naturelle à l'individu isolé de se comporter en justicier ou en confesseur⁸³.

De la qualité de cette analyse dépend in fine la qualité de la praxis, donc son éthique et sa puissance.

V.

Vers une praxis judiciaire

(...) la place d'hommes et de femmes qui entendent, et de manière connue et reconnue, se consacrer et à établir des liens, et à dissoudre les incommunications. Leur tâche d'avant-garde sera en même temps appel à tous, dans la vie quotidienne — certains déjà l'accomplissent admirablement — appel à tous pour apprendre à réaliser de la médiation là où chacun se trouve, dans son bureau ou dans la rue, dans son immeuble ou sa famille. Voici que vient le temps des médiateurs, modestes, sans pouvoir, mais je le crois, levain dans notre pâte humaine d'aujourd'hui⁸⁴.

Trois scrupules

Apap est constamment resté scrupuleux sur trois points. Il insiste sur le fait que jamais les mots de « pouvoir », de « jugement », de « sanction » ne doivent faire partie de l'arsenal des médiateurs : car ces mots, qui en l'état « normal » de leur usage, ne peuvent être entendus que selon la logique hiérarchique, porteraient avec eux l'infection dont il veut précisément désaliéner la loi médiatrice et sa pratique citoyenne. C'est la même raison qui lui fait préciser : « Jamais je ne parle de « délégation » de mon pouvoir, car cela signifierait que les médiateurs ne sont que mes exécutants. » C'est pour cela, enfin, qu'il insiste sur le refus d'une formation dont pourraient s'autoriser les médiateurs : « Ce ne pourrait être qu'un vernis de savoir, un ersatz de formation qui dévaloriserait et la loi, et la science juridique, et les médiateurs qui forcément se verraient alors fondés, bien qu'à tort, à reproduire une posture de supériorité vis-à-vis des protagonistes. »

Le premier scrupule peut être tout simplement levé, car les mots « pouvoir, jugement, sanction » prennent un sens distinct selon le régime de leur emploi : on l'a suffisamment vu, leur signification prend une toute autre couleur dans le cadre de la praxis, et les abandonner à leur seul usage hiérarchique, ce serait renoncer à la réinstauration dans le tissu social de la valeur symbolique de ces concepts et des réalités de l'action judiciaire. Ce serait, pire, reconnaître une gratuité, une nullité au travail de la praxis sous prétexte que pouvoir, jugement et sanction n'y auraient aucunement la reconnaissance à laquelle ils sont accoutumés : ce n'est pas parce que la valeur créée par les médiations de quartier est irréductible à ce qu'en perçoit le champ hiérarchique, valeur punitive, pénale, sécuritaire, qu'elle ne vaut rien. Un jugement, l'établissement d'une sanction dans le cadre des médiations de quartiers, redeviennent des productions dont les sujets peuvent être à la fois les artisans, les sujets et les responsables. Change de visage non seulement le pouvoir, mais par là, la loi qui se trouve radicalement refondée : là est, localement, la supériorité de la praxis sur une action pénale anonyme.

⁸³ Apap, « La médiation... », art. cit., p.194.

⁸⁴ Jean-François Six, président du Centre national de la médiation, en toute fin du thème 3 (« Résoudre sans trancher : les modes non juridictionnels de règlement des litiges ») de *Juger... ne peut-on faire mieux? Actes du colloque organisé par les avocats et magistrats de Lyon, 16 décembre 1988*, publié par le Barreau de Lyon, non paginé. On pourra également se reporter à deux ouvrages de l'auteur : *Le Temps des médiateurs*, Paris, Le Seuil, 1990 et *Dynamique de la médiation*, Paris, Desclée de Brouwer, 1995. Cette arabesque croise bien des domaines de réflexion et de référence (philosophique, psychanalytique, etc.) de cet auteur ; néanmoins, c'est l'objet propre de chaque approche, qui emporte la distinction de logique, praxique *vs* macrosociale, entre nos deux écrits.

Restent les deux autres scrupules, quant à la non-délégation de pouvoir et la non-formation des médiateurs. Face à eux, ma lecture a alors dû forcer le texte d'Apap, et remettre en question leur bien-fondé. Revenons aux termes la première citation mise en exergue à cette arabesque :

On peut légitimement considérer aujourd'hui, en novembre 1991, qu'on a passé le stade de l'expérience, pour vivre désormais dans une pratique⁸⁵.

« Expérience » : le terme est précautionneux, et pourtant, il n'en est pas moins abandonné par Apap au bout d'un moment pour céder la place à « pratique ». Quand ce passage se déclare-t-il ? À la sortie d'une première période de tâtonnements ; la logique de ces tâtonnements et le progressif affermissement des solutions qu'ils ont amené à proposer fonde, aux yeux des praticiens, le sérieux de leur — pratique. C'est dans le repérage de ce passage fondateur que l'on va entrer à présent.

Durée et aire : institutionnalisation du changement

Comment passe-t-on du climat macrosocial à la praxis ? On « fait le vide » de ce qui est toxique : le passage par la salle du parquet et le moment du jugement sont annulés « à l'essai ». On fait entrer l'air frais d'un sens plus neuf aux mots, de statuts nouveaux et d'une répartition nouvelle du pouvoir. Ce vide n'est tout d'abord qu'un possible permis, en un point aveugle de la loi macrosociale. Au creux de cet évidemment soudain de prédétermination, dans une friche délaissée par les lois du champ, émerge au cœur de la contingence la possibilité d'une nouvelle configuration des choses.

Le geste d'instauration de cette pratique est porteur d'une subjectivité, puisqu'il s'ancre dans l'utilisation d'une part de liberté. Pour qui veut analyser en profondeur la naissance d'une praxis et ne pas en rester à une analyse de surface, cette subjectivité n'est pas « individuelle », mais imprègne la définition profonde du tissu social, ou du moins en indique-t-elle la possibilité. On peut la décrire ainsi : une trouée augurale advient dans mon existence qui jusqu'à cet instant « allait de soi », c'est-à-dire allait sans moi et me faisait aller là où je n'ai pas mon mot à dire. Cet acte n'est au départ rien d'autre que la désignation négative d'une absence d'obligation : c'est la rencontre de ce possible vide de déterminations avec un projet subjectif qui transforme la décision individuelle en un moment crucial pour l'environnement social proche.

Ce vide soudain investi impose dans la réalité du champ deux présences de fait : un délai et une aire.

Il y a interruption de la logique qui jusqu'alors traitait les faits délictueux sous le régime général de la loi pénale. Ce délai permet que s'articule une réponse dans le silence soudain imposé en plein milieu des réflexes doxiques. Ce vide prend une forme : il est la durée d'une non-réponse. Il faut tenir cette position suffisamment longtemps mais pas trop, afin que ce qui en émergera ait la possibilité de se structurer et de prendre substance singulièrement. Voilà le premier geste praxique. Avec lui, on n'évolue plus dans la réalité macrosociale brute : la loi déjà écrite par ailleurs ne suffit plus, il faut en assumer en soi-même la viabilité, seule façon de refonder sa validité pour notre communauté. Ce qui disparaît n'est pas l'outil législatif, mais seulement le masque figé que la société à travers lui posait sur la réalité : le visage imprévu de la situation ne le justifie plus, et ce de moins en moins au fur et à mesure que dure la non-réponse, que se redéploient à sa place les échanges entre victime et coupable, et que les traits de la loi reprennent leur plasticité, leur expression vive, leur aptitude à épouser les aspects les plus saillants dans le profil d'une situation. Ce changement dans notre regard sur la loi naît d'un effort considérable de la forger, qui permet d'accéder à cette récompense : ne se soumettre qu'à ce que l'on a pleinement accepté, et décidé.

C'est le délai nécessaire à cet accès que désigne le terme d'« expérience », sa précarité, son aléa et l'indécision initiale quant à sa pérennité et sa viabilité. Tout le soin descriptif apporté par Apap à la précaution du dispositif mis en place témoigne de cela. Face à la précarité du pari de départ, cette conscience est la trace du sérieux de l'entreprise.

L'évidement de réponses toutes faites ne signifie pas un chaos sans rien qui vienne travailler, dès leur advenue, le balbutiement des premières réponses. Pour que travaille le vide, plutôt que de n'être que

⁸⁵ *Ibid.*, p.196.

vacuité, un processus de pérennisation des essais concluants doit se déployer au cœur de cette expérience. Cette pérennisation s'effectue par une institutionnalisation, parmi les tâtonnements, de ceux qui auront su prouver leur pertinence et leur solidité, et qui auront permis au vide, soumis aux pressions en faveur du « retour à la normale », de résister encore un moment plus loin. Lorsque advient ce souci d'institutionnalisation, le vide se révèle être non seulement un délai mais une aire imposée au sein de la réalité immédiate. Dans cette aire, on neutralise d'abord certaines règles au profit des nouvelles articulations des processus et des dispositifs de discussion des objets conflictuels. Au sein d'une réalité reconfigurée, les êtres prennent un nouveau visage vis-à-vis des autres et d'eux-mêmes. Ces repères fraîchement posés ne valent que parce qu'ils se révèlent utiles à maintenir l'existence de la praxis, quand rien ne vient les imposer ni les encourager : alors les lois apparaissent dans leur légitimité au regard du projet, et la croyance en elles se refonde, sans lesquelles elles meurent. Qu'ensuite, ces repères conservent leur pertinence par une permanente remise sur le métier, c'est tout l'enjeu de l'analyse institutionnelle.

La praxis acquiert ainsi une temporalité et une spatialité propres : historialité et localité (qualité de ce qui est symboliquement structuré comme *lieu*), qui font d'elle un espace ouvert, travaillé par la présence d'une subjectivité.

Distinction ; transmission et champ des praxis

Qu'est-ce que la pratique ? La *maîtrise* de l'expérience, depuis le cœur même de cette expérience. Le moment où les praticiens deviennent maîtres des moyens nécessaires à leur travail. Cette « sortie » de l'expérience, institutionnalisation de ses propositions organisatrices et productrices, n'a rien d'un figement ; elle agit plutôt comme une prise de conscience unificatrice des premiers pas essayés, quand leur accumulation primitive, leur suite, aléatoire en apparence, prennent soudain la forme d'un début de chemin parcouru. *Le chemin s'est engendré en marchant*. Cette étape fait signe pour le sujet d'un changement dans son être-là. Et ce signe est lui aussi constitutif de la praxis : il définit sa nature, sémiotique, et son processus d'extension, qui est langage dans son fondement même, parce que structuration du monde.

Demeure une question : peut-on parler d'un accès identique à la pratique en ce qui concerne les médiateurs qui interviennent dans plusieurs affaires, et les personnes concernées par chaque litige en particulier ? Et si non, quelle conséquence cela a-t-il alors dans la subjectivité qui émerge de la praxis judiciaire des médiations de quartier ? Autrement dit, tout lieu institutionnalisé où du désir se dialectise en une pratique maîtrisée est-il une praxis ? La réponse est : oui, assurément, mais à des degrés divers. Et ici, selon à quel titre on y est acteur, médiateur ou particulier, on peut relever deux degrés de « participation » praxique.

Ces deux niveaux de réalité ont en commun ceci qu'à chaque fois la situation de départ s'y redéploie, alors qu'elle était bloquée dans les rapports entre pouvoir, responsabilité et liberté ; et qu'à chaque étape y renaît la possibilité sociale d'un sujet. Autrement dit encore : il n'y a participation à une praxis que si du sujet est là, concerné dans son faire.

Cela dit, du point de vue de l'organisation de la praxis, toute présence d'un sujet garantit-elle de la même présence praticienne ? Chacun se révèle à soi-même, en tant que sujet d'un pouvoir qui se prend autant qu'il s'apprend, et d'un savoir qu'il faut continuellement reprendre, remettre à l'épreuve des évolutions de la réalité. Il n'est pas question ici d'interroger toutes les dimensions de ce savoir qui, comme tout ce qui se travaille, peut être plus ou moins « affiné », « dégrossi » ; comme pour tout ce qui se vit, cette finesse et cette grossièreté n'ont rien à voir avec les critères de sophistication d'un apprentissage technologique et scolaire, mais se traduisent dans la qualité de l'être-là de l'individu ; comme tout ce qui se tisse de social, cette qualité est dialectiquement liée à la qualité du milieu : ce savoir reste un enjeu, jamais assuré, à ancrer toujours plus profondément dans le geste et le regard qui, à leur tour, aiguissent ce qui a à se dire singulièrement. À ce titre, le terrain initial importe peu, pourvu que du désir s'y déploie : une praxis peut naître n'importe où dans le social, c'est la qualité quotidienne de la vie et son institutionnalisation qui

(re)deviennent, ou non, praxiques. Même dans le quotidien contrarié d'un quartier défavorisé et sans place apparente pour une « pratique ».

N'importe où, certes, mais pas n'importe comment. C'est ici qu'une différence se fait jour entre deux situations : il y a d'une part celle qui ne dure que le temps d'une médiation, et où se retrouvent médiateurs et protagonistes, victime et auteur du délit ; et d'autre part, il y a la situation propre aux médiateurs, qui dure et se déploie au-delà d'une seule médiation. Cette différence ne concerne pas la qualité de la présence, mais le rapport à la pratique. Dans le premier cas, la praxis crée une situation nouvelle de concorde entre les citoyens du quartier. La valeur de ces relations devra ensuite être maintenue au-delà de la seule étape de coopération, en aval de l'accord qui règle le conflit ; néanmoins, on ne peut dire que la praxis perdure, comme pratique institutionnalisée, travaillée, relancée en permanence, etc. La praxis va peu à peu se propager et se diluer dans la complexité sociale et existentielle, où elle est « traduite » selon des forces, des fins et des pratiques qui ne sont plus les siennes propres : c'est son effet qui, réinjecté dans l'existence de chacun et la coexistence de tous, instille en elles une qualité praxique. On ne peut donc parler d'une permanence dans la praxis que dans un second cas, en ce qui concerne les seuls médiateurs, et ce, même si leur pratique rencontre une configuration entièrement inédite et singulière à chaque nouvelle médiation. Qu'est-ce qui caractérise donc cette permanence ? La maîtrise du processus d'institutionnalisation, c'est-à-dire l'analyse institutionnelle, toujours à travailler. S'il veut aller au-delà de la seule « expérience » vers une « pratique », s'il ne veut pas n'être qu'un pratiquant, le praticien doit approfondir son faire en un savoir-faire. Tout savoir puise à ce processus d'approfondissement et de transformation⁸⁶, formation traversant l'expérience, le tout formant chemin.

Transformation et formation ne sont cependant pas les derniers mots de la praxis. Ils ne sont que les corollaires d'une dimension plus fondamentale pour le devenir d'une praxis et pour la permanence de son aire : la transmission. Qu'est-ce qui se transmet, à qui, comment ?

Ce qui se transmet, c'est du pouvoir, de la responsabilité, et de la liberté : c'est une autorité.

L'autorité des médiateurs, qu'ils réinvestiront d'autant plus lors d'autres médiations, est celle qu'ils ont acquise en donnant aux citoyens le pouvoir et la liberté nécessaires pour advenir comme sujets véritables. Cette autorité n'est pas la fausse confiscation de la décision, et constitue leur véritable pouvoir, pouvoir symbolique qui change réellement le quotidien. Or ce pouvoir-là, les médiateurs l'ont reçu non pas de leur « supérieurs », mais des sujets coprésents dans leur praxis. S'ils faisaient office de courroie de transmission, cela referait immédiatement d'eux des exécutants, ce que précisément, Apap a tenu à ce qu'ils ne soient pas. Pourquoi iraient-ils alors « rendre » à leurs « supérieurs » un pouvoir que ces derniers n'ont pas ? Non seulement les médiateurs redeviendraient alors des maillons hiérarchiquement écrasés, mais cela signifierait la dégénérescence du pouvoir de ces bénévoles, qui n'auraient ainsi plus aucune raison d'entrer véritablement dans ce « jeu ». Un tel mode de fonctionnement ruinerait tout le projet d'Apap. Est-ce à dire que les médiateurs vont « garder pour eux » ce pouvoir ? Non. Le pouvoir symbolique des praticiens ne se confisque pas : une autorité, cela s'incarne et se transmet.

Le deuxième de ces scrupules peut être relevé, parce que précisé : s'il n'y a pas « délégation » du magistrat aux médiateurs, c'est parce qu'il y a passation d'un *espace* de pouvoir. Et si ce pouvoir est véritablement fondateur d'une praxis, il ne peut ensuite être « repris » aux médiateurs, ni même aux citoyens.

Transformation permanente : l'existence de la praxis

Mais c'est alors, quand presque tout semble gagné et qu'une efficacité réelle des médiations s'est fait jour dans le tissu social, que tout l'édifice peut être perverti. En ce point se joue le sort de la praxis dans son moment le plus ambivalent, le plus propice à sa récupération par la logique macrosociale. Un moment, donc, où moins que jamais la praxis ne doit céder sur sa voie, hors de laquelle elle ne peut que mourir. Et

⁸⁶ Précision marginale : ce constat vaut également pour le « savoir » au sens académique, scientifique, du terme, celui dont ne se communique que le résultat de l'énoncé, et dont on oublie souvent que les conditions d'énonciation désignent, elles aussi, une praxis.

c'est ici que les trois scrupules d'Apap prennent tout leur relief, mais trouvent également leur réponse. En effet, qu'advient-il alors du troisième scrupule, concernant la question de la formation ? Là encore, il doit être levé, mais pas n'importe comment. Car derrière cet enjeu de la formation, se pose la question de la transformation et de l'existence de la pratique. Si le pouvoir du praticien ne se confisque pas, par contre il se conserve : non par devers soi, mais en ceci qu'il se travaille, croît et se propage.

Il faut revenir au cœur de ce pouvoir : la maîtrise de la pratique médiatrice. Celle-ci se réinvestit à chaque nouvelle situation, elle se remet en cause et en jeu face à d'autres litiges, qui placent les médiateurs dans une coprésence où dialectiser à nouveau ce pouvoir, où défiger ce qui pourrait à la longue se scléroser en une domination crue acquise du processus médiateur. La maîtrise n'est réelle qu'autant que la réalité des médiations la refonde sans relâche, comme à coups de marteau. En cela, le pouvoir se renégocie et se propage tout au long du trajet de chaque praticien, et de chaque groupe de praticiens ; et avec lui, le pouvoir de tous les sujets, en autant de foyers d'où irradie une qualité praxique d'être-là.

Mais il est une autre voie, plus symbolique, de propagation du pouvoir : sa transmission. Non plus celle de la « courroie de transmission » dans la verticalité hiérarchique, mais le passage de savoir entre praticiens, dans l'immanence de leurs échanges. Quel que soit le degré de pérennité de la praxis, il n'y a que des praticiens, et un praticien n'a pas de « supérieur » : il n'y a que des degrés de maîtrise personnelle et la progression de chacun.

C'est ici que, de mon point de vue, j'ai cru rencontrer les limites de la « pratique » des médiations de quartier, telles du moins que les décrit l'article d'Apap. La seule chose qui manque en effet à ce que ce dernier nomme « pratique », pour être véritablement une praxis, c'est la mise en place d'une transmission du savoir. Quand Apap dit refuser la formation des volontaires par l'appareil académique judiciaire, on comprend ses raisons : il se méfie du retour, à travers une telle formation, de la logique hiérarchique du champ professionnel qu'il s'agissait précisément d'évacuer. Retour dégénéré par ailleurs, puisqu'il ne pourrait s'agir que d'une parodie de formation, cautionnant fallacieusement un vernis juridique d'autant plus pernicieux qu'il n'en agirait pas moins comme la tentation de se croire investi d'une science dont seraient exclus les autres acteurs, relégués une fois de plus au rang de « simples citoyens ». Reviendrait la domination, et plus rien ne vaudrait d'avoir mis en place les médiations de quartier « hors du champ judiciaire ». À ce point de vue, on peut néanmoins poser deux limites.

La première limite est que, tout de même, un minimum de formation est donné aux futurs médiateurs, ne serait-ce qu'à titre d'informations et de directions de comportement. Apap lui-même s'en chargea, d'ailleurs. Rattachons à ce détail au « rousseauisme » d'Apap, quand il écrit : « (...) ils ont une bienveillance naturelle et le sens de l'écoute. » Certes, il rajoute immédiatement qu'« ils ont l'expérience d'une vie associative riche, marquant par là leur intérêt pour un idéal communautaire », mais cela ne fait que repousser le problème. Qu'arrive-t-il si quelqu'un arrive, veut devenir médiateur, et demande à apprendre ? Le marxiste résolu qu'est Apap peut-il penser une autogestion véritable sans penser la maîtrise des moyens de production, et pas seulement leur propriété ? Car ces moyens ne sont pas que matériels : ils sont aussi, et avant tout, techniques, intellectuels et psychologiques. Le métier, cela s'apprend⁸⁷. Mais pas comme on a tendance à le (faire) croire. D'où la seconde limite : la formation n'est pas forcée d'être une *conformation* à la rigidité administrative : à son tour, elle peut être une formation praxique, c'est-à-dire, comme tout ce qui est intégré à la machine praxique, une transformation, une formation à travers la

⁸⁷ Dans le champ de la praxis pédagogique (où la question de la formation a été assurément pensée de façon plus systématique par Fernand Oury et ses continuateurs), je pense au sarcasme d'un instituteur de pédagogie institutionnelle : « On nous dit souvent qu'il suffit d'instaurer un bon climat pour que les enfants se mettent soudain à apprendre. J'ai donc demandé un jour à un inspecteur en visite dans ma classe où je pouvais acheter un kilo de bon climat... » La prochaine de ces *Arabesques*, sans traiter de la formation proprement dite, est une première approche de ce que peut être une praxis pédagogique. L'enquête dont elle est issue, plus approfondie, et portant sur la praxis pédagogique, traitera plus en profondeur cet aspect, parmi d'autres.

pratique⁸⁸. Dans ces conditions, une formation est indissociable des caractéristiques fonctionnelles de la praxis, qu'elle accompagne comme leur corollaire : la formation n'est nullement disjointe de l'analyse institutionnelle permanente et de la remise en pratique permanente du savoir acquis. Chaque nouvelle situation apporte son lot d'informations dont il faut tenir compte, afin que la maîtrise du médiateur ne finisse à la longue par se déformer, à force de figement ou de routine. La formation praxique est donc elle aussi de l'ordre du symbolique, au sens propre : elle est une qualité permanente qui accompagne et imprègne toute praxis. La praxis est formatrice de ses praticiens, dans le même mouvement où elle se recrée, se régénère et se transforme. Il est artificiel et purement utilitaire⁸⁹ de cloisonner les dimensions d'une même existence praxique : la formation n'a d'autre lieu que la praxis elle-même.

Ce dernier énoncé ne doit pas, à son tour, être mésinterprété pauvrement : on traduit souvent très vite « apprendre sur le terrain » par « se débrouiller sans théorie », chiche tentation des innombrables réformes de la formation initiale et continue, qui écrase toute la dimension pratique sous la pauvreté d'un vécu laissé à l'état sauvage et grossièrement glosé en un savoir préformaté prêt à l'inculcation. Et ce, malgré toute la sophistication dont le champ de la formation, universitaire et entrepreneurial, a fait sa chasse gardée : là, il n'y a plus de transmission entre praticiens, il n'y a que des pratiquants qui « reçoivent » des cours de la part d'instances statutairement supérieures en savoir⁹⁰. À rebours, un praticien transmet son savoir et son savoir-faire à travers sa parole auprès d'autres (apprentis-)praticiens : alors, ce sont toujours des praticiens qui se rencontrent entre eux, et non des formateurs et des formatés. Dans ce cadre, la transmission n'est plus réduite à un contenu intouchable délivré en sens unique. Cette fois, c'est la qualité de la pratique commune qui se fait elle-même objet de médiation et d'échange, cœur de la praxis. Ainsi se construisent un savoir et une valeur, autour d'un souci commun de production et de maîtrise. Analyse, transmission, écoute, dialogue, confrontation, argumentation... : la formation praxique est une dialectique permanente entre paroles et expériences. Et les praticiens forment une co-opération qui bâtit le savoir. Cette coprésence subjective, encore elle, permet de court-circuiter tout refuge dans l'imaginaire des statuts, et permet une nouvelle rencontre. Parmi d'autres, il peut y avoir des moments et des lieux spécialement dédiés à cette rencontre, et dont l'objet est bel et bien, pour le coup, le passage et le partage d'un savoir. Mais alors, la praxis de formation, car c'est d'elle qu'il s'agit, est elle aussi travaillée en permanence par l'analyse institutionnelle de son organisation. Dans cette praxis, si les praticiens les plus pertinents ne sont pas pour autant des « meneurs » : il n'y a pas de confiscation de la figure du maître, il n'y a que la fonction de la maîtrise, place symbolique. C'est la notion de pertinence qui régule l'accès à cette place. Si maîtrise praxique il y a, c'est dans la qualité éthique qui préserve le savoir et le pouvoir de toute domination individuelle⁹¹ de leur exercice. Ce qui importe n'est pas de juger la valeur de tel ou tel « individu » dans son

⁸⁸ On pourrait dire une « formation continue » pour reprendre un terme approprié à nombre de professions. Mais là encore, il faudrait bien distinguer entre l'usage praxique de cette expression, et sa pâle et dominante version, macrosociale.

⁸⁹ Mais pas toujours inutile, tout de même... Encore une fois, il n'est pas question pour la praxis de disqualifier systématiquement la production macrosociale, mais de refuser l'hégémonie logique qu'elle impose sur le monde et les sujets.

⁹⁰ Ce système est souvent doublé d'un système d'inspection, qui juge de la bonne ou mauvaise conformation de la pratique, et de son éventuel besoin de reformation. Cela, c'est par exemple le système, actuellement plus revivifié que jamais, de l'éducation nationale.

⁹¹ La figure du « maître » ne vaut que comme figure de discours : appliquée à un individu, elle signifie un retour au giron imaginaire, à une régression aliénante particulièrement opposée à la praxis. On oublie souvent que Lacan ne parle pas de maître, mais de « discours du maître ». Si le maître est celui qui ne s'autorise que de lui-même, ce terme ne définit donc qu'une image, un idéal auquel il n'est pas question d'identifier massivement *une* personne : le maître est l'image d'une autorité et d'une qualité, la maîtrise, à laquelle tout sujet doit sérieusement s'identifier et tenter d'atteindre. Ne s'autoriser que de soi-même, cela ne peut valoir que dans une dimension singulière : l'existence, celle qui ne regarde que chacun, que chaque sujet. Dans la praxis, il n'y a qu'une participation à la maîtrise : tout maître n'est maître que d'une pratique, que maître d'une praxis, et non des autres praticiens, qui sinon deviendraient des

comportement lors de telle ou telle situation, ni de stigmatiser la personne, mais de chaque fois préciser ce qu'il en a été, à cette occasion-là, du rapport du sujet à son métier, des outils qui lui auraient permis d'être plus efficace, des institutions à mettre en place, à remettre en question, voire à démettre... Tout cela aboutit à la transmission d'un savoir qui concerne autant l'intime investissement subjectif que l'objective maîtrise de la pratique. Le singulier et l'irréductible propres à la praxis de chaque médiateur de quartier, par exemple, ne se dissoudrait pas sous prétexte qu'elle est intégrée dans l'organisation de la formation. Et tous les praticiens repartiraient ensuite réinvestir ce travail d'analyse institutionnelle dans leurs terrains propres. Plus la maîtrise d'une praxis s'étend, plus elle se renforce et s'approfondit dans sa localité. Ainsi, les praticiens, maîtres de la transmission et de la pérennisation de leur savoir, atteignent l'ultime étape de la définition marxienne de la praxis : posséder, parmi les moyens de la production de la valeur, ceux de sa reproduction.

Mais cette transmission ne se limite pas à du dire ou du faire : elle devient aussi une question de substance. Substance du discours transmis : on ne parle pas pareil selon qu'on appartient à la logique hiérarchique ou qu'on se place comme praticien. Mais aussi, et surtout, substance de la praxis qui a fomenté et qui forme la texture singulière de ce discours. Par ramification et par capillarité, une praxis peut donner naissance à de nouvelles praxis : la praxis judiciaire se déploie autour de tel ou tel litige, entre citoyens ; elle répand sa qualité à travers la situation qui l'entoure ; puis il y a le déploiement, plus pérenne, autour du travail de chaque médiateur ; et enfin, il y a l'essaimage de son savoir, et sa transmission. Cette ramification est immanente, et peut être justement qualifiée de « rhizome⁹² ». Autrement dit, la rencontre entre deux praxis est elle aussi une praxis. Liées à cela, deux possibilités. D'une part, la radicale absence de hiérarchie statutaire implique ipso facto une horizontalité des relations entre praticiens. D'autre part, les lois qui régissent les rapports entre les praxis sont elles-mêmes praxiques. Il faut même aller plus loin : qu'elles agissent au sein des praxis ou entre les praxis, ces lois sont de même nature. Ouverture, médiation et structuration sont des invariants, qui font que, si une rencontre entre deux praxis est à son tour une praxis, inversement, et plus radicalement, la praxis peut se définir comme le règne symboliquement régulé de toute rencontre. Et en un sens, *il n'y a qu'une seule existence praxique*. Arrivés à ce point, l'immanence de la transmission entre praxis se double, si l'on peut dire, d'un monisme : pour peu que la communauté praticienne soit suffisamment étoffée — c'est rare, faut-il s'en souvenir —, on peut parcourir toute une aire sociale et professionnelle sans quitter, ne fût-ce que d'un seul point, le terrain des praxis. On peut ne pas renoncer une seule seconde à la qualité praxique, et n'avoir nullement à repasser par la voie hiérarchique : l'analyse institutionnelle est la modalité autorégulatrice au sein de la praxis ; la rencontre entre deux praxis constitue à son tour une praxis ; la formation est la praxis dont l'objet est la praxis, et dont la valeur produite est le savoir, le pouvoir, le faire du praticien ; ces trois modalités assurent la continuité de l'aire praxique dans le mouvement pourtant le plus précaire de ce champ déjà précaire : sa transformation.

Monisme discontinu, plein d'une paradoxale hétérogénéité, mais dont la conséquence n'est pas mince : il en va de rien de moins que la condition de possibilité d'un champ des praxis, dans lequel l'extension et la transformation d'une aire praxique se mène selon les lois propres de cette aire, sans dépendre substantiellement de la décision ni de la maîtrise de la hiérarchie. Plus généralement, qu'elles soient production, médiation, rencontre, analyse, transmission, etc., toutes les relations qui s'établissent au sein

disciples. Vieille lune imaginaire qui crée les partis, les sectes et les écoles, image pathétique du retour de la logique du général en chef...

⁹² Cela, en référence au concept élaboré par Deleuze et Guattari. La référence au rhizome est d'autant plus ajustée dans ce contexte, et dans ce texte, que c'est grandement à partir de la praxis psychiatrique de La Borde, où Félix Guattari officia, que s'est développé le discours « bicéphale » de *Capitalisme et Schizophrénie*, et en particulier de son second volet *Mille Plateaux*. Le lecteur peut ainsi situer comment le présent travail est *proche* des concepts de Deleuze et Guattari : leur œuvre est une source d'inspiration, flot d'intelligence et réserve d'espérance pour une théorie qui ne tuerait pas la praxis ; mais leur œuvre est aussi un arbre, à l'ombre certes immense et bienfaisante, mais enraciné dans le sol de la psychothérapie institutionnelle, dans lequel, par ailleurs, s'enracine le discours de ces Arabesques.

d'une praxis ou entre deux praxis participent de l'affirmation d'un régime praxique d'existence du sujet et du social. Il est clair qu'arrivé à ce point, continuer l'exposé quant à la nature de ce monisme nous mènerait trop loin dans l'analyse du champ des praxis, par ailleurs si épars dans la réalité mitée du tissu social où nous subissons les acidités macrosociales en trombes.

*

Addendum : vers une praxis judiciaire

J'en restai donc là dans ma lecture de l'article d'Apap, quelque peu sur ma faim quant à ce dernier point de la formation des médiateurs — et de ses implications théoriques et politiques. C'était, je dois le dire, le seul point crucial qui à mes yeux « manquât » à ces médiations de quartier, que je considérais sinon comme l'une des plus belles épures de praxis qu'il m'eût été donné de connaître. Je m'en ouvris à l'ancien magistrat. Qui me répondit ceci, dont je laisse chacun apprécier toute la valeur :

À mes yeux, les médiateurs n'avaient pas à dire le droit, et c'est à ce titre qu'ils n'avaient pas de « formation » dans la science juridique. Il faut néanmoins savoir deux choses. Les médiateurs ne travaillaient jamais seuls, afin d'éviter les dérapages. Mais surtout, j'ai donné mission à l'équipe des médiateurs de choisir, par cooptation, les remplacements quand il y avait une vacance. Ils avaient le pouvoir, donc, de se renouveler et de se former. Bien sûr je recevais les nouveaux médiateurs avant tout travail, parce qu'il en allait de ma responsabilité, et que ma compétence propre permettait de « jauger » certaines aptitudes des nouveaux venus ; mais si mon avis comptait, il n'était pas exclusif de l'ensemble du groupe. J'avais donné naissance à quelque chose qui me dépassait.

En un sens, mon idéal de « génération spontanée » ne s'est pas réalisé. J'ai toujours espéré que les habitants de mes lieux de juridiction viennent et me disent : « Laissez-nous nous occuper nous-mêmes de nos affaires, vous nous aiderez seulement si la tâche nous dépassait. » Et c'est donc en désespoir de cause que j'ai fait moi-même cette proposition à mes concitoyens. En tout cas, cela a-t-il permis de se déployer à une pratique qui, la réalité l'a prouvé, était vivable, pouvait s'autogérer et se renouveler.

VI.

Quelques réflexions sur un legs

Cette asymétrie éthique est fondamentale. C'est cette perspective morale qui fonde la médiation (...). Le « Qu'as-tu fait de ton frère ? » est une question posée dès le tout début de la Bible (...). C'est une question essentielle pour la survie de notre humanité, c'est la question transcendante, qui est au cœur de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 (...). (...) On sait qu'on est loin du compte et qu'un immense travail reste à accomplir pour que la barbarie du « chacun pour soi » s'amenuise et fasse place au « tous pour tous »⁹³.

Justement... La pertinence du projet d'Apap, la réalité l'a peut-être, au goût de certains, un peu trop démontrée.

*

Modulations à la vue d'une taquinerie...

Pour être possible — « la réalité l'a prouvé », dit Apap —, le champ des praxis n'en est pas moins discontinu et hétérogène. Son émergence dans l'espace et le temps sociaux demeure rivée à la contingence :

⁹³ Intervention de Jean-François Six, *in Juger... ne peut-on faire mieux ?, op. cit.*

champ précaire à sa racine, il vit et meurt avec chacune de ses praxis. Il peut renaître entier et vif, chaque fois qu'émergera une nouvelle subjectivité, laquelle, grâce à ce qu'une praxis passée lui aura légué en guise d'outils et de discours, tiendra bon la durée de sa propre non-réponse. Mais cette potentialité de déploiement du champ des praxis révèle son corollaire : certaine fragilité extrême vis-à-vis du champ macrosocial et de la logique hiérarchique. En 1993, cette même précarité signa l'arrêt de mort de la praxis des médiations de quartiers.

Si le sujet et la société peuvent tous deux trouver bénéfique à ces médiations de quartiers, qu'est-ce qui fait qu'elles aient si vite disparu, et que la *pratique* décrite par Apap ait été si aisément étouffée ? C'est ici que revient, entre le sujet et l'environnement social, le troisième niveau de réalité, celui du champ professionnel. C'est que, la réalité — celle du quotidien — a peut-être trop bien prouvé la viabilité des médiations de quartier. Et le « principe de réalité » — hiérarchique, cette fois — s'est empressé de venir refermer l'ère qui s'ouvrait dans ces quartiers délaissés du Valencien. Là encore, tout redevient affaire de logique (perverse) et d'éthique (déniée). Revenons-en, pour nous en rendre compte, à la confrontation des deux logiques, et à ce que désigne dans les deux cas le statut de médiateur.

Ce sont des bénévoles. Ils sont hébergés au centre social du quartier. Quelques timbres poste et quelques communications téléphoniques, souvent données à leur frais à partir de leur domicile, représentent toutes leurs dépenses : ils ne coûtent rien à la collectivité. On aurait tort d'en tirer argument pour ne pas les prendre au sérieux⁹⁴.

Pensée sauvage et taquinerie domestique

Que logique et éthique soient intrinsèquement liées, Apap en donne un indice dans la conclusion de son article :

Il m'est arrivé, au cours d'un colloque sur la conciliation, d'être interrogé sur la formation technique des conciliateurs de quartier. Comme je répondais qu'ils n'en avaient aucune, qu'il ne me paraissait pas souhaitable qu'ils en eussent, et que leurs qualités propres suffisaient bien aux non professionnels qu'ils étaient, je me suis entendu rétorquer que ces gens n'étaient donc que des « bricoleurs » de la conciliation.

La taquinerie du propos ne doit pas dissimuler en effet l'improvisation intuitive qui a présidé à l'élaboration du projet, ni non plus les correctifs que l'expérience a apportés à ce qui ne saurait prétendre à autre destin que un celui d'une « pratique⁹⁵ ».

Bien sûr, une praxis n'est au départ que tâtonnements et essais. Le but de la pratique n'est pas la production parfaite des rêves technocratiques emplies d'automatisme. Seuls exigent le « sans faute » ceux qui se contentent de rêver l'action, ou d'en donner l'ordre. Le « sans faute » est ce qui n'existe pas, ou plus, ou nulle part ailleurs que dans l'imaginaire⁹⁶. Toute œuvre d'homme, même manufacture de l'esprit, demeure de l'ordre du bricolage⁹⁷. Ce que bâtit le sujet, s'il s'agit bien de sa production, nécessitera toujours une *invention* qui exprime une parole ajustée aux nécessités locales. Tout créateur sait qu'avant de produire l'œuvre définitive, les brouillons tracent le chemin. Cela n'empêche pas les créations les plus singulières d'être tissées de lieux communs, de topoi, de cadres préexistants, mais agencés de façon chaque fois unique. Cette invention n'a pas besoin pour exister de créer *ex nihilo* outils ou recours s'ils existaient déjà ailleurs. Or, parmi les outils entreposés dans le magasin des topoi juridiques, il en est qui, on le suppose, ont été pensés dans un souci d'efficacité : quoi de mieux que ces règles et lois, pour servir de patron aux

⁹⁴ Apap, « La médiation... », art. cit., p.193.

⁹⁵ *Ibid.*, p.197.

⁹⁶ Ça n'en reste pas moins, certes, une catégorie utile au praticien, d'où les scrupules qui ne font pas passer immédiatement à la « pratique », mais appelle d'abord l'expérience, ce moment d'accumulation primitive de confiance.

⁹⁷ Ironiquement, ce sont les artefacts à la plus haute valeur d'échange, ceux de la mode ou par exemple, qui offrent le meilleur exemple de cette éthique du bricolage : « uniques », bijoux et vêtements ne le sont pas pour rien. La preuve la plus irréfutable aux yeux des adorateurs de la loi du marché en est qu'on ne les a pas, non plus, « pour rien ». Gageons que cette loi est d'autant plus vraie quand on refuse de traiter le sujet humain avec le « prêt à porter » de réglementations anonymes, et que la règle doit être donc affinée sur mesure au réel.

institutions que chaque praxis va confectionner ? Chacune, particulière par son objet, singulière par son sujet, contingente par sa localisation, accueille la généralité d'une règle sociale ; mais cette généralité n'est pas le dernier mot, et cède le pas devant le fait universel de la loi symbolique. Intégrée dans la machine praxique, la règle générale ne va pas pouvoir en ressortir indemne, son universalité s'entretisse de singularité. Si cela n'est pas possible, ce sera signe, alors, d'une faillite corrélée, et de l'universel, et du singulier — d'où, dans ce cas, le retour du conflit devant le tribunal, lieu d'application et bras séculier de la règle générale. Mais sur l'établi d'un vrai mécano, les seuls outils sans éraflures ni balafres sont ceux qui n'ont jamais servis. Toute règle, toute notion, tout concept, pour être utile à la praxis, ne peut être que cabossé.

Tout compte fait, il faudrait remercier le taquin qui interpela Apap, tant les idées du paragraphe précédent me semblent n'être, de ma part, qu'une réminiscence d'une page célèbre de *La Pensée sauvage*, dans laquelle Claude Lévi-Strauss propose l'une des conceptions les plus pertinentes jamais proposées de la pensée, qu'elle fut « scientifique » ou « naturelle » : la pensée comme bricolage. Quand Apap ne voit charitablement que « taquinerie » dans le propos qui lui est renvoyé, il est permis d'y voir plus simplement de la bêtise. Et des plus prisées, qui façonne l'idéal qui régit le mode de production des règles et des normes dans la logique hiérarchique. La logique du général, lorsqu'elle est régnante, force le social à ignorer l'existence de la singularité ; sa lecture des faits en élimine tout ce qui est, exactement et symétriquement, promu dans la praxis ; le *teukhein* de la logique du général châtré la réalité singulière pour la faire entrer tout uniment dans l'une ou l'autre des cases particulières qu'elle a prévues une fois pour toutes afin d'y insérer un réel qu'elle veut paranoïquement contenir, surveiller, punir — refouler. Depuis que les « médiations de quartier » ont porté des fruits dans un champ dont tous avaient déjà entériné qu'il était brûlé, près de vingt ans ont passé, durant lesquels les « banlieues » n'ont cessé de s'enflammer. Depuis que cette solution, comme d'autres, s'est vue rabotée, rognée et privée de sa singularité, la crise n'a cessé de croître, à la faveur des camouflages médiatiques (que n'annulent pas les embardees sociales saisonnièrement mises à la une des journaux), du refoulement ou de l'ignorance quant à la nature profonde du démaillage social. Ces trois dénégations de la nature réelle de la souffrance n'ont cessé, et ne cessent d'être, toujours plus calamiteuses, toujours plus fortes — jusqu'au jour où... Ce que l'on refoule aux marges de la société revient toujours lui exploser en plein cœur. Qui vit par la crétinerie meurt par la crétinerie. Même à grande échelle — mais alors, c'est tout le tissu social qui en subit les effets.

La loi de 1993, ou le destin scellé d'une praxis

À force de crétinerie et de doxa, aux soirs de lassitude, on peut se laisser aller à penser qu'après tout, la praxis ne présente qu'un seul mérite durable dont nous soyons assurés : c'est de nous rappeler que toute situation sociale ne peut pas se prétendre une praxis. Ni ce qui était là avant les médiations de quartier, ni surtout ce qui est ensuite venu à la place. Un pouvoir judiciaire a prouvé ses limites et une autre configuration a révélé sa puissance : un tel changement ne passe pas inaperçu. Ce qu'il met à bas et qui n'était qu'imaginaire, c'est la croyance en un pouvoir inefficace. Non que ce pouvoir soit totalement impuissant, mais la croyance, qu'il exige d'être totale, comme toute croyance, ne correspond évidemment plus à son efficacité réelle, pour le moins réduite, et limitée par l'apparition d'une nouvelle pratique juridique. La véritable efficacité du pouvoir, une partie du moins, s'est transportée ailleurs qu'à la place occupée par l'ancien pouvoir, dont l'autorité devenue caduque s'est asséchée en un imaginaire privé de sa communauté de croyants. Reste alors une vacance qu'il n'est plus utile de combler car, si la fonction initiale demeure, elle a changé de terrain de mise en pratique et de lieu symbolique d'efficacité ; elle a déserté la coque d'un statut fortement évidé de sa substance.

À vouloir maintenir ou rétablir cet ancien pouvoir, il n'y a que perte d'énergie, sans gain autre que pour les seuls détenteurs des attributs sociaux de ce pouvoir. Cette évidence est l'acquis des praticiens. Ce qui permet aux médiateurs d'incarner cette évidence, c'est la source de leur autorité : autorité inédite qui les distingue des acteurs hiérarchiques, autorité indéniable parce que nue de toute autre source que la seule pertinence de leur pratique. « Ne rien dire que nous n'ayons fait. » C'est l'une des raisons pour lesquelles,

une fois la praxis née, les praticiens ne « rendent » pas la maîtrise de leur pratique. Et c'est *la* raison qui aura raison de leur existence. A travers la loi de janvier 1993.

L'irrécupérable et l'intolérable

Georges Apap prend sa retraite en juillet 1992. Au mois de janvier suivant, la pratique des médiations de quartier est traduite, et profondément dénaturée, par une loi dont le projet avait été présenté devant l'Assemblée nationale par son rapporteur, Francis Delattre⁹⁸. Officiellement, la loi de 1993⁹⁹ sur laquelle il débouchera s'est présentée comme la traduction d'une expérience pionnière, en des termes plus adaptés à son application généralisée et à la structuration de ses diverses réalités en un champ socioprofessionnel régulé. Elle a les apparences de la reconnaissance, de la consécration et de l'hommage rendu à l'action d'un magistrat au soir de sa carrière. Moyennant quoi, la fonction médiatrice, dégagée par la praxis, se retrouve désormais sous la mainmise de la magistrature : pareille réintégration signa le retour au statu quo ante.

L'acte de décès de la conciliation de quartier a été implicitement inclus dans la loi de janvier 1993 qui a créé les médiateurs de justice. Il s'agit d'agents rémunérés et instruits, travaillant sous le contrôle du Procureur de la République et lui rendant compte des affaires qu'ils peuvent régler. Ils sont placés sous l'autorité de ce magistrat et nommés officiellement à ces fonctions. Ce sont des auxiliaires de justice¹⁰⁰.

Dans la nouvelle loi, le procureur de la République commande à certaines personnes, non plus médiatrices, mais « conciliatrices », de régler sous son autorité des conflits dont il doit ensuite homologuer le règlement. Ces personnes sont nommées officiellement, reçoivent, cette fois, un minimum de formation juridique, et sont agréées par l'autorité judiciaire. Les conciliateurs tranchent et se prononcent sous la forme d'un jugement donnant tort ou raison au citoyen : ce qui était formellement interdit aux médiateurs. Les médiateurs mettaient en œuvre une maïeutique, visant à faire entrer le plaignant et l'accusé dans le défilé de la parole pour atténuer les conflits imaginaires, et trouver avec l'autre partie la voie vers une action commune ; le conciliateur fait entrer les dires de chaque partie dans les cases préfixées d'un discours dont il est le détenteur attitré ; ce faisant, il devient moralisateur, directeur des mœurs. La question portait sur la réparation ; elle ne peut plus désormais viser que la sanction, sous couvert du degré de douceur ou de finesse de son ajustement, mais en rien son dépassement. Là où la présence de la loi se rouvrait au registre du symbolique, elle redevient autoritaire. La coopération directe cède la place à la reproduction de la privation des instances du pouvoir. Il y avait des cadres pour que les paroles circulent dans un « inter-dit » commun ; il n'y a plus que des mots qui reproduisent, euphémisés peut-être, l'empoisonnement du jugement¹⁰¹.

⁹⁸ Ce projet est évoqué, avant donc son adoption semble-t-il, par l'intervention de Jean Mazars, « Expériences et projets relatifs à la médiation en France », in *La médiation : un mode alternatif de résolution des conflits ?*, op. cit., p.319-331. Petit détail de mise en perspective : dans un atelier qui se tenait la veille, Georges Apap donnait la communication portant sur son « bricolage », celle-là même dont cette arabesque a fait sa *substantifique mouelle*. De la radicale hétérogénéité, parfois, entre temps praxique et temps macrosocial...

⁹⁹ Cf. le Décret N°92/1181 du 4 novembre 1992, signé de Pierre Bérégovoy, Premier ministre, Michel Vauzelle, garde des sceaux et ministre de la justice, et Martin Malvy, ministre du budget, paru au Journal officiel du 5 novembre 1992. Je ne résiste pas, on me le pardonnera, de noter la collusion de deux ministères, celui du droit et celui du budget : c'est que, nécessaires rouages d'un certain abord macrosocial des réalités humaines, les échos de cette collusion, jusque dans les dernières citations de cette arabesque, résonneront...

¹⁰⁰ Georges Apap, « La Conciliation de quartier », art. cit., p.43-44.

¹⁰¹ À titre d'exemple de ce nouvel ordre social où dut se mouvoir toute médiation après la loi de 1993, je ne citerai que deux textes, parmi tant d'autres, dont les thèmes reprennent *tous* ceux qu'Apap évoque, mais en les retournant exactement au profit d'une version hiérarchique et macrosociale de la chose. Le premier texte est la plaquette éditée par le Comité de liaison des associations socio-éducatives de contrôle judiciaire, *Guide pour la pratique de la médiation pénale* (conçu, réalisé et diffusé par le CLCJ), 1994. Y figurent nombre de documents nécessaires pour se repérer dans les textes officiels, documents techniques, l'organisation d'une médiation (incluant des modèles de documents utilisables : de la convocation et la lettre explicative jusqu'au compte-rendu au Procureur). Sans oublier le passage

Où trouver le gain social véritable de la loi de 1993 ? — Car assurément, sur le plan de l'organisation et de la concorde citoyenne, ce fut une perte sèche d'intelligence législative et vive.

Le gain ne peut être, à mon sens, que le suivant : la loi de 93 a étouffé ce qui demeurait irrécupérable... et récupéré tout le reste : les oripeaux sans le venin, la dépouille sans ce qui risquait de contaminer le corps judiciaire installé. Qu'est-ce que cet élément irrécupérable ? Il me semble résider en ceci, que la coupure qu'instaura la décision d'Apap n'avait rien de la contestation, et tout de la subversion.

La contestation se pose en contre, face à une autorité. Et quand le pilier qu'elle voulait mettre à bas s'est écroulé (pas toujours grâce à elle d'ailleurs), elle suivra le même sort. Cette mise à bas n'est au demeurant pas aussi répandue que le cas inverse, lorsque soudain la voix contestatrice cesse son discord. La contestation peut facilement être récupérée par le pouvoir en place pour en faire un nouveau masque de son assise, sans que le contenu strictement idéologique soit en question. Le « contre » se change en adhésion nouvelle, comme l'intérieur et l'extérieur d'une veste facilement retournable, sans même parfois qu'on s'en rende compte. C'est que la contestation n'a rien de profondément hétérogène à l'ordre qu'elle conteste, et tous deux relèvent *in fine* de la même logique du même champ, dans lequel les contestataires ne sont que des cas particuliers, bien qu'inversés, des lois organisatrices, réductibles à une même aune de valeur. Les années 80 (et les suivantes donc !), celles-là mêmes qui virent naître les médiations de quartier, ont été une époque très éclairante quant à la façon de récupérer la contestation de la vague décennale qui les avait précédées¹⁰²... Ces mêmes années virent aussi mourir les médiations de quartier par une même récupération.

Mais cette mort laissa un résidu irrécupérable : la vraie vie des médiations, c'est-à-dire tout sauf de la contestation. C'est pourquoi le terme de « subversion » s'avère plus approprié aux médiations de quartier,

obligé par la Formation (p.37) à cet « art difficile » (exit le « bricolage ») : de la création sociale des mythes... et de leurs bénéfices secondaires.

Le second visage de la médiation « officialisée » se lit dans ces quelques extraits d'une intervention de M. Raymond Morey, Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Béziers (*in* Morhain, Yves et Fullada, Antonio (dir.), *Médiations et lien social, un défi pour la démocratie. Actes des 2^{èmes} journées d'étude du Conseil biterrois pour l'accès au droit (12-13 juin 1997)*, plaquette tirée à part, dépôt légal 1998, ISBN : 2-9513144 0 X, p.69-78). En 1997, celui-ci présentait ainsi le cadre légal de la médiation pénale des majeurs, et en particulier ses objectifs (je souligne) : « [la médiation] intervient dans un cadre judiciaire sur mandat de justice et sous contrôle judiciaire. (...) La médiation pénale s'inscrit en principe dans le cadre du pouvoir d'opportunité des magistrats du parquet : * C'est le parquet qui décide de recourir ou de ne pas recourir à la médiation pénale après avoir le cas échéant consulté l'auteur de l'infraction et la victime. * C'est le parquet qui mandate l'instance de médiation pénale. * C'est le parquet qui contrôle l'intervention de l'instance de médiation pénale. * C'est le parquet qui apprécie la suite à donner à l'infraction en fonction du résultat de la médiation. » On appréciera, quant à nous, à sa juste valeur la totale et ironique perte de sens d'une phrase qui vient ensuite : « La médiation restituée à l'auteur et surtout à la victime leur véritable place au sein du processus pénal. Ils deviennent ainsi, sous le contrôle du médiateur, les acteurs principaux de la résolution du conflit. » À ce titre-là, le Médiateur se fait le Pygmalion (lui-même « pantinisé », évidemment) dans une guignolade qui n'a d'ailleurs pas trompé les citoyens véritablement concernés par le projet d'Apap... Quant au médiateur, « il doit expliquer aux parties : - le cadre juridique dans lequel il intervient (mandat de justice – droit de consulter un avocat) (...). Le médiateur doit être formé sur le plan juridique et psychologique (...), susceptible d'être apporté par l'Inavem : Institut national d'aide aux victimes et de médiation pénale. » On comprend alors que ce même intervenant ait cru bon de préciser, non sans ironie, certes : « Vous savez qu'en France en matière pénale, tout est prévu par la loi ou le règlement, la justice pénale est une justice qui ne laisse pas place à l'imagination. » On l'aura compris, en effet... Même si le manque d'imagination n'est pas a priori un défaut quant à la loi, on aura aussi compris tout ce que la loi de 1993 a fait, non pour pérenniser une aire déjà imaginée, créée, fertile, mais pour faire rentrer les imaginations dans les rangs. C'est-à-dire, tout ce qu'elle permet en termes de verrouillage comme champ juridique, de « structuration » économique, politique, socioprofessionnelle, formatrice, de la nébuleuse des médiations (cf. Annexe et Pierre Bourdieu, « La force du droit. Éléments pour une sociologie du champ juridique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°64, 1986).

¹⁰² Cela ne signifie évidemment pas qu'à la même époque, il n'y eut pas autre chose que de la contestation. Je sais le côté toujours quelque peu dérisoire de ces généralisations générationnelles.

et ce pour plusieurs raisons. Négatives, tout d'abord. Il n'était évidemment pas question, pour un procureur dans l'exercice de ses fonctions, de « contester » et de mettre à bas l'appareil judiciaire dans sa dimension étatique, et encore moins dans sa raison d'être sociale. À aucun moment le magistrat n'est sorti de ses prérogatives statutaires. Pour le dire plus clairement : nulle visée de renversement « révolutionnaire », au sens habituel du terme, ne guida l'action d'Apap. Et, faut-il le dire, pas moins la récupération n'a pu entacher a posteriori la droiture morale de ce procureur dont la carrière a pourtant eu, en d'autres occasions, à souffrir de cette indépendance d'esprit vis-à-vis des personnes occupant les plus hautes instances de la magistrature. C'est en-deçà que s'est située son action¹⁰³. Avec les médiations de quartiers, il ne s'agit pas de contester l'autorité en soi du champ judiciaire, mais de voir qu'à côté de ce qu'il soutient, il est d'autres piliers tout aussi fondateurs pour l'ensemble de l'édifice social : des lieux où, autant que par la voie hiérarchique, se décide et se vit ce qu'il en est des lois. Ces lieux, que l'on croyait subordonnées, en fin de compte, à l'autorité judiciaire officielle, en sont des aires limitrophes et, à tout le moins, complémentaires.

Ce qui pourrait nous faire confondre contestation et subversion, c'est la position paradoxale, qu'apparemment elles partagent. Il faut cependant distinguer. La subversion incarne la version profonde du *paradoxe*, qui n'est pas la prise à rebrousse-poil de la doxa par la contestation, mais ce qui fait *trouée* dans le tissu doxique, et impose une dimension transversale et hétérogène, donc non récupérable par l'opinion consensuelle qui règle l'appartenance à un champ de croyance socioprofessionnel. Là où la contestation se pose en « contre », la subversion se pose en « creux ». À strictement parler, Apap n'a fait que proposer : proposer des choses non dites jusqu'alors, des lieux non repérés ou retenus. Autonome dans sa portance, la subversion ne se limite pas au parasitage contestataire et propose, pose au devant de tous, à l'attention de quiconque veut bien voir, une nouvelle aire possible où construire une action, et incarner une éthique. Dans un bloc constitué de certitudes prêtes à l'emploi, par ce vide maintenu le temps d'une absence de réponses attendues, sourd inévitablement de l'angoisse. Si la contestation irrite, la subversion angoisse : le vide soudainement ressenti face à la proposition de G. Apap a immanquablement suscité des résistances en proportion.

Or il n'y a pas de « subversion de la subversion » alors qu'il peut y avoir une récupération de la contestation. À l'inverse de la contestation, le creux de la subversion ne peut être comblé sans se voir trahi dans sa profondeur, perverti et étouffé. Le retour des subversifs dans le giron doxique n'est pas seulement un retour en arrière, qui annulerait une parenthèse (cela, c'est le sort pauvre, mais constant, des contestataires « repentis », « assagis »), c'est une perversion. La perversion est la destruction d'une fidélité et d'une affirmation véritables. Elle détruit un sujet – là où, dans la contestation, il n'y avait qu'un semblant de subjectivité singulière, sous couvert d'une excitation passagère. C'est exactement ce qui est arrivé avec les successeurs des « médiateurs de quartier ». Je ne m'attarderai pas ici aux personnes qui, présentes avant 93, « passeront » du côté de la nouvelle loi et accompagneront l'enterrement de leur propre praxis : je veux parler plus profondément des modalités légales par lesquelles a été châtré ce qu'il y avait de vif dans l'organisation des médiations, de ce qui poussait hors du cadre général avec l'imprévision de tout organisme vivant, dialectisée dans le travail de toute édification symbolique. Rabotées et meurtries pour entrer dans des cadres statutaires prévisibles, ces choses vives enfin rentrent dans l'ordre, mais au prix de leur vie. Ce que perd la subversion à ainsi retourner dans la logique générale, c'est sa valeur de singularité.

Mais alors, si la subversion du projet des médiateurs de quartier ne porte pas sur les bases étatiques d'un système judiciaire qu'il ne s'agit pas de mettre à bas, sur quoi porte-t-elle ? Sur ce qui en fait, non les cadres ultimes, mais le cœur de tout : la marge de subjectivité du magistrat. Est-ce par sens de la responsabilité

¹⁰³ C'est à ce niveau que selon des modalités bien particulières, l'action proposée par Georges Apap demeure, qui sait, révolutionnaire : non pas au sens marxiste, de renversement de l'état macrosocial actuel par un autre état macrosocial, mais au sens marxien plus fondamental, du programme d'une dialectique négative de la praxis. Lecture délivrée par Adorno, moins érodée que d'autres en tout cas par les dérives des régimes socialistes du XX^e siècle, et qui ont incarné ce qu'Alain Badiou nomme quant à lui la séquence de l'État-parti de l'hypothèse communiste (Alain Badiou, *Circonstances*, 5. *L'Hypothèse communiste*, Paris, Lignes, 2009).

que l'on mit fin à une expérience qui, au prix il est vrai d'une complexification de quelques uns des codes établis et de quelques ralentissements dans le classement de dossiers, avait bel et bien fait ses preuves en termes de paix retrouvée ? La réponse réside dans la question : assurément non. Est-ce alors la liberté qui a manqué, pour perpétuer cette expérience ? Tout aussi peu, puisque cette liberté avait bien trouvé à s'incarner dans l'acte d'un sujet, et assez fortement pour faire naître cette pratique ; or perpétuer ne peut être plus difficile que de créer. Si aucune de ces deux dimensions n'explique la disparition des « médiateurs », c'est alors la troisième dimension qui est touchée : le pouvoir.

Qu'est-ce que ce procureur qui permet qu'un règlement de conflit se passe de son intervention, et cela, avec des garanties de sérieux que ne peut refuser de reconnaître sa hiérarchie ? Qu'est-ce, sinon la preuve que les citoyens peuvent se voir donnés le pouvoir de décider d'eux-mêmes et de leur sort ? Qu'est-ce, sinon le spectre de ce qui porte le nom d'un concept lourd d'histoire : la démocratie directe ? Qu'est-ce, sinon redessiner le pouvoir de produire des lois et de les faire vivre, comme une fonction qui n'est plus la propriété exclusive de la hiérarchie judiciaire ?

Face à cela, quel visage la hiérarchie réticente a été contrainte de montrer à la praxis des médiations de quartier ? Le visage d'un pouvoir réactif dès qu'on tente d'en partager l'exercice avec d'autres acteurs et d'autres instances. De là à penser qu'un tel pouvoir n'est plus la fonction commune qui a pour sujet le peuple, mais la propriété d'une partie seulement de la société¹⁰⁴...

Mais là n'est pas encore le plus insupportable. Le pire, c'est qu'un magistrat, sans aucun prosélytisme, use de sa liberté pour redistribuer *son* pouvoir, sans pour cela outrepasser un seul instant ses prérogatives : au sein d'un corps défini par l'appartenance au même statut et la détention des mêmes pouvoirs, il n'en faut pas beaucoup plus pour qu'une telle interprétation du « sens de la responsabilité » passe, pour nombre de collègues, pour une trahison, ou au moins une très gênante remise en question par l'exemple... Le pire est qu'Apap n'a pas déployé son geste dans le registre de la contestation, par la revendication syndicale, par exemple¹⁰⁵, à laquelle tout professionnel peut recourir tant qu'il n'enfreint pas les lois tacites qui fondent la doxa et les lois de la représentativité formelle de son propre champ. Il a outrepassé cette limite, il a rendu indéniable le constat, et ineffaçable l'inscription, d'un autre lieu où l'on pouvait mieux respecter et traiter l'objet même qui définit la raison d'être du champ judiciaire, et donc la source de son autorité. L'intolérable est un vécu subjectif : il est suscité par la profonde liberté dont a fait preuve un magistrat dans son *hexis*, comme dirait Bourdieu, et prouvant ipso facto que les autres avaient déserté le potentiel subjectif d'une telle *hexis*. Sous ce geste, se révèle l'irrécupérable : et alors, on n'est plus dans le vécu subjectif, mais dans un positionnement logique et éthique.

¹⁰⁴ Est-il anodin que, depuis les années des « médiateurs », et tout particulièrement sous les deux derniers gouvernements, se réduise l'aire de liberté laissée aux fonctionnaires pour exercer leur droit de libre-arbitre, celui-là même d'user en conscience de leur pouvoir ? Un rétrécissement qui, toujours plus, resserre l'aliénation hiérarchique et cloue l'individu à sa seule responsabilité, sans autre recours que de l'endosser, sans pouvoir agir sur ce dont il n'est plus qu'un transmetteur ? On répète assez que « le procureur de la République » est le porte-parole du Garde des Sceaux, sous-entendant par là qu'il n'est que cela — écrasement de l'indépendance statutaire de la magistrature sous la hiérarchie du fonctionnariat dont le premier bénéficiaire est, comme par hasard, le corps politique des élus qui incarnent les plus hautes fonctions de l'État. De même, il n'y a plus de sujet dans ce pastiche qu'est la loi de 93 : un mime de jugement sous couvert d'une délégation de pouvoir, cela ne peut donner qu'une mascarade qui n'a rien à envier à ce qui, dans la même période, a fleuri en guise de « démocratie participative » et d'« éducation à la citoyenneté », fleurs de rhétorique moralisatrices à l'attaque du béton armé des dalles de banlieues. Une rhétorique qui, hélas, n'a pas plus d'efficacité que la rhétorique populiste et sécuritaire de certain candidat à la fonction suprême de l'État, sur une même dalle à Argenteuil, un soir de campagne...

¹⁰⁵ Ce dont, par ailleurs, Georges Apap ne s'est pas privé. Cela ne limite pas le rôle du syndicat à cette seule fonction, cela va sans dire. L'érosion de la participation syndicale dans le monde salarié est pour beaucoup dans la dérégulation croissante, économique et sociale, dont souffre notre pays. C'est cette dérégulation que les médiations isolent, et dévoilent, comme le véritable enjeu, derrière les voiles du sentiment d'insécurité, de la violence, etc. Cette focalisation est peut-être, ceci expliquant cela, l'une des raisons qui explique la mort des médiations de quartier.

Il faut dire toute l'étendue de cet irrécupérable subversif et hétérogène des praxis : car il est aussi leur radicale limitation. À aucun moment la pensée ou la pratique des médiateurs, et surtout pas celles de leur initiateur, n'ont remis en cause l'existence de la hiérarchie judiciaire ni sa légitimité propre. Ce que nous enseigne la praxis, c'est qu'elle n'est pas la panacée universelle. Locale et restreinte, elle n'est pas faite pour remplacer telle quelle un appareil d'État qui organise et structure une nation de la taille territoriale, démographique et administrative de la France. La démultiplication de praxis ne peut avoir pour visée de remplacer le fonctionnement hiérarchique, avec son système d'intégrations étagées et ramifiées de niveaux administratifs qui correspondent aux différentes échelles de regroupements de la population d'une nation.

Vis-à-vis de la logique macrosociale, la position première de la logique praxique est l'hétérogénéité : position complexe, au sens que donne Morin à ce terme, faite au moins de liaison et de distinction, d'émergence et d'intégration. Poser la praxis comme l'une des modalités de la vie sociale, à côté du champ macrosocial, c'est l'appel à repérer, respecter et déployer cette hétérogénéité avec laquelle pourra, ou non, s'articuler la logique déjà mise en place par la gestion hiérarchique. Dans l'immanence historique où naît une praxis aujourd'hui, il arrive que les deux logiques s'articulent : l'une, verticale et hiérarchique, n'est pas obligatoirement là pour écraser les possibilités de déploiement de l'autre, horizontale et praxique, et pour jouer à son égard le rôle d'une imposition transcendante¹⁰⁶, et indiscutable. Qu'ensuite, la logique praxique tente de s'accorder à la logique macrosociale, en en intégrant à son tour les valeurs — en réinstaurant comme ici une concorde citoyenne —, ou bien que les deux logiques entrent dans un antagonisme fomenteur de luttes, c'est un autre affaire. Ce qui marque avant tout la praxis, ce n'est pas d'être révolutionnaire, c'est d'être singulière. Que cette singularité se déploie ensuite, ou non, en un devenir politique révolutionnaire à l'échelle macrosociale et des situations collectives de masse, cela reste un point logiquement second, aussi bouleversant que puisse se révéler ce point dans l'existence de la praxis et l'équilibre du champ social. L'existence des médiations de quartier, tout comme celles de la classe coopérative ou de la psychothérapie institutionnelle, qui concerneront les prochaines arabesques, voilà qui impose le constat qu'une praxis véritable peut naître sous la chape de n'importe quel béton ou presque. Mais dans le cas des médiations de quartiers, à aucun moment, une prise quelconque n'a été laissée, dans ces singuliers édifices, à la logique macrosociale, quand bien même cette dernière eût été au service d'une cause « émancipatrice ».

¹⁰⁶ Au départ (et donc au point de départ entre les deux logiques), la logique macrosociale, entièrement régulée par la logique du général, ne peut reconnaître, dans toute situation locale, que deux cas de figure : soit il s'agit d'un cas particulier du champ, soit il s'agit d'une situation contingente, *indifférente* au regard des lois du champ. En aucun cas il ne peut s'agir d'une possibilité pour qu'émerge et se structure une logique du singulier. Il est impossible de lire le local comme lieu d'émergence d'une praxis. Or ce qu'appelle l'expérience de la praxis est fondamentalement la prise en compte du singulier : demande hétérogène à la logique générale du pouvoir, pour laquelle on est soit un cas particulier acquiesçant à la loi, soit un cas particulier prétendant à la renverser, donc la renverser pour son propre compte, soit un cas qui, dénué de toute conséquence réelle à l'échelle macrosociale, n'a donc aucune existence légitime. Ce point de vue n'est pas seulement interne au champ des praxis. Il peut aussi, à sa façon et avec ses propres limites, éclairer par exemple l'absence de représentativité de tant d'acteurs sociaux et politiques classés à gauche dans ce qu'on appelle le « dialogue social ». On peut entre autres penser au décalage qui s'est fait jour, en 1968, en 1995 et en 2003, entre les syndicats dits « représentatifs » et leurs bases qui, comme on dit, les ont sur le terrain « débordés », c'est-à-dire précédés dans bien des cas par des coordinations interprofessionnelles initiées spontanément, autogérées et structurées. Décalage dont les conséquences furent l'essai de nouvelles représentativités, plus ou moins durables. Dans la période récente, et toujours dans la même aire idéologique, on peut penser à la naissance de Sud dans le champ syndical, à partir de 1995 ; mais aussi, à la croisée de plusieurs terrains de lutte, on peut penser aux mouvements citoyens qui, sur la base des luttes interprofessionnelles de 2003, et autour du référendum pour le projet de Traité constitutionnel européen, ont tissé un réseau de Cual (Comités unitaires antilibéraux), lequel n'a finalement pas résisté aux enjeux de représentativité et de comptage auxquels les acteurs politiques macrosociaux sont vite revenus à la première occasion massive, à savoir l'élection présidentielle de 2007. Les municipales de 2008 et, à l'heure où sont écrites ces lignes, les européennes de 2009 ne sont que la preuve, s'il en était besoin, du retour à la logique macrosociale dans ce champ d'expérience.

Ainsi, dans la faible mesure, il est vrai, de sa dimension, la conciliation pénale drômoise contribue à un certain apaisement social. À ce titre, elle peut être le minuscule rouage d'un dispositif de prévention de la délinquance. L'erreur serait de vouloir l'ériger en institution capable de réduire significativement la marginalité¹⁰⁷.

C'est là toute l'exemplarité de cette expérience praxique, et du rapport de ses initiateurs à leurs inspirations algériennes et chinoises : malgré, par ailleurs, les engagements politiques et syndicaux majeurs d'Apap, ses positions idéologiques ne sont à aucun moment venues écraser la part de désir qui se dialectise dans le faire d'un groupe restreint de sujets. Quand il s'agit de la machine praxique, ce ne sont pas ces lignes aliénatoires massives qui décident seules de l'être-là du sujet, ni du régime de son intégration dans sa pratique. Elles ne sont pas déniées, mais subordonnées, comme tous les éléments de croyance, au travail du symbolique et de la production de la valeur : de cela, s'assure la fonction de l'analyse institutionnelle¹⁰⁸. Ni justicier, ni policier, ni confesseur, ni prêcheur, le médiateur est un travailleur du symbolique, un habitant de sa pratique.

En une loi, l'abrogation de la Loi

Reposons donc la question : où est le gain véritable de la loi de 1993 ? Pour quoi, sinon pour qui, est-ce un gain ? Le gain fut tout simplement la fermeture d'un champ d'efficacité, non prévu mais pas indifférent du point de vue de la hiérarchie judiciaire et des acteurs reliés (avocats, etc.). Aux yeux des détenteurs exclusifs de la fabrique sociale des lois et de leur application (et de son marché...), la régulation symbolique, propre au champ des praxis, ne pouvait être perçue que comme une logique antagoniste, sur un terrain impartageable. La logique macrosociale est celle de l'exclusivité des prérogatives et des espaces figés. Cette exclusivité mène à une vision somme toute concurrentielle du champ judiciaire. La logique hiérarchique ne peut entendre la preuve, que lui donnent les médiations de quartier, qu'elle peut s'articuler avec une autre logique, logique de la complexité où acteurs, législations et espaces, ont beau être les mêmes, ils rendent à nouveau possible tout un ensemble de réponses. Mais cette exclusivité n'est pas qu'une question d'occupation du terrain par tel ou tel ; elle tient plus profondément à une vision de ce que peut être l'être social : on est coupable *ou* victime, et rien d'autre. La loi administrative promeut la logique du tiers exclu. Telle exclusivité évacue la possibilité d'un sujet qui, peu importe son ancien statut, puisse décider de devenir *autre* que victime ou coupable : responsable. Responsable de quoi ? De cette possibilité elle-même : sujet d'une ouverture réglée du régime de la loi. C'est la logique praxique, dans laquelle il n'y a pas d'indifférence entre l'objet du choix laissé libre au sujet et l'éthique qui gouverne cette politique : l'une embraye sur l'autre, les deux formant un cercle tant définitionnel que réel. À régime praxique, la concurrence cède le pas à l'articulation et la limitation réciproque des deux logiques.

Le retour des médiations sous les fourches caudines de la hiérarchie stoppa le déploiement d'une réalité aux multiples visages. Sauf que désormais, cette réalité qui pouvait à la rigueur passer pour inaperçue avant 1985, ne le peut plus après 1992 ; elle apparaît alors sous son vrai statut : elle était refoulée. S'il veut être maintenu et non pas abandonné, ce refoulement est dorénavant obligé de s'étendre *aussi* au discours né des médiations, et qui s'est articulé comme révélation et traitement de cette réalité. Un tel redoublement du refoulement, touchant ce que les médiations de quartier donnent à voir et de la réalité et de leur théorie, révèle l'impuissance du discours judiciaire à accepter la complexité qu'il prétendait réguler, et qu'il pourrait au moins décider à présent d'admettre. L'appareil hiérarchique se ferme au réel selon la forme grammaticale bien connue de la forclusion, c'est-à-dire la négation totale : logique paranoïaque de la forclusion au réel. Etant bien clair, une fois posé le caractère indéniable, *et* de certains malaises, *et* de

¹⁰⁷ Apap, « La médiation... », art. cit., p.197.

¹⁰⁸ Une telle conception, pourtant si modeste de la citoyenneté, apparaît comme subversive. Dans le même temps, sans qu'on y trouve rien à redire, la révolution guevariste se vend sur des tee-shirts, des expositions sont consacrées au design de la Chine de Mao, et Staline redevient le modèle autorisé de l'ultranationalisme russe. Voilà qui en dit long sur le fossé entre la subversion et une certaine conception de la révolution, et sur ce qui demeure vraiment inassimilable par les modes de pensée dominants : le désir.

certaines façons de les accueillir et de les résoudre, que pareille négation devient carrément dénégation. Refus de comprendre, de saisir un objet de pensée dans son irréductibilité, et de le catégoriser sans le dénaturer ; refus de prendre et intégrer à soi une altérité si ce n'est pour la nier en tant qu'altérité et en désintégrant le ferment d'hétérogénéité qui seul, pourvu qu'il soit accueilli par de la praxis, pourrait débloquent la situation ; refus, donc, d'admettre qu'une nouvelle discoursivité peut et doit être articulée autour de cette émergence singulière. Décidément, le mérite minimum assuré de la praxis est de révéler que tout n'est pas une praxis...

Les causes à cette dénégation sont claires. Accepter de comprendre véritablement ce qui résiste et ne se laisse pas réduire aux lois générales, c'est remettre en cause un fondement social qui dépasse les enjeux de pouvoir ou de marchés, fondement plus profond, même, que toutes les différences de position idéologique : la croyance en la légitimité de l'organisation étatique du champ judiciaire. Cette croyance¹⁰⁹ est fondatrice du champ, en-deçà, même, de n'importe quel autre aspect matériel, technique ou administratif de son organisation.

Tout cela éclaire le niveau de l'enjeu : l'objet de la récupération par la loi de 1993 n'est pas le contenu proprement dit du travail d'Apap. Le sort qui lui a été réservé a montré à quel point ce contenu peut être tranché, disséqué, trié et dépecé, tâche dont se sont chargées la mise en forme par les bulletins officiels — quant à la procédure —, les promotions — quant à l'homme — et la mise aux oubliettes — quant à l'œuvre. Cette irréductibilité, profonde, ne se réduit pas à l'antagonisme de deux points de vue différents sur la façon de bien régir la concorde sociale : cela se réduirait à un désaccord seulement idéologique, de contenu doctrinal. L'irréductibilité est d'ordre structurel, tant dans la pensée que dans l'action. Cette structure est sous-jacente aux conditions de possibilité sociales et professionnelles des médiations de quartier : tout se joue en ces couches profondes où logique et éthique se rejoignent, ou plutôt se distinguent et, nées d'une même articulation du réel, déploient leurs deux régimes propres d'action et de présence au monde. Au niveau des faits, cette différence de structure s'incarne dans l'irréductibilité de la praxis à tout schéma hiérarchique : reconnaître la praxis pour ce qu'elle est, une coopérative, est impossible sans un profond bouleversement de la conception établie de l'équilibre entre responsabilité, pouvoir et liberté. Au final, et sous les naïvetés de surface et de convention, percent les seuls enjeux qui catalysent le réel du champ macrosocial : les enjeux du pouvoir, de son maintien et de sa prise.

La praxis, dans ces conditions, peut apparaître aussi dangereuse symboliquement que les canons de la Garde républicaine en 1871 : et comme eux, les mainteneurs de l'ordre macrosocial n'auront de cesse que de la récupérer. Même si, de nos jours, ce n'est plus par des Versaillais que l'on récupère des canons, mais par une législation bien comprise que l'on tente de neutraliser le potentiel socialement soignant et politiquement agissant du peuple. L'enjeu véritable est la nature de la pratique de la justice sociale. À quoi obligeait cette praxis des médiateurs de quartier ? Au deuil d'une toute-puissance. Toute-puissance imaginaire puisque réellement inefficace. Or, dépasser le seuil au-delà duquel l'aliénation au symbolique délivrerait de l'imaginaire, dépassement que tout petit d'homme doit effectuer s'il désire grandir, la société dans laquelle nous vivons ne le peut apparemment plus¹¹⁰. Mais cette toute-puissance imaginaire se réalise bel et bien en effets dévastateurs : non seulement, impuissante, elle laisse pourrir la situation sociale, mais pire encore, c'est la fondation symbolique qu'elle entache et qu'elle ruine, en associant à son échec gestionnaire l'instance abstraite, mais sacrée, de la Loi. Que rappelle au contraire la praxis judiciaire, sinon que l'incapacité de l'appareil hiérarchique n'a rien à voir avec la loi en soi, mais découle de ce que la logique gestionnaire a fait du mandat symbolique confié par le peuple ? La société qui ne peut exister sans

¹⁰⁹ Elle est proche, dans mon exposé, de l'*illusio* bourdieusienne — pour ne pas dire qu'elle l'évoque très précisément : seul un scrupule théorique me retient de faire directement référence à un concept qui demanderait beaucoup plus de précision dans son exposé.

¹¹⁰ Constat qu'il faut entendre seulement comme une apparence d'incapacité ; les moyens de redevenir capable d'une telle tâche existent, l'existence de praxis le prouvent. Le problème est que cette apparence participe de la réalité d'un renoncement qui, toujours plus, fait croître la part effective de l'impuissance de la société, qui se trouvera toujours plus happée par la spirale de ce dont elle n'a pas su affronter à temps la réalité.

fondement symbolique a exclu, hors du spectre de ses recours, sa propre loi fondatrice. Telle est peut-être la nature anthropologique profonde de la perversion macrosociale, lorsque ce niveau d'organisation de la société refoule toute *possibilité* de praxis. Réel et imaginaire exclusifs de tout symbolique : le régime macrosocial, c'est la forclusion sociale du symbolique¹¹¹.

C'est ainsi que l'institution a récupéré une pratique qui échappait à son pouvoir et qui confiait au citoyen des responsabilités jugées trop lourdes pour lui. L'institution a gagné contre le citoyen, ce qui est dans l'ordre des choses¹¹².

Voilà ce qu'a révélé le geste d'Apap, lui qui n'a pas forclus sa parole ni ses actes à la réalité des « quartiers ». Tel est le seul gain assuré, par-delà leur condamnation à mort, la seule trace que les médiations de quartier semblent, dans le champ social, nous avoir laissés.

Peut-être percevez-vous à travers ces propos quelque amertume. Il est bien vrai que je suis amer, parce que je continue de penser, et je le dis sans aucune modestie, que la conciliation de quartier était une belle idée.

D'ailleurs, elle ne coûtait rien à la collectivité, ce qui suffisait à la condamner dans un monde où tout ce qui prétend fonctionner sans tendre sa sébile, est ravalé au rang d'utopie¹¹³.

*

Est-ce à dire rien ? Dans la précarité des praxis

Si nous nous laissons aller à n'interpréter le *devenir* des praxis qu'à l'aune de leur *avenir*¹¹⁴ macrosocial, il ne resterait effectivement des médiations que « le constat abrogé qu'elles eurent lieu c'est-à-dire rien ». Pourtant, la dernière phrase de *L'homme nu* de Lévi-Strauss, mise en exergue à cette première arabesque, est une leçon non de désespoir, mais d'évacuation de l'espoir, et nous ramène au terminus de toute analyse praxique : le contraire de l'espoir n'est pas le désespoir, mais le courage¹¹⁵.

¹¹¹ Je ne fais qu'indiquer une telle perspective ; pour en indiquer la profondeur dans le champ qui nous occupe, je ferai résonner l'écho de cette analyse de Legendre : « La symbolique dont j'ai parlé énonce en réalité une Règle de la dépendance, remarquablement favorable à l'exploitation des faibles par les faibles sous la vigilance des grands, érigés en modèles, en omniscients, en donneurs prestigieux et méchants, investis enfin des attributs de la grande menace. La prolifération des petits paysans, propriétaires de leur lopin de bureaucratie, signifie une grande aptitude à capter le bienfait, mais l'incapacité d'en jouir sans le besoin réparateur, car cette propriété déguisée, soigneusement cachée et qui doit l'être (elle représente le désir et sa défense), protégée par une enveloppe agressive stipulant la défaite de l'État, s'accompagne d'un profond sentiment d'angoisse, dont les spécialistes de la politique électorale (et en général tous les spécialistes de la récupération, préposés à simuler la participation, la démocratie, etc.) assument partiellement la décharge. Les assujettis dans la bureaucratie publique (lieu principal où s'ensevelit et se conserve le discours canonique en France) manifestent à quel point, à l'aide d'un mythe compliqué maternel-paternel, l'institution gouverne, en faisant appel au double sens de la jouissance et de la peur, sans qu'il soit jamais possible de surmonter positivement (je veux dire : au cours d'un choix qui serait progressivement énoncé dans l'institution pour faire la critique de l'histoire dans le discours juridique) ce dilemme, construit pour maintenir entre ces deux pôles une infranchissable distance. Reste à savoir à quoi jouent à leur insu les nouveaux manipulateurs, prétendus négateurs du discours traditionnel (...). » (Legendre, *L'Amour du censeur*, op. cit., p.229) Bien sûr, le point à ne pas rater, est que quand Legendre parle de « symbolique », il parle immédiatement du symbolique à régime macrosocial, et que c'est sur l'irréductibilité du régime praxique que je me tiens pour tenir qu'il est possible d'être fidèle à un ordre symbolique tel qu'il ne soit pas perversi.

¹¹² Apap, « La conciliation de quartier », art. cit., p.44.

¹¹³ Apap, « La conciliation de quartier », art. cit., p.44.

¹¹⁴ Pour reprendre, là encore, une distinction deleuzienne évoquée dans *L'Abécédaire de Gilles Deleuze*.

¹¹⁵ Par cette formule, j'adhère à l'interprétation du texte de Lévi-Strauss donnée par André Comte-Sponville, dans un *Océanique* consacré jadis à l'auteur des *Mythologiques*, série d'ouvrages dont *L'homme nu* constitue le quatrième et dernier tome.

Mais qui désigne ce « nous » ? Le sujet collectif mais peu souvent nombreux, actuellement inexistant sauf à l'état de souvenance, dont le seul mérite est de faire en sorte que la trace des médiations de quartier ne se soit pas inscrite seulement pour finir, archivée ou biodégradée, recouverte sous les sédiments du champ macrosocial et de sa logique qui entasse les êtres et les projets. Le dernier mot, le dernier souffle des médiations de quartier ne peuvent se déduire de leur dernière occurrence en date... C'est là, tout de même, l'avantage de la logique praxique sur la logique massive : sa précaire dentelle, à l'existence discontinue, peut « disparaître » de la surface physique de la société, sans pour autant disparaître alors et s'être éteinte à jamais.

C'est peut-être même son seul avantage : sa fragilité est à l'image de sa force, et le précaire et le sérieux marquent les dimensions qui s'y composent en éthique. Car si la praxis nous apprend que tout n'est pas une praxis, elle affirme, et c'est son éthique, qu'elle-même n'« est pas » une praxis *une fois pour toutes*. Il n'y a pas de « mauvaise » praxis, au sens où cette appréciation dépendrait d'une maladresse personnelle ou collective. Il y a ou il n'y a pas praxis. Une praxis est là, ou elle n'est pas là. L'alternative est d'existence, et dans pareille alternative, n'est pas praxique tout ce qui peut à chaque instant faire dégénérer les médiations de quartier en une procédure machinale, procès sans sujet. Or *tout* peut causer une telle dégénérescence, pour peu qu'il n'y ait pas du sujet là, pour peu qu'il ne soit pas précieusement veillé à une telle présence. Relâcher la vigilance est interdit. Moyennant quoi, commettre une erreur n'est plus un crime, redevient possible personnellement ou collectivement, et pour peu qu'elle soit reprise, parlée, située, enclenchée dans la boucle permanente de l'institutionnalisation qui ne laisse jamais faiblir la présence subjective et la sous-jacence collective de la praxis.

Loin de cette précarité, le discours officiel, d'une politesse parfaite dans ses désamorçages, n'en demeure pas moins d'une efficacité optimale pour saborder tout ce qui pourrait, pas même le faire implorer, mais seulement installer aux marges de sa doxa l'affront de quelques non-évidences.

Voir en quoi il y a praxis au lieu d'un ersatz macrosocial, c'est aussi saisir pourquoi une simple expérience, surtout quand elle a le mauvais goût de devenir une « pratique », peut très vite se faire étouffer sous des honneurs à effet « posthumisateur ». Décidément, la subversion n'est pas davantage tolérée au fur et à mesure que vieillit la société qui l'engendre. Le destin des médiations de quartier est là encore, là enfin, parfaitement exemplaire.

Durant la période, courte, où existèrent les médiations, des outils ont été mis en place pour proposer des régulations sérieuses du malaise des quartiers. Mais l'expérience cessa, et les outils ont été déposés là où leurs sujets ont bien dû, à un moment, les laisser pour partir continuer ailleurs leur existence. Depuis ces années, là, ces outils sont demeurés. Là, dans les marges de la société, qui depuis, se sont encore plus marginalisées ; dans ce que les Autorités du champ judiciaire continuent de tenir pour le caniveau des bricoleurs, les zones floues d'une possible subversion que l'odorat d'une certaine caste renifle de très loin. Mais les outils et les trésors des praticiens demeurent ailleurs, aussi. Au cœur, et dans la mémoire des sujets.

Dans un des quartiers où avaient fonctionné ces médiations, deux jeunes gens avaient ouvert un bar sans alcool, pour les beurs et les musulmans. Le jour de l'inauguration, j'étais invité, mais je n'ai pas pu y aller. Le lendemain, je suis venu m'excuser. Vingt-deux ans après, l'anecdote a été racontée à un documentariste qui faisait un film sur ce qu'à Valence, on appelle encore « les quartiers ». Même si je n'ai plus revu ces gens depuis maintenant seize ans... Que ces jeunes se souviennent de moi, cela m'est très réconfortant.

Et si je puis me laisser aller à mon tour à un peu de taquinerie, je raconterai une petite anecdote... Des années après ma retraite, j'ai été invité à plusieurs occasions, par les médiateurs ou par les populations de ces quartiers. Je me suis enquis auprès d'eux de ce que mes successeurs avaient fait. Personne n'a su me donner ne serait-ce que leur nom¹¹⁶...

Georges Apap a instauré des repères pour des praticiens, et un repaire pour une subjectivité. En cela, il y a du ferment d'éthique dans son geste. Il fait bon savoir qu'à l'aube, déjà néfaste, de l'aire de régression sociale dont nous subissons toujours plus le zénith malodorant, et où la résignation face à ce qui est devient

¹¹⁶ Georges Apap, entretien avec l'auteur.

une évidence très utile aux casseurs d'une société de la mutualisation des bonheurs et des malheurs, quelque chose a eu le mérite d'exister plutôt que rien, qui *donc* porta une possibilité de vie commune et bonne.

*

Ainsi s'achève cette arabesque, rompue il y a près de vingt ans.

La reprise de son tracé, il est hors de question pour moi d'en chercher les bribes chez ceux qu'officiellement on a désigné comme les héritiers des médiations de quartier selon Georges Apap. Ce serait, à mon sens, confondre ce que furent les médiations de quartier avec leur dégénérescence¹¹⁷. En profitant de l'achronicité, dont seules peuvent se prévaloir les pratiques qui ne passent pas avec les modes, il me semble plus utile d'aller chercher ailleurs, en pleine banlieue parisienne des années 60 et 70, dans deux classes primaires. Là, il nous sera donné de reprendre à nouveaux frais ce que peut signifier cette vie commune faite de coopération et de langage, lorsque la praxis n'est pas coupée net dans son existence par la logique macrosociale. Lorsque, sur un geste de courage, embraye la vie des lois et des institutions.

Ou : quel est le visage d'une vie institutionnelle à régime pratique ?

Béziers, mai 2009.

¹¹⁷ Ce constat n'engage que moi. Je serais évidemment heureux de voir mon pessimisme démenti. Démenti *d'un point de vue pratique*, s'entend (cette nuance s'éclaircira peut-être à la lecture de l'annexe de cette première arabesque).

Annexe à la première arabesque

Scrupules bibliographiques

À tout ce qui précède, il faut poser quelque limite.

Cette première arabesque a pris pour fidélité praxique de partir d'une expérience singulière, et donc de sa description propre, imposant ensuite sa propre logique intégratrice aux enjeux macrosociaux, ainsi entrés en ligne de compte, mais à leur rang — selon le programme fixé en fin d'avant-première arabesque. Il n'était donc pas question de faire une présentation générale du phénomène des médiations. Pour cela, je renvoie le lecteur à trois groupes d'ouvrages, parmi pléthore de publications dans ce champ bibliographique d'une fertilité décourageant toute soif d'exhaustivité.

Entrée balisée dans cette forêt, un bref ouvrage de synthèse, introduction a posteriori à ces deux premières décennies de l'idée de médiation juridique, a été écrit par Michèle Guillaume-Hofnung : *La Médiation*, Paris, PUF, « Que sais-je ? » n°2930, 1995 (1^e édition), 2000 (2^e édition corrigée). Et, évidemment, je renvoie à la lecture du Décret N°92/1181 du 4 novembre 1992, signé de Pierre Bérégo, Premier ministre, Michel Vauzelle, garde des sceaux et ministre de la justice, et Martin Malvy, ministre du budget, paru au Journal officiel du 5 novembre 1992.

Dans les ouvrages que mes recherches sur le projet d'Apap et Obrégo m'ont fait rencontrer, je repérerai tout d'abord, majoritaires, les analyses proprement centrées sur les enjeux macrosociaux. Je renvoie surtout au groupe d'études de Jean-Pierre Bonafé-Schmitt, seul ou avec son Groupe lyonnais de sociologie industrielle¹¹⁸. Ces études constituent une approche du phénomène de la médiation d'un point de vue macrosociologique. Elles sont basées sur une analyse comparative des médiations selon les différents terrains où celles-ci se développent (médiation familiale, de quartier, juridique, scolaire, d'entreprise, etc.), selon les aires géographiques et les traditions nationales qu'elles impliquent, et enfin selon la double distinction entre type d'abord (communautaire ou de « sous-traitance ») et de forme d'intervention (professionnelle ou « civile »). Ces études donnent un aperçu sociologique, historique et politique des enjeux de la médiation. Par rapport à l'analyse praxique ici développée, elles aident à construire plusieurs dimensions de l'objet de cette arabesque, dont le trajet leur demeure cependant transversal, pour trois raisons principalement. Premièrement, le choix de perspective mène l'auteur à faire de l'expérience initiée par Apap et Obrégo (à laquelle il se réfère dans chacun des titres ci-dessus) un cas de médiation comme « sous-traitance » par la hiérarchie judiciaire de ses prérogatives à une association civile : ce qui, expressément, est l'inverse de ce que défend Apap, quant à la lecture politique de son projet. Le classement de Bonafé-Schmitt est, de fait, exact : seulement, il est insuffisant pour saisir, dans les situations données, la différence des logiques à l'œuvre (praxique vs immédiatement plongée dans les pressions macrosociales). Limite méthodologique constitutive de toute approche macrosociologique, légitime aussi loin qu'elle est repérée et acceptée, et qu'elle ne travaille pas à occulter d'autres phénomènes qui ne relèvent pas de son

¹¹⁸ Parmi les textes rencontrés à l'occasion de cette arabesque, je ne citerais que ceux qui sont contemporains du projet d'Apap et Obrégo : Jean-Pierre Bonafé-Schmitt (dir.), *Journée d'étude sur les pratiques de médiation*, Groupe lyonnais de sociologie industrielle (« Glysi », UA 894 du CNRS), Université Lumière-Lyon II, 1987 ; Jean-Pierre Bonafé-Schmitt, « Une esquisse d'état des lieux de la médiation », *La Médiation dans tous ses états, Le Groupe familial* n°125, octobre 1989, p.5-15 ; « Contentieux familial et médiation. Une comparaison internationale », in Ehrard Blankenburg, Jacques Commailles et Marc Gallanter (éd.), *Disputes and Litigation, Oñati Proceedings* n°12, 1991, Oñati international institute for the sociology of law, p.105-125 ; « La Médiation, un nouveau mode de régulation sociale », *Le Droit au quotidien, Histoire de développement* n°20, 1992, p.31-35 ; « La ou les médiations des conflits », *Violences, conflits et médiations, Migrants-Formation* n°92, mars 1993, CNDP, p.114-135 ; « Les Boutiques de droit », *La Demande de droit, Informations sociales* n°22, p.58-65. Proche de ces travaux, citons également Yves Bruneau, *Médiations de quartier, l'expérience de Valence, 1985-1993*, mémoire de DESS de sociologie appliquée au développement local (présenté sous la direction de Jean-Pierre Bonafé-Schmitt), Université Lumière-Lyon II, septembre 1989.

analytique. Deuxièmement, le projet valencien est classé par Bonafé-Schmitt comme « communautaire¹¹⁹ », dans la mesure où les médiateurs sont des habitants de chaque quartier : ce qui, là encore, n'est pas adéquat à mes propres acceptions du terme « communautaire », que j'oppose quant à moi au modèle républicain, porteur d'une conception de la citoyenneté au sein de laquelle Apap ne cesse à aucun moment de se situer, ne serait-ce que dans la mise en place de la démocratie directe et des conditions d'accès à celle-ci. Enfin, par choix de l'échelle à laquelle sont présentées ces médiations, c'est un point de vue macrosociologique que déploient les études de Bonafé-Schmitt : ces expériences sont immédiatement étudiées dans la logique macrosociale, immergées dans le donné de la situation sociale non travaillée à échelle praxique ; et si l'on regarde la discussion, serrée et instructive, que mène Bonafé-Schmitt, ou dont il se fait l'écho, on retrouvera chacun des points que j'aborde quant à moi, tout en distinguant entre les deux approches une différence de régime. Bonafé-Schmitt rend compte des médiations à régime macrosocial ; j'en rends compte à régime praxique. D'où, par exemple, que certains enjeux soient strictement symétriques, et inverses dans leurs positions. Un premier point : la question de la formation, reconnue dans les deux cas comme centrale, mène à des positions strictement opposées entre Apap et Bonafé-Schmitt — quant à sa définition —, et à des réalités qui ont peu à voir, entre la transmission du savoir praxique et la formation homologable dûment recherchée par une profession en voie de reconnaissance et de constitution comme champ professionnel. C'est le second point : le constat, commun, de la constitution du métier de médiateur comme élément d'un champ socioprofessionnel. Bonafé-Schmitt rend bien compte de la logique qui mène clairement de la pratique de « bricolage humanitaire » aux codes d'un champ au sens bourdieusien du terme (il se réfère à l'article de Bourdieu, « La force du droit. Éléments pour une sociologie du champ juridique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°64, 1986). Notre arabesque, quant à elle, s'est intéressée au cas particulier de la médiation juridique, à la dégénérescence de la praxis des médiations de quartier par leur récupération légale et hiérarchique par ledit champ juridique, par leur réintégration sous le contrôle du pouvoir centralisateur de l'administration d'État.

D'autres ouvrages ont été consacrés à la question de la médiation et qui, bien que concernant d'autres domaines d'application, dont le discours est très proche, dans le contenu et l'orientation, de ce que développent et Apap, et cette arabesque. Ainsi, certains propos de Jean-François Six (président du Centre national de la médiation), déjà cités : de portée philosophique, ils sont à ce titre tout à fait en accord avec cette arabesque, pour peu qu'ils s'entendent avec une oreille praxique. Quant à savoir si lesdits propos, et plus généralement les positions de Six, s'énoncent eux-mêmes à régime praxique, je renvoie à *Le Temps des médiateurs*, Paris, Le Seuil, 1990 et *Dynamique de la médiation*, Paris, Desclée de Brouwer, 1995. Autre ouvrage, de première qualité intellectuelle : Laurence Cornu, Claire Denis, Françoise Nérisson, Émile Rocard (éd.), *Pratique éthique et médiation familiale*, APMF (Association pour la médiation familiale), 2003. Les auteurs, membres de la Commission éthique de l'APMF et ayant synthétisé des discussions avec des médiateurs, livrent un faisceau de considérations tant sociales que psychologiques et anthropologiques ; en particulier, l'éthique y est expressément présentée comme rattachée à la question du symbolique.

¹¹⁹ Bonafé-Schmitt, « Une esquisse d'état des lieux de la médiation », art. cit., p.13. Noter, ailleurs, un autre terme pour désigner les médiations faisant appel aux personnes des quartiers concernés : « approche culturaliste » (on le trouve par exemple dans Wieviorka (dir.), *La Médiation, une comparaison européenne*, op. cit., p.107. Dans les deux cas, est choisi le point de vue anthropologique, appelé précisément culturaliste. On voit bien à cet égard qu'il n'est pas question dans cette arabesque de rejeter ces analyses macrosociales, qu'elles soient sociologiques ou anthropologiques, mais de les situer quant à l'échelle de leur approche et, *donc*, dans ne pas croire la logique sous laquelle elles sont développées comme immuable lorsqu'elles se dialectisent avec la logique d'autres réalités humaines. Intégrées dans une situation fonctionnant à régime praxique comme les médiations de quartier de Valence, ces logiques ne sont plus le dernier mot de l'analyse — à bien des égards, elles en constituent au contraire le donné de départ. Sur un plan théorique, cela reviendrait à rendre à nouveau indistinct la singularité du champ des praxis ; pratiquement, cela renforcerait la croyance dans l'émergence du « champ juridique » (au sens macrosocial, bien sûr, celui que vise Bourdieu dans « La force du droit. Éléments pour une sociologie du champ juridique ») ; sur le plan éthique, cela aboutirait, encore une fois, à enfermer les sujets singuliers dans des cases identitaires.

Néanmoins, la différence d'avec le point de vue d'Apap est que d'emblée, le travail de l'APMF se situe dans le cadre de la structuration du champ socioprofessionnel de la médiation, visant ainsi à l'établissement d'un « code de déontologie » pour une catégorie dûment reconnue, autorisée... On est alors en présence de l'un de ces fameux « codes éthiques », dont une note de l'avant-première arabesque précisait déjà qu'ils n'ont rien à voir avec l'éthique d'une praxis, et qu'ils sont plus du côté d'une édicition d'interdits ou de permissions que du côté de cette articulation à régime praxique des valeurs qui portent un sujet dans son faire et dans son être : peu importe l'intelligence dans le propos par ailleurs, c'est le cadre de ce propos et la structure de pensée qui le moule qui l'imposent. Comme dirait Castoriadis, on évolue dans le *legein* dont a besoin le champ pour asseoir et autoriser son fonctionnement macrosocial : des lieux qui monopolisent l'autorité, désignant ceux qui ont ou non droit à être reconnus comme appartenant au champ, lieux de pérennisation et donc de reproduction, et qui par conséquent ont partie liée à l'enjeu fondamental de la formation. On se retrouve toujours, au final, aux antipodes de ce qu'Apap et son principe d'action restreinte visaient : ne jamais enlever aux praticiens le pouvoir de leur pratique, de leur maîtrise, et ne jamais distinguer des instances qui, hiérarchiquement dominantes et intégratrices, confisqueraient la manipulation du *legein*, le révélant ainsi comme pure force coercitive. Corollaire de ces antipodes : encore un texte où les termes et réflexions sont à lire « à régime macrosocial », à la distinction, et en l'occurrence à rebours, du « régime praxique » que ces arabesques se fixent, présomptueusement peut-être, comme seul horizon sérieux d'interprétation.

On l'aura compris, ce n'est pas par manque de pertinence en soi, que je n'ai pas fait état de cet ensemble de recherches, mais par la démarcation de l'analyse praxique par rapport à ces projets. Que cette démarcation débouche sur des divergences notionnelles, théoriques et politiques, cela est une autre question. Cette question méritait d'être marquée, et d'apparaître comme centrale, tant elle noue l'éthique et la théorie ; et comme toute vraie question, elle appelait une réponse qui engageât l'auteur de cette arabesque. Aussi, quand cela m'a semblé inévitable, *et alors seulement*, ai-je cité certains titres non plus seulement comme sources, mais comme pièces à charge de la vision macrosociale, qui a triomphé avec la loi de 1993, mais qui n'avait pas attendu cette date pour dominer la totalité du champ juridique. Citer des œuvres dans le seul but de les critiquer ne m'a jamais séduit : ce serait d'une éthique inverse à toute praxis, et c'est pourquoi, face aux limites rencontrées dans la réalité par l'objet de la première arabesque — la mort de la praxis des médiations de quartier —, je préfère continuer en laissant se dessiner, par une deuxième arabesque, le chemin vers une définition toujours plus affinée de la précaire singularité du souci praxique pour son objet propre : le sujet.

Cela ne devait pourtant pas empêcher le lecteur de se faire sa propre opinion sur le phénomène des médiations, dans son ensemble et dans toutes ses dimensions. D'où cette annexe.

Deuxième arabesque

Le sérieux, le précaire et l'humour

Pédagogie institutionnelle

Viris bonis dicendi peritis.

L'enfant, comme l'adulte, ne s'intègre au groupe que lorsqu'il s'y sent nécessaire, quand il existe pour les autres. Mieux vaut ne pas parler de coopérative avant que tous n'aient une responsabilité et un pouvoir, avant que tous ne soient entrés dans le groupe-classe.

Fernand Oury, « Les métiers, une institution bien pratique », 1999

Infans : qui ne parle pas... Est-ce une raison pour ne rien entendre ? Obstinément, dans l'école qui fait taire, nous donnons la parole à ceux qui peut-être ne l'auront jamais : projet insensé. On ne voit guère d'inconvénient à autoriser la gesticulation verbale, à laisser dire, faire causer, ou cultiver le beau langage, mais s'il s'agit d'apprendre à exprimer son désir, à se faire entendre, d'apprendre à s'entendre avec d'autres, on parle d'utopie... Chacun est à même d'imaginer des conséquences sociales et politiques. Est-il vraiment souhaité que le tout-venant, les producteurs, les usagers, les consommateurs et les consommés, les mal-lotés, les sous-instruits, les femmes, les jeunes et, pourquoi pas ?, les instituteurs, soient en mesure de donner leur avis ?

Aida Vasquez, Fernand Oury, *De la classe coopérative à la Pédagogie institutionnelle*, 1971

Cette deuxième arabesque nous fait entrer dans le cadre d'une praxis déjà constituée : les classes primaires ayant recours à la pédagogie institutionnelle. Le but n'est pas ici de présenter ces classes et cette pédagogie dans leur ensemble¹²⁰. Il s'agit entre autres de préciser quelque peu l'approche sémiotique des relations qui peuvent s'établir au sein d'un milieu scolaire, pour peu que celui-ci soit ouvert au sujet présent en tout être, enfant comme adulte. Cette approche se base d'une part sur mes séjours dans des classes pratiquant la pédagogie institutionnelle et ayant recours aux techniques Freinet, et d'autre part sur les écrits des praticiens théoriciens de cette pédagogie institutionnelle. Je présenterai cet ensemble dans le premier tiers de cette arabesque, mais également au fil de notes : on voudra bien excuser leur ampleur, nécessaire à situer le détail et la portée de ce qui se joue ici, mais que le lecteur pressé pourra passer s'il souhaite arriver aux deux dernières parties. Ce texte, tel qu'intégré à cette deuxième place, vise à poursuivre plus avant l'étude de ce que peuvent être un univers humain à régime praxique, et une existence en son sein en tant que sujet véritable. Mais avant tout, quelques précisions notionnelles sont utiles.

Dire que tout milieu est sémiotique revient à dire, plus simplement, qu'il est un milieu de langage. Dès lors que nous entrons dans la doxa du champ éducatif, une précision, qui ne va pas de soi, s'impose immédiatement : ce qu'on entend par « milieu de langage » va bien au-delà d'un endroit où on apprend à bien parler, à bien s'écouter et à bien s'entendre — cette triade représente la demande sociale qui est faite

¹²⁰ Ces réflexions sont extraites d'une enquête beaucoup plus large (et non encore publiée) sur la praxis et le discours de la pédagogie institutionnelle. Plus précisément, ce texte est pour l'essentiel issu d'une intervention faite sur l'offre de Jean Oury, en mai 2004, à la clinique de La Borde, dans le cadre d'un stage de formation à la psychothérapie institutionnelle. J'en ai ensuite déployé quelques pistes, précisé des détails techniques qui permettront de situer rapidement cette pédagogie et le fonctionnement d'une classe coopérative. Enfin, il est fait usage de notions déjà introduites dans l'avant-première et la première arabesques, qui ne seront par conséquent pas toujours rappelées, ni même développées.

aujourd'hui à l'école primaire : refondre dans l'éducation citoyenne le vieil idéal humaniste¹²¹. Sans nier cet idéal, la pédagogie institutionnelle rappelle qu'un milieu de langage, plus profondément, est un *lieu* : un espace donné qui se structure symboliquement, et qui ne se contente plus de réguler la surface des intercommunications conscientes et des jeux de prestance ou de technique qui s'y déploient. C'est un lieu qui agit dans l'humanisation de l'enfant, là où sa structure singulière, autant dans la sphère de l'être que dans celle du langage, se dialectise en entrant dans le symbolique, d'où émerge un dire qui ne se réduit ni à du normé ni à de l'informe. La classe, pour peu qu'elle soit travaillée par certaines techniques, et pour peu qu'on y tienne compte de certaines dimensions fines, peut faire office d'un tel lieu symbolique. En son sein, l'enfant peut jouer (ou rejouer, comme c'est de plus en plus nécessaire) son entrée dans son existence propre, une entrée toujours plus fine, toujours à affiner, affirmer et affermir. Cette couche profonde où se décide le rapport de l'enfant au désir de grandir, et donc l'investissement par chaque enfant du milieu de la classe, détermine la couche plus visible, mais *seconde*, des apprentissages proprement dits. On aura beau sophistication à l'extrême les dispositifs et les exigences didactiques, si l'on ne fait porter l'effort avant tout sur cette « pédagogie des profondeurs », la question du désir d'apprendre et de l'efficacité de l'école à remplir sa mission culturelle et sociale resteront sans réponse¹²².

Comment refonder aux yeux de l'enfant le sens de son être-là dans une classe primaire ? C'est tout l'enjeu du métier d'instituteur tel que l'articulent, depuis plus de cinquante ans, les praticiens et théoriciens de pédagogie institutionnelle. Ce n'est donc pas à moi, qui ne suis pas instituteur, d'en parler. Par contre, pour avoir travaillé avec certaines et certains de ces instituteurs, qui m'ont accueilli dans leurs

¹²¹ *Vir bonus dicendi peritus*, « Un homme de bien, qui sache parler ». Cette citation est de Caton l'Ancien, si l'on en croit selon Sénèque le père, *Controversiae*, I, préf. 9. Quintilien l'a reprise (*Institution oratoire*, XII, 1). Cette définition, représentative quoi qu'il en soit de la pensée romaine, désigne l'idéal de l'Orateur. L'orateur devient ainsi la figure emblématique, à même de maintenir la posture (*hexis*) et les mœurs (*ethos*) du citoyen romain, et de sauver l'ensemble de sa société, par son exemple, sa force d'engagement et son influence auprès de ses contemporains. On a également cru qu'elle était attribuable à Cicéron. Et de fait, on n'a aucune peine à voir, peinte en elle, la personne de Cicéron, Exemple de l'orateur romain. Il vécut (et fut assassiné) durant une période de trouble politique profond de sa Cité, et toute sa réflexion théorique sur son art, la parole, était constamment tendue par les enjeux réels de sa pratique, sur le forum comme dans l'arène politique. Une telle implication de la maîtrise de la parole dans la vision de l'éducation de l'homme et dans l'édification de la société est bien plus dramatiquement affirmée chez Cicéron que chez, par exemple, le fondateur de la rhétorique classique : Aristote. (cf. Francis Goyet, *Le Sublime du lieu commun. L'invention rhétorique dans l'Antiquité et à la Renaissance*, Paris, Champion, 1996.) Je n'entre pas dans le débat historique de l'interprétation de la formule chez Caton, et me contenterai de noter que la conscience qui naît dans l'Antiquité, quant à ces enjeux pragmatiques du langage, et les notions qui servent à l'exprimer, aura des conséquences incalculables sur l'histoire de l'Occident, et en particulier, pour ce qui nous concerne, dans la conception que nous nous faisons de l'éducation. Par contre, étant donné l'aspect artificiel que prend dans l'école française l'enseignement correspondant à l'antienne consensuelle de l'« éducation à la citoyenneté », les limites sont bien vite atteintes, du pouvoir donné aux enfants de délibérer et de décider quant à leur vie scolaire. Et on est loin du sérieux profond que donnait Cicéron à la rhétorique : de ce point de vue, l'école primaire de notre pays est plus proche de la vision « scolaire » de la rhétorique que développe par exemple Quintilien, et du statut d'entraînement qu'Aristote donnait déjà non pas à la rhétorique (dans *La Rhétorique*, il est bien question de la pratique réelle, sociale, de la parole), mais à la fonction propédeutique de ce que, surtout dans le tome V de l'*Organon*, il nomme la *Topique*, ou l'art d'aborder le monde par la parole aux moyens des lieux communs la pensée et de l'opinion, les *topoi*. (Et de fait, le concept de Lieu est sans doute l'un des plus importants dans le champ rhétorique, et des plus cruciaux pour une articulation des rapports entre parole est éthique — je renvoie à l'exposé qu'en donne Georges Molinié dans son *Dictionnaire de rhétorique*, Paris, Librairie générale française, le Livre de Poche, 1992 (édité seul, ou réédité dans Michèle Aquien et Georges Molinié, *Dictionnaires de poétique et de rhétorique*, Paris, Le Livre de Poche, « Pochothèque », 1999).

¹²² Tous les débats à la mode, mais pas nouveaux pour autant (sur la méthode de lecture, sur la priorité ou non aux contenus, au didactisme ou au pédagogisme...) ne sont que des paravents navrants (quand ils ne sont pas tout simplement réactionnaires), là pour cacher l'absence de réponse face à la souffrance généralisée des sujets qui font l'école — enfants comme adultes, enseignants comme parents —, et surtout, absence du côté des institutions censées détenir le savoir formateur, ou des autres, problématiques ou privées, qui lorgnent sur le marché de la formation...

classes et dans leurs groupes d'élaboration, en tant également qu'ancien élève d'une classe de pédagogie institutionnelle, et en tant que sémioticien, je voudrais proposer deux vignettes, rien de plus, assorties de quelques remarques quant à une anthropologie culturelle possible de ces classes. Je voudrais évoquer dans un premier temps sur le plan théorique, et surtout, ensuite, dans la concrétude des deux situations réelles, en quoi ces classes sont un milieu complexe et vivant, en quoi elles fomentent, au sens profond du terme, une culture et comment en leur sein, du désir (celui des enfants, mais aussi celui de l'adulte) se branche sur du machinique (l'organisation de la machine-classe, milieu de production scolaire institutionnalisé par ses praticiens, enfants et adulte).

I.

Une pédagogie qui ne serait pas du semblant

La Pédagogie Institutionnelle désigne une pratique de la classe primaire et sa théorie, fondées dans l'immédiat après-guerre par Fernand Oury et continuée depuis avec succès quant à ses résultats, mais restée marginale quant à sa reconnaissance et sa diffusion dans le paysage scolaire primaire français. Il s'agit d'une pédagogie utilisant les techniques mises en place par Célestin Freinet¹²³ et l'apport théorique et pratique de la Psychothérapie Institutionnelle (François Tosquelles, Jean Oury¹²⁴, Félix Guattari). Elle prend en compte le matérialisme, les phénomènes inconscients et les phénomènes de groupe. Ses instituteurs sont, de fait, les premiers à avoir fait entrer réellement les Sciences humaines dans la classe et dans la pédagogie. Leur objectif est de faire de la classe un milieu éducatif, aussi complexe que n'importe quel autre environnement humain chargé d'éthique. C'est-à-dire, pas forcément une petite utopie à la Summerhill, mais un lieu où l'organisation de la vie du groupe peut aider les individus à acquérir plus de responsabilité, de pouvoir et de liberté, et devenir ainsi les acteurs réels de leur praxis (je reviendrai sur ce terme).

Parler de la classe coopérative TFPI (Techniques Freinet/pédagogie institutionnelle) n'est pas facile. J'en veux pour preuve que Fernand Oury et Aïda Vasquez utilisaient, dans leur livre fondateur *Vers une pédagogie institutionnelle*, l'image de l'atomium de Bruxelles pour évoquer le fonctionnement de ce milieu complexe.

Peut-être notre pensée habituelle, linéaire, simpliste, se révèle-t-elle insuffisante devant la complexité de la réalité ?

(...) Figurons-nous chaque élément par une boule, disposons ces boules sur une sphère idéale et relierons chacune des boules à toutes les autres : vous avez reconnu l'Atomium de l'exposition de Bruxelles. Au centre de cette sphère idéale, une place : le lieu de la classe où nous nous trouvons quand nous sommes intégrés dans la classe et soumis à l'action simultanée des différents éléments. Ce lieu nous apparaît comme un

¹²³ Résumé brièvement, les techniques Freinet permettent l'organisation de la classe primaire en une coopérative d'équipes de travail changeantes, modulables ; au sein de cette classe, les techniques d'apprentissage rendent possible le travail individuel et autocorrectif, autorisant une très grande souplesse d'ensemble dans la vie du groupe comme dans le trajet de chacun. Trajet personnel, enfin, qui s'appuie sur des techniques d'expression et de communication (lieux de paroles, texte libre, imprimerie, journal scolaire, correspondance scolaire, album-enquête, etc.) mises au service de la parole de l'enfant dans toutes ses formes (orale, écrite, physique, artistique, logique, manuelle, etc.). Je reviendrai sur la plupart de ces termes dans la suite, en note ou dans le cours du texte.

¹²⁴ C'est ce dernier qui a proposé, en 1953, ce terme à son frère Fernand, lors d'un Congrès, de par la proximité entre les deux tentatives singulières qui s'expérimentaient dans les deux champs, psychiatrique et pédagogique. Ce serait pourtant un contresens que de voir dans la pédagogie institutionnelle un « duplicata », une « adaptation » de la psychothérapie institutionnelle. La pédagogie comme la psychothérapie institutionnelles, à bien y regarder, ça ne s'« adapte » pas. On pourrait lire par contre une communauté éthique entre les deux, que résume bien l'emportement fréquent de Jean Oury face aux compartimentages universitaires : « la pédagogie et la psychiatrie, c'est la même chose ».

champ où peut se produire l'action éducative. (Il n'y a plus lieu ici, de faire la distinction entre les élèves, le maître [F. Oury] et la psychologue [A. Vasquez]). En ce lieu, nous sommes « agis » par les divers éléments, mais nous pouvons aussi agir sur ces éléments, agir et non nous agiter.

Lieu de l'angoisse peut-être, mais aussi lieu de l'action : lieu de vie¹²⁵.

Des livres présentent la classe coopérative TFPI dans sa quotidienneté, son organisation matérielle, institutionnelle, etc. Je ne peux que renvoyer à leur lecture, claire et d'une actualité jamais démentie. Avant de pouvoir, avec plus de précision, questionner cette clarté et cette actualité en toute fin de parcours, l'histoire de Judith et Renélia et celle de Luigi et Ahmed, vous en donneront une première idée, dans la suite de ce texte. Mais avant de dérouler ces deux histoires, il est nécessaire de ne pas se méprendre sur leur contexte : la classe coopérative. En un sens, avant les histoires, un peu de géologie : quel est le sol et l'arrière-pays desquels émerge la singularité de ces noms propres, et ce qu'ils incarnent ?

Dans ce but, des institutions structurent la vie des classes. Mais le terme d'« institution » est plus complexe que ce que l'on entend couramment par « institution sociale ». Voici ce qu'en disent Aïda Vasquez et Fernand Oury :

La simple règle qui permet d'utiliser le savon sans se quereller est déjà une institution. L'ensemble des règles qui déterminent « ce qui se fait et ne se fait pas » en tel lieu, à tel moment, ce que nous appelons « les lois de la classe », en sont une autre. Mais nous appelons aussi « institution » ce que nous instituons : la définition des lieux, des moments, des statuts de chacun suivant son niveau de comportement, c'est-à-dire selon ses possibilités, les fonctions (services, postes, responsabilités), les rôles (présidence, secrétariat), les diverses réunions (chefs d'équipe, classes de niveau etc.), les rites qui en assurent l'efficacité. Nous pensons qu'il est possible d'institutionnaliser le changement, c'est-à-dire de faire en sorte que ce changement soit permanent¹²⁶.

Des enfants en grande souffrance psychologique¹²⁷ ont pu trouver dans ces classes un accueil chaleureux et structurant : la classe s'est révélée être un lieu jouant le rôle à la fois d'une « mère suffisamment bonne mais pas trop », et d'un ensemble ordonné de repères symboliques : lois de vie en commun, décidées lors de réunions, organisation coopérative du travail et des activités individuelles et collectives, etc. Ces institutions, entre autres fonctions, visent à « pacifier » les relations au sein du groupe, et, sur le plan de l'apprentissage et du grandissement, elles permettent aux enfants de se détacher d'images qui souvent bloquent l'accès au grandissement.

Il se trouve que, dans un milieu qui le favorise, les enfants veulent grandir. Importance, là, des ceintures de comportement¹²⁸ qui permettent de situer le désir de grandir, de se voir « grand » dans le regard de l'autre. Ils n'ont aucune peine à comprendre que « l'exigence est un honneur »¹²⁹.

¹²⁵ Aïda Vasquez, Fernand Oury, *Vers une Pédagogie institutionnelle*, Paris, Maspero, « Textes à l'appui », 1967, p.105-106.

¹²⁶ Aïda Vasquez, Fernand Oury : *Vers une Pédagogie institutionnelle, op. cit.*, p.56. De façon générale, les livres de Pédagogie institutionnelle (édités ou réédités aux Editions Matrice, Vigneux), sont des œuvres où la théorie s'élabore et se donne à lire essentiellement à travers des monographies d'enfants, qui décrivent le rôle joué par les outils techniques et analytiques, les institutions et le groupe, dans l'évolution d'un enfant, ou de plusieurs, voire de tout un groupe ou d'une classe. Cela donne des œuvres au style, à la posture et à la teneur bien particuliers, qui n'ont rien à voir avec la littérature de formation ou de recherche à laquelle nous sommes habitués dans le champ universitaire. Je reviens sur cette distinction à la fin de cette étude, qui d'ici là en donnera sans aucun doute une première idée, par quelques « éclats ».

¹²⁷ Y compris des enfants psychotiques, tel Miloud, auquel a été consacré l'ouvrage magnifique de Catherine Pochet, Fernand Oury et Jean Oury : *« L'Année dernière j'étais mort », signé Miloud*, Vigneux, Matrice, 1986. On peut également penser à Laurella, accueillie dans la classe de Mireille Perbal à Saint-Denis dans les années 90, et qui présentait de graves troubles d'ordre psychotique, lui interdisant en particulier la sociabilité minimale pour intégrer un milieu scolaire. Il fallait cinq adultes pour la détacher d'un banc en hôpital de jour. Au bout d'une année dans la classe de Mireille Perbal, Laurella acceptait de travailler dans une équipe d'enfants et d'obéir, avec plus ou moins de tolérance, à un enfant responsable sur un terrain de football... La monographie de cet enfant reste à écrire.

¹²⁸ Pour une définition de l'institution des ceintures de couleur, voir l'annexe 1 à cette Arabesque.

¹²⁹ René Laffitte, *Une Journée dans une classe coopérative*, Vigneux, Matrice, 1995, p. 86-88.

Tout l'enjeu de la pédagogie est de ne pas considérer que le désir des enfants d'être là, à l'école, et de grandir, va de soi, mais au contraire de faire qu'ils deviennent, non pas des consommateurs de connaissances, mais des praticiens du savoir, du pouvoir et de la responsabilité. L'important est que le milieu scolaire, à la place des aliénations à des images toutes faites (du bon ou du mauvais élève, mais aussi de l'accro aux messages préfabriqués et de plus en plus stéréotypés, aux « divertissements » plus ou moins éducatifs, massifs et toujours plus sophistiqués), favorise un rapport d'aliénation symbolique à des tâches, des efforts et des repères identificatoires qui donnent du sens au fait de grandir sur tous les plans. On n'est plus alors, dans ces classes, en présence d'aliénations de l'enfant à une place ou une valeur à désignées et figées. On voit émerger une aliénation au fait même de la valeur, qui redonne sens à la participation à la communauté, et rend à nouveau possible une dialectique de la demande émanant du sujet dans un circuit symbolique : circuit d'échanges interhumains et donc, a fortiori, dans une dialectique des apprentissages. Les monographies d'écolier, qui forment le cœur des écrits de pédagogie institutionnelle, évoquent souvent ces moments où l'enfant « rejoue la partie », renoue avec cette possibilité : valoir quelque chose ; quelque chose de singulier ; de valoir assez la *peine* pour fournir l'effort immense de grandir, parce que soudain, « ça vaut le coup ».

*

La part sacrée

Qui dit aliénation au phénomène de la valeur proprement dit, et non d'emblée à telle ou telle valeur, dit organisation d'un milieu d'échanges neutres. Or, il faut ici rappeler une règle anthropologique fondamentale, à rebours de ce qui fait la loi à une perception des choses à l'échelle macrosociale : loin de l'hypostase de la valeur qui fascine nos civilisations, à savoir la marchandise, il faut maintenir dans ce milieu d'échange l'affirmation d'une chose hors de toute possibilité de réduction à la valeur d'échange, c'est-à-dire à la monnaie¹³⁰. La valeur, c'est ce qui fonde toute possibilité d'échange, mais c'est surtout ce qui en définit la limite infranchissable : désigner les bornes de l'échangeable, c'est désigner ce qui reste de l'ordre de l'inéchangeable. Dans le circuit d'échanges de ces classes, qu'est-ce qui demeure inéchangeable, c'est-à-dire : *qu'est-ce qui y demeure sacré ?*

Ce qui structure une communauté de valeur, c'est avant tout l'exclusion d'un élément du circuit des échanges : ce qui ne peut s'échanger et qui, par opposition, permet à tout le reste d'appartenir au règne de l'échangeable. Or exclure, refouler quelque chose, cela peut se faire de deux façons : soit en le rejetant dans l'inconscience, ce qui ne nous intéresse pas spécifiquement aujourd'hui¹³¹, soit en le marquant négativement. Cette part exclue, hors de toute valeur, c'est le *sacré* — ou, symétriquement, le *maudit*. Si nous vidons ces termes de toute dimension moralisatrice ou religieuse, on peut les définir, de façon neutre — et puissante —, comme ce qui est à la fois marqué et exclu du circuit normal des échanges : c'est ce qui est *tapu*. Sinon ce serait *noa*, « non marqué » : ce serait le danger le plus grave, que la part du sacré ne soit même plus exclue, ne fût-ce qu'en remettre en cause la limite pour la marchander, et qu'elle soit ravalée, amalgamée aux lois de l'économie des biens échangeables. Sa valeur deviendrait banalisée. Le sacré a beau ne pas s'échanger, il n'en circule pas moins à travers les objets échangés : invisible, il coule à travers le flot des échanges, à la façon du *mana* de Mauss. Par rapport à cette place, le contenu de ce que nous jugeons « maudit » ou « sacré » est quant à lui *contingent*. Il change avec les communautés. Ce qu'il faut maintenir au-delà du contenu de cette contingence, c'est son statut structural. Part maudite ou sacrée, peu importe la polarité, il s'agit de la part *négative*, au sens dialectique du terme, c'est-à-dire fondatrice de toute économie,

¹³⁰ Pour une définition de cette institution de la monnaie intérieure, voir l'annexe 2 à cette Arabesque.

¹³¹ Cette tension conscient/inconscient pourrait être rapprochée de la notion d'économie générale proposée par Georges Bataille. C'est ce que Jean Oury a fait durant toute l'année 2002-2003 de son séminaire de Sainte-Anne. J'ai repris cette idée dans « Georges Bataille, économie générale et praxis restreinte », lors du Colloque international *Bataille, Caillois et la science*, University College Cork, Irlande, décembre 2004.

exclue mais indispensable au sein de tout circuit d'échanges des biens. La part négative de tout échange est, par rapport à cet échange, à la fois centrale et exclue. Centrale, car elle est le moteur de l'ensemble ; exclue, car le négatif est de l'ordre du dehors absolu. Ce dehors sans lequel nulle dialectique ne saurait naître, mais que nulle synthèse ne peut récupérer. Adorno parlerait quant à lui d'une dialectique négative de la culture.

La conséquence, apparemment paradoxale, est que si l'on veut définir la substance de cette valeur, on ne peut pas négliger la question du contenu du sacré, de ce qui est reconnu comme tel, sous prétexte que, le sacré étant exclu de notre portée, ce qui le figure en devient par conséquent contingent. Au contraire, en toute logique, il nous faut affirmer, en nous inspirant d'une formule de Hjelmslev, que « le contingent, c'est le substantiel ». Le visage d'un Dieu est toujours changeant, son destin est indissociable de ce qui marque la communauté de ses croyants ; mais en retour, l'organisation de la vie de cette communauté, ses valeurs et sa façon d'interpréter le monde, tout cela s'exprime, prend forme et finalement n'existe, que par rapport à ce signifiant cardinal.

Cela étant dit, le propre d'une classe primaire laïque est de n'avoir rien d'un lieu de culte : que peut donc signifier le maintien d'une part sacrée en son sein ? Vu dans une autre perspective, dans le cadre d'une éducation régie par des Instructions officielles qui fixent les cadres généraux des attentes macrosociales : comment, dans l'univers d'une classe, refuser de réduire la source primordiale de la valeur à une norme fixée d'avance, à une catégorie prédéfinie par les IO avant que d'être expérimentée par l'enseignant, à une définition générale de « ce qui doit et ce qui ne doit pas être appliqué », ignorante de la singularité des enfants et de la contingence qui rend unique chaque classe ? Ce n'est certainement pas en prétendant que « tout se vaut » — c'est-à-dire : ne vaut rien, ce qui ruinerait toute notion de « sacré » — au nom d'un relativisme lui-même généralisé. On connaît la version pédagogique de cette posture : la non directivité, dont on a souvent, à tort, taxé la pédagogie institutionnelle. C'est en étudiant des situations où ce qui se produit n'est pas *gratuit*, c'est-à-dire sans valeur, que l'on pourra mieux s'en rendre compte. Ici, on sera plongé dans deux moments particulièrement révélateurs, de ce qui fait la singularité d'une praxis, par comparaison avec ce qui advient dans une situation similaire, mais à régime macrosocial : ils relèvent de deux lieux communs de la mission scolaire qui apparemment font l'unanimité dans la doxa éducative : respecter l'autre et savoir vivre ensemble.

Dans le circuit des échanges langagiers et culturels d'une classe coopérative, le sacré qui règne en eux, c'est le sujet. Dit ainsi, cela semblera banal, ou pire : consensuel. Dans la pratique, cet impératif est déjà moins évident à repérer et à tenir : toutes ces pages n'en sont que la vérification... Donner dans la quotidienneté de la classe un repaire à cette position sacrée, c'est le but de toute institutionnalisation ; pour cela, il faut déjà le repérer : raison de toute analyse institutionnelle, et qui va relier les deux moments de classe dont je vais parler ici : d'où parle le sujet ? Où risque-t-on de l'écraser sous les captations imaginaires et les statuts ?

*

La classe singulière

Étudier de telles situations, c'est comprendre ce qui agit en elles. La classe est un circuit qui organise les échanges et la production de la valeur. C'est un univers de langage qui tout à la fois produit, favorise des actes et engendre des attitudes. Elle produit des objets : des œuvres (textes libres¹³², dessins, albums-

¹³² Il est utile de rappeler ce qu'est le texte libre, tel que Célestin Freinet l'a inventé dans les années 1920 : devenu un « bien commun » de la doxa éducative, il n'est pas sûr que l'on se fasse toujours une idée correcte de ce qu'il recouvre... « Qui dit texte libre dit écriture. J'écris si j'ai quelque chose à dire à quelqu'un qui n'est pas là : poussé par la certitude d'être lu, tiré par l'espoir d'être entendu. À l'école, normalement, on apprend à lire en attendant d'avoir l'occasion d'écrire : c'est la rédaction (qu'il ne suffit pas de baptiser « production d'écrits » pour la changer). Le texte libre, c'est le contraire : on écrit d'abord et peu à peu on apprend à écrire. Je sais écrire parce que j'écris. J'écris parce que je sais écrire. Le texte libre associé au journal scolaire et à la correspondance permet de retrouver le sens de la

enquêtes, etc.), des travaux émancipateurs pour soi et pour le groupe (les mêmes processus, mais pour passer des ceintures, faire avancer la production du journal de classe¹³³, faire une proposition au conseil¹³⁴, etc.), des tâches nécessaires à la bonne marche de la classe (les métiers¹³⁵), etc. Favoriser des actes : faire son métier, aider autrui, se révolter, travailler le sens des limites qui ne vont pas de soi et repousser au contraire celles qui, allant trop de soi, emprisonnent plutôt qu'elles ne construisent, etc. Engendrer des attitudes : être courageux, être technicien, être responsable, être créatif, être libre, etc. — Et à la croisée de ces objets, actes et attitudes, les deux valeurs dont la société attend que l'école les produise, ou les renforce : des apprentissages et des grandissements. Le premier point de départ anthropologique de la pédagogie institutionnelle est qu'« apprentissages » et « grandissements » ne concernent pas que les enfants : ils nous rendent tous, qui que nous soyons (enfant ou adulte) et à quelque stade de développement que nous nous trouvions dans notre existence, plus forts, plus responsables, plus libres. Tous les enseignants, sans fausse modestie ni sentiment d'avoir failli à leur tâche, témoignent de ce que les enfants leur apprennent autant que ce qu'en retour, ils leur enseignent¹³⁶. En fait, l'apprentissage en la matière provient au sujet d'un

communication écrite : j'écris de la lecture (pour les autres) et je lis de l'écriture (celle des autres). Même s'il ne recouvre pas tout le champ de l'écrit, le texte libre est un outil irremplaçable d'apprentissage de l'écriture. Les différentes techniques d'écriture, à l'honneur aujourd'hui, peuvent l'enrichir mais pas le remplacer, car c'est aussi un outil de la parole (...). C'est une démarche, une structure, une forme (...). Cette parole, (...) c'est elle qu'on accueille au Choix de textes (...) [qui] ne peut être situé que si l'on considère la classe entière, « l'atomium » dont l'adulte fait partie. L'accueil et le choix opéré par le groupe sont une première socialisation de cette pensée singulière, socialisation reprise et amplifiée par la mise au point du texte, son impression et la diffusion du journal. Le texte libre est le point de départ d'une véritable production culturelle.» (René Laffitte et le groupe VPI, *Mémento de pédagogie institutionnelle. Faire de la classe un milieu éducatif*, Vigneux, Matrice, 1999, p.41-42.) On notera que ce qui est décrit ici est bien loin des ersatz que l'on peut trouver dans les recommandations des IO ou dans la façon dont ils sont mis en place dans des classes. Le texte libre suppose une expression qui soit véritablement libre, et ne prend sens que dans un tissu d'autres moments de vie et d'apprentissages.

N.B. : Dans ces notes, les références au *Mémento de pédagogie institutionnelle* sont choisies, de préférence à d'autres ouvrages, en raison de leur recollection pratique et rapide dans ce livre qui, par ailleurs, n'est pas qu'un bréviaire, un dictionnaire ou un ensemble de fiches-guide. Mais ce *Mémento*, récent, ne manque jamais de citer l'historique des principaux écrits où le lecteur pourra aller voir, dans le détail et surtout dans un autre environnement, d'autres présentations de la même institution.

¹³³ Cf. note précédente. Il s'agit d'une publication régulière de la classe qui « contient ce que ses auteurs-réalisateurs, avec l'accord du gérant responsable, décident de faire paraître. » « À la fois générateur et aboutissement, c'est un support privilégié d'expression et de communication. Par le biais de techniques maîtrisées, les textes de la classe sont valorisés et valorisants : ils deviennent des écrits. (...) Comme le correspondant, c'est un objet médiateur qui modifie la structure des relations : on se rencontre « à propos du » journal, la relation est triangulée. Il est générateur de situations « vraies », de « vrai » travail. Il met les enfants en situation directe de lire, d'écrire et de compter. Il impose la coopération, il ne paraîtra pas sans un authentique travail de groupe (c'est une mine de responsabilités à assumer, des plus simples aux plus complexes) : c'est une véritable production collective et sociale. » (René Laffitte, *Mémento de pédagogie institutionnelle, op. cit.*, p.63-64).

¹³⁴ Cf. *infra*.

¹³⁵ Cf. *infra*.

¹³⁶ Dans la collection de clichés sur la pédagogie dont, faute de les dissoudre, on peut au moins faire la liste, notons que l'on s'extasie quand c'est Françoise Dolto qui fait cet aveu, en guise d'hommage, de devoir son savoir aux enfants ; mais que l'on s'en sert, quand c'est un simple enseignant qui l'admet et en établit les raisons, pour montrer à quel point la profession est tombée bien bas, depuis qu'on fait croire avec démagogie aux enfants qu'ils savent tout et qu'on n'apprend plus rien, puisqu'on n'apprend plus par cœur Rabelais et *Le Chat, la belette et le petit lapin...* Réaction qui pose d'ailleurs bien les choses : l'école, c'est pas fait pour les enfants, c'est fait pour les apprenants. Et si les apprenants se trouvent par ailleurs être des enfants, et qui plus est des enfants en souffrance, vite, mettons-les dans d'autres cases — dyspraxiques, dyscalculiques, dyslexiques, hyperactifs, etc. Dommage que, d'une case à l'autre, nulle part l'enfant ne soit regardé dans ses yeux... Car c'est souvent de cet embêtant petit être qui refuse de se laisser découper que proviennent les causes, mais aussi les possibilités de résolution, des énigmatiques blocages de l'apprenant rêvé des positivistes de tout poil.

même lieu : la classe. La communauté scolaire trouve là sa profonde unité, celle qui, vue de la surface, à régime macrosocial, perd toute sa singularité¹³⁷.

Entrer au contraire dans la profondeur de ces situations singulières, c'est comprendre ce qui, dans ce circuit de la production, fait vivre et croître la valeur, autant de ses produits (échangés, utilisés, discutés), que de ses artisans, ou que l'ensemble du groupe lui-même. Chacun de ses membres retire de cette communauté d'échanges la valeur de son travail, rémunéré selon l'étalon monétaire de la classe, et sa valeur propre, respectée au nom de la Loi qui fonde toute valeur au sein du groupe). Arriver à de telles situations d'échanges véritables ne va pas de soi au départ : la classe coopérative ne naît pas en un jour, qui autorise les enfants autant à créer la valeur de ce qu'ils produisent, qu'à être maîtres de leurs outils et moyens de production. Autrement dit, ce ne sont pas seulement des agents de production sociale auxquels on a alors affaire, mais à des sujets. Dans toute classe, quelle qu'elle soit, on n'a pas à faire seulement à des « élèves », encore moins, comme on les désigne aussi dans l'impayable vocabulaire de l'Éducation nationale, à des « apprenants », mais à des êtres humains en éveil. N'importe quelle novlangue n'y changera rien : réduire le sujet à un « apprenant », l'enfant à l'élève, c'est réduire la complexité humaine de la vie de la classe à une norme prédéfinie ; c'est fermer pour tout être de cette classe (autant l'élève que l'enseignant) l'accès au langage et à l'action véritablement libres. C'est, si l'on s'en tient à la seule logique macrosociale, ce qui arrive dans toute classe. Si ce n'est pas le cas, c'est que localement, de la « pensée sauvage », de la pratique empirique, remédie aux points aveugles de cette logique, l'adapte à la vie quotidienne de la classe. La classe coopérative, dans cette perspective, n'est qu'un cas particulièrement aigu, qui a poussé la pensée sauvage et l'empiria à un degré rarement égalé de conscience de soi, d'institutionnalisation et de théorisation. Mais l'intérêt d'une telle conscience de soi, d'une telle institutionnalisation de la classe et d'une telle pensée de la pédagogie consiste aussi à avoir mis en évidence dans le champ éducatif l'existence d'une logique irréductible à la loi macrosociale : les « points aveugles » de cette loi se sont révélés, à force de pratique, l'objet propre de la logique des classes coopératives ; celles-ci ont mis en évidence que la pratique locale et restreinte peut être tout sauf cet ajustement local des IO et des théories qui les sous-tendent, les dirigent, voire les cautionnent ; faire cesser les classes de n'être que les variations ponctuelles et donc contingentes, puisque sans conséquences quant à ce que peut devenir le métier d'enseignant et la structure profonde de l'enseignement. Il n'y a là aucune position anti-théorique : les théories ne dominent pas les pratiques, pas plus qu'elles prouvent leur vanité au contact des réalités. Encore faut-il pour cela que les théories acceptent la dialectique dans laquelle les praticiens les intègrent, à titre d'outils, conceptuels et parmi d'autres, et pour qu'en sorte un milieu à l'autonomie réelle : réelle quant à la logique organisationnelle, dans la maîtrise de sa destinée, et, enfin, dans le discours qui en rende fidèlement compte. La pédagogie ne naît que dans les classes, qu'à partir des classes, et leurs auteurs ne peuvent être que des praticiens¹³⁸.

¹³⁷ Et passe soit pour de la fausse modestie soit pour un échec de la transmission...

¹³⁸ Il n'existe pas, surtout dans le champ éducatif, de « praticien de la théorie », un préposé ou un propriétaire pour la production théorique. Le monopole de la formation et de la recherche en pédagogie, s'il exclut les professeurs des écoles, généralement acceptés sous la forme subalterne de souris de laboratoire ou de caution empirique, est au sens strict une contradiction, et carrément une escroquerie lorsqu'il tente de se faire cautionner sous le doux nom de « pratique de recherche ». (Et l'auteur de ces lignes en sait quelque chose, qui malgré son enseignement didactique en IUFM, ne se considère nullement comme un pédagogue, seulement comme un linguiste et un stylisticien qui apporte son savoir, limité et spécifique, à de futurs praticiens.) Et pourtant une véritable pédagogie est nécessaire : ceux qui pensent que la didactique suffirait à résoudre les problèmes qui dépassent les seuls apprentissages n'ont le plus souvent aucune idée, ni de la réalité d'une classe primaire, ni des réponses qui pourraient venir. L'évacuation de la pédagogie au profit d'une prédominance de la didactique est la tentation qui régulièrement revient prendre le champ éducatif, et à laquelle ces dernières années ont été particulièrement sujettes... L'actuel retour de la formation dans le giron de l'Université, victoire d'une âpre et longue guerre de tranchées, est dans le droit fil du « démantèlement » de l'objet complexe d'une formation réelle : c'est le fractionnement disciplinaire de la classe primaire, dont témoigne l'évolution de la formation des professeurs des écoles. Cette dernière est préoccupée par l'enjeu, certes réel, du niveau de maîtrise (en français en particulier) des jeunes enseignants. Mais d'une part cette question est beaucoup plus vaste et complexe qu'on ne le pense : elle renvoie en amont au trajet universitaire, inadapté dans sa spécialisation même,

À rebours de la « dé-pédagogisation » du débat scolaire, et d'une réduction de la classe à une suite de séquences didactiques, on ne peut sérieusement saisir la spécificité des classes coopératives que si l'on se souvient de ce que Marx appelle une praxis : une pratique productrice d'objets et de valeurs, dans laquelle les praticiens travaillent à devenir maîtres des moyens de production, tant intellectuels que techniques. Dans la praxis de la classe, le praticien peut aussi bien être un enfant que l'adulte. Leur coopérative n'est pas qu'un alignement de tables et de leurs occupants, elle s'organise comme tout autre groupe social vivant : une organisation productrice embraye sur la présence désirante du sujet de l'enfant ; une contingence elle-même intégrée — mais pas réduite — à son environnement sociohistorique. À partir de ces deux données de départ se déploie le travail pédagogique propre : la valeur de ce qui se produit n'est pas simplement didactique, elle est proprement *culturelle* — à condition de prendre ce mot dans son sens anthropologique : la culture ne se réduit pas à « ce qui s'apprend », mais s'étend avant tout à ce qui nous forme et ce que nous formons, c'est-à-dire un ensemble de repères grâce auxquels le monde, nous-mêmes, les autres et nos actions entreprenons la voie du sens. C'est cela qui doit faire l'objet d'un respect, d'une gestion fine, profonde, de la part des institutions qui organisent la vie du groupe. Or ce respect concerne non des agents statistiques, des foules consommatrices, mais des groupes et des sujets. Ne pas tenir compte de cette dimension culturelle mène à la ruine tout projet institutionnel : sans elle, la puissance symbolique tourne à vide, sans plus embrayer sur rien de réel. J'appelle ici « réel » cette valeur qui « nous parle d'elle-même » : celle de l'existence, des actes, des œuvres, l'étoffe dont est faite la vie du groupe et des sujets. Une existence ne demeurera telle qu'aussi loin qu'elle se déploiera au lieu de se refermer ; un acte vivra aussi loin qu'il instaurera une situation neuve qui, à son tour, fera émerger d'autres singularités agissantes ; une œuvre vivra aussi longtemps qu'elle générera une communauté réceptrice et, au-delà, d'autres œuvres inspirées par son existence, d'autres actes, d'autres communautés. C'est dans cette pâte du quotidien, et du renouvellement de l'histoire humaine, que réside la possibilité d'une richesse irréductible à une note, un bon point ou un prix, la seule richesse à pouvoir s'autoproduire, à pouvoir faire tache d'huile et créer par capillarité d'autres situations où de l'humain va émerger.

Mais pour rendre compte d'une telle possibilité d'existence individuelle et collective, intime et commune, Marx négligeait (ou sinon lui, en tout cas beaucoup de ceux qui l'ont lu et fait parler) une dimension capitale que, dans le domaine scolaire, la pédagogie institutionnelle nous empêche d'ignorer : le désir, au sens lacanien du terme. Le désir, pour peu qu'il soit travaillé par un savoir pratique, par la mise au point d'« outils » efficaces et transmissibles, fait émerger le sens à être là et participer d'une situation. Étant données la précarité et la fragilité des praxis, le sens peut vite être ignoré, écrasé, oublié sous « les impératifs socioéconomiques globaux », par les « grands enjeux de société » et autres rouleaux compresseurs idéologiques. Combien d'heures et d'énergie doivent passer les enseignants à penser en termes d'évaluation, de référentiels et d'items à cocher en fin de cycle, d'Instructions officielles, aussi louable soit parfois leur contenu ? Le problème est que ce contenu peut changer avec la mode en vogue ou l'équipe ministérielle en place ; du jour au lendemain, les rouages s'adapteront, les exécutants déclineront la nouvelle doxa avec une même conviction, les maisons d'édition livreront en un temps record des manuels adaptés aux nouveaux rails. C'est là que le contenu de ces injonctions successives devient idéologique, au

des préparateurs qui désormais doivent avoir un Master (mais sans pour autant avoir l'expérience appropriée à l'école primaire), et en aval, à la question de la formation, initiale et continue, du sens qu'elle prend, des efforts pluridisciplinaires qu'elle demande (et que peu d'autres professions exigent à ce degré...), etc. Et d'autre part, la recherche en didactique en France, malgré ce que l'on peut faire croire par facilité ou par tactique, se porte bien ; ce ne sont pas les avancées qui manquent, ni les solutions pour mieux enseigner telle ou telle matière. Je rends ici hommage à ceux de mes collègues dont les travaux, dans les classes, dans les mouvements militants et dans les centres de formation, rendent toujours plus accessibles aux enfants le savoir et sa manipulation. Mais tous ces efforts resteront d'une magistrale inefficacité tant qu'on ne partira pas de ce constat : le problème de l'incapacité à produire des effets sur les apprentissages dans les classes est ailleurs, et la didactique à elle seule ne peut y répondre. Et sur ce point, décisif pour l'ensemble du système éducatif, ce n'est pas tant de didacticiens d'élite qu'a besoin l'école, que d'artisans pédagogiques. Pas tant d'innovations, que, face à ce qui déjà existe et marche, la position sérieuse, enfin, d'un questionnement double : « À quoi ça marche ? » et « Cela peut-il se transmettre ? ».

sens négatif du terme — et ce, aussi « scientifique » que soit par ailleurs leur fondement. Au final, les successions en la matière n'en sont pas à une contradiction près ; sous le flot demeure, ininterrompue, la continuité de la vie des classes. Tout comme demeure, lorsqu'il n'est pas laminé, l'enjeu des plus complexes, malgré l'échelle restreinte à laquelle il nous faut le relever : respecter le désir. Le désir nous introduit à une logique et à une valeur poétiques — *poieo*, étymologiquement, c'est, pour un sujet, créer librement à la fois une œuvre, et la valeur de sa propre existence. Autrement dit, travailler le sens, articuler praxis et poiesis de façon à ce que la première foment la seconde, et que la seconde se réinjecte dans la première. C'est créer les conditions d'une éthique. Rapprocher la poétique et l'éthique n'est pas une incongruité : c'est révéler ce qui fait l'humain¹³⁹. C'est à ce niveau que le Sacré fait retour dans l'éthique. Le sujet, telle est la part exclue au sein des classes coopératives : on y accueille et travaille tout ce qui provient d'elle, sans jamais aller au-delà de ce seuil du symbolique, seuil inaugural, mais qu'elle seule décidera du moment de l'inaugurer, en pénétrant l'aire non sacrée des échanges banals et quotidiens, et en intégrant l'ordre qui les régule.

Toute valeur qui vise à la singularité ne peut ignorer ce « passage obligé » qu'est la prise en compte du sujet. Le problème est que, sacrée, la singularité demeure essentiellement négative. Sa seule place concevable, pour qui veut la respecter, est... hors-place. Elle demeure irréductible à une identité culturelle commune, donc imaginaire : du côté d'une sociologie des groupes, souvent, toute identité se fige en identitarisme ; ce qui particularise en surface chaque membre ne suffit pas pour prétendre respecter ce qui singularise. Pour exister, une classe n'a pas à se transformer en clan, ou à acquérir on ne sait quel esprit de corps, de ces enrégimentements volontaires qui reste l'idéal puéril de toutes les (grandes) écoles. Symétriquement, le singulier dans la vie de l'écolier n'est pas plus réductible à l'anonyme évaluation de son niveau scolaire par les seules normes édictées, générales, qui ne sont qu'un autre visage de la spéculaire « identification » des individus non plus à une culture mais à un statut. Isolée de la complexité de la vie de la classe et de l'existence de l'enfant en son sein, cette évaluation n'est que l'amaigrissement squelettique de la singularité au statut d'apprenant, une aliénation de plus de l'enfant à ce qu'on attend de lui. « On » : le piège à toutes les captations imaginaires des figures de l'autorité. Et ce qui dans cette gangue n'est pas imaginaire mais bel et bien réel, ce sont les effets du figement doxique provoqués sur l'existence des sujets pris dans la nasse, qui n'auront plus dès lors d'autre choix que d'être bon élève, mauvais élève, ou quelque part entre les deux, mais nulle part ailleurs que sur cette ligne où le curseur normatif place les agents de la reproduction sociale — et les bons élèves donneront souvent, ensuite, de bons enseignants...

À rebours d'une telle régie de la vie de la classe par la législation macrosociale disjointe des autres dimensions existentielles, il existe un recours praxique à la norme, à un étalon de la valeur communément reconnu par les êtres qui coexistent dans la classe. Ce rapport peut agir comme le moyen neutre d'intégrer chaque sujet humain, à la fois dans l'ordre de la Loi symbolique de sa communauté, et dans le mouvement de sa création de sa propre valeur. Alors, on peut envisager, de la part des enfants et de l'adulte, « une présence qui ne serait pas du semblant », une présence qui, dans la classe institutionnalisée, instille de la vie, qualité impossible à envisager ailleurs ni autrement, et qui fonde le « régime praxique » de la classe. Un véritable milieu d'échanges symboliques n'est *rien* hors de ce qu'y font et de ce qu'y sont ses sujets, une fois dégagés, tant que faire se peut, de leurs défenses traditionnelles, celles qui étaient adaptées à une situation scolaire habituelle, mais qui deviennent inopérantes et inutiles dans un milieu assaini. Cet assainissement passe par l'instauration d'une Loi elle-même assainie : une loi qui est dans leurs mains véritablement, sérieusement, une loi qui ne serait pas d'emblée décrédibilisée, de n'être qu'une délégation fantôme du pouvoir par l'adulte¹⁴⁰. Une loi qui ne serait pas, non plus, que dans les mains de quelques-uns : si c'est

¹³⁹ Que poétique et éthique se rejoignent ainsi peut éclairer, parmi d'autres interprétations, le rapprochement entre leurs valeurs emblématiques respectives, le beau et le bien. On sait que tous deux, pour leurs vrais amants, prennent un statut sacré. Cela n'est pas sans nous ramener à notre discussion.

¹⁴⁰ Pas clair (JC) En général, celui-ci reste à sa place d'arbitre sans « se mouiller », en dehors et au dessus de ce qui est donc réduit à n'être plus qu'un jeu (démocratique) pour enfants ; et il sonne la fin de la récréation lorsqu'il juge

pour créer une oligarchie de bons élèves ou de meneurs, la démocratie à l'école ne fait que renforcer les comportements habituels — à quoi bon y voir un outil d'émancipation ? Ce n'est plus qu'un moyen de conformation. La loi symbolique ne peut qu'être dans les mains de *tous*, dans les mains de ceux que Fernand Oury peut appeler, mais seulement alors, dans ces conditions, « le peuple libre des enfants ». Il parlait — c'était dans les années 60 — des enfants de sa classe, bien sûr, et non des enfants en général, dans la société, et encore moins de la population des enfants dans l'école de cette société.

*

Noms communs. La « machine-classe »

Machine

Beaucoup de termes ici employés donneront l'idée que « l'école, c'est une usine » : machine classe, production de valeur et d'objets, métiers, équipes... Une précision de lexicologie, donc d'éthique, est nécessaire. D'une part, il faut noter que c'est la société elle-même qui assigne à son école une mission de conformation à la chaîne — et ce n'est l'apanage d'aucun gouvernement particulier, d'aucune couleur politique à échelle macrosociale : tout peut participer à cette fonction reproductrice et « con-formatrice ». On peut même y trouver les techniques Freinet, et les principes et les outils de la pédagogie institutionnelle. Il suffit de voir ce qu'est devenu le texte (dit) libre. Ou le Quoi de neuf ? : moment le plus accueillant de la journée pour la parole des enfants. Cette petite, mais importante¹⁴¹, réunion du matin est réduite à un « passage à l'oral » d'un plusieurs élèves sur un sujet précis et préparé à la maison... La libre parole du Conseil de coopérative racornie en débat plus ou moins philosophique¹⁴² avec lequel on la confond et la remplace souvent, pré-réglé pour faire intégrer à l'enfant la compétence du savoir-dire, le programme d'éducation à la citoyenneté et le sens du débat et de ses structures rhétoriques et conceptuelles (importantes, certes, pour acquérir une pensée critique) : on comprend pourquoi Freinet disait que « l'officialisation de nos méthodes serait la pire des choses »... Ce que, en mes termes, je traduirai ainsi : le régime praxique de fonctionnement d'une classe ne peut être, tel quel, appliqué à l'échelle macrosociale, car dans les deux cas il ne s'agit pas de la même logique, ni, donc, des mêmes réalités sous les mêmes mots. Dans le premier cas, ce sont des sujets praticiens qui s'en emparent, pour faire marcher *leur* classe, déjà existante et dans laquelle un outil tel que le texte libre peut répondre à des problèmes réellement posés, et

que la séance d'éducation à la citoyenneté a assez duré, voire pourrait (le) déborder. Jeu démocratique : oxymore assassin de toute démocratie, de tout esprit de sérieux. Les enfants ne s'y trompent pas.

¹⁴¹ « Il s'agit de donner la parole à tous les enfants. (...) [C'est] une réunion pour dire, ayant à la fois une fonction de libération et d'entraînement à la parole. Accueillir l'enfant au-delà de l'élève. Parfois une occasion, pour certains, de partager un fardeau trop lourd. *Faire de la place* pour le reste. Dire quelles sont les nouvelles depuis la dernière fois qu'on s'est vus, [dire] l'extérieur : famille, école, quartier, ville, pays, monde... et « l'intérieur » : la façon dont on l'a vécu. » (René Laffitte, *Mémento de pédagogie institutionnelle*, *op. cit.*, p.100) Le Quoi de neuf ? est l'une des institutions les plus importantes pour la vie de la classe, mais également pour l'abord du langage par les enfants, et pour l'écoute fine que le pédagogue porte à leur parole, à leur singularité. Le Quoi de neuf ? est le premier pas quotidien que l'institution fait vers le sujet, pour l'accueillir. L'enfant est libre ou non d'intervenir lors du Quoi de neuf ?.

¹⁴² Importance, ici encore, de distinguer les lieux, et leur raison d'être. Un conseil de coopérative, par exemple, n'a rien d'un atelier de philosophie. Le second a une visée réflexive et propédeutique — indispensable au demeurant. Le premier est un lieu d'accueil et d'écoute, où la structure s'ouvre au sujet et où le sujet entend (ou pas) cela. Dans ce conseil où Luigi parle, et où il est à chaque instant question de courage, de loi, de respect et d'éthique, pas une seule fois n'est prononcé un seul de ces mots ; encore moins y est-il tenté « d'élever le débat » par l'enseignant. Il n'est bien sûr pas interdit de penser qu'on pourra reparler, ensuite, ailleurs, de ce qui s'est passé lors de ce conseil ; qu'on pourra, même, faire remarquer à Luigi qu'il faut parfois châtier son langage... Mais on n'étouffe pas la braise de la parole sous la thématization d'un débat. Ou alors on assassine en toute (bonne) conscience le sujet (inconscient).

entravant lourdement la « bonne marche » de la classe. On en arrive alors à quelque chose de bien éloigné de l'usine... Alors : lieu de production, la classe ? Oui, mais un lieu où se pratiquent et s'apprennent une somme de techniques extraordinairement diverses et complexes, et cependant unifiées¹⁴³. Pour donner une idée de la complexité des tâches insoupçonnées par ceux qui ne mettent les pieds dans une classe qu'à dose homéopathique, généralement pour « inspecter », « conseiller » ou « observer », Fernand Oury avait compté le nombre d'actions nécessaires à la « simple » transformation d'un texte libre en page imprimée et illustrée au limographe pour le journal, pauvrement sophistiqué et loin des merveilles technologiques de l'informatique : pas moins de cent huit actions¹⁴⁴, « (...) différentes, à peine comparables, allant de la création libre au travail mécanique¹⁴⁵ ».

La classe coopérative ressemble plutôt à l'atelier d'un artisan, ou plutôt de plusieurs artisans polyvalents. Chaque activité demande des conditions de mise en place très précises si leur déploiement veut respecter le travail des autres compagnons, juste à côté. Le groupe qui imprime le dernier texte pour le journal ne doit pas gêner ceux qui ont encore des difficultés avec le participe passé dans leur lecture, leurs textes ou leurs fiches de travail individuel¹⁴⁶, et suivent le cours que leur fait l'enseignant. Les autres élèves de la même

¹⁴³ C'est le moment de nous souvenir que, plus jamais après le primaire, ni les enfants ni leurs enseignants ne rencontreront une telle complexité dans le parcours scolaire et universitaire. Dès le collège, c'est l'unité de toutes ces techniques qui disparaît, avec l'éclatement du groupe-classe en plusieurs classes, en plusieurs lieux, en plusieurs enseignants. Et avec cette unité, pour bien des enfants et adolescents en difficulté, disparaît la seule chance de pouvoir trouver des repères structurants dans ce monde scolaire qu'ils *n'aiment pas* parce qu'il ne fait aucun sens pour eux, ou si peu. (Notons que naguère, en parallèle aux années de collège, les Segpa, ex-SES (sections d'éducation spécialisée), avant d'être « modernisées » sous couvert d'intégration, présentaient une organisation proche du primaire dans la partie scolaire, en alternance avec la formation en atelier, offrant une telle unité de vie aux élèves en difficultés : cette structure relevant de « l'enfance inadaptée » sauva des générations d'élèves de leur dégoût d'aller à l'école.) Et peu à peu, après le collège, c'est la diversité des techniques qui disparaît, avec la spécialisation induite par le haut degré de formation du lycée et de l'université.

Soit dit en passant, l'incurie vis-à-vis de l'école primaire des différents ministères tiendrait-elle au fait que, dans les cabinets, on trouve beaucoup d'universitaires, voire d'enseignants du secondaire, mais très peu d'enseignants en poste du primaire ou de maternelle ? D'où, alors, le goût des solutions privilégiant l'idéal d'ingénierie, celui de la performance disciplinaire et la cécité face aux vrais ressorts de l'apprentissage, face au lien entre le savoir, le faire et l'*organisation* de la vie de la classe, dans laquelle certains ne voient que couches à changer ou bons citoyens à former, à rendre toujours plus appliqués à des tâches pré-formatées, grâce à des instructions transmises le plus clairement possible par l'enseignant, afin que la séance se déroule de la façon la plus lisse possible et atteigne les objectifs fixés d'avance, en conformité avec les compétences spécifiques listées dans les IO, et dont portera trace le cahier journal de l'enseignant en vue d'une inspection... On pourrait continuer longtemps ce disque, qui accueille les futurs professeurs des écoles.

¹⁴⁴ Vasquez, Oury, *De la classe coopérative à la Pédagogie institutionnelle*, op. cit., p.299-300.

¹⁴⁵ Vasquez, Oury, *De la classe coopérative à la Pédagogie institutionnelle*, op. cit., p.305. Je renvoie à ces pages pour voir comment, par-delà même cet aspect quantitatif des choses, la complexité des tâches est encore plus grande.

¹⁴⁶ Ces fichiers sont nés avec la Coopérative de l'enseignement laïc (CEL), défunte mais qui inventa les outils didactiques et documentaires dont avait besoin la classe Freinet pour « tourner ». Depuis, ces fichiers ont fait des petits — même si on a parfois du mal, dans le « marché » qui s'est depuis développé, à y retrouver justement ses petits. On entend souvent, évidemment, le récurrent inconvénient trouvé à ces vieilleries des années 30 : elles sont « dépassées ». Sous le jaunissement du temps et la poussière des vieilles armoires d'écoles délaissées par le progrès technologique, ces fichiers demeurent la voie d'entrée possible pour tout enfant dans un savoir intime et chaud, à son rythme, dans la calme pénombre qui doit l'entourer dans sa découverte des structures de la langue, du nombre et des formes. Évidemment, cette relation de privauté et d'intime évidence au savoir doit s'articuler avec la dimension partagée, arguée et commune, *culturelle*, dans lequel ce même corps de connaissances et de langages doit baigner dans le même temps. Le rythme peut s'articuler à la vie d'un groupe, il est irréductible aux cadences macrosociales, de plus en plus déifiées par les sacro-saintes évaluations, dont les critères n'ont d'intérêt bien souvent que pour les commanditaires de ces fichages qui rendent malades des enfants dès l'âge de sept ans à l'idée d'un examen, et satisfaits des adultes qui doivent se justifier de leurs résultats à leurs collègues (ou à leurs électeurs...). Le travail par fichier

classe de niveau en grammaire, mais qui ont déjà assimilé la règle, n'ont pas besoin de suivre la leçon : ils font du travail individuel pour travailler leurs autres points faibles, pour changer de ceinture lors de la prochaine session d'examens. Les élèves du niveau inférieur, mais qui sont assez à l'aise en français tentent de suivre le cours des grands : leurs ceintures leur permettent de savoir immédiatement et par eux-mêmes si c'est possible ou non, et l'enseignant peut, le cas échéant, rappeler cela aux « petits en comportement » qui n'en ont pas le réflexe. C'est à une telle souplesse, qui ne rive pas les enfants au déroulement univoque des cycles, ni la progression de chacun à un emploi du temps massif et indistinct, que servent les ceintures de niveau. Ces ceintures sont le véritable point cardinal de la souplesse de l'organisation. Elles rendent possible la transversalité dans la classe, tant dans la synchronie (un enfant peut avoir une hétérogénéité de niveaux scolaires, et au même moment appartenir à plusieurs classes de niveau selon les domaines concernés) que dans la progression du groupe (qui avance en permanence dans les apprentissages sans que la participation soit tenue d'être la même pour tous les enfants : au contraire, face à un cours uniforme pour tous, les bons suivraient trop bien, les faibles trop peu, le tout donnant une cote mal taillée par laquelle un cours traditionnel ne fonctionne généralement que pour un élève moyen, lequel, comme tout le monde le sait, n'existe pas... sauf dans la logique statistique du régime macrosocial). Bref, les ceintures sont la clé, dans les classes coopératives, d'un enseignement sur mesure, ni maximal en direction des uns ni minimal en direction des autres, mais optimal pour chaque enfant. Pour cela, les ceintures ne peuvent être isolées d'autres institutions. Par exemple, c'est à pouvoir repérer rapidement qui est capable de mener un atelier journal sur le plan technique, que sert l'articulation entre les ceintures de niveau et les métiers. Et enfin, c'est grâce aux ceintures de comportement que l'on peut savoir qui est suffisamment responsable pour se voir confié un groupe de travail en autonomie. Sans ce repérage fin, convocable rapidement à tout moment de la journée grâce au tableau des ceintures, aucune organisation aussi diversifiée du travail de tous ne serait possible, ce qui annulerait de facto la possibilité pour chacun de « trouver chaussure à son pied ». Les lancinantes naïvetés opposant travail collectif/travail centré sur l'élève, etc. sont non pas dépassées, mais oubliées, vidées de leur pertinence (qu'elles n'ont du reste jamais eue). Par contre, cela a un prix : une « discipline de navire », disait Freinet. Derrière le vocabulaire de la machine-classe, et son éthique, ce n'est pas l'usine et ses artefacts, cette dégénérescence qui n'est plus rien si elle n'est pas entièrement alimentée et gérée par l'environnement industriel ; c'est la machine au sens complexe, vivant, physique, que lui a redonné Edgar Morin dans *La Méthode* en 1977. « Machine » est le concept d'un être producteur et autoproducteur, être poétique par excellence. Son modèle le plus archaïque et le plus universel n'est rien d'autre que l'étoile. L'atomium, en un sens est rejoint, métaphore sans doute beaucoup plus approximative, mais qui n'en désigne pas moins la même complexité — c'était en 1965¹⁴⁷.

Cette machine est traversée, travaillée de plusieurs logiques, intégratrices et antagonistes ; elle est un être polycentrique et cependant relié, unifié, lui-même intégré dans son environnement. Avec les lieux de parole, nous avons vu les sources privilégiées d'énergie auxquelles puise la machine classe : les petits faits de tous les jours dans le *Quoi de neuf?*, les rêves, les récits vrais ou imaginaires des enfants avec le texte libre.

peut aider à la négociation intime, par chaque enfant, de ce rythme primordial pour qu'un apprentissage atteigne la socialité et la chaleur affective sans lesquelles aucune compétence cognitive ne peut imprégner un petit d'homme.

¹⁴⁷ Nous sommes beaucoup à devoir tant à *La Méthode* de Morin... Par contre, peut-être doit on moins à ce qu'il a pu proposer en guise de réforme de l'enseignement, pour promouvoir cette même méthode. Aborder les choses à apprendre de façon complexe, certes ; mais si ce n'est pas carrément le milieu dans lequel on apprend qui se transforme en milieu complexe, la différence finale entre l'éducation simpliste d'avant et l'école de la complexité de demain risque de n'être pas si foudroyante que prévue. La méthode de Morin est l'une des théories les plus appropriées à une analyse fidèle de la praxis. Mais, qui sait, pour demeurer fidèle à un abord à régime pratique du champ éducatif, peut-être aurait-il fallu au grand universitaire se départir de ce fâcheux habitus d'enseignant chercheur, qui rarement conçoit qu'il existe, dans son champ socioprofessionnel, des collègues qui soient dans les faits plus fidèles que lui à ce dont, pourtant, il fait l'éclatante théorie. Comme si, dès qu'il s'agissait d'éducation, la doxa disciplinaire reprenait vite le dessus chez les sociologues (et les autres)... Faut-il préciser qu'une telle attitude de Morin, par ailleurs toujours écouté en grand prêtre à l'Unesco, est loin d'être l'exception dans le champ universitaire et scientifique ?

Énergie subjective, également, donc. Sur ces sources se « branche » l'ensemble des institutions, avec le travail de et par la parole, l'écrit, la logique mathématique ; mais aussi de et par la logique institutionnelle : avec les ceintures, par exemple, nous avons vu les points d'articulation, schèmes permettant à cet espace d'accéder à une polymorphie, donc à une souplesse structurée et non à une anarchie, un bazar pseudo-éducatif. Le chaos est nécessaire à la machine, il en est l'une des composantes fondamentales de l'être, sous peine de quoi cet être se fossilise : il n'en doit pas devenir le principe qui ferait littéralement exploser la machine, il doit devenir un principe. C'est exactement ce que l'ouverture réglée à la contingence organise et rend possible dans l'institutionnalisation de la classe¹⁴⁸.

Cet ensemble institutionnel, donc, émerge comme une machine vive, prend forme et identité par rapport à deux « bornes », qui délimitent le défilé dans lequel la praxis se fait parcours au sujet. Deux dimensions : la loi et le matérialisme. L'inconscient s'y articule de la présence du sujet, et tous trois forment le « trépied » par lequel Fernand Oury définit la pédagogie institutionnelle. Deux institutions marquent ces bornes : le Conseil de coopérative et les métiers. Leur seule évocation nous aidera à boucler l'image sommaire de la classe, « atomium-express » où prennent sens et valeur les autres institutions que l'on a déjà rencontrées en notes, entre autres les ceintures de comportement et la monnaie intérieure.

Conseil de coopérative

Le conseil de coopérative : voilà une institution qui peut prêter à toutes les mésinterprétations. Avant de voir Luigi démontrer ce qu'est un conseil aux yeux d'un praticien, rappelons ce que ce nom commun veut dire. Il ne s'agit pas, entre autres, des « conseils de classe » que beaucoup d'entre nous avons connus au collège ou au lycée. Interne à la classe, généralement (bi-)hebdomadaire, le conseil est « le seul lieu de décisions, (...) la "clé de voûte" des institutions de la classe. Il n'existe pas sans elles, et inversement, la

¹⁴⁸ J'ai fait allusion dans une note de l'avant-première arabesque, à la lecture par Castoriadis de la notion de praxis révolutionnaire. Il me semble nécessaire ici d'indiquer une affirmation que Morin, compagnon de dissidence communiste de Castoriadis, énonce dans le tome 2 de *La Méthode* : « (...) la révolution n'est plus notre solution, mais est devenue et doit demeurer notre problème. » (*La Méthode. La Nature de la Nature*, Paris, Le Seuil, Points, 1979, p.438.) Ce propos se situe dans un glissement, ou un élargissement du débat sociologique et politique, vers une interrogation ontologique et génésique. Ce propos est légitime dans le cadre que se donne Morin, car il ne parle plus seulement des phénomènes anthropologiques, et hisse son discours à un cadre *universel*, au sens strict : il questionne ses concepts fondamentaux à l'aune de la physique, c'est-à-dire la science de la nature, c'est-à-dire, à notre époque, la science de l'univers. Ce ne sont donc pas des principes éternels, des hypostases, qu'il énonce, mais des principes d'organisation des différentes catégories d'êtres, physiques, vivants, noologiques. En ce sens, l'univers représente le niveau d'intégration ultime dans lequel peuvent se resituer l'ensemble des propositions méthodiques de Morin. Néanmoins, ses écrits ultérieurs montrent bien que cette sagesse de la complexité, immanente au travail d'élaboration théorique, cède le pas à un retour à une vision où disparaît le régime praxique dès lors qu'il s'agit d'envisager des questions de civilisation (cf. note ci-dessus). Ainsi, Morin semble osciller entre deux types de rapport à la révolution : celui dont il s'est départi, à savoir la révolution macrosociale (et de type léniniste), et la version « universelle » du principe bouleversant de la révolution complexe, appliqué à une conception générale du règne de l'univers. Mais quand il s'agit de ce qu'il appelle les « machines anthroposociales », la possibilité d'une révolution à régime praxique n'est pas abordée et, de façon générale, Morin « s'élève » directement à des considérations d'ordre macrosocial. La machine anthroposociale peut être une macrosociété, mais aussi une praxis : cet énoncé, *La Méthode* le contient en germe, et en offre les outils pour une minutieuse description. Mais de fait, Morin se contente, quand il s'engage, de propos qui se situent d'emblée à régime macrosocial, et pas praxiques. Sa façon d'aborder, par exemple la question éducative, obéit à une logique macrosociale des plus flagrantes (cf. note précédente). Alors que la doctrine morinienne de la complexité aurait pu définir au plus *juste* le régime praxique, directement, il est vraiment regrettable, mais nécessaire de distinguer entre cette doctrine de la complexité lue et appliquée à régime macrosocial, et sa réception et son utilisation à régime praxique. En particulier les deux derniers tomes de *La Méthode* étalent la décevante absence d'une rencontre que tout semblait pourtant permettre, entre une pensée, son auteur et une certaine réalité. Peut-être, de cet auteur, n'était-ce tout simplement pas la réalité...

classe coopérative perdrait son sens sans le conseil¹⁴⁹. » Moment de parole limité dans l'espace et le temps, protégé par des lois, « le conseil est aussi un lieu de parole où le plus petit peut affronter le plus costaud parce que seule la parole est autorisée. Un lieu où il faut s'efforcer de mettre en mots un conflit, une révolte, une souffrance, une difficulté, que l'on a appris à différer. *Le Conseil, c'est pour pas se battre* (11 ans, Perfectionnement)¹⁵⁰. » Il sera important de se souvenir de cela quand on verra Luigi prendre la parole. Il importera également de se souvenir que « en tant que responsable des progrès scolaires et de la sécurité physique et psychologique de tous, en tant que représentant des valeurs de la société, l'adulte garde un droit de veto et le fait savoir. » Le conseil a fait l'objet de multiples analyses, depuis la toute première, fondamentale, par Aida Vazquez et Fernand Oury, dans *Vers une pédagogie institutionnelle*¹⁵¹ : cette présentation file une métaphore organique pour désigner les fonctions du conseil, qui est tout à la fois l'œil du groupe (tous voient et savent), son cerveau (analyse et critique de la vie de la classe, élaboration collective de la loi, mais aussi mémoire¹⁵², son rein (épuration de ce qui encombre ou annule la vie collective et la production ; réorientation des tensions, conflits et inhibitions¹⁵³) et son cœur (lieu de recours où l'on parle au nom de la loi et permettra la cicatrisation des blessures ou frustrations subies dans la semaine, lieu de reconnaissance des progrès, efforts et réussites, instance de redynamisation, de redémarrage et de remise en circuit). Un autre ouvrage, *Qui c'est l'conseil ?*, de Catherine Pochet et Fernand Oury¹⁵⁴, étudie de façon plus systématique la place de « la loi dans la classe », mais propose également une analyse de l'évolution des séances de conseil tout au long d'une année, une description fine de son déroulement et de ses outils institutionnels, et enfin, une magistrale analyse de son entrée et de son installation profonde dans le vécu des enfants, dont témoigne le titre de l'ouvrage, à l'origine une question posée par une petite fille à l'enseignante au début de l'année. Cette instauration du conseil comme véritable être culturel dans la classe peut se comprendre pour plusieurs raisons. Parmi elles, deux en particulier, formant le cœur « atomique » de la dialectique propre à la classe institutionnelle : une raison politique et une raison culturelle, qu'éclairera la dernière partie de cette arabesque.

Néanmoins, il serait erroné, et illégitime de ne pas resituer avant tout le conseil et sa généalogie dans sa raison d'être première : c'est une médiation, un outil qui aide le pédagogue à faire exister sa classe, à faire exister le groupe, et à faire grandir les enfants. Et pas qu'eux... Voici donc quelques citations extraites de *Vers une pédagogie institutionnelle*. L'une, sur le passage de la faute individuelle au défaut organisationnel, de l'enkystement à la possibilité de dépassement du blocage :

Instrument d'analyse et de décisions collectives, la plupart des faits qui, habituellement, provoquent de la part des éducateurs, jugement et sanction, se révèlent à l'analyse être des conséquences, non de fautes, mais de défauts d'organisation, de manque d'espace et de matériel. (...) Il est plus utile de rechercher le défaut d'organisation que la faute individuelle et de chercher ensemble des solutions. Ces solutions mises à l'épreuve, peuvent être changées au prochain Conseil si elles ne se révèlent pas efficaces. (...) Neuf fois sur dix, des comportements qui auraient pu apparaître comme des mauvaises conduites scolaires aux uns, comme des troubles du caractère aux autres, se révèlent n'être que des réactions à peu près normales à des

¹⁴⁹ René Laffitte, *Mémento de pédagogie institutionnelle*, op. cit., p.113.

¹⁵⁰ *Ibid.*

¹⁵¹ Vazquez, Oury, *Vers une pédagogie institutionnelle*, op. cit., p.83sq.

¹⁵² Mémoire, à travers une autre institution : le cahier du conseil. Ce dernier est aussi un métier : on ne peut en être responsable sans certaines compétences ; et les ceintures trouvent ici comme partout ailleurs une nouvelle occasion de prouver leur utilité.

¹⁵³ « Le Conseil n'est pas nécessairement un tribunal, et la recherche de la vérité importe moins que l'élimination des conflits perturbateurs. » (Aida Vazquez et Fernand Oury, *Vers une pédagogie institutionnelle*, op. cit., p.89) Ce bref commentaire, entre en résonance avec au moins deux lignes de lecture de ces études. La première passe par ce qui sera en jeu lors du conseil où Luigi prend la parole : isolée, cette remarque d'Oury et Vasquez peut sembler une déclaration annexe, un principe dont l'énoncé ne mange pas de pain, mais c'est à l'aune de ce qui se passe dans la réalité des faits que se mesurera sa portée réelle. La seconde ligne également ce qui, dans la suite des deux précédentes arabesques, définit les rapports entre praxis et « vérité ».

¹⁵⁴ Catherine Pochet et Fernand Oury, *Qui c'est, l'conseil ?*, Paris, Maspero, « Textes à l'appui », 1978, réédition Vigneux, Matrice, 1997.

événements minuscules, ignorées de la classe auparavant, ou parfois à des situations angoissantes pour un individu¹⁵⁵.

L'autre, sur la désaliénation du maître qui, dégagé de certaines captations imaginaires, peut jouer son vrai rôle de repère symbolique :

Les sanctions ne sont plus proposées par le maître, mais par le groupe, ce qui a l'avantage de désamorcer les conduites d'opposition à l'adulte. Il apparaît, peu à peu, que les sanctions sont nocives, dans la mesure où elles entretiennent l'agressivité de l'enfant puni contre le groupe. La seule sanction qui se révèle finalement efficace, lorsque le groupe est devenu réalité, est le rejet, et même l'exclusion du groupe. Exclure un individu n'enseigne pas obligatoirement la sociabilité, il est donc nécessaire de prévoir des dispositions qui favoriseront la réintégration d'un enfant provisoirement exclu. Il apparaît donc intéressant que le maître ne soit pas directement impliqué dans le conflit qui oppose un élève à son groupe. Il demeure disponible et peut avoir à ce moment de crise, une action déterminante de tiers, de recours¹⁵⁶.

Enfin, la dernière, sur la valeur de *civilisation* du conseil, de formation du sens de la *civitas* chez ses sujets — où l'on voit que la distinction adulte/enfant n'est, au regard de l'essentiel, que seconde, tant nous sommes tous enfants de la loi :

« ... c'est ce qui nous a le plus impressionnés... ces enfants avec qui pourtant nous avons joué et travaillé, nous apparaissent différents... ils ne parlent plus de la même manière... moi-même, davantage ce groupe, je ne savais plus au juste comment parler... » [dixit un instituteur en stage dans une classe coopérative.] On peut penser que cette différence dans la façon de s'exprimer signifie une modification provisoire du mode de relation entre des personnes qui, à ce moment, se perçoivent différemment. « On s'est vu », disait un enfant, à la suite d'un Conseil mouvementé (...)¹⁵⁷.

Ces paroles demanderaient en elles-mêmes bien des commentaires, qu'il n'est pas lieu ici de développer. Néanmoins, elles me semblent mériter de rester en fond de ce qui, de la classe coopérative, se donnera à lire dans la suite de cette étude. Et au-delà, de ce qui se laissera voir de la praxis et du sujet, à travers ces arabesques.

Métiers

Contentons-nous de ne pas hypostasier la valeur du conseil, et de la resituer dans la classe telle qu'elle existe, concrètement. Les métiers sont l'autre visage de l'organisation de la coopérative. Complémentaire et incontournable : on n'institutionnalise pas le vide. Le « matérialisme scolaire » de Freinet est la condition sine qua non de la pédagogie institutionnelle d'Oury. Je laisse la parole à ce dernier, dans l'un de ses ultimes textes :

Les *métiers* ne sont pas un nouveau gadget pédagogique : il s'agit simplement d'une distribution des tâches, d'un partage du pouvoir dans un groupe d'enfants égaux en droit.

Constamment, on est amené à définir, redéfinir les rôles — ce que le groupe attend du titulaire — et les statuts — ce que le titulaire est en droit d'exiger du groupe.

Se pose très vite la question de la compétence. N'importe qui ne peut pas et ne sait pas faire n'importe quoi. Responsabilité, pouvoir, liberté, compétence, sont liés et, comme toute institution, *les métiers* sont des réponses à des besoins qui se manifestent ici et maintenant. Il serait étonnant que l'ensemble des métiers soit transposable d'une classe à une autre puisque, par définition, les classes sont évolutives.

Les métiers, dans la classe coopérative, alimentent le Conseil en problèmes précis d'organisation qui tempère le flot des récriminations et des critiques.

Les couleurs de comportement, mises à l'épreuve, prennent leur sens.

L'*Important* pourra sourire de l'attention que nous portons aux *détails*. C'est souvent la prise en compte de ces détails de la vie quotidienne qui font que la classe coopérative fonctionne ou non.

L'enfant, comme l'adulte, ne s'intègre au groupe que lorsqu'il s'y sent nécessaire, quand il existe pour les autres. Mieux vaut ne pas parler de coopérative avant que *tous* n'aient une responsabilité et un pouvoir, avant que *tous* ne soient entrés dans le groupe-classe.

¹⁵⁵ Aida Vazquez et Fernand Oury, *Vers une pédagogie institutionnelle, op. cit.*, p.87.

¹⁵⁶ Aida Vazquez et Fernand Oury, *Vers une pédagogie institutionnelle, op. cit.*, p.88-89.

¹⁵⁷ Aida Vazquez et Fernand Oury, *Vers une pédagogie institutionnelle, op. cit.*, p.91.

Nous n'avons pas besoin d'inventer des métiers : les nécessités du travail de la vie commune s'en chargent¹⁵⁸.

Coopérative, conseil, métiers : inspiration soviétique¹⁵⁹, ersatz de kibboutz, enrôlement idéologique de l'enfant ? Non : « nécessité du travail de la vie commune ». Encore une fois, ce n'est pas le plus mauvais point de départ pour parler de matérialisme... Mais il y a plus, encore, que cet intérêt de court-circuiter tout effet pervers d'un retour de l'idéologique. Institutionnalisation et matérialisme sont les deux bornes délimitant le défilé de la praxis ; ce défilé et ses bornes ne sont rien sans quelque orient. Or seul le désir *orienté* l'institutionnalisation et le matérialisme. Nous retrouvons le « trépied » évoqué précédemment. Il faut donc à leur tour resituer les métiers dans l'atomium, les replacer dans la perspective que, dans cette tablature institutionnelle, donne le désir à ce milieu polymorphe. La classe peut « bien » fonctionner en apparence, et faire plaisir au maniaque des « techniques » : encore faut-il que le sujet y soit entré.

*

Dans le retrait, l'accueil

Entrer dans la classe, qu'est-ce que cela veut dire ? Pas seulement répondre présent à l'appel du matin. Le sujet, en entendant qu'ici, on sait écouter quand il veut dire quelque chose d'important, aura d'autant plus de chance de faire son entrée sur la scène des échanges du groupe. Certes, des lieux de parole tels que le Quoi de neuf?, le texte libre, le choix de textes et leur mise au point en vue du journal, déjà présentés en note, mais aussi le Conseil évidemment, permettent de telles expressions. D'autres moments de parole existent (le bilan météo du soir, la boîte à questions, la table d'exposition, les différents ateliers d'expression libre...). Mais bien d'autres institutions, « automatisées », permettent à certains enfants des entrées dans la classe beaucoup plus discrètes, mais qui ne s'y inscrivent pas moins, et qui n'y inscrivent pas moins l'enfant. La monnaie, en particulier dans sa fonction de « paye thérapeutique », peut jouer un tel rôle d'introductrice pour des sujets dans le circuit de la valeur. Et finalement, le lieu privilégié où chacun peut entrer dans le groupe, se sentir utile tout en sentant qu'il est lui-même, c'est peut-être *son* métier.

Henri, brave petit débile, adore la craie. Il ramasse et collectionne les bouts de craie. Quand on marche sur un bout de craie, il est tout triste. Henri sera responsable des craies, qu'il mettra dans une boîte à craies et, à l'occasion, distribuera aux usagers. L'affaire arrive au Conseil qui ratifie.

Plus tard il triera les morceaux de craie : d'un côté ceux qui mesurent plus de un centimètre, qu'il range. De l'autre, ceux qui mesurent moins de un centimètre, qu'il garde pour lui ou qu'il donne.

Le rôle du petit Henri est précisément défini. Il entre dans la classe par la boîte à craies. En tant que responsable, un petit peut faire la loi à un grand. Plus tard, Henri demandera un métier plus difficile et cédera *les craies* à des débutants¹⁶⁰.

Le point fondamental de la pédagogie institutionnelle est l'accueil et le respect du sujet. Son dispositif s'origine dans une posture éthique commune : une retenue. Une attitude de retrait qui permet de dégager le groupe et les individus des retombées imaginaires et empathiques, « radioaffectives » (comme le dit un instituteur), et qui les préserve des suraliénations massives, idéologiques et surmoïques de la société, mais également des emprises moïques, tout aussi imaginaires, qui règnent dans « l'interrelationnel ». Mais cette retenue n'est possible que si, dans l'aire de la classe, on « fait un peu le vide ». Vide de quoi ? De doxa. Le premier jour, les enfants entrent dans une classe « atypique », où les réponses stéréotypées n'ont plus cours. Le maître ou la maîtresse ne répond pas à toutes attentes, en particulier à celle de *leur* faire la loi, de faire la loi entre eux : l'adulte refusant d'être le médiateur « gardien de la paix » entre les enfants, il va bien falloir

¹⁵⁸ Fernand Oury, « Les métiers, une médiation bien commode », in René Laffitte, *Mémento de pédagogie institutionnelle, op. cit.*, p.230-231.

¹⁵⁹ Fernand Oury et aïda Vasquez rappellent qu'en russe, conseil se dit *soviet*... sans avoir jamais été eux-mêmes membres d'un quelconque parti communiste.

¹⁶⁰ Fernand Oury, « Les métiers, une médiation bien commode », in René Laffitte, *Mémento de pédagogie institutionnelle, op. cit.*, p.228.

que ces derniers trouvent des objets médiateurs entre eux — c'est-à-dire entre les uns et les autres, mais aussi, et plus profondément, entre eux et eux-mêmes : apprendre à s'organiser et à se décoller, c'est apprendre à se détacher, c'est apprendre à grandir, c'est apprendre tout court. Dans cet espace qui se vide de doxa, une non-réponse s'installe, par laquelle chacun est renvoyé à soi-même. Si l'on maintient un tel vide malgré la pression ambiante, un appel d'air se fait sentir. C'est là, par exemple, que pourra opérer le conseil, où naîtront les premières propositions de lois, de métiers, etc., véritable naissance de l'organisation institutionnelle du groupe.

Mais c'est alors que cette place, que l'on voulait pourtant réservée au sujet, est en général très vite comblée par des discours tout faits, en provenance des différentes doxas (sociale, familiale, etc.). Pourquoi? Sans doute en raison d'un trop fort vécu de maigreur existentielle lorsque chutent les paravents? Quand on n'a plus seulement à n'être qu'un (bon) élève, on est face à l'injonction d'être quelqu'un d'autre, de choisir *seul*. Mais être quoi, et comment? Avant que la réponse puisse enfin se dire : « être soi-même », du temps peut passer. Une première réponse ne tardera pas à se dire : « Alors, on peut être tout », c'est-à-dire faire n'importe quoi, réaction reflétant surtout le questionnement de toute personne à qui soudain on dévoile une aire non attendue de libération : voir jusqu'où l'on peut abolir l'ancienne autorité. Ces réactions n'ont qu'un temps, sur lequel justement embrayent les institutions du conseil de coopérative, et de cette période naît vraiment un ordre neuf dans la classe, une appartenance refondée à une aire de Loi commune. Mais avant que n'advienne enfin une véritable existence singulière, ce temps existe, et bien des enseignants l'ont éprouvé¹⁶¹ ! Et ce temps peut durer : les récits de démarrage d'une nouvelle classe sont unanimes sur ce point¹⁶². En attendant, l'angoisse et les réactions de fuite, stéréotypées ou mutiques, que l'on observe souvent dans les premières semaines d'une classe coopérative (envie de revenir à la classe traditionnelle, etc.) ne sont peut être pas dues à autre chose que ce vide dans lequel, tant que quelque chose qui serait de l'ordre du sujet n'advient pas, l'individu se sent nu, privé qu'il est des besoins et des parades imaginaires qui, dans les anciennes classes, comblaient cet espace. Sans compter que cette angoisse est contagieuse, et renvoie les autres autour à la leur propre. Sans préparation, il est difficile de supporter ce malaise dans lequel autrui est plongé, et nous plonge, au point que nous voulons à tout prix faire taire en lui ce silence qui résonne en nous-mêmes. Il n'y a plus alors d'écoute ni d'entente mais une surdité défensive.

À rebours, l'effort fondateur consiste à « tenir bon¹⁶³ », et de ne pas combler cette non-réponse, aussi précaire que soit la situation. Il faut pouvoir demeurer, soi-même et l'ensemble du groupe, dans l'attente, indéterminée, qu'à partir de ce point en retrait, une parole singulière embraye sur une dialectique digne de ce nom. Pour cela, il faut favoriser tout ce qui peut faire participer le sujet à un milieu coopératif : travail en équipe, atelier, journal, etc. Ce dispositif, qui vise à articuler le désir sur la « machine-classe » et son « matérialisme scolaire » (Freinet), fait que la classe est une praxis, à laquelle participe chacun de ses praticiens. Cette participation n'est jamais décidée une fois pour toutes, et cette praxis, à son état natif, se désigne comme le lieu qui participe radicalement de la préservation d'une indispensable aire de précarité humaine. L'éthique se joue quelque part dans ces parages.

¹⁶¹ Catherine Pochet et Fernand Oury analysent minutieusement (p.54sq. entre autres) ces différentes phases où les enfants questionnent, pressent, éprouvent, l'autorité et, forcément, la personne qui la représente ; moments éprouvants et décourageants pour l'enseignant, alors qu'en profondeur, bien souvent, c'est l'ultime étape, où le groupe se débarrasse de ses dernières dépendances aux images de l'ancien pouvoir, et d'où naîtra véritablement et définitivement, si elle doit advenir, la classe coopérative. Catherine Pochet et Fernand Oury, *Qui c'est, l'conseil?*, op. cit.

¹⁶² Je renvoie à l'ouvrage de Catherine Pochet précédemment cité, mais également à celui de Françoise Thébaudin et Fernand Oury, *Pédagogie institutionnelle*, Vigneux, Matrice, 1995. Dans ce dernier, l'institutrice ne manque pas de préciser : « Cette mise en route a été rapide, directive et autoritaire. Démarrer en 15 jours... ne voir là aucune « marche à suivre garantie pièce et main d'œuvre ». À Jonquières, il m'avait fallu trois ans pour obtenir le même résultat. » (p.63)

¹⁶³ C'est-à-dire d'avoir des « raisons » de le faire. C'est-à-dire de savoir le faire. Ce qui nous mènerait, hors du cadre de cette étude, à la question de la formation des maîtres.

Peut-être à présent le visage à la craie du petit Henri peut-il nous suivre, tandis que nous entrons à notre tour dans la classe coopérative. Que sa fragile figure nous fasse garder en mémoire que sous la simplicité se dissimule la complexité, et que, pour ne pas nous méprendre quant à tout ce que portent en eux de simples détails, encore faut-il qu'ils puissent s'inscrire quelque part et s'y donner à lire. Cette entrée va se faire en deux moments qui, hors de l'atomium de la machine-classe et son extraordinaire discipline de navire démocratique, n'auraient sans doute pu voir le jour, ni porter au jour deux qualités cardinales de l'éthique : l'humour et le courage.

II.

Un humour de soi

Car, pour évoquer sérieusement ce que peut être l'éthique, il est un détour qu'on ne peut s'éviter bien longtemps : il nous faut parler d'humour.

Pourquoi? Je rappelle cette parole de Jean Oury : l'humour est la « fonction résultant de la prise en compte du sérieux et du précaire ». Pour le dire vite, plus l'on est conscient de sa propre précarité, capable de sourire de soi-même, plus on apprend à tenir compte des faiblesses d'autrui et à les respecter. Mais plus fondamentalement, l'humour est la qualité la plus respectueuse de la précarité de l'humain : il ne se contente pas d'un respect passif à son égard, il lui répond sur le même registre, à même hauteur — ce en quoi l'humour ne se confond pas avec l'ironie. Plus profondément, et même si cela semble paradoxal, avoir le sens de l'humour ne dépend pas que de soi-même, mais aussi, voire surtout, du milieu : mieux vaut affirmer, même, que développer cette qualité de rapport à soi, à l'autre et à l'existence n'est rendu possible que par la qualité humorale du milieu. L'humour ne peut apparaître que quand l'angoisse n'est pas massive, lorsque la défense contre la nocivité et la toxicité extérieures est assurée par l'ambiance dans laquelle on évolue, et peut laisser place à l'assurance minimale donnée à l'enfant par les lois de la classe quant à l'intégrité de son existence. À ce titre, le sort de l'humour concerne ce que Winnicott appelle l'espace transitionnel, qui règle le rapport, fluctuant entre assurance et non assurance, entre le moi et les objets qui construisent tout ensemble et son monde, et sa psyché. Vis-à-vis de cette construction qui rend possible une existence digne de ce nom, la classe joue souvent, comme l'ont repéré Fernand Oury et Catherine Pochet, le rôle d'un corps rassurant et frustrant à la fois, telle la fameuse mère « suffisamment bonne mais trop », mais aussi telle un (re-)père, imposant le règne d'une Loi symbolique. Vécue ainsi, chaude et cependant non close, la classe commune à nous tous, mais intimement habitée par chacun, permet de sauver l'humour — et, avec, l'éthique.

C'est cette présence suffisamment bonne mais pas trop, qui se repère dans une anecdote, anodine en apparence, rapportée par Catherine Pochet dans *Qui c'est, l'conseil?* :

14 heures. *Choix de textes*¹⁶⁴. Judith met en scène Renélia, accent créole compris. Je guette la réaction.

Renélia lève les yeux au ciel : « Elle dit vraiment n'importe quoi ! », puis vote pour le texte de Judith¹⁶⁵.

Dans ces quelques lignes, il y a tout. Cette scène intervient après une période où les taquineries mutuelles entre les enfants envenimaient l'atmosphère dans la classe. Durant cette période, l'intervention de Judith aurait à coup sûr crispé Renélia, qui aurait répondu par un coup de croc. Or à présent, rien de

¹⁶⁴ Le Choix de texte est la séance où les enfants lisent les textes libres qu'ils ont écrits, et parmi lesquels le groupe va choisir celui qui sera ensuite imprimé dans le journal de la classe. La séance a lieu en général une à deux fois par semaine.

¹⁶⁵ Pochet, Oury, *Qui c'est, l'conseil?*, op. cit., p.236.

tel¹⁶⁶. Il ne faut pas confondre l'humour avec la « farce » de Judith, pas plus qu'avec du sadisme de sa part, cas extrême du jugement ironique, ou même avec du masochisme de la part de Renélia, cas extrême de l'autodérision. À mon avis, qu'il y ait de l'humour, cela se vérifie dans le seul fait que Renélia ne souffre pas de ce « trait » venant d'autrui : c'est ce qu'expriment sa distance (elle lève les yeux aux ciel) et sa réaction (elle reconnaît la valeur du texte). Et cela n'est justement possible que si ce n'est qu'*un trait* de soi qui est atteint, et non l'intégrité de sa personne. Ce sont les lois de la classe, leur validité et la communauté de confiance qui les fonde, qui assurent cette intégrité. Et c'est cette assurance qui permet l'entrée confiante du sujet dans la vie des institutions, première apparition réelle du sens¹⁶⁷. Lorsqu'un milieu permet cette « infusion » de la dimension du sujet en ses trames, l'humour devient une qualité d'ambiance : ce qui importe, en effet, c'est que la situation dans son ensemble baigne dans la dimension de l'humour, et que celle-ci soit assurée par le milieu. Même si l'on peut, personnellement, « manquer d'humour ». C'est même surtout dans ces moments-là, où l'on manque d'humour parce qu'on se sent trop altéré par ce qui nous arrive, que l'étayage du sujet par le milieu est crucial. Il est plus facile de faire preuve d'humour quand on se sent entouré de respect, d'avoir le sens du précaire sans céder à la panique ou de se braquer dans une carapace de sérieux, pour s'y calfeutrer intégralement, de peur d'être désintégré totalement par une once de doute. Le problème, c'est qu'on ne sait pas toujours où sont les points faibles d'autrui (ni même, parfois, les nôtres) : blesser quelqu'un, se blesser soi-même, sans le faire exprès est toujours possible. L'important est donc qu'il soit toujours possible, aussi, de « rattraper » et de « se rattraper », dans des « moments pour dire », que sont par exemple le bilan météo de la fin d'après-midi, le Quoi de neuf? du lendemain matin, ou le conseil de coopérative (bi-)hebdomadaire, autant de lieux de parole, en l'occurrence lieux de recours institutionnalisés qui scandent l'emploi du temps. Importance, aussi, de savoir que l'autre pourra *dire* si nous avons franchi une limite : confiance réciproque, seulement envisageable s'il existe avant tout une confiance commune en la Loi, qui assure du fait en soi de la limite. La conscience et le respect, autour de ce qui est précaire et de ce qui est sérieux pour chacun, seront d'autant mieux promus que quiconque sait pouvoir exprimer son mécontentement, voire sa souffrance. Au-delà des conflits avec les autres, l'humour n'attaque pas la confiance que l'on peut avoir envers l'Autre, c'est-à-dire envers l'institution commune.

S'il n'y avait eu que le numéro d'imitation de Judith, je n'aurais pas parlé d'humour. L'humour se repère avant tout dans la réaction de Renélia. Pourquoi ? En fait, l'humour n'« appartient » à personne. Il n'est pas donné, ce n'est pas un « don » ; comme toute attitude face à l'existence, ça se travaille¹⁶⁸ : c'est une qualité d'ambiance. C'est aussi un fait de discours. Une aire de discours est un espace où des choses peuvent être situées, dites, entendues, recueillies, analysées, échangées. Des choses qui, sans un tel discours, sans une telle écoute, resteraient lettre morte. Hors de l'atmosphère de la classe, la scène entre Judith et Renélia resterait un simple incident, bénin ou virant à la rixe. Au contraire, comme on dit, « elle fait signe ». On reconnaît là ce que Michel Balat nous apprend de la dimension abductive¹⁶⁹ : l'anodin restera anodin tant qu'on ne sera pas disposé, ouvert, à recevoir ces menus épisodes et la potentialité d'interprétations qu'ils recèlent. Afin que ces anecdotes aident à faire du sens et à progresser, une certaine décision est nécessaire, postulant qu'il existe un champ où tous ces gestes et mots, tous ces faits de discours viennent s'inscrire. Ce champ, c'est la texture symbolique de la vie de la classe¹⁷⁰.

¹⁶⁶ Catherine Pochet et Fernand Oury analysent en détail ce qui a permis au groupe de dépasser la crise — c'est dans cet aller-retour permanent entre théorie et pratique que s'affinent les outils qui aideront lors des prochains blocages. Cf. *Qui c'est l'conseil?*, op. cit., passim.

¹⁶⁷ Seules, les institutions n'ont aucun sens, elles ont une signification : elles répondent à un besoin réel qu'elles articulent, traduisent et font entrer dans un ensemble de médiations ; partant de cette première étape, ensuite, l'étoilement des autres institutions de la classe prend le relais et déploie la situation, la réintègre dans le circuit de la vie de la classe, et désenclave en elle ce qui restait coincé.

¹⁶⁸ Ce qui ne veut pas dire qu'il s'apprend...

¹⁶⁹ Concernant la dimension proprement sémiotique du débat, je renvoie à la troisième arabesque.

¹⁷⁰ Derrière ce champ, on voit se profiler le Collectif, ce concept élaboré par Jean Oury, et fondamental pour toute situation praxique. (Cf. Jean Oury, *Le Collectif. Séminaire de Sainte-Anne, Cahier n°1, 4^e année*, Paris, Éditions du

Il semble important de distinguer le respect du précaire, par opposition aux deux perversions que sont son renforcement ou sa dénégation. Là réside la différence entre l'humour et l'ironie. Pour cela, il vaut mieux tout reprendre sous l'angle sémiotique. Ce que l'on appelle une sémiose, c'est le processus par lequel le monde s'interprète et se traduit en un ensemble de représentations, de signes. En fait, tout ce que nous percevons, et proférons, est une sémiose — un langage. Ce qui entre dans sa formation est de nature à la fois culturelle, psychique, cognitive, corporelle, etc. Et ce qui distingue humour et ironie, c'est l'articulation de ces différents éléments entre eux. En effet, la croyance et l'appartenance à une culture n'est pas en soi quelque chose de négatif : sans cette couche d'opinion commune, rien n'aurait de sens. Le tout est de ne pas confondre l'aliénation massive à une opinion qui se minéralise en doxa, et un rapport plus pratique, qui dialectise l'opinion commune avec ce qui relève des autres dimensions, et en particulier le désir¹⁷¹. Alors peut naître une culture digne de ce nom, dans laquelle le sujet trouve des formes communes pour médiatiser, exprimer, « poiétiser » sa singularité.

La distinction humour/ironie concerne notre intégration à cette communauté de valeurs, de croyances, de repères¹⁷². Sans cette communauté, la communication sur le mode humoristique est impossible, puisque l'humour est radicalement irréductible à la seule valeur d'information du message¹⁷³. Mais cette communauté fonctionne à l'inverse de celle qui s'exprime dans l'ironie. L'ironie est basée sur une connivence entre celui qui ironise et le récepteur de son message, au détriment d'un troisième, « l'autre » qui fait l'objet d'un jugement négatif, et qui se retrouve exclu. L'humour, au contraire, c'est pouvoir « se foutre de soi-même » ; c'est-à-dire non pas se voir soi-même comme un autre dont on pourrait se moquer, mais moquer l'autre comme on serait prêt à se foutre de soi-même : c'est affirmer, en tant que sujet, la faillibilité commune à tout sujet. Là où l'ironie pose deux catégories : le même et l'autre, l'humour en pose deux qui sont radicalement distinctes : le même et le multiple. La différence semblera mince, et je ne peux ici l'explorer et la déplier, mais elle est fondamentale. Une communauté imprégnée d'humour ne rejette pas la négativité à l'extérieur d'elle-même, comme le mouvement ironique, afin de mieux se rassurer quant à sa propre identité, ou du bien-fondé de son (amour de) soi : « Qu'on est bien ici entre gens d'ici ». La communauté d'humour réinjecte en son sein même cette négativité sous forme de doute. Et ce doute n'est pas l'image doloriste et inversée de l'autre, intériorisé sous forme de mauvaise conscience et tant raillée par Nietzsche. L'altérité anthropologique n'est pas l'altérité doloriste ni l'altérité œcuménique : non qu'elle les rende impossibles ou les raille (elle...), mais elle est par-delà leur aire, ou en-deçà plutôt, et se situe dans une logique irréductible, structurelle et symbolique. Si une telle communauté existe, alors l'individu à

Scarabée-Céméa, *L'ouverture Psychiatrique*, 1996, rééd. Nîmes, Champ social, collection « Psychothérapie institutionnelle », 2005.) J'ai traité de l'importance de ce concept dans *Le Sens du précaire. Analyse pratique du discours de la pédagogie institutionnelle*, thèse de doctorat, Paris-Sorbonne, 2003, non publiée, partie II, chapitre 3 : « Le schématisme du Collectif. L'hypothèse abductive d'un champ transcendantal pragmatique », p. 691-803. Je ne peux insister ici sur ce concept. Une autre publication sera nécessaire pour cela, concernant l'ensemble de l'enquête menée auprès des praticiens de pédagogie et de psychothérapie institutionnelles.

¹⁷¹ C'est entre ces deux destins de la croyance que se séparent, me semble-t-il, les acceptations, positive et négative, de l'idéologie.

¹⁷² C'est somme toute une communauté de comportement. On en trouve des traces dans le langage, au sens le plus large du terme : on retrouve ici la catégorie de l'ethos. Plus qu'aucune autre attitude discursive, l'humour réclame une telle communauté d'ethos. De là à renforcer les liens entre humour et éthique, en particulier sur le plan de la manipulation linguistique et de l'attitude de pensée, à travers ces moments où l'on « fait de l'humour », je renvoie aux quelques notes qui suivent.

¹⁷³ Derrière un message réduit à cette seule valeur informative, « sérieuse », transparait le mythe d'une valeur strictement dénotative des termes transmis, et qui viseraient à être compréhensibles « universellement », quelle que soit, justement, notre appartenance culturelle. Une telle attitude est un braquage sur le sérieux : c'est un sérieux qui ne l'est pas lui-même. Il évacue totalement de sa pureté idéale le bruit de l'échange, l'éventualité d'une précarité. À l'opposé, la reconnaissance de la précarité, non pas de fait pour la réduire, mais de droit pour la dialectiser, donne naissance à ce que l'on appelle couramment le « sens du précaire ». Ce sens-là peut à son tour être rapproché, à l'opposé de la dénotation aux tentations « paranoïaques », de l'art de l'allusif.

propos duquel « nous rions » pourra lui aussi se sentir appartenir à ce « nous », et aura d'autant plus de chance de ne pas se vivre comme stigmatisé et rejeté. Le « soi groupal » l'assure d'une protection grâce à laquelle il peut monnayer la vexation narcissique dont il fait l'objet. Cette question du « soi » a sans nul doute à voir avec le narcissisme fondamental de chacun. L'important est alors de ne pas jouer inconsidérément des rapports entre le sujet singulier et l'identité du groupe, ou de vouloir surprotéger le premier en l'intégrant trop exclusivement dans la seconde, au risque bien évidemment de l'y enrôler, de l'y réduire à un rôle qui écraserait la négativité du sujet sous les prestances du moi. Fût-il le moi de l'intercommunication, qui n'en reste pas moins une image, une *persona*. Il n'y a pas de narcissisme de groupe, et le sujet reste irréductible au soi groupal ou au moi qui y adhère ; mais le groupe a sans aucun doute beaucoup à voir avec l'assurance narcissique dont chacun a besoin, et avec son équilibre précaire. Quoi qu'il en soit, on retrouve l'impératif du respect du sujet et de sa position sacrée, pilier central d'une vie culturelle digne de ce nom, qui travaille ses propres doutes et failles. L'humour est un indicateur de la qualité éthique du milieu, critérium d'accueil et de respect du désir autant que de l'angoisse de chacun sans y assujettir la vie de tous.

L'ironie peut ne rien respecter hormis la vérité au nom de laquelle elle se pose comme énonciatrice, et souvent comme dénonciatrice¹⁷⁴. L'humour, quant à lui, peut ne rien épargner et tout égratigner, surtout les egos, il n'en respectera pas moins, toujours, l'autre comme soi : il a moins à voir avec la certitude de vérité qu'avec le respect, c'est-à-dire avec la gentillesse. Là encore, méfions-nous de l'usage galvaudé des mots : qualifier quelqu'un de gentil n'est pas une insulte. C'est ne désigner rien d'autre que l'accueil véritable de l'autrui, c'est-à-dire l'ouverture au sujet. « Qui aime bien châtie bien » : cette relation perverse ne désigne pas l'humour, mais l'ironie, celle qui aime — et on n'aime jamais qu'imaginativement —, et qui inflige — et on ne châtie jamais que réellement. La gentillesse n'a rien à voir a priori avec l'amour, et surtout pas avec l'altruisme¹⁷⁵. Elle avise le sujet, et concerne l'humour, c'est-à-dire l'éthique.

¹⁷⁴ Précisons : la vérité n'a que faire d'une telle prétention, et n'a rien à voir avec elle. Elle est hétérogène au champ, même, où se discuterait cette légitimité. Ainsi, ailleurs dans ces arabesques, il est question de l'adage lacanien de l'interprétation comme « déchaînement de la vérité » : il faut affirmer, sans jamais céder, que la posture du psychanalyste n'a alors rien à voir avec l'ironie ni avec le jugement. Je laisse les quelques notes alentour préciser la *position* de cet enjeu de la vérité par rapport à la question de l'humour. Et ce, sans avoir évidemment le ridicule de prétendre à l'exhaustivité ni à la profondeur dignes d'un tel essai conceptuel.

¹⁷⁵ On le voit, la distinction entre l'humour et l'ironie n'est pas liée à un contenu de pensée, ni de croyance. L'humour ne se pose pas comme un critérium de vérité, là où, précisément, l'ironie se manie et se marie très bien avec la certitude d'être dans le vrai tandis l'autre serait dans le non-vrai : dans le mal du barbare, dans le faux de l'ignare, dans l'ignorance de l'apprenti. Socrate avait de l'humour, lui dont la cible première était lui-même — *Je sais que je ne sais rien*. Ceux qui à sa suite ont pris la pose du maître en philosophie empruntent surtout à Socrate ses armes, celles de l'ironie socratique » dont on retient avant tout la méthode pour tirer l'autre de l'erreur — non sans lui infliger au passage la mise en scène de son humilité, sinon de son humiliation. L'héritage disciplinaire d'une telle méthode n'a pas été sans provoquer quelques conséquences dans la question éducative en Occident... Mais, bizarrement, de Socrate, on a laissé de côté la sagesse de savoir se foutre de sa propre gueule... On est alors loin d'un Brassens : quand ce dernier décide de stigmatiser les cons qui vont par bandes, s'empresse de préciser dès le premier couplet du *Pluriel* : « Moi je n'ai besoin de personne pour en être un. »

Dans un registre de discours radicalement différent, on peut de la même façon distinguer entre l'humour du *Canard enchaîné* et l'ironie des *Guignols de l'info*. La différence entre le discours de l'hebdomadaire de presse écrite et celui du programme télévisé quotidien ne réside pas dans leurs formes de comique — la satire — ni dans leur orientation idéologique — les mêmes têtes de turcs, ou du moins les mêmes critères pour en désigner une —, ni même encore dans la fulgurance, fréquente, des traits lancés ou des analyses proposées à chaud de l'actualité. La différence est, à mes yeux, que le *Canard* possède une rubrique institutionnalisée, intitulée « Pan sur le bec », où les erreurs de la rédaction sont régulièrement rapportées ; elles sont certes souvent retournées à l'avantage du journal par le sens de l'autodérision, mais leur place peut cependant accueillir des *meae culpa*e bien plus sérieuses. Reconnaissance de droit est accordée au précaire, laquelle d'ailleurs participe de la force de frappe du *Canard*, et de la croyance de son lectorat dans le sérieux du journal d'investigation le plus respecté de la presse nationale depuis bientôt un siècle. Les *Guignols*, eux, n'ont pas leur « Pan sur le bec ». La seule ironie envers eux-mêmes dont je les ai vus faire preuve, fut le

Je laisse à Jean Oury le soin de donner un écho, et donc de rendre toute sa résonance, à cette gentillesse :

On oppose Collectif et Individuel et, en les opposant, on implique une extériorité. Il est vrai qu'il y a un niveau spécifique du Collectif distinct du champ individuel ; mais ce n'est pas pour autant qu'il est extérieur, comme on dit qu'il y a un dedans et un dehors. Pour pouvoir le situer plus logiquement, nous devons faire appel à des notions topologiques de réversions : opérateurs dont la fonction phallique n'est qu'un cas particulier.

C'est en ayant à l'esprit cet abord logique du problème, que nous pouvons parler de la notion de fantasme de groupe dans le champ du Collectif. Chaque personne qui travaille là a ses fantasmes personnels qui induisent tout un système de relations qui donnent des configurations que nous appelons « constellations ». Or, ces fantasmes individuels, vidés de leur contenu imaginaire, sont pris comme une sorte de monnaie d'échange à l'intérieur du groupe. C'est cette fonction de monnaie d'échange qui peut nous faire approcher de la notion plus symbolique des fantasmes de groupe. Il existe une sorte de bourse des valeurs de ces fantasmes circulants : leur cote ne dépend pas de l'importance qu'ils ont respectivement pour les individus. Si le sujet est vraiment branché dans son travail, s'il n'est pas obnubilé par toute une série de défenses, il met en valeur une dimension fantasmatique sublimatoire. C'est la prise dans une circulation symbolique de l'objet de ces fantasmes (la Chose) qui peut donner un certain style au Collectif et la capacité d'accueillir les aspects les plus insolites de l'individu psychotique qui vient pour se « soigner ».

Ne voit-on pas là se profiler à nouveau cette fonction indispensable pour assumer notre présence et y survivre : l'Humour¹⁷⁶ ?

III.

Luigi, Ahmed, Fernand et les autres

Mais cette machine-classe, comment arrive-t-elle à préserver ce qu'il y a de plus intime chez tel ou telle enfant, à en tenir compte et, en retour, à en bénéficier ?

Les institutions de la classe, ce ne sont pas des cases vides, de pures fonctions ou de pures structures. Dans la précarité d'une situation, elles peuvent faire repère, et être ainsi manipulées par l'individu qui, en un faire, peut reconstruire ce dont il n'est plus assuré sur le plan de l'être. Car un repère n'est pas qu'une forme creuse. Les institutions ont de l'étoffe, cette « épaisseur » qui les rend si vivantes et attachantes aux yeux de leurs sujets. C'est bien ce qui fait de la langue, puis du discours, qui participent de la présence réelle du symbolique dans le monde, ces bords hors desquels la dimension du langage n'aurait pas grand sens pour ses sujets. Parler, c'est en un même geste produire une forme, témoigner d'une vision et d'une posture : le langage est immédiatement éthique¹⁷⁷. Pour continuer dans ces comparaisons un peu trop approximatives, ce serait comme croire possible de négliger l'imaginaire au seul profit du symbolique. Il y aurait le langage comme structure, certes, mais pas de culture comme substance. De la possibilité de vie, oui, mais comment arriverait-elle à prendre corps ? C'est une banalité de le dire, mais on ne peut pas

soir du 21 avril 2002, lorsque la marionnette de François Bayrou, lequel avait fait un score plus qu'honorable, gifla celle de PPDA, par la voix de laquelle la rédaction des *Guignols* n'avait cessé d'infantiliser l'image du candidat durant la campagne présidentielle (ce qu'ils n'ont d'ailleurs pas tardé à refaire). Le discours des *Guignols*, si on l'écoute bien, n'a *jamais* tort. On ne peut que leur faire une aveugle confiance quant à leur sens de la justesse.

¹⁷⁶ Jean Oury, « Quelques Problèmes théoriques de psychothérapie institutionnelle » (Journées d'études sur les psychoses chez l'enfant, Paris, 21-22 octobre 1967) in Jean Oury, *Psychiatrie et Psychothérapie institutionnelle, traces et configurations précoces* Paris, Payot, « Traces », 1976 (première publication dans *Enfance aliénée, Recherche*, septembre 1967), p.185.

¹⁷⁷ Je renvoie, pour situer un tel débat et y désigner une position amie, aux ouvrages du sémioticien Georges Molinié : *Sémiostylistique, L'Effet de l'art*, Paris, PUF, Formes sémiotiques, 1998, et *Hermès mutilé*, Paris, Champion, 2004. Tous deux proposent une herméneutique matérialiste radicale, et dont la conséquence interne mérite d'être reconnue, étudiée, questionnée.

comprendre la résistance de l'humain dans certaines circonstances par trop pesantes, voire tragiques, en dépit de sa précarité, sans recourir à l'instance basale de l'imaginaire.

Comment se bâtit cette résistance à la pression combinée de la doxa et de la logique macrosociale ? Comment tenir bon et maintenir cet écart qui préserve un retrait pour l'apparaître du sujet ? La seule chance de tenir bon est que la praxis prenne de l'ampleur, en un mouvement pneumatique. C'est un effort et un travail que la machine de la classe ne peut que favoriser, mais elle ne peut pas les faire à la place des enfants : ils ne peuvent reposer que sur la dimension du sujet, sur un être-là digne de ce nom. Il faut bien donc qu'il y ait du désir. De l'indécidable. Et cela relève de la contingence, dont on peut dire à présent que c'est une catégorie très proche du précaire. Accueillir la contingence, ce n'est pas prévoir l'imprévisible pour le « caser » et l'empêcher de déborder : c'est lui offrir une place pour qu'embraye, à partir d'elle, de l'organisation. C'est concevoir la nécessité, le « devoir-être » — le mot d'ordre ? — d'un tel concept, tout en négativité, dans le travail institutionnel. Nous retrouvons donc, mais cette fois au cœur de la praxis, dans la tessiture même de ses fondations, l'adage hjelmslevien, selon lequel « Le substantiel, c'est le contingent¹⁷⁸ ». Je dirais alors que le substantiel, c'est ce qui nous rappelle au négatif. Et que sa qualité de présence, c'est le précaire.

Paradoxalement, c'est cette précarité qui va « donner corps » à la vie du groupe. En d'autres termes, ce qui fait entrer la classe dans une dialectique de la culture, dont je voudrais maintenant évoquer la naissance, c'est le branchement des institutions et de leur culture sur le champ des singularités. Et pour cela, il faut de l'ouverture, du côté des institutions, et il faut, du côté du sujet, du courage. C'est ce que montre à merveille l'histoire de Luigi et Ahmed.

Cette monographie est l'une des plus belles pages de l'œuvre majeure de Fernand Oury et Aïda Vasquez : *De la classe coopérative à la Pédagogie institutionnelle*. On est dans la classe de perfectionnement de Fernand Oury, à Nanterre, dans les années 60. Ahmed est stigmatisé par les autres : ne parlant ni français ni arabe — il est Kabyle — il se sent seul et ne sait se défendre qu'en se battant. Mais un jour, en plein Conseil, Luigi prend sa défense. Il dénonce la dérive des lois du groupe qui a perdu toute son éthique. Luigi racontera cela, au mois de mai suivant, dans une lettre à sa correspondante Simone :

Je ne pouvais pas le laisser comme ça, comme un chien, alors que les autres étaient comme des rois. C'était une agonie. L'école, pour lui, c'était comme un enfer, mais personne ne le voyait, même pas le maître. Moi, je parlais avec lui. Il me racontait des tas d'histoires, et moi aussi.

Un jour, à la sortie, des tas de gars de notre classe et d'ailleurs se sont mis après lui. J'ai voulu leur parler. Ils ne voulaient rien écouter. Ils voulaient s'amuser avec Ahmed comme avec un pantin... tirer les cordes... Je me suis mis à la place d'Ahmed. Ça lui a permis de s'échapper. J'ai essayé de me défendre, ils étaient treize...

Mais de ça, je n'ai pas parlé au Conseil : ils m'auraient mis en quarantaine et ça n'aurait pas arrangé les choses. Quand Alain s'est plaint d'Ahmed, quand le maître a essayé d'« éviter les histoires », alors, j'ai éclaté¹⁷⁹...

... Alain, un petit, s'est plaint qu'Ahmed (55 kilos) faisait des prises de judo. Ce qui est interdit par les lois, car c'est dangereux. Alors le maître, « pour éviter les histoires », a dit : Qui se plaint des prises de judo d'Ahmed ? » Tout le monde levait la main et le maître a dit : « Ahmed, si tu veux faire du judo, fais-en avec moi ! »

J'étais choqué. J'ai levé la main : « Vous dites ce qu'il vous fait, mais vous ne dites pas ce que vous lui faites... » Alain et d'autres commençaient à parler entre eux pour m'empêcher de parler. Le président, Manuel, a dit : « Alain, gêneur » et je me suis lancé dans un grand discours et même le maître n'aurait pas

¹⁷⁸ Quitte, j'en ai bien conscience, à le tirer dans une direction qui n'est pas la sienne. Je me permets cette licence car nous sommes ici dans le cadre d'une réflexion autre que purement linguistique et érudite ; il ne s'agit pas de rendre compte strictement du concept de Hjelmslev, mais de rendre hommage à sa force évocatrice qui, on le voit, m'a grandement aidé.

¹⁷⁹ Vasquez, Oury, *De la classe coopérative à la Pédagogie institutionnelle*, op. cit., p.583-584, réédition Vigneux, Matrice. L'ensemble de ce passage est construit différemment par Vasquez et Oury, qui ordonnent un récit selon plusieurs focalisations, selon les moments où Luigi relate cet événement. Pour des raisons de commodités, j'ai donc synthétisé ce discours. Ce dernier, quoi qu'il en soit, est déjà rapporté au style direct chez Oury et Vasquez.

pu m'arrêter. Ce que je disais était vrai et tout le monde écoutait même avec des grimaces. J'ai dit : « C'est dégueulasse ce que vous faites à Ahmed. C'est un gars qui peut pas se défendre. Vous dites qu'il est méchant, mais moi si j'étais traité comme lui, je serais aussi énervé que lui.

« Au Conseil, vous la fermez pour pas qu'il y ait des histoires. Vous faites tous vos coups en dessous. Vous êtes tous des trouillards et des lâches. Vous osez pas dire ce que vous faites. À voir comme ça, la classe, ça paraît bien, mais au fond c'est dégueulasse... »

Après, le maître a dit : « C'est vrai ce qu'il vient de dire ? En tout cas, c'est très important (...). Moi-même ce que je fais en lecture avec Ahmed ne me semble plus bien fameux. C'est très bien, Luigi. » Il a dit aussi : « Qui veut être responsable d'Ahmed ? » Tous les grands levaient la main. Moi, j'étais nouveau et seulement « orange » en conduite¹⁸⁰. Des « bleus » levaient la main. J'ai essayé.

Le maître a dit : « Ahmed, tu choisis. » Et sans hésiter, Ahmed m'a désigné. Au Conseil suivant, je suis passé « vert » en conduite¹⁸¹.

Une partie de l'intervention « oubliée » par Luigi mérite d'être relatée, ce qu'Oury n'oublie pas, lui, de faire :

F. Oury. — Nous allons parler d'Ahmed et voir ce que nous faisons avec lui. je ne crois pas que je le martyrise...

Luigi. — Vous aussi ce que vous faites c'est dégueulasse, mais vous le savez même pas.

F. Oury. — Tu m'intéresses...

Luigi. — En lecture, vous le faites toujours passer le premier « parce qu'il ne suit pas ». Vous dites que c'est pour l'obliger à lire un peu. Mais tout seul, devant tous les autres, *il peut pas lire !* Il a peur. Moi non plus, comme ça, je pourrais pas lire¹⁸²...

*

Fantasma et culture

C'est sur ce qui s'est passé *après* cette fulgurante intervention de Luigi que je voudrais d'abord attirer l'attention. Sur la circulation inconsciente des images et ce qu'elle a permis de débloquent, tant dans le milieu que dans le vécu de quelques-uns des enfants. Sans la prise en compte de cela par le travail de la classe, ce que raconte Luigi ne serait sans doute pas advenu, et n'aurait débouché sur rien. Rien, sinon l'extrême gâchis d'un Ahmed contraint à devenir un as du judo par incapacité à parler : les coins de cours de récréation débordent de ces violents-faute-de-mieux.

Or, en place de ce gâchis, c'est de l'humain qui a germé. À propos d'humain, quelques précisions :

Luigi. 13 ans, nouvel élève, rapatrié d'Algérie.

Retard scolaire important (lecture : 7 ans ; problèmes : 9 ans). Retard intellectuel ? On comprendra que, dans un pareil cas, les résultats des tests ne doivent pas être déterminants. Retard moteur et troubles du langage ne sont pas innés, mais acquis. La situation du père le désignait comme cible aux fellaghas, et il semble que l'enfant ait eu très jeune à souffrir de la guerre. La discrétion nous interdit de reprendre l'histoire de Luigi en vue d'une monographie détaillée.

Réservé, peu actif, Luigi n'est pas vraiment dans le groupe. Il semble un peu triste, résigné.

Ahmed. 14 ans, lui aussi un nouvel arrivant.

Lourdaut, amorphe, il se tient à l'écart, et la présence d'autres Algériens ne semble guère faciliter son insertion. Parle peu le français. Il a « appris à lire » : il transforme les lettres en sons¹⁸³.

¹⁸⁰ C'est-à-dire orange en comportement. Quand Luigi, et Fernand Oury, parlent de « ceintures de conduite », il s'agit de ce que, depuis, les enseignants de pédagogie institutionnelle qui ont travaillé avec Oury depuis 1978, ont préféré appeler des « ceintures de comportement ». Pour une analyse de tout ce que transmet le mot de « comportement », et de son articulation avec le « portement », fonction thérapeutique de portance, que procurent les ceintures au sujet et à ses identifications, je renvoie à René Laffitte et le groupe AVPI, *Essais de pédagogie institutionnelle. La nécessaire clairvoyance des taupes, ou l'école, un lieu de recours possible pour l'enfant et ses parents*, Nîmes, Champ social, collection « Psychothérapie institutionnelle », 2005.

¹⁸¹ Vasquez, Oury, *De la classe coopérative à la Pédagogie institutionnelle, op. cit.*, p.583.

¹⁸² Vasquez, Oury, *De la classe coopérative à la Pédagogie institutionnelle, op. cit.*, p.583-584.

Et cette précision, donnée par Luigi, toujours dans sa lettre du mois de mai :

Ahmed parlait un peu (français) mais ne comprenait pas grand-chose. Les autres en profitaient pour lui faire des misères. Au Conseil, il n'osait rien dire, ne savait pas s'exprimer, et les autres continuaient. C'est une loi : on n'a pas le droit de se moquer. Mais Ahmed était gros, empoté, pas très malin et ne se défendait pas. Il avait appris à lire, mais ne comprenait pas un mot de ce qu'il lisait. Presque tout le monde trouvait drôle de le taquiner comme un idiot ou un muet. Le maître, pour le forcer à parler, l'interrogeait. Je voyais Ahmed qui se retirait de tout le monde et je trouvais ça dégoûtant¹⁸⁴.

Comme par hasard, peu de temps après l'intervention de Luigi, Ahmed écrit son premier texte, à propos d'un singe vu au Jardin des plantes.

Décembre

Nous sommes allés au Jardin des Plantes pour voir des loups, des chacals et des hyènes. Ahmed, qui a vu un singe, le rapporte pour le journal. C'est la première fois qu'il ose affronter l'opinion publique :

Le singe déplie le papier.

Il l'a mis là. Puis sur sa tête.

C'est bien pauvre, mais chacun comprend qu'Ahmed, faut qu'il réussisse. On peut l'aider, puisque chacun connaît l'histoire.

Incorrigible, le maître essaie de questionner¹⁸⁵, et Ahmed se tait. Joli résultat.

Marcel (le « bouffon ») intervient : « C'est moi qui ai donné le papier. Je recommence. Toi, Ahmed, tu es le singe : montre-nous ce qu'il a fait avec. » Séance de mime. Commentée par les petits. Nous obtenons :

« Ahmed raconte »

Marcel a donné un papier froissé au singe.

Le singe a déplié le papier : il n'y avait rien dedans.

Il l'a mis sur son visage puis sur sa tête comme un chapeau.

Il a dansé puis il a grimpé avec le chapeau.

Qui a parlé ? Les camarades, Marcel, le maître ou Ahmed qui n'a rien dit (avec sa bouche) ?

Le texte sera écrit dans l'album du Jardin des Plantes, imprimé dans le journal n°51, illustré par un dessin de Marcel (singe mitré accroché par un bras). Ahmed est entré dans le groupe au travail¹⁸⁶.

Ce singe, ainsi qu'Ahmed, reviendront dans deux autres textes, l'un racontant un rêve, l'autre imaginaire ; ils sont l'œuvre de deux petits, René et Ali, eux aussi des marginaux, qui trouveront là encore l'occasion d'entrer dans la classe. Le singe est loin de n'être que le rappel informatif d'un quelconque objet de la réalité. C'est un signifiant, comme on le voit en lisant le texte de René : « Ahmed et le Singe » :

« Ahmed et moi nous sommes promenés dans le bois et nous avons vu un gros singe marron qui se balançait dans les branches. Ahmed est monté sur l'arbre, mais il est tombé sur un tas de feuilles.

Il est remonté mais le singe a sauté sur une autre branche. »

Il faut savoir, comme le fait remarquer Aida Vasquez peu après dans la monographie, que l'instituteur a retranscrit le texte de René en commettant un « magnifique lapsus » : là où René a écrit « (...) le singe a sauté sur une autre *branche* », Fernand Oury écrit : « le singe a sauté sur un autre *texte* ». Il n'est pas interdit d'avoir un inconscient quand on est enseignant ! Surtout quand cet inconscient-là se permet par « un magnifique lapsus », de livrer une interprétation fulgurante de ce qui advient et (se) passe dans la constellation fantasmatique du groupe. Par delà, il faudrait voir comment ce petit singe devient un élément à part entière de la vie du groupe, qui fait son chemin après être entré dans la vie de la classe, en faisant de trois petits des auteurs, des membres à part entière de la communauté culturelle — leurs textes sont élus et seront imprimés dans le Journal, mais surtout, ils entrent dans le circuit de la parole quotidienne. Si l'on revient au texte libre de René et à ce qu'il révèle de la vie du groupe, on voit qu'Ahmed entre dans l'économie fantasmatique du groupe, en étant associé au singe. Cette identité est proche de la désignation totémique : Ahmed dans le rêve devient presque aussi habile que le singe — quant au titre, comment résonne-t-il : « Ahmed et/est le singe » ? Les échos, les déplacements et transpositions valant pour équivalence appartiennent à l'ana-logique du totem, jamais loin des rêves.

¹⁸³ Vasquez, Oury, *De la classe coopérative à la Pédagogie institutionnelle, op. cit.*, p.582-583.

¹⁸⁴ Vasquez, Oury, *De la classe coopérative à la Pédagogie institutionnelle, op. cit.*, p.584.

¹⁸⁵ Je rappelle que c'est ce même maître qui écrit cette monographie...

¹⁸⁶ Vasquez, Oury, *De la classe coopérative à la Pédagogie institutionnelle, op. cit.*, p.589-590.

Ahmed fait comme le singe, identifié non pas au singe réel, l'animal du Jardin des Plantes, mais à sa fonction signifiante. Mais surtout, ce singe prend son élan et saute d'un texte à l'autre : il circule à travers différentes paroles, et cette image commune sert à l'articulation singulière de chaque fantasme, semblable au *mana* qui anime le circuit des échanges du seul fait de son mouvement. On ne se trouve même plus ici dans l'échange symbolique des institutions de la classe, on évolue dans le fonctionnement inconscient, certes lié, des phénomènes de groupe.

Cela, c'est ce qui se passe sur le plan de l'investissement fantasmatique autour de l'image de cet animal, de ce choix contingent dans la variété des animaux rencontrés ce jour-là au Jardin des Plantes. Mais de cette circulation des fantasmes, une créature est née : le singe, un signifiant pour la culture du groupe. Le singe acquiert une étoffe propre à la classe : d'Ahmed à René, et bientôt au petit Ali — sans compter l'instituteur ! —, ce singe devient un être empli de sens, ne serait-ce que comme présence à laquelle ont recours différentes paroles, mimées, rêvées ou articulées, pour faire leur chemin. Ce singe acquiert son autonomie polyphonique, et devient doué d'une dynamique propre, que plus « personne » ne maîtrise. Ce singe, c'est-à-dire, tout à la fois : le singe vu au Jardin ce jour-là, le singe dans ses attributs traditionnels, le singe fantasmé par chaque singularité, et, en même temps, un singe irréductible à toutes ces images. Le complexe sémantique né de toutes ces couches de significations, et de combien d'autres, non dites, dote ce petit animal d'une présence dont s'emparent les sujets de cette culture où, si je puis me permettre, un singe peut devenir un signe¹⁸⁷. Il circule d'un esprit, d'un rêve, d'un fantasme à l'autre. Il devient, à hauteur du circuit global, au sein de cet environnement culturel, un être. Bien sûr, cet être-là est particulier : il n'est pas un être biologique, pas même humain, mais *culturel*¹⁸⁸. Il n'a d'existence et de substance que dans le milieu au sein duquel il a émergé ; mais dans ce cadre unifié et multiple, il a la toute-puissance de pouvoir se métamorphoser en sautant de texte en texte, d'une psyché à l'autre, d'un imaginaire dans un autre... C'est du contingent qui devient un signifiant commun — ou mieux : un lieu commun, au sens propre et vif du terme, un exemplum non figé, dont les métamorphoses subtiles lui conservent son unité tout en la renouvelant. Il prend forme au fur et à mesure que le groupe discourt à son propos, autour de son souvenir : un lieu commun empli d'échos intimes, et que chacun va pouvoir ainsi revisiter de façon singulière, unique. Il n'y a qu'à voir ce qu'écrit Ali, l'un des moins « intégrés » :

*« Le singe colorié vit en Afrique »
Il est tout seul dans sa cage
Peut-être il s'ennuie ?
Peut-être il est sauvage ?
Peut-être il vient d'arriver¹⁸⁹ ?*

Il n'y a qu'à lire, enfin, le commentaire d'Oury :

Est-ce le hasard qui, dans ce même journal, met les textes d'Ahmed, de René (un petit), d'Ali ? Est-il indifférent de noter que le texte d'Ahmed est illustré par Marcel (qui est de petite taille) et que c'est Luigi qui se charge de graver au lino le beau dessin d'Ali¹⁹⁰ ?

La classe se dessine telle une double communauté : une communauté institutionnelle, où même les petits ou les exclus ont le droit d'exister ; et la communauté culturelle qui en émerge, où chaque sujet sait pouvoir trouver à dire de soi et à lire pour soi¹⁹¹, et donc où il ne ressent ni peur, ni gêne à s'emparer de

¹⁸⁷ Un signe qui soit du sérieux : pas de la monnaie de singe, ni un symbolique singé...

¹⁸⁸ Ce qui importe, c'est de reconnaître la part fantasmatique de cet environnement dans lequel de tels êtres culturels trouvent leur énergie. Ces distinctions sembleront peut-être secondaires. Je me contenterai d'indiquer qu'elles sont homogènes à la description anthropologique que fait Edgar Morin de la naissance, de la vie et de la puissance des Dieux dans l'histoire de la psyché humaine. (*La Méthode, IV. Les Idées*, Paris, Seuil, Points Essais, 1991, p.116sq. Le paragraphe fondamental s'intitule, étrangement mais puissamment : « Existence et exigence ».)

¹⁸⁹ Vasquez, Oury, *De la classe coopérative à la Pédagogie institutionnelle, op. cit.*, p.590.

¹⁹⁰ *Ibid.*

¹⁹¹ On ne se situe plus ici dans le communicationnel, mais dans le rhétorique profond ; ce qui, plus structurellement, permet de mettre en place ce sans quoi la notion d'une praxis rhétorique reste un mystère (ou, pire, un satellite de « l'agir communicationnel ») : une topique.

tout ce qui est lisible ou dicible — c'est-à-dire de tout ce qui est articulable par la parole et à travers du symbolique. Or, dans une classe où tout est a priori autorisé à devenir objet de discours, *tout* peut venir s'articuler. Tel est l'empan de la dialectique culturelle dans classe coopérative.

*

Courage et institution

Qui sait, peut-être est-il plus facile pour les « petits » de se sentir proches d'un singe, animal... petit, mais rusé, plutôt que des loups, pour lesquels la visite au Jardin des Plantes était initialement prévue¹⁹² ? Encore faut-il, pour « oser l'ouvrir », ne pas avoir trop peur : que vaudrait l'identification à un singe dans une classe de loups ?

Parler de dialectique de la culture, d'épopée du langage et d'ouverture à la parole ne seraient qu'une hypocrisie assassine si le milieu de la classe ne se souciait pas *avant tout* de fonder la confiance que chacun peut avoir dans la parole et dans l'écoute des autres. Par delà le culturel et le discursif, nous retrouvons le symbolique et la Loi. Et nous retrouvons Luigi. Son acte a su refonder la loi de la classe, qui était bien mal en point. Le nouveau départ de la vie du groupe vérifie qu'il y a bien eu événement et bouleversement dans la vie de la classe. Aussi, après avoir vu les conséquences de cet acte en aval, il faut se pencher désormais sur ce qui, en amont, peut expliquer sa venue. Le danger serait en effet d'isoler Luigi dans l'image du Héros tragique ou du Zorro local. Cela n'avancerait en rien la compréhension de ce qui rend possible un tel acte de courage. Surtout, cela couperait Luigi de toute existence à régime praxique, et ce serait une impasse pédagogique tout aussi grande, sur le plan de ce qui importe en fond de tout : grandir.

Que se passe-t-il durant ce Conseil ? Une prise de responsabilité est nécessaire. Elle atteint même une dimension morale : obéir à l'impératif de survie de la Loi, que Luigi juge supérieur au respect formel de la procédure et de la législation (c'est-à-dire des règles et du règlement)¹⁹³, qui semble bien partie pour régler machinalement le cas : « Ahmed fait encore des histoires ». La responsabilité de Luigi eût alors pu se limiter à ce qu'en définit la règle, en fonction du statut de Luigi : seul un « grand » a le devoir de faire montre d'un tel courage, or Luigi n'est pas encore considéré comme un « grand » — il n'est que ceinture orange en comportement. Malgré tout, il se hausse aux exigences d'un statut qui n'est pas le sien. En mettant en péril l'équilibre auquel est parvenu le groupe, qui plus est : à tous égards, « personne ne lui a rien demandé ». Sa réaction a donc tout d'une effraction à l'ordre des choses. Il dénonce la surface qui cache la ruine de la confiance en la Loi. Mais, et c'est crucial, il le fait au nom de la Loi. Il s'identifie à un principe, comme en atteste sa référence implicite à la loi primordiale de la classe, la *seule* qui soit inscrite avant même toute discussion : « On ne se moque pas », c'est-à-dire : on ne détruit pas l'autre. Cet acte signifie quelque chose d'essentiel : dans le désir et dans l'imaginaire d'un enfant au moins, la classe existe, même si l'image intime qu'il met sous cette identification ne regarde que lui¹⁹⁴. Luigi ne tardera pas à

¹⁹² Là encore : dans une classe où l'enseignant ne s'inquiétera que de sa fiche de préparation pour la séance de Découverte du monde sur le *canis lupus*, la rencontre avec le singe risque fort de ne pas faire signe, et de n'avoir pas lieu...

¹⁹³ Je ne puis approfondir l'analyse ici ; je renvoie à la proposition d'une telle problématique par Ricœur, à laquelle je souscris, sinon dans ses conclusions, du moins dans son exposé de la problématique kantienne, et qui occupe entre autres la neuvième étude de *Soi-même comme un autre* (« Le soi et la sagesse pratique : la conviction », in Paul Ricœur, *Soi-même comme un autre*, Paris, Seuil, L'Ordre philosophique, 1990, rééd. Points, p.279-344).

¹⁹⁴ Toute l'éthique de Fernand Oury consistera à respecter cette contingence, sans aller « jouer les farfouilleurs d'inconscient », comme il le disait souvent (lui, en son temps membre de l'École freudienne fondée par Lacan...). La lecture intégrale de la monographie le montre bien, cela ne l'empêchera pas d'entendre quelques éléments de réponse que Luigi donnera par la suite. Mais contrairement à ce que je me suis permis de faire, Oury n'essaie pas d'« expliquer » ce geste singulier, de déplier en plein jour ce qui doit rester dans l'intimité et la pénombre des plis et replis de l'existence de Luigi ; il tente seulement d'en rendre compréhensible l'advenue, pour affiner le dispositif institutionnel de sa classe, et rendre cette advenue toujours plus accessible pour d'autres sujets. Une analyse

passer ceinture verte en comportement. Et carrément, en s'identifiant à l'idéal du groupe, c'est le groupe lui-même que Luigi aide à grandir.

Luigi s'appuie sur les lois qu'en apparence il décide d'enfreindre. Bien plus, ces lois semblent avoir la vertu de le rassurer assez pour l'aider à dénoncer leur dérive. Nul doute qu'ici, c'est l'institution du conseil qui étaye Luigi. Voilà jusqu'où va la valeur de ce conseil de coopérative pour un praticien : encore, toujours, le symbolique agit au cœur de son acte de courage, comme son seul allié. Et le symbolique, ce ne sont pas seulement les lois anonymes, mais des présences de l'autre, des visages.

Luigi a parlé...

... parce qu'il avait le droit de se taire, bien sûr, mais aussi l'assurance qu'il ne risquait pas, en se distinguant de la masse, de se faire « fusiller » par quelque leader ou piétiner par le groupe. Plus ou moins confusément, on savait ici que l'intervention était utile, qu'elle favorisait la vie dans le groupe ; on savait que la régulation n'est pas forcément limitée à des échanges de politesses, que, si l'huile est utile, certains réglages se font à coups de marteau.

Mais Luigi utilisait des canaux de communication sans se singulariser : d'autres que lui écrivaient des lettres, étaient imprimés, parlaient en réunion. Correspondance, journal, Conseil n'avaient pas été spécialement créés pour permettre au jeune homme d'exprimer son sentiment.

Remarquons-nous que Luigi ne parle pas tout seul, mais que, toujours, il « parle à », il s'adresse à des copains impliqués dans l'affaire, à un maître qui l'écoute, à une Simone qui répond, aux lecteurs du journal ? Notons plutôt que, dans tous les cas, il est protégé des agressivités possibles : les copains, proches, sont peu engageants, le maître n'a rien d'un ange, mais le président parle au nom de la loi. Inconnue, différente, autre, Simone est loin, mais Luigi écrit sans crainte de bêtises : le maître réagirait.

(...) Dans sa quête permanente de l'autre, Luigi rencontre à qui parler et avec qui parler, il peut s'opposer, mais aussi s'identifier aux autres¹⁹⁵.

Étayé par cette constellation qui lui donne de son autorité, Luigi arrive à affronter son angoisse — il risque en effet d'être définitivement marginalisé.

On pourrait qualifier d'« hypersymbolique » ce jeu des identifications, qui remontent au fondement de la loi par delà la règle. En refusant la réponse attendue de lui, Luigi réimpose du « ça va pas de soi », réimpose du vide, remet la praxis en question et lui ouvre la voie vers une possible refondation. Dit autrement : en refusant la réponse attendue de lui, Luigi réinstaure la durée d'une non-réponse. Il réimpose de la non-évidence, et refonde la praxis. Plus une praxis sera vive, plus elle pourra compter, en temps de dysfonctionnements ou de figements, sur la présence active, dérangeante et salutaire de ses sujets.

À la classe, ensuite, de réembrayer sur ce salutaire débrayage d'un de ses sujets. Si elle le fait — et elle le fera —, c'est que le coup de gueule de Luigi a joué en tant que signe, appelant interprétation, déchaînement de quelque vérité entravée, et quelle qu'en fût la figure, agréable ou pas à regarder en face¹⁹⁶. D'un point de vue structurel, l'intervention de Luigi remplit une fonction, celle d'une fulgurante interprétation de la situation. C'est une analyse institutionnelle que son impitoyable regard vient d'offrir à la classe. Et en voici le relais que lui offre le ceinture noire, dans son registre propre de maître en pédagogie :

Que se passe-t-il dans ce groupe ?

Luigi a parlé où il fallait comme il fallait. Reste à reconstruire. C'est-à-dire d'abord :

institutionnelle peut-elle revendiquer but plus sérieux ? Mais, toujours dans la visée de cette advenue, il y a une chose que l'instituteur s'autorise à pointer au nom de tous : c'est que Luigi refonde la Loi de la classe — « C'est très bien, Luigi. »

¹⁹⁵ Vasquez, Oury, *De la classe coopérative à la Pédagogie institutionnelle*, op. cit., p.598-599.

¹⁹⁶ Précision : si vérité il y a, il ne s'agit pas seulement du constat d'échec des institutions. Sinon, il suffirait de parler de réalité. Qu'il y ait du vrai dans ce qui se joue ce jour-là, seul le dira le défilé de la vie institutionnelle, qui point par point, prouvera ou non si Luigi avait raison de soutenir la Loi contre la « réalité » de la vie de la classe comme elle va. En ce sens, *et seulement si* on décide, comme Fernand Oury, de soutenir cette voie, ce qui se passe autour de Luigi ressort de l'aphorisme d'Alain Badiou, qui distingue la position philosophique par rapport à la réalité. Cette dernière s'en tient au constat : « Il n'y a que des corps et des langages » ; la position philosophique, elle, s'énonce ainsi : « Il n'y a que des corps et des langages, *sinon* qu'il y a des vérités. »

1. Reconnaître l'état de crise.
2. Accepter de démolir.

Attitude courageuse, etc. ? Non : opération possible. Voici neuf ans que je suis dans cette classe. J'ai une idée de ce qui s'y passe. Apparemment, le groupe total, bien que très hétérogène, a une certaine cohésion. Restent provisoirement (?) à l'écart, Ahmed, Luigi et Ali, un petit, rejeté et volontiers souffre-douleur.

Un sous-groupe de « grands » Français autour de Manuel (un des leaders de la classe), de Marc (qui joue facilement l'anti-leader et regroupe les opposants) et de Marcel qui est le « bouffon » de la troupe.

Le sous-groupe des Algériens, soudé autour de Nasser, s'oppose souvent au premier.

On ne peut pas parler vraiment d'un sous-groupe des petits. Pour eux, entrer dans la classe serait entrer dans un des groupes précédents.

Groupe total = les grands + les Algériens + les petits + le maître + Luigi, Ahmed, Ali.

Depuis quelque temps, l'ambiance est meilleure, et l'observateur superficiel (que je suis) pourrait être satisfait de l'évolution d'un groupe qui tend vers l'unité. Il n'est plus guère question d'oppositions, de querelles ; tout le monde semble s'être mis d'accord... pour écraser Ahmed, Ali et peut-être d'autres, et pour n'en pas parler au Conseil. Luigi fait scandale en apportant une information au maître — les autres sont bien au courant ! —, mais surtout en disant clairement ce que chacun (ou presque) sait très bien. Il prend la parole, la garde et devient leader du groupe total.

Protégé par la loi du groupe, par ses représentants — le président et le maître —, il n'est pas immédiatement lapidé par ceux qu'il vient de contester : il a pris le pouvoir dans la classe. Position dangereuse, car rien ne dit que les persécuteurs d'Ahmed (y compris « celui qui interroge ») sont satisfaits.

Très vite, il est question de nouveaux statuts pour Ahmed et pour celui qui l'aidera : les relations instituées viennent de changer. Quant aux relations réelles vécues, leur mise à jour les a fait basculer : on se disputerait à présent pour aider Ahmed¹⁹⁷ !

La trace d'humour se révèle pour ce qu'elle est : salvatrice de l'éthique. Bref, acte institutionnel, substance éthique et signe sémiotique sont indissociables dans la praxis. Un tel défigement des institutions reste symbolique de bout en bout. Ce n'est qu'en tant que sujet de cette loi que Luigi a pu la déchiffrer et l'investir singulièrement. En retour, ou plutôt de façon circulaire, la vigueur des institutions s'est réactualisée : elles ont rattrapé le sujet qui s'était aventuré là où elles ont trouvé, à le suivre, une nouvelle autorité¹⁹⁸. Un nouveau cycle de vie institutionnelle est lancé, auquel Luigi va participer pleinement, mais surtout, normalement, ordinairement. Car, si la praxis n'est rien sans le sujet, ce sujet ne deviendra rien sans l'embrayage d'un nouvel édifice relationnel viable dans la classe, à partir de cette courageuse mais précaire prise de position. À partir du moment où le conseil tient compte de l'acte de Luigi, et où s'inscrit la trace de son action, alors la valeur et la responsabilité de cet acte ne reposent plus sur les seules épaules de Luigi. Une fois qu'il a eu le courage de son acte, et dès que cet acte est reconnu par le Conseil, le filet des institutions entérine, et le progrès que Luigi a fait faire à tout ce qu'il y a d'humain dans la classe, et le progrès de l'enfant dans sa propre existence. C'est cela qui s'inscrit dans la loi de tous, sous la forme du vote de la ceinture verte en comportement de Luigi : puisqu'il s'est comporté comme ce que les lois de la classe (et pas seulement le bon vouloir de l'adulte) appellent « un grand », son statut en portera la marque. Cette trace réinsufflé du pneuma dans tout le royaume de la loi, et y réinstaure l'éthique dont est porteur l'acte singulier de Luigi. Car plutôt que de laisser cet acte singulier au stade d'hapax, certes salvateur mais toujours atopique dans la vie du groupe, on essaie de mettre des mots sur la chose, même approximativement. On traduit dans le code du groupe le comportement d'un enfant parmi d'autres : on dialectise son advenue. Cela se traduit, tout simplement, par le fait qu'il faudra que Luigi passe d'abord par la période d'essai pour que soit ensuite définitivement attribuée sa ceinture verte en comportement. Comme tout le monde, *aussi*. Cette réintégration de Luigi dans l'ordre symbolique qu'il a bouleversé, bien sûr, ne signifie pas un retour au « ronron » antérieur, ni à une « banalisation » de ce qui, dans son comportement, est véritablement admirable et rare : on reste fidèle à la nouvelle exigence dont a été porteuse cette advenue vis-à-vis des anciennes coutumes. Le code a été défigé par un acte singulier : cet

¹⁹⁷ Vasquez, Oury, *De la classe coopérative à la Pédagogie institutionnelle*, op. cit., p.583-589.

¹⁹⁸ Et l'on se rend compte à quel point on a à faire ici à une éthique praxique, aussi éloignée de la seule obéissance à la procédure légale qu'à l'impératif moral supposé « pur ».

événement impose d'être inscrit selon ce code dans l'univers de discours de la classe. La « langue commune » entérine ce qui l'a bouleversée : la substance de son code en est radicalement transformée.

« C'est très bien, Luigi. »

(...) dans ce propos, il y a aussi un hommage au garçon courageux qui a osé affronter seul le groupe et le maître. De cela on reparlera la semaine suivante. Luigi deviendra « vert » (puis « bleu ») en conduite : c'est par le groupe entier que sa valeur doit être reconnue¹⁹⁹.

Pourtant, l'acte de Luigi n'a pas changé les lois en apparence : on n'a pas inventé une nouvelle loi ni mis à bas l'ancien édifice sous prétexte qu'il n'avait pas empêché la terreur du plus grand nombre. Par contre, cet acte a profondément défigé l'existence de ces lois. Ce défigement, qui ne concerne pas la surface des formes prises par les institutions, mais la substance de leur code, est invisible, non repérable de l'extérieur de la communauté qui vit selon ce code. Pareil « défigement non formel », qui advient depuis l'intérieur de la coopérative et y trouve l'aire de son efficacité, est une modalité qui relève exactement du régime praxique. Ce qui va être bouleversé, c'est l'univers du discours de la classe, l'utilisation et l'appropriation par chaque sujet de ses catégories. Autrement dit, si l'on cherche des « signes » à ce défigement éthique, ils seront forcément indirects, non immédiats. S'il s'agissait seulement de faire applaudir Luigi par les mêmes qui, la veille, le tabassaient à la sortie, ces signes seraient signe de *rien de praxique*. C'est au contraire dans le redéploiement de la vie culturelle, dans l'entrée des petits, enfin, dans la classe, qu'on vérifiera qu'en effet, Luigi a bouleversé, et refondé l'ordre établi. C'est *tout* cela, la vie des institutions à régime praxique.

Cette vie évite à Luigi d'être figé dans sa statue de héros, de bouc émissaire ou d'emmerdeur. En devant faire ses preuves comme tout praticien, Luigi survit à l'espace où il aurait pu être condamné à rester : l'imaginaire. Celui de la tragédie du justicier, où les héros se figent dans leur image une, tels qu'en eux-mêmes, jamais vieillissant parce que parfaits dans l'acte qui résume hors du temps qui passe tout ce qu'ils furent, firent et valent. Or, l'être qui fut capable de défendre Ahmed et qui honore toute l'humanité est aussi un enfant qui a à continuer à grandir, et grâce aux institutions et aux médiations qui brisent les fascinations, il réintègre le drame et la comédie banals de l'existence, il n'est qu'un humain capable d'héroïsme, comme d'autres peuvent être capables d'humour. Un petit d'homme.

Cela n'empêche pas Luigi de marquer un rapport privilégié à la loi de la classe. On peut même dire que, lors de ce Conseil, il l'*incarne*²⁰⁰. La culture de la classe se dote d'un nouvel *exemplum*, respecté pour son comportement, repère aussi utile aux institutions qu'aux identifications. On pourra désormais, si l'on se vit paumé ou apeuré, s'inspirer de Luigi, se comporter en Luigi, faire comme un Luigi. Il ne faut pas confondre l'éthique, qui sort le sujet de toute identification exclusive à un statut, et la culture, et les figures de discours qu'elle construit, les totems et les ancêtres que chaque classe va créer au fur et à mesure de son histoire. La dialectique institutionnelle consiste à maintenir distinctes, et non pas disjointes, ces deux modalités d'existence du sujet dans la classe. C'est là que l'on retrouve l'importance de la contingence dans la construction des lois et de la culture de la classe. Elle se loge dans l'historialité de la loi, c'est-à-dire dans les échanges et la réalité d'où elle émerge, dans l'articulation en elle de sa forme universelle et d'un contenu propre à cette classe précise, cette année-là : la loi de la classe se sera trans-formée à l'occasion d'une crise, grâce à un acte singulier et contingent, celui de Luigi, qui marque un « point de bifurcation²⁰¹ ». Les

¹⁹⁹ Vasquez, Oury, *De la classe coopérative à la Pédagogie institutionnelle*, *op. cit.*, p.586-587.

²⁰⁰ Il est hors de question, par cette expression d'« incarnation », de « coller » l'existence de la loi et l'existence du sujet : cela reviendrait à pervertir simultanément les deux ordres, à rabattre (imaginativement) le statut de Luigi sur son existence, l'écrasant (réellement) au lieu de la déployer (symboliquement) grâce à ce même statut.

²⁰¹ Luigi relance le circuit entre l'acte (du sujet) et la Loi (du groupe). Cette circularité brise la barrière qui, entre les deux aires, bloquait toute circulation : la loi confisquée par certains, fussent-ils la majorité écrasante, n'était plus la loi de tous en laquelle un sujet pût porter universellement sa confiance, et se réduisait à n'être que l'instrument de domination au service d'une partie de la classe : dès lors qu'il y a des castes, il n'y a plus de peuple. Il n'y a plus que des agents de la caste, membres ou représentants, et des sans-castes ; mais des sujets, nullement. Ce faisant, tout l'enjeu de l'être de la classe (la circulation du sens transversale à toute la discussion, entre les individus et les lois) est replacé à son niveau fondamental : l'acte de Luigi aide à redéfinir la loi de la classe dans sa substance. De

institutions vivent dans ce qu'en font leurs sujets. Luigi a fait plus que les faire vivre, il les a sauvées d'une mort par fausseté. Elles ne protégeaient plus les faibles, il les a *forcées* à le faire à nouveau. Luigi n'a pas fait qu'ouvrir à Ahmed les portes de la classe : son courage a rouvert les portes de la classe à l'éthique. Le nom propre de Luigi, sa voix, son engagement lors de ce conseil de coopérative, ou cet autre soir à la sortie de l'école, voilà la contingence qui a redonné à la loi un visage, et ipso facto une visagité, une possibilité d'être envisagée, la possibilité pour Ahmed, Ali et René de trouver un sens, la possibilité d'y voir autre chose qu'une mascarade, qu'une cavalcade de masques. Il y a « du Luigi » dans la loi de cette classe — et aux yeux de tous ceux qui, même simples lecteurs de la monographie, ont grâce à lui donné un visage plus expressif à la Loi. Et cette contingence est elle-même entretenue d'une multitude d'autres contingences : ces « autres » ne sont pas la masse anonyme des méchants, ils ont eux aussi des visages, des noms propres ; mais il y a aussi Simone, la correspondante à qui Luigi est fier de raconter tout cela, elle dont le regard aux yeux du garçon compte, et qui, dans la distance, elle aussi, selon les dires des enseignants des deux classes, grandira. Et que dire des autres imprévus qui ont surgi à l'occasion d'une simple sortie au Jardin des Plantes ?

Reconstruire la loi de la classe : oui, mais pas n'importe comment. Là encore, comment respecter la contingence, ce qui n'était pas prévu et qui cependant s'impose porteur, en germe, d'une loi : la singularité du geste de Luigi ? À tout moment, ce geste bouleversant, et donc dangereux, pourrait être écrasé, étouffé ou récupéré, comme peuvent l'être les mêmes gestes dans le fonctionnement « normal » de la société. Au contraire, l'éthique de la praxis est de ne pas méconnaître la portée du geste de Luigi : il a subverti l'ordre qui s'installait, et en cela il l'a sauvé, car cet état était pervers. Il serait tentant pour le groupe et pour Oury de refonder à peu de frais une nouvelle concorde, d'oublier la subversion portée par Luigi, de n'en faire qu'un souvenir, marquant certes, mais sans conséquence. De laisser le geste de Luigi dans sa position atypique, atopique, bref prisonnier dans sa contingence qui ne bouleverse en rien les lois de la classe. Si tel est le devenir de la subversion, alors c'est qu'il n'y a plus de praxis : la classe ne fonctionne plus à régime praxique, elle en est revenue au régime macrosocial. L'instituteur sait très bien tout cela, qui, pour fonder sa classe coopérative, a bien dû assumer dans son propre champ professionnel la même position que celle de Luigi.

La tentation

Accepter la crise, reconstruire... Il serait tentant de nier l'échec, de faire taire (quitte à rationaliser a posteriori !) : il suffirait de donner la parole au groupe et de laisser faire. Menacés, les bons apôtres auraient vite fait de dénoncer cet hurluberlu qui, par ses critiques, rompt l'unité du groupe, trouble le climat amical, etc. Le troupeau aurait vite fait de piétiner Luigi, Ahmed et d'écraser l'histoire. Il suffirait d'un vote ou d'un « tas de sable²⁰² ! »... L'affaire serait vite réglée ! Trop tard. Au nom de la loi, le président (bien qu'impliqué) a déjà réagi : il a fait taire les « gêneurs » et rendu la parole à Luigi. Et le maître a souligné d'un : « C'est très bien, Luigi. » Les dés sont jetés.

Et Ahmed ?

Même si Ahmed vient, par le truchement du Luigi, d'entrer dans le groupe, même si on parle de lui, son intégration ne va pas se faire toute seule. Handicapé par ses difficultés d'entendement, Ahmed a besoin d'aide : il faut lui expliquer, l'aider ou l'obliger à réussir, le prendre en charge.

La question [« Qui veut être responsable d'Ahmed ? »], qui signifie plutôt : « Qui veut prendre en charge Ahmed ? », a un inconvénient majeur : elle aliène encore plus le malheureux en accentuant sa dépendance. D'où la nécessité de redonner aussitôt la parole au sujet : « Ahmed, tu choisis. » Le groupe de la classe va se reconstruire. Il inclura obligatoirement Luigi et Ahmed²⁰³.

Alors, on pourra dire que, à l'inverse de bien des actes courageux dont nous sommes témoins quotidiennement, mais qui n'ont pas la chance de pouvoir embrayer sur une reconnaissance

l'appréciation éthique de l'acte d'un sujet, on en vient à la dimension sémiotique de l'ethos du groupe, tel qu'il se transforme dans cette page de la vie de la classe.

²⁰² Ce terme désigne les « querelles dignes du bac à sable », c'est-à-dire les histoires de petits, qui ne doivent pas « encombrer » le Conseil : le président prononce ce « mot-outil » et, sauf véritable opposition, on passe à un autre sujet. Mot-outil, mot utile... et donc forcément dangereux.

²⁰³ Vasquez, Oury, *De la classe coopérative à la Pédagogie institutionnelle, op. cit.*, p.587.

institutionnelle, la classe coopérative sait tisser ses institutions à partir de l'acte imprévisible et irréductible de l'un de ses sujets. Et, ce faisant, le groupe peut ne pas mourir de sclérose, contrairement au destin de bien des régions entières de nos sociétés (et quand il ne s'agit encore que de régions...).

C'est à tout cela que je repère, dans les classes coopératives de pédagogie institutionnelle et à la suite d'Adorno, une dialectique négative de la culture : une praxis qui pro-pose aux Ahmed, Ali, Luigi... des structures, des lois, des lieux, des topoi, bref des noms communs, pour parler la singularité de leur nom propre ; des paroles par myriades qui en retour étoffent, critiquent, prennent au sérieux la vie de leur classe, et la rendent forcément plus solide face aux pressions de l'aliénation macrosociale. La praxis se définit par ce circuit qui se crée entre le travail d'analyse institutionnelle et la production sémiotique. Sa précarité dans le champ social rendrait sa position impossible à tenir, sans cet édifice culturel en réélaboration permanente, sans cette substantielle communauté.

Et cela, il est un sujet qui, singulier *primum inter pares*, le sait plus que quiconque : celui qui le premier désira tenir bon : le fondateur de la classe et de ses institutions, le bien nommé « instituteur²⁰⁴ ».

*

Maîtrise et existence

C'est un des traits les plus fulgurants de l'intuition de Freud dans l'ordre du monde psychique qu'il ait saisi la valeur révélatrice de ces jeux d'occultation qui sont les premiers jeux de l'enfant. Tout le monde peut les voir et personne n'avait compris avant lui dans leur caractère itératif la répétition libératoire qu'y assume l'enfant de toute séparation ou sevrage en tant que tels.

Grâce à lui nous pouvons les concevoir comme exprimant la première vibration de cette onde stationnaire de renoncements qui va scander l'histoire du développement psychique.

Jacques Lacan²⁰⁵

Le moins que l'on puisse dire, c'est que la « dénonciation » de Luigi n'épargne pas « la classe de Fernand Oury ». Or...

— *C'est très bien, Luigi.*

— *Qui veut être responsable d'Ahmed ?*

— *Ahmed, tu choisis.*

Trois phrases qui se révéleront efficaces. Est-ce si facile à dire ?

Cela paraît « naturel ». Nous nous défions de ce genre d'explication et croyons plus utile d'essayer de retrouver ce qui passe par la tête du maître confronté à la situation²⁰⁶.

(...) L'intervention de Luigi peut être ressentie comme une série de claques. (...) Le maître doit répondre, et vite, sous peine de perdre la face et le contrôle de la situation. Ce n'est pas le moment de s'interroger, de réunir un colloque (...). Donc garder la tête froide²⁰⁷...

... Or l'idéal du moi est particulièrement fort chez cet enseignant qui se fait un devoir de faire de sa classe un milieu sain et désaliénant pour « le peuple libre des enfants ». On pourrait s'attendre de sa part à une réaction épidermique de défense, ne fût-ce que dans un premier temps. Ce serait oublier que, dans

²⁰⁴ Et qui, aujourd'hui, est appelé « professeur des écoles ». On n'institue plus, on professe. *O tempora, o mores...*

²⁰⁵ Jacques Lacan, « Propos sur la causalité psychique », *Écrits*, Paris, Seuil, 1966, rééd. « Points, t.1, p.186.

²⁰⁶ « On voit immédiatement la hardiesse des hypothèses sous-jacentes : 1°) un instituteur pense ; 2°) il n'a pas conscience de ce qui se passe en quelques secondes dans sa tête. C'est le rôle du maître qui se trouve ici mis en question. "Vous n'avez pas à penser", dit Monsieur le directeur. "Nous ne sommes pas tous faits pour penser", écrit Durkheim. "Ajoutons que le maître, dans la classe, n'est qu'un maître, et n'a par conséquent presque jamais l'occasion de faire preuve de ces qualités humaines qui lui sont personnelles, qu'il n'apporte pas en classe." Roger Cousinet, dans *Le Rôle du maître*, évoque la "normalité"... » (Note de Vasquez et Oury)

²⁰⁷ Vasquez, Oury, *De la classe coopérative à la Pédagogie institutionnelle, op. cit.*, p.584-585.

une praxis digne de ce nom, l'Idéal du moi demeure à sa place : il n'est pas une aliénation imaginaire de plus, mais un « point de voyance dans la structure » (Jean Oury), un repère dans la pratique. Et justement, c'est peut-être cela qui permet à Oury de hisser ses réactions à la hauteur de son exigence :

Luigi. — Vous aussi ce que vous faites c'est dégueulasse, mais vous le savez même pas.

F. Oury. — Tu m'intéresses...

Lorsque l'éthique est présente, chaque parole, chaque réaction baigne dans une dimension de respect. Le respect, je le lis autant dans l'adresse de Luigi à Oury : « Ce que vous faites c'est dégueulasse », que dans l'accueil de ces paroles par l'instituteur. Le « Tu m'intéresses... » n'est pas loin d'être une trace d'humour... Une trace émanant d'un sens du sérieux et du précaire qui ne confond pas les registres. Ce qui compte, c'est la qualité de la classe car, en-dessous, il y a la sécurité des sujets. Respecter le sujet, c'est parfois ne pas hésiter à malmener le moi, ici celui de l'enseignant. Un sens de l'humour, donc, entre deux praticiens, deux pairs d'une même loi, bien loin de l'ironie qui, depuis vingt-cinq siècles de transmission occidentale du savoir, a marqué la relation de maître à disciple(s). Dans une praxis, il n'y a de maître que s'il n'y a pas de disciples : il n'y a de maître que de langage, et il n'y a de sujet que libre²⁰⁸ au nom de la loi. D'où parle Luigi ? De la loi²⁰⁹.

L'instituteur en défaut

C'est vrai : en interrogeant Ahmed, je le fais taire. Luigi a raison, il était mieux placé que moi pour voir ce qui se passait.

Heureusement, je n'ai jamais accepté l'infailibilité pontificale ; je peux me tromper et reconnaître mon erreur sans perdre la face. Parce que je travaille avec eux, les enfants savent bien que, comme eux, je tâtonne, je cherche, j'essaie : je fais ce que je peux. Ce qui me permet d'annoncer : « Ce que je fais en lecture ne me semble plus bien fameux » sans que la classe s'écroule. Ici, aucun problème²¹⁰.

Pour ne pas s'étonner de cela, peut-être faut-il revenir sur ce qu'est la maîtrise en pédagogie institutionnelle, et dont l'échange entre Oury et Luigi porte la trace de bout en bout. La seule maîtrise, pédagogique ou autre, véritable doit affronter le deuil d'une toute-puissance imaginaire, d'une croyance dans la perfection. Le maître en éducation sera fondé à reprendre Lacan, quand ce dernier définit la puissance comme résistance à la frustration²¹¹... Mais derrière la résistance à la frustration, c'est, plus fondamentalement, la dimension de la castration symbolique qui se révèle à l'œuvre : accepter de n'être, ni de pouvoir, tout, pour, par-delà, pouvoir faire « quelque chose » et pouvoir devenir « quelque un ». Être, faire quoi ? Nul ne saura, hormis le sujet : l'existence vraie est ouverte... Mais il y a maîtrise seulement si ce manque quant à l'être est dialectisé, contrebalancé et repris dans l'acquisition d'un faire et d'un savoir. Toute résistance à la frustration n'est pas qu'ascétisme, lequel ne regarde que la gestion intime de la personne : cela ne peut être la fin en soi de la praxis, sinon le sujet serait totalement, totalitairement, identifié à la praxis et rien ne resterait pour négativiser leurs places respectives et dialectiser leurs logiques. Cette résistance à la frustration est une nécessité imposée par la réalité : qu'à son occasion, quelque chose de plus profond, de l'ordre de la castration symbolique, soit à l'œuvre, ne peut que demeurer sous-jacent aux préoccupations quotidiennes du groupe. Résister est une expérience qui ne peut s'apprendre que dans l'affermissement d'une pratique, et dans le mouvement d'une praxis. Cela, tout praticien, enfant comme

²⁰⁸ Cela ne signifie pas que la « discipline de navire » n'ait pas besoin de responsables à qui obéir, ni que le savoir et la culture à transmettre n'aient besoin de passeurs.

²⁰⁹ C'est pour cela que Fernand ne va pas devenir disciple de Luigi, comme dans un carnaval scolaire vaguement taxé de « post-soixante-huitard » par ceux qui le raillent (sans trop savoir quoi mettre à la place, hormis la paresseuse nostalgie d'une école de la punition, qui n'a jamais sérieusement prouvé son efficacité), ou de « non-directif » par ceux qui le rêvent (mais qui sont généralement beaucoup moins nombreux, et bien vite, dès lors qu'ils ont tenté d'appliquer la non-directivité sans un minimum de règles et d'institutions). Loin de ces deux caricatures dont sont friands les observateurs extérieurs, toujours pléthore dès lors qu'il s'agit d'éducation, emplis de certitudes, quelles que soit la couleur idéologique de ce qui les rassure, la classe coopérative ne renverse pas la loi : elle la fonde structurellement par-delà les figures auxquelles chacun croit pouvoir la réduire.

²¹⁰ Vasquez, Oury, *De la classe coopérative à la Pédagogie institutionnelle*, op. cit., p.586.

²¹¹ Lacan qui, à la lecture de *De la classe coopérative à la Pédagogie institutionnelle*, avait confié : « J'ai rarement été aussi bien compris. »

adulte, l'apprend et le découvre, grâce à ce milieu qui soutient l'effort de l'être dans le manque : c'est en cela que la véritable autorité scolaire vient d'un seul lieu, forcément local, toujours singulier, jamais assuré d'exister tant que des sujets n'y sont pas venus chercher des raisons d'affronter l'épreuve de la réalité qui fait la loi, l'épreuve de la loi qui nous fait, imparfaits, des êtres qui grandissent. La mise en lumière de sa propre précarité — ou de celle de sa classe — peut ne pas faire plaisir à Oury, elle ne lui fait pas peur pour autant. Grandir, c'est affronter toujours la même chose : nos propres limites, que seule renouvelle et repousse notre croissance, toujours plus loin, ou plus profond...

Savoir encaïsser ?...

Laissons de côté le vocabulaire. Que celui dont les oreilles chastes s'effarouchent change de métier²¹². Dès que des conflits et tensions se verbalisent, on peut s'attendre à des parlers drus.

En tant que responsable de la classe « qui a l'air bien comme ça », en tant qu'instituteur qui inhibe Ahmed et ne se rend pas compte de ce qu'il fait, je suis violemment et publiquement en cause. Or, la suite le démontre, je réagis correctement. Allons-nous parler des qualités du bon maître ?

... ou pouvoir encaïsser ?

À qui s'adresse le discours de Luigi ? Au groupe, à tous, à moi aussi bien sûr. Mais à quel moment ma personne est-elle agressée, quand Luigi a-t-il contesté Fernand Oury ? Ce sont les actions, des fonctions, voire des institutions qui sont mises en cause. Pourquoi s'émouvoir ? Il est facile d'esquiver des coups qui ne me sont pas destinés : il suffit²¹³ de ne pas « coller » aux rôles, aux personnages²¹⁴.

Facile d'esquiver... si on l'a appris. Appris à ne pas confondre les statuts, les rôles et les fonctions. Fernand Oury est statutairement ceinture noire : adulte, il représente la Loi. Mais s'il se limitait à n'être que le reflet de « la loi du dehors », sa ceinture noire ne vaudrait que ce que vaut le statut de l'instituteur dans la hiérarchie du champ macrosocial : l'aliénation d'un simple exécutant. Où, en un exécutant, trouver de la maîtrise ? Au mieux, on aurait un bon technicien. Dans tout art martial, la seule maîtrise des techniques n'a jamais suffi à faire une ceinture noire. Il y faut autre chose. Qu'est-ce véritablement qu'une ceinture noire ?

Devenir ceinture noire, en judo par exemple, c'est tout le contraire d'atteindre la toute-puissance ; contrairement à une conception disciplinaire de l'apprentissage, c'est devenir non plus le disciple d'un maître, mais sujet de la loi, celle qui « fait la loi » aux maîtres eux-mêmes. Dans un combat entre deux ceintures noires, il n'y a pas de vainqueur ni de vaincu : le combat génère une force commune, née de l'apprentissage intime et d'un déploiement de puissance des lois du judo, qui valent pour une victoire sans propriété : cette unité victorieuse est vécue et partagée selon deux modalités différentes par l'un et l'autre des combattants. L'art commun, dans la participation de ses sujets, croît tel un pneuma. Et ce qui compte le plus entre l'écolier et l'instituteur, ce n'est pas Luigi ou Fernand, c'est la vie de leur classe.

L'arbre creux

« À voir comme ça, la classe ça paraît bien, mais au fond... »

Voilà une petite phrase fort désagréable à entendre. Surtout le 5 décembre, quand tout semble enfin mis en place, que les bandes sont devenues des équipes de travail, que le deuxième est en route, que le groupe s'harmonise, parle calmement et tend apparemment vers « l'autogestion ». Pour peu que je sois atteint de démocratisme sentimental, je vais me réjouir : victoire de la pédagogie institutionnelle ! Or voilà que Luigi parle. Je suis bien obligé de m'apercevoir que cet ordre n'est qu'illusion, façade et vraisemblablement pourriture.

Ainsi certains arbres de belle apparence sont minés de l'intérieur ; ainsi certaines amours que l'on croyait solides... Il est facile de prévoir la suite : remises en question, éclatement du groupe, tensions, conflits...

²¹² « S'il n'est pas de taille à entendre sans frémir, qu'il cesse de se croire éducateur, qu'il fasse taire les Luigi : le "bon sens" et l'École lui donneront raison. A-t-on idée de laisser parler ceux qui ne savent pas s'exprimer avec distinction ! Qu'il s'élève et prenne du galon ! Devenu un respectable "Monsieur le..." , il n'aura plus à accueillir que des "sentiments respectueux et dévoués"... » (Note de Vasquez et Oury)

²¹³ « Quand, d'une façon permanente, ces notions sont définies et précisées dans la pratique, il devient plus facile de se dégager. » (Note de Vasquez et Oury)

²¹⁴ Vasquez, Oury, *De la classe coopérative à la Pédagogie institutionnelle, op. cit.*, p.585-586.

Regretter quoi ? La belle classe qui tournait rond n'était qu'une apparence ; cet ordre pourri ne se serait maintenu qu'au prix d'une plus grande pourriture dont j'aurais été responsable. Et j'aurais continué de parler de pédagogie institutionnelle²¹⁵ ! Merci, Luigi, d'avoir vu clair avant moi. Tout s'écroule ? C'est très bien ainsi. Reste à reconstruire autrement. « C'est très bien, Luigi²¹⁶. »

Le grade de ceinture noire en comportement est un sommet à la hauteur infinie, un sommet d'infinitude : on n'est jamais ceinture noire une fois pour toutes. Être ceinture noire en comportement, c'est avoir assez intégré le deuil de sa toute-puissance à sa vision et à son progrès dans l'existence, pour se foutre du tranchant des mots non limés de Luigi, et pour au contraire le remercier, ce vrai gentil qui se soucie de la seule chose qui compte : que la classe malade guérisse, que la « terre gastée » redevienne aire de Loi. Non pas croire qu'on a cessé de grandir, mais repérer les prochaines étapes optimales : ni trop faciles, sinon on stagne, ni trop dures, en présumant de nos forces — et ne pas être trop surpris, mais reconnaissant, lorsqu'on nous remet face à la seule loi qui vaille dans le matérialisme scolaire : la loi de la réalité. *Moi-même ce que je fais en lecture avec Ahmed ne me semble plus bien fameux*. Être ceinture noire, c'est considérer le maintien en permanence de soi-même à cette limite, entre su et non sûr, comme la moindre des choses. C'est se maintenir en position d'embarras²¹⁷, à ce carrefour où l'angoisse nous indique la voie vers le vrai, c'est-à-dire l'inévitable de nous-même. Être ceinture noire, c'est voir l'affrontement comme un lieu d'interprétation : ce vers quoi l'issue de l'affrontement pointe quant à nos manques, et vers où le chemin doit se poursuivre. La peur du ceinture blanche n'a pas disparu : simplement, elle ne paralyse plus le ceinture noire. La peur n'est plus désintégratrice du moi, elle est réintégrée, dans son visage d'angoisse, à l'existence du sujet. Plus : en grandissant, le sujet accroît sa force propre, mais aussi celle du Lieu symbolique grâce auquel il se sent sujet. Et finalement, on n'est ceinture noire seulement que de quelque Lieu, que de quelque Loi. Au sein de ce même lieu, sous la loi d'un langage commun, c'est au moment du Conseil où Luigi entend qu'il est entendu, qu'il se voit confirmer par l'Autre²¹⁸ qu'il a eu raison de s'engager au nom de la Loi.

Humour et courage : le point commun à ces deux valeurs est de témoigner d'un affrontement d'ordre éthique. Qu'est-t-il en jeu, chaque fois, sinon d'affronter une épreuve qui nous semble, et qui donc, pour

²¹⁵ « Avouons aussi que je suis furieux de m'être laissé prendre au piège de la "classe institutionnelle". La mécanique avait bien fonctionné... au service d'une aristocratie d'anciens avec la complicité du maître soucieux d'harmonie, d'unité, d'ordre et de rendement ; une belle machine à intégrer les petits, à écraser les opposants, proprement, avec l'accord du Groupe... Le fin du fin du fascisme... » (Note de Vasquez et Oury)

²¹⁶ Vasquez, Oury, *De la classe coopérative à la Pédagogie institutionnelle*, op. cit., p.586-587.

²¹⁷ Ce terme relève de la terminologie lacanienne, telle que la commente Michel Balat ; l'embarras désigne la position qu'occupe le sujet quant à son angoisse, de telle façon qu'il arrive à la travailler et à l'*articuler*. Cette place désigne la seule position d'articulation conceptuelle sérieuse : ni en proie à une angoisse massive, qui marque la déstructuration grave du discours, ni forclos à l'angoisse, et qui marque la croyance en la toute-puissance (illusoire) de notre discours hermétique à des éléments déconstructeurs et nécessaires. Cette position d'embarras, point d'existence profondément instable, ne se peut confondre avec le statut de ce que Lacan appelait, avec un mépris non feint, le « discours de l'universitaire ». La parole d'Oury, face à l'irruption de la crise institutionnelle dans la classe, montre à quel point cette attitude d'embarras exige, pour être maintenue au cœur de cette crise, une maîtrise réelle. Cette dernière est le refus de disjoindre la fermeté d'une analyse véritable, et la précarité de ses deux sources : la réalité (de la situation) et le réel (via les fantasmes, l'angoisse et le désir). Ne pas disjoindre ces dimensions les unes des autres n'est possible que si on les distingue, pour mieux les réarticuler : où l'on retrouve le projet symbolique par excellence. Cette exigence se traduit sur un autre registre : l'écriture des monographies.

²¹⁸ Est-il besoin de préciser que par Autre, je n'entends pas « Fernand Oury », l'« autre » de l'intercommunication, mais la figure de la Loi symbolique de la classe, irréductible à quelque personnalisation que ce soit ? C'est bien cette irréductibilité qui fait que la Loi peut être incarnée par tout un chacun, l'instituteur comme l'élève. Dans de nombreuses monographies, on voit bien que ce signe de l'autre n'émane souvent pas de l'enseignant, mais d'autres élèves, ou d'autres lieux (l'accueil du sujet par son métier, par la monnaie intérieure, etc.) et êtres de la classe (Mohamed qui « transfère » sur une pomme de la table d'exposition, Céline qui, mutique, se prend d'intérêt pour... une huître fossilisée, etc. : autant d'enfants qui, à ces occasions, entrent dans la classe). C'est à cette richesse d'identifications et d'investissements que sert, et que se reconnaît, un véritable milieu vivant, classe primaire ou non.

nous, *est* plus forte que nous ne pensons l'être nous-mêmes ? Savoir « faire avec » notre peur est un comportement de « grand », quel que soit notre âge, ou notre ceinture de comportement. Un peu de ceinture noire s'acquiert à chaque nouvelle étape franchie. Dans chaque nouvelle couleur, il se rajoutera un peu de noir pour mener encore vers plus de maîtrise. Même le noir s'approfondit, jusqu'à devenir lumineux comme une œuvre de Pierre Soulages. Chaque affrontement, aussi modeste soit-il en apparence, témoigne du fait que le sujet a su affronter ce qui le dépasse. Je ne saurai trop insister sur l'enracinement ici, c'est-à-dire dans le précaire soutenu, de l'*épique* qui saisit toute vraie praxis. Et la classe primaire ou maternelle la plus humble fait précisément ressortir par contraste l'immensité du travail accompli par les sujets²¹⁹. Les monographies d'enfants, souvent, transmettent cette émotion qui ne peut que nous saisir quand un sujet, soutenu par un milieu de confiance, voit croître sa puissance d'exister. Ou ne pas décroître. Ce qui, sur l'instant où s'affronte l'angoisse, revient à la même chose. Mais ce travail, à la limite, se loge dans les premières inspirations, et s'éteint avec le dernier souffle. Le travail, pour le petit ceinture rose en comportement — pas même blanche —, c'est d'arriver à déjà ne pas trop gêner les autres ; essayer de ranger quelques feuilles à dessin, permet déjà à certains enfants sujets à l'éparpillement de franchir un pas immense dans une dialectisation avec le monde. À l'autre bout, la personne qui lutte travaille avec sa dernière braise aussi loin que, de quelque façon obscure au dedans d'elle, fera sens encore l'effort de respirer. Porter l'être jusqu'à ce point décisif, à tout instant de l'existence, telle est la fonction de la structure et des entours.

Ne pas céder sur son désir au devant de la Mort : travail pur où l'Autre, à la présence décisive, ne décide de rien — car c'est depuis le sujet, et en lui seul, que *comme toujours*, cet instant se déclarera. Craindre est notre aube, dont même en plein midi la pupille emplie de soleil garde vive la trace. Autour de cela, quelque chose travaille, d'un crépuscule à l'autre. Être sujet au symbolique, apprendre sans cesse à renoncer, pour savoir, l'espace d'*un* instant, précis, « renoncer à renoncer », et témoigner alors en faveur de l'immortalité du désir — mais de lui seul²²⁰. C'est on ne peut plus absurde, on ne peut plus contingent. Précaire.

— Perspectives secondes²²¹

Monographie

À quoi servirait de dire maintenant que les pulsions de l'âge oral et anal se sont sublimées dans le langage, le travail et diverses productions ? que son attitude avec Simone semble indiquer que la résolution de l'Edipe est en bonne voie ? etc. Une transcription a posteriori dans un langage plus ou moins psychanalytique offre moins d'intérêt que l'élaboration d'une hypothèse de travail que l'expérience vient confirmer ou infirmer²²².

Ce qui est précaire, surtout, ce sont ces quelques propositions d'anthropologie culturelle. En fait, elles sont *impensables*, au sens profond du terme, sans un appareillage conceptuel adéquat. Sans lui, elles ne restent que des considérations générales, et isolées. Impertinentes. Pire : à force d'insister sur le quotidien et l'universel dans la praxis, elles finiraient par faire croire qu'une praxis, ça va de soi, et qu'on en rencontre

²¹⁹ Rien n'est plus éloquent, et émouvant, à cet égard, que la monographie écrite par Isabelle Robin, « Nicolas : du nourrisson à la grande section. La Pédagogie institutionnelle à l'école maternelle », qui vient au terme des *Essais de pédagogie institutionnelle*, *op. cit.*, p.357-403.

²²⁰ Dans cette immortalité, un seul écho, mat et sans transcendance : l'éternel de Spinoza.

²²¹ Ces quelques remarques ont été majoritairement rajoutées ultérieurement à la prononciation de ce texte à La Borde.

²²² Vasquez, Oury, *De la classe coopérative à la Pédagogie institutionnelle*, *op. cit.*, p.598, note.

tous les jours, au coin de la rue. Cet appareillage conceptuel existe, mais il faut ne pas marchander ce qui en fait la valeur. Il est proposé, ouvert à la critique, par les enseignants ; il ne pourrait naître ailleurs que de la classe²²³.

« Ce que vous racontez là est banal, c'est ma vie quotidienne. Des Guillaume, des Monique, j'en ai eu combien dans ma classe ! Pourquoi raconter cela ? »

C'est justement là l'intérêt, théorique et pratique, de l'affaire : la banalité de ces « cas exceptionnels ». Si, dans certains milieux, l'exceptionnel devient quotidien, banal, inintéressant, n'est-il pas utile de signaler le fait et de chercher à comprendre ?

Nous savons bien, et nous en réjouissons, qu'un peu partout des camarades parviennent à tirer d'affaire des enfants en difficulté, sans trop savoir comment. C'est ce retard de la théorie sur la pratique qui nous paraît regrettable. Les monographies pourraient être un moyen d'approche ; mais les instituteurs qui innovent manquent d'ordinaire de loisirs et les directeurs de communautés d'enfants sont, nous dit-on, « trop modestes, trop discrets, trop occupés ». Nous souhaitons que les humbles, les modestes, les discrets aient la possibilité de dire ce qu'ils font et parlent sans trop s'inquiéter : ce sera exceptionnel et banal, trop long et allusif : « Quoi que vous fassiez, vous ferez mal », dit Freud. En 1970, nous répétons : « Faites des monographies et publiez-les où vous voudrez²²⁴. »

« Si claire est l'eau de ces bassins qu'il faut se pencher longtemps au dessus pour en voir la profondeur », disait Gide des *Caractères* de La Bruyère. La maîtrise n'existe pas dans la seule observation, mais dans la seule praxis, et dans le circuit qui y réintègre le regard critique, d'analyse institutionnelle, porté sur elle... À notre tour de savoir lire une monographie d'écologiste, « sans doute le seul langage possible en pédagogie », comme l'avait dit Jacques Lacan à Fernand Oury.

On croit souvent que lire une monographie est chose facile, rapide, car ce sont généralement des textes fluides et clairs. Tout à l'inverse, une monographie témoigne d'un art de lire autant, sinon plus, que d'un art d'écrire : art de lire la classe, art de lire son propre investissement, art de lire enfin les monographies des autres, de savoir y déceler tout ce qui, en contrebande à un récit polyphonique, s'y dit et s'y entend, connoté et qui ne pourrait pas être communiqué autrement. Et que seul un souci partagé permet d'entendre sur son exacte fréquence, en-deçà des mots. On n'est pas loin, encore une fois, d'une posture d'humour — et surtout de patience : on ne cesse jamais de relire une monographie, non seulement parce que ça nous fait du bien, mais par utilité, et parce qu'il est impossible d'y tout voir en une fois, de même que l'atome de la classe est « invisible » d'un point de vue unique, tant dans l'espace que dans le temps.

L'art d'écrire une monographie a souvent fait croire qu'il s'agissait de « bien écrire », et que cela pouvait même inhiber des enseignants, débutants ou non. S'il en était ainsi, ce serait comme réduire l'expression libre à savoir écrire un joli texte libre : que resterait-il alors du sujet, et surtout de son respect ? Comme toute pratique, écrire sur sa classe s'apprend, se partage et se travaille, et se transmet, au fil du temps.

À partir des documents recueillis par un maître et des explications qu'il propose, un groupe, délivré de toute hiérarchie, discute. Des associations libres de chacun, des critiques, naissent des hypothèses.

²²³ Cela ne signifie pas que sa position se ferme aux discours extérieurs, mais seulement que le dialogue entre les différentes praxis, pédagogique, formatrice et scientifique, ne peut se faire sans le respect d'une véritable éthique des relations entre ces praxis. Cela demanderait tout autant que les praxis formatrice et scientifique soient véritablement ouvertes au constat que les pédagogues enseignants ont aussi leur mot à dire sur ce qu'est la formation, et sur ce que valent, dans la logique de la praxis pédagogique, les sciences anthropologiques qui éclairent la complexité de la vie des classes. Et qu'ils n'ont pas seulement à faire figure de souris de laboratoire et d'exécutants au bon sens aigu. De ce point de vue épistémologique, ma propre enquête sémiotique a beau ne pas être pédagogique et être hétérogène au champ éducatif, elle ne porte pas moins quelque trace de cette hétérodoxie de la pédagogie institutionnelle : tout enquêteur enrichit sa vision du monde des concepts dont il a croisé les auteurs et expérimenté l'existence vive ; tout praticien utilise les outils que d'autres praticiens lui ont fournis. Tout chercheur, didacticien ou non, qui renierait une telle proximité avec l'enseignant qui l'a accueilli dans sa classe, ou qui rejetterait, encore plus radicalement, cet enseignant et les enfants de son protocole d'étude (en les « objectivant » et en les coupant de toute sa phase d'élaboration), se mettrait d'emblée dans une position théorique faussée. Mais, pire, un tel chercheur se poserait dans un déni éthique des sujets de cet enseignant et des enfants. Sa démarche ne serait qu'une illustration des stratégies socioprofessionnelles que Bourdieu a suffisamment mises à jour dans sa théorie des champs. Il n'est pas moins évident qu'il s'agit d'une tentation fortement présente dans la littérature de recherche et dans les sciences de l'éducation.

²²⁴ Vasquez, Oury, *De la classe coopérative à la Pédagogie institutionnelle*, op. cit., p.573-574.

Collectivement, nous essayons de donner sens à l'événement. Le « groupe-monographie », fermé, cinq à huit personnes, rappelle la mise au point du texte libre (...) un groupe d'analyse et de travail centré sur une production précise. S'il est indispensable d'éliminer les résistances, il est risqué de toucher sans précautions aux défenses personnelles des sujets en cause. Pas plus que les enfants, les instituteurs ne nous paraissent devoir être considérés comme du matériel d'expérimentation. Nous savons que certaines de nos monographies auraient pu être davantage « fouillées »²²⁵.

De ce texte important et dense, il faut déplier quelques plans de lecture. Pour commencer, voici en substance ce qu'une enseignante et un enseignant m'ont dit, après m'avoir raconté longuement comment eux-mêmes ont écrit leurs monographies, après des années de pratique de classe, d'écriture, de stages de formation, de lectures :

On ne décide pas que l'on va écrire une monographie : ça pousse comme une herbe, là où personne ne l'a plantée, inconsciemment. Une monographie, à propos de tel phénomène observé, de tel enfant, de tel groupe, ça s'écrit d'abord sans stylo, dans sa tête, et en en parlant avec les copains. Ça s'élabore dans l'arrière-boutique, à coup de fantasme, d'associations d'idées qui viennent sans qu'on les convoque. Puis viennent les discussions, où l'intrication des traces du sujet dans le réseau des premières interprétations « immédiates » se dialectisent dans la construction progressive d'hypothèses de travail, de confrontation avec les documents collectés, avec les souvenirs et associations qui viennent aux uns et aux autres... Et surtout avec, entre temps, le retour dans le quotidien de la classe qui ne te laisse jamais souffler. La rédaction proprement dite, ça ne vient que dans un second temps et ce n'est pas le plus important : si on veut aller directement à cette étape, ça devient un atelier d'écriture. Et c'est foutu.

La profondeur et la richesse du texte final ne sont que le signe de tout le processus d'analyse, de maturation, d'élaboration collective. Un signe complet, étoffé, pleinement déployé, Peirce dirait : un « interprétant final ». Mais comme tout signe qui se respecte, ce signe engendre de nouvelles élaborations, de nouvelles pratiques. L'interprétant n'est pas si final qu'on le croirait, il ne clôt pas le texte monographique sur lui-même, il ne conclut rien et ne fait que boucler le trajet qui a mené de la contingence de la quotidienneté à son analyse institutionnelle faite récit théorique. Moyennant quoi, la monographie peut jouer son rôle d'interprétant : déchaîner la vérité. Où ? Là où ce qui s'est élaboré a des chances d'être efficace pour qu'y circule le sujet, toujours dans la négativité et sans qu'on cherche à le « comprendre »²²⁶. Dans la classe de l'enseignant qui signe la monographie, mais aussi dans d'autres classes : celles des collègues, et puis celles des autres, qui sait, plus tard, ou ailleurs²²⁷. Ce « plus tard » qui rend toujours lisibles aujourd'hui « Luigi et Ahmed » et des dizaines d'autres monographies, écrites pour certaines il y a déjà plus de cinquante ans. L'hétérogénéité de la logique des praxis ne se constitue pas seulement par rapport à l'espace de la logique macrosociale, elle s'impose aussi à l'encontre de ses chronologies établies²²⁸. Il y a une praxis d'écriture monographique, une institution parmi d'autres

²²⁵ Vasquez, Oury, *De la classe coopérative à la Pédagogie institutionnelle*, op. cit., p.567, note 2.

²²⁶ « Mieux vaut savoir que la « compréhension » est souvent une conduite de défense : je comprends ce que je veux comprendre (en laissant soigneusement de côté ce qui pour moi risquerait de faire problème) et je fais taire par une affirmation rassurante : « Gamins, je vous ai compris »... Pourquoi me défendre de Luigi ?

Chaque spécialiste est capable de donner d'un phénomène complexe et surdéterminé une « explication » convaincante, claire, logique et souvent vraie. Nous avons déjà dit qu'il s'agit d'éclairages, d'hypothèse, de modes d'approche et non de Vérité. » (Vasquez, Oury, *De la classe coopérative à la Pédagogie institutionnelle*, op. cit., p.598, notes 36 et 37.) La Vérité dont se défient Vasquez et Oury est celle que l'on croit détenir et pouvoir énoncer à propos de son objet. Il ne s'agit évidemment pas de la vérité dont il a déjà été question jusqu'à présent dans ces notes comme dans le texte.

²²⁷ Ailleurs : n'oublions pas que cette seconde arabesque répond à la première, lui répond d'avant, c'est-à-dire d'ailleurs. La paradoxale permanence des praxis nous offre leur filet pour que nous ne laissions rien fuir de ce constat, abrogé peut-être mais pas sans valeur pour autant, que quelque chose a bien eu lieu grâce à elles. Et qu'il ne suffit pas de tirer les conséquences macrosociales quant à l'avenir d'une praxis pour épuiser ce qu'il en est de son devenir.

²²⁸ « Luigi et Ahmed », toujours lisible ? Oui, mais, bien évidemment, avec toutes les précautions qui s'imposent. La société actuelle n'est plus celle des années 60, les cadres dans lesquels peut se décider la marge de liberté laissée à l'enseignant et aux enfants pour faire correctement leur métier ne sont plus les mêmes. L'âge de Luigi, Ahmed et les autres, la possibilité de garder plusieurs années une même classe d'enfants, etc. : autant de facteurs que le quadrillage

(échanges entre classes, rencontres régulières de praticiens en petits groupes géographiques, stages de formation...) dans l'atomium de la pédagogie institutionnelle. Et comme toute praxis, elle existe à un régime propre.

Pour cela, encore faut-il lire la monographie issue d'une praxis selon un point de vue qui soit lui-même praxique²²⁹. De l'écoute fine de la réalité de la classe, bien en-deçà des seules choses qui se voient, dans ce qui se devine dans la sous-jacence des comportements, des productions et des échanges, jusqu'à sa transmission en une écriture qui conserve la même éthique, la même vision du monde : sans ce circuit, écrire une monographie n'aurait pas de sens ; et, s'il faut un critérium pour jauger la valeur d' « écriture » d'un texte monographique, c'est dans l'efficacité technique, analytique, mais aussi identificatoire, qu'il faut à mon sens le trouver. Ce qui implique que, comme pour toute praxis, comme pour tout texte libre, seul un sujet, ou un groupe de sujets, peut écrire une telle monographie. Or il n'y a pas de présence au rabais pour le sujet. « L'exigence est un honneur » : cet adage a été rapporté plus haut, fondateur des ceintures de comportement, du sens que prend l'effort pour surmonter les frustrations et les épreuves que demande à l'enfant son désir de grandir. Peut-être comprend-on mieux à présent, après avoir vu Fernand Oury « encaisser » la crise provoquée par Luigi, qu'un tel adage s'adresse aussi aux adultes. À tout être, en fait. On peut commencer ceinture blanche en écriture de monographie, comme partout. On ne peut être ceinture noire en pédagogie institutionnelle sans en passer par l'acquisition de ce regard, de cette écoute et de cette parole.

Peut-être comprend-on mieux, aussi, pourquoi, l'éthique est la même, que l'on parle dans la classe, ou en dehors d'elle. J'en veux pour preuve cette définition du texte par René Laffitte, déjà citée en note : aucun mot n'est de trop si l'on veut, au même instant, distinguer dans le corpus de la littérature pédagogique, le texte libre monographique, et par delà, les livres de pédagogie institutionnelle.

Qui dit texte libre dit écriture. J'écris si j'ai quelque chose à dire à quelqu'un qui n'est pas là : poussé par la certitude d'être lu, tiré par l'espoir d'être entendu. À l'école, normalement, on apprend à lire en attendant d'avoir l'occasion d'écrire (...). Le texte libre, c'est le contraire : on écrit d'abord et peu à peu on apprend à écrire. Je sais écrire parce que j'écris. J'écris parce que je sais écrire. Le texte libre associé au journal scolaire et à la correspondance permet de retrouver le sens de la communication écrite : j'écris de la lecture (pour les autres) et je lis de l'écriture (celle des autres). Même s'il ne recouvre pas tout le champ de l'écrit, le texte libre est un outil irremplaçable d'apprentissage de l'écriture. Les différentes techniques d'écriture, à l'honneur aujourd'hui, peuvent l'enrichir mais pas le remplacer, car c'est aussi un outil de la parole (...). C'est une démarche, une structure, une forme (...). Cette parole, (...) c'est elle qu'on accueille au Choix de

du champ éducatif tend à nouveau à rendre impossible. Les lois macrosociales peuvent effectivement écraser en une seconde toutes les conditions qui, à un moment donné, avaient rendu possible l'advenue d'une praxis... On pourrait donc s'arrêter là, et en conclure que ces livres, bien qu'intéressants à titre de documents historiques, sont « datés » — comme l'est l'immense majorité des productions du champ éducatif après quelques années de conformation aux modes ministérielles et innovations dominantes à leur époque. Néanmoins, les scrupules que je viens d'énoncer sur une lecture actuelle d'une monographie ancienne, et que les enseignants de pédagogie institutionnelle ne manquent pas de toujours souligner, n'entament pas l'efficacité des outils, des repères, des types de réaction que peuvent y puiser les praticiens. L'utilisation et les références aux livres existants, dans les discussions autant que dans les nouveaux écrits, témoigne de cette permanence par delà la chronologie habituelle, de la relation de confiance qu'entretiennent toujours les enseignants, ceux du moins avec qui j'ai travaillé, avec la pertinence de leur patrimoine théorique et pratique.

²²⁹ À lire de nombreux textes sur la pédagogie institutionnelle, fussent-ils élogieux ou de grande valeur par ailleurs, c'est l'une des carences les plus récurrentes que l'on observe dans ce qui, de l'ethos de la pédagogie institutionnelle, se répand dans le champ éducatif et, il faut bien le dire, assez souvent se dilue... Comme l'a souvent dit Jean Oury, cet ethos, cette irréductibilité qui rend inapprivoisable la pédagogie ou la psychothérapie institutionnelles par une quelconque doxa, ce n'est pas une question de contenu théorique ni de positionnement idéologique, mais de structure de pensée. Dans mes termes, cela rejoint, sans s'y limiter, la distinction entre le régime praxique du discours de la pédagogie institutionnelle, et ce même discours déployé à régime macrosocial. Dit autrement, la pédagogie institutionnelle telle que j'ai décidé ici de m'y référer désigne une position subversive, et non contestataire, par rapport à la doxa éducative.

textes (...) [qui] ne peut être situé que si l'on considère (...) « l'atomium ». L'accueil et le choix opéré par le groupe sont une première socialisation de cette pensée singulière, socialisation reprise et amplifiée par la mise au point du texte, son impression et la diffusion du journal. Le texte libre est le point de départ d'une véritable production culturelle²³⁰.

Qu'un tel texte puisse, dans un même regard, embrasser deux niveaux de création écrite : il n'est pas de plus évidente affirmation en faveur d'un monisme des praxis²³¹, d'une radicale immanence quant aux critères de sens, d'éthique et de pertinence de leurs discours. En faveur, aussi, d'une infinitude, d'une ouverture radicale du destin des praxis.

C'est pourquoi l'une des lectures les plus fidèles, et les plus récentes de la forme monographique, et des plus exigeantes, ce sont, à mon avis, les *Essais de pédagogie institutionnelle*, toujours de René Laffitte et du groupe AVPI, et déjà cités en note. Ces *Essais* recueillent douze monographies d'enfant (en général précédemment écrites par une enseignante ou un enseignant lors d'un stage de formation ou sur son temps libre), et, en contrepoint à chacune, proposent un commentaire qui n'est ni un cours, ni un résumé, ni un guide de lecture qui rendraient inutile et « exemplifiant » le texte de la monographie. Chaque commentaire est écrit comme un retour dans l'atomium propre de la monographie qui la prolonge et la replie, la déploie et la réinterprète. Un retour lui aussi singulier, comme une monographie de l'écriture des monographies, l'analyse institutionnelle de la praxis monographique qui n'en dit pas le dernier mot, mais en reconfigure le discours. Il est à noter que le texte de clôture de l'ouvrage joue à cet égard la fonction d'un « art de lire », c'est-à-dire d'un « art poétique » au sens classique du terme : « Les sarcasmes de Fernand Oury. Un héritage d'instituteur ». Sous les traits apparemment surfaciels et pittoresques du discours d'Oury, fréquemment rapportés à son caractère, ce texte réaffirme toute la vision du monde, de la classe et des castes éducatives qui le sous-tend. C'est cette vision, cet ethos, qui rendent les fameux sarcasmes (dont les citations extraites de « Luigi et Ahmed » auront déjà donné quelque idée...) irréductibles à des fleurs de rhétorique, aussi zonardes²³² et intempestives soient-elles : à travers eux, tout aussi irréductible se révèle *sz* pédagogie institutionnelle aux tentantes tentatives d'aseptisation, de lissage et de généralisation.

Il y a tout cela dans les sarcasmes comme dans les monographies, et bien d'autres choses encore. Mais l'important reste de situer toujours ce sans quoi la pédagogie institutionnelle ne peut exister dans les faits. Contrairement à ce qu'une lecture superficielle pourrait laisser croire, Fernand Oury ne nous a pas légué un style, mais un langage, une forme : la monographie d'écolier. Si nous préférons nous aliéner dans celle-ci plutôt que dans telle autre, c'est qu'il se trouve qu'elle donne la parole aux instituteurs que nous sommes²³³.

Irréductibilité d'un discours à régime praxique et de son éthique, à ce que, du haut d'une logique macrosociale, il pourrait être tentant d'en « retirer »...

*

Contemporains

²³⁰ René Laffitte et le groupe VPI, *Mémento de pédagogie institutionnelle. op. cit.*, p.41-42.

²³¹ Pour situer la référence à ce terme, je renvoie à l'avant-dernière partie de la première arabesque, dans le paragraphe intitulé « Transformation permanente : l'existence de la praxis ».

²³² Fernand Oury et son frère Jean sont des enfants de la banlieue ouvrière parisienne des années 30, celle de la « zone ». L'instituteur fera toute sa carrière sans quitter cette zone, des bidonvilles de Nanterre à ceux de Créteil. Dans une étude de la poétique de l'œuvre de Fernand Oury, il faudrait rendre le juste hommage à cet objet d'arrière-plan qui structure bien des pages cruciales du parcours d'Oury vers une pédagogie institutionnelle. Entre autres, il faudrait questionner tout ce que contient bien sûr de pédagogique, mais aussi de politique et de sociologique, le texte intitulé : « La mort du terrain vague », datant de 1960 et où l'instituteur énumère tout ce qui, dans le rasement du terrain qui servait de cours de récréation, de terrain de jeu et de découverte du monde à ses élèves, disparaît soudain pour laisser la place à quelque parking ou barre d'immeuble. (reproduit in Fernand Oury et Jacques Pain, *Chroniques de l'école-caserne*, Paris, Maspero, « Textes à l'appui », 1972, p.272-273).

²³³ René Laffitte et le groupe AVPI, *Essais de pédagogie institutionnelle, op. cit.*, p.429.

Même si les praticiens de pédagogie institutionnelle ont l'habitude, autre sarcasme, de répéter qu'« il est de salubrité publique de ne pas élever le débat²³⁴ », je voudrais pourtant, à présent, moi qui n'ai fait qu'aller dans ces classes en tant qu'élève, puis vingt ans plus tard, qu'y retourner en tant que sémioticien, tracer quelques lignes qui, sinon, demeureraient peut-être non perçues.

Mais l'important reste de situer toujours ce sans quoi la pédagogie institutionnelle ne peut exister dans les faits, précise la dernière citation. Renversons, et regardons ce qui dans les faits, sans l'existence d'un régime praxique, ne pourrait plus vivre, à peine survivre.

Il ne s'agit pas d'écraser la réalité de la praxis des classes sous des grands principes, mais de repérer quelques points de fuite et lignes perspectives. Ceux-ci, comme dans un tableau classique, n'ont pas à être plus visibles que le sujet lui-même, et président pourtant à la composition d'un tel complexe de formes, de signes et de vies. Les élèves et l'enseignant ne sont pas seulement les êtres qui composent un tel tableau, ils en sont aussi les auteurs. Et cette autorité, dans le champ éducatif, ils sont *les seuls* à pouvoir la revendiquer avec sérieux. Ma proposition du « régime praxique » comme fil notionnel, qui se déroule tout le long de ces arabesques, ne fait qu'accompagner cette prise de position. Le propre du régime praxique dans une situation, c'est que, si du sujet n'est pas là pour toujours en assurer la structure de ne pas se figer, il régresse instantanément à régime macrosocial. Et avec lui, se referme un terrain où certaines valeurs pouvaient trouver un environnement bien plus riche et nourricier que dans les friches des mégamachines sociales.

Au cœur de ce « simple niveau » de la vie de la classe de Fernand Oury, d'Ahmed, de Luigi et des autres, comme dans la classe de Catherine Pochet, Judith et Renélia, l'enjeu praxique est clair : l'articulation d'un ordre symbolique dans la quotidienneté de nos praxis. Cet enjeu s'ancre profondément dans les crises de notre civilisation. Aujourd'hui, « déréguler » est la doxa économique, politique et sociale qui règne sur nos sociétés²³⁵. Or, déréguler, c'est tout l'inverse de désaliéner : ce n'est même pas supprimer des règles, et cela s'accommode au contraire très bien de règlements. Rappelons par exemple que l'ensemble des accords de l'OMC, temple de la « concurrence libre et non faussée » que l'analyste politique et économique Raoul Marc Jennar n'hésite pas à qualifier d'« organisation la plus puissante du monde », fait vingt-deux mille cinq cents pages... Déréguler, c'est supprimer la fonction de régulation, dont le rôle est d'assurer l'existence de limites éthiques à ne pas franchir ; limites que seule une conscience humaine peut poser et qu'une mécanique positiviste, mercantile ou hiérarchique, aura toujours tendance à franchir. À proprement parler, franchir cette limite, c'est en bout de course ébranler la possibilité d'existence de la loi symbolique. Sans régulation, deux voies se proposent à nous. Celle de la suppression de l'échangeur universel des échanges, qui mène à la régression en deçà des interdits fondateurs du règne humain — voir les Khmers rouges... Seconde option, plus subtile et aujourd'hui victorieuse : la liberté totale de circulation des marchandises produites et des capitaux, qui finit par équivaloir de fait à la marchandisation des hommes. Autrement dit, dans les deux cas, la domination pure et simple des plus puissants, une fois qu'est devenu leur, ce qui devait au contraire n'appartenir à personne, si l'on voulait assurer le bon fonctionnement de l'ensemble des échanges entre tous. Face à cela, il est crucial de maintenir les institutions assurant l'autre Liberté, celle des êtres, des peuples et des nations. Lacordaire est là pour nous rappeler qu'entre le faible et le fort, c'est la liberté qui opprime, et la loi qui protège. L'être de la valeur réside dans l'être-ensemble, dans le respect des singularités qui créent, construisent et défendent la communauté. La Loi, c'est l'irréductibilité de la valeur à *une seule chose*. Sans communauté pour la reconnaître et la faire vivre, une valeur *n'est rien* ; mais sans une part sacrée en elle, exclue de tout échange, nul échange à terme n'est possible.

Notre sacré, c'est la singularité humaine. Car c'est d'elle seule qu'une communauté peut tirer ce qui lui assurera d'être, justement, humaine — et singulière.

²³⁴ Sarcasme issu, fort probablement, de leur longue expérience de la prise de parole au sein du champ éducatif...

²³⁵ Je rappelle que ce texte a été rédigé en 2004. Néanmoins il me semble toujours actuel, malgré les discours de vierge effarouchée des dirigeants occidentaux, tous acquis à cette évidence de l'esprit de marché, et malgré les aguicheurs retours à un interventionnisme étatique, annoncés face à la crise économique et sociale que nous traversons depuis 2008.

De cela, un petit garçon courageux, dans un milieu qui s'est montré digne de sa confiance, a pu nous en montrer un *exemple*, être historique devenu figure de discours. Il y a de cela bientôt cinquante ans, et, quel que soit notre âge, nous lui en sommes encore, anachroniquement et farouchement reconnaissants. Cela fait de quelques-uns d'entre nous des contemporains de Luigi.

Puissions-nous le rester.

La Borde, 4 mai 2004.

Annexes à la deuxième arabesque

Deux institutions

I.

Ceintures de couleur

L'institution de ces ceintures constitue, avec le Conseil de coopérative, la charpente des institutions de la classe. Le recours à l'outil des ceintures est comparable, dans leur fonctionnement, aux ceintures des arts martiaux : elles sanctionnent les progrès à la fois techniques — ce sont les ceintures « de niveaux » — et de maturité — ce sont les ceintures « de comportement » des enfants. Le grade de ceinture noire en comportement (et bien sûr dans les différentes compétences techniques) est d'office représenté par l'adulte, garant de loi sociale et de la maîtrise. Il faut bien distinguer les ceintures de comportement des autres ceintures, qui concernent les « classes de niveaux » d'apprentissage. Ces dernières sont essentiellement techniques, et renvoient à des degrés de maîtrise des apprentissages. Les ceintures de comportement concernent, elles, tout autre chose : « Jugés, classés, comparés depuis l'enfance, les adultes que nous sommes censés être ne comprennent pas d'emblée qu'il ne s'agit pas ici de définir un hypothétique développement de la personne. Pas question non plus de s'occuper de la « personnalité ». Il s'agit seulement de matérialiser la position provisoire de chacun par rapport aux exigences de la mini-société coopérative. De Christian, plutôt schizoïde, ou de Marco, extraverti, plutôt paranoïde [deux « petits », « blancs »], le groupe ne perçoit et ne s'occupe que de deux choses : ils ont tous les deux la fâcheuse habitude d'oublier systématiquement leur métier... et dès qu'ils sont seuls, ils sont capables de jouer avec le White-Spirit et les allumettes²³⁶... » Les ceintures doivent surtout ne pas se transformer en normes conformant les enfants : on retomberait dans ce que refuse la pédagogie institutionnelle, c'est-à-dire « l'adaptation » de l'enfant à ce qu'on attend de lui, au détriment du sujet. C'est pourquoi elles s'en tiennent, dans leur définition, à définir l'ampleur du trio indissociable de libertés, de pouvoirs et de responsabilités à laquelle les capacités de chaque enfant lui donnent accès. Ces capacités sont entérinées lors du conseil, et le passage à une ceinture de comportement supérieure est d'abord proposé à l'essai, avant d'être définitivement inscrit sur le tableau des ceintures : il s'agit d'une chose sérieuse, et on ne rétrograde jamais de ceinture, aussi peu qu'en judo, aussi peu qu'on régresse comme un linge qui rétrécit. D'où l'assurance que peut avoir Fernand Oury, quand il rapporte que, dans sa classe, « si l'attitude générale du groupe vis-à-vis de chacun est précisée, le petit Florent pourra, sans provoquer de réactions, se promener dans la classe, jouer avec l'eau, parler à la tourterelle, perdre de l'argent, dessiner au tableau quand il en a envie, comme un petit bonhomme de 4, 5 ans. Il est « blanc ». Il est inutile pour le moment qu'il demande à diriger une équipe, qu'il se propose pour aller à la gare ou pour tenir les comptes. Il participe aux sorties-enquêtes... s'il accepte d'obéir à un « bleu » qui le prend en charge. Ainsi pourrions-nous en toute sécurité aller visiter les écluses... Un « vert » circule dans l'école et va porter des textes imprimés commandés par le cours élémentaire. Un groupe de « bleus » va proposer à la maternelle voisine un spectacle de marionnettes. Le maître est tranquille : avec ceux-là, rien de fâcheux ne peut arriver²³⁷. » Dans les cas où, et les adultes aussi connaissent cela, un enfant traverse une période difficile, connaît des régressions liées à un mal-être, il existe des institutions qui lui permettent de se mettre « à l'écart » de ses statuts habituels — c'est ce que les enseignants appellent le « statut R ». Je ne fais qu'indiquer cet aspect, et ne puis le développer. Il importe surtout de comprendre que ces ceintures sont tout sauf des certificats de « bons élèves » : dans la suite de cette étude, la réaction de Luigi, mais aussi celle de Fernand Oury en témoigneront. Enfin, les ceintures sont probablement, et de façon moins remarquée, la clé de voûte du dispositif sémiotique, thérapeutique et

²³⁶ René Laffitte et le groupe VPI, *Mémento de pédagogie institutionnelle. Faire de la classe un milieu éducatif*, Vigneux, Matrice, 1999, p.207.

²³⁷ *De la classe coopérative à la Pédagogie institutionnelle*, Paris, Maspero, « Textes à l'appui », 1971, p.414.

éducatif de la classe de pédagogie institutionnelle : elles permettent de repérer ce qui de l'enfant s'inscrit dans le tissu de la culture de la classe, de façon discrète, « automatique » et donc sans aucun risque d'ingérence dans la sphère de son intimité. On ne fera pas de « chantage au grandissement » : si un petit veut rester petit, c'est son affaire. Moyennant quoi, si la « machine sémiotique » de la classe fonctionne correctement, l'enfant trouvera tout, outils et raisons, pour grandir. Cette rencontre du sémiotique et du machinique ne va cesser de nous accompagner, et nous retrouverons ces fameuses ceintures de comportement par la suite : grâce à elle, Luigi pourra rentrer dans la communauté de la classe et ne pas rester isolé dans son acte de bravoure. Il le pourra singulièrement, et en cela connaîtra la même chance que beaucoup d'autres enfants « en marge ». Nombre de monographies montrent à quel point les ceintures de comportement ont été un outil capital dont les enfants s'emparent le long de leur chemin existentiel, en des moments où reprend sens pour eux le fait de grandir et de devenir autonome. La présentation la plus complète, techniquement et théoriquement, de cette institution cruciale se trouve dans les *Essais de pédagogie institutionnelle*²³⁸.

II. Monnaie intérieure

Il existe, dans les classes où j'ai été accueilli, une monnaie intérieure. C'est l'une des institutions les plus importantes, sur le plan pédagogique, et même sur le plan thérapeutique. Est fixé par décision, et discutable au Conseil ce qui est payé (l'effort produisant une valeur sociale : travailler ses apprentissages, aider la classe, oser affronter ce qui nous fait grandir, etc.), ce qui ne l'est pas (les productions libres), ce qui l'est au rabais (ce qui est mal fait, ou négligemment). « Mais l'égalité, ici, serait une injustice. Du fait de l'hétérogénéité des niveaux de compétence, les capacités de productions sont très diverses. Il suffirait de payer également les productions pour que les plus forts en quelque chose deviennent les plus riches, maîtres du marché, maîtres de la classe : un milliardaire se moque des contraventions. Si la monnaie a pour premier effet d'accentuer les inégalités, j'en vois mal l'utilité ! Souvent, donc, le salaire de chacun tient compte des niveaux et rémunère le travail, plus que la production²³⁹. » L'effort est rémunéré : pour une même tâche, les grands, ceux qui ont une ceinture de niveau plus élevée, sont moins payés que les petits, qui ont une ceinture de niveau plus faible. « Mais alors, direz-vous, pourquoi vouloir tellement changer de ceinture, si c'est pour être moins payé ? Il se trouve que, dans un milieu qui le favorise, les enfants veulent grandir. Importance, là, des ceintures de comportement qui permettent de situer le désir de grandir, de se voir « grand » dans le regard de l'autre. Ils n'ont aucune peine à comprendre que « l'exigence est un honneur ». » (*ibid.*) D'où cette remarque, au final : « Je savais que donner la parole au sujet — même enfant — est capital. Il m'a fallu du temps pour réaliser que prétendre entraîner les enfants à un pouvoir individuel et collectif, sans relier ce pouvoir à la production et au maniement de l'argent, n'était peut-être qu'une aimable plaisanterie²⁴⁰. » Enfin, et surtout, la monnaie « neutralise » les interrelations, elle les pacifie (*payer* a pour origine étymologique *pacare*, comme le rappelle Francis Imbert²⁴¹). Cette neutralité permet à des enfants de renouer avec la valeur, et la dynamique d'investissement dont les déficiences, chez certains, bloquent un développement : c'est la fonction que les pédagogues institutionnels appellent « paye thérapeutique ». À travers ce très bref aperçu de tout ce que signifie la monnaie intérieure dans le tissu institutionnel de la classe, on le voit, c'est à la dimension symbolique qu'il faut la rattacher, et non à l'imaginaire veau d'or. C'est une institution des plus incomprises. Pourtant la question de l'argent est

²³⁸ René Laffitte et le groupe AVPI, *Essais de pédagogie institutionnelle. La nécessaire clairvoyance des taupes ou l'école, un lieu de recours possible pour l'enfant et ses parents*, Nîmes, Champ social, collection « Psychothérapie institutionnelle », 2005, p. 239-259.

²³⁹ René Laffitte, *Une Journée dans une classe coopérative*, Paris, Syros, 1985, rééd. Vigneux, Matrice, 1995, 86.

²⁴⁰ *Op. cit.*, p.84.

²⁴¹ Francis Imbert et le GRPI, *Médiations, institutions et lois dans la classe*, Paris, ESF, Pédagogie, 1994.

fondamentale, et il faut dépasser les images idéologiques, positives ou négatives, que colportent cette institution et ce tabou majeur. L'institution de la monnaie intérieure doit elle aussi être traitée à un niveau directement anthropologique, là où l'argent remplit la fonction d'échangeur universel, dont a besoin tout groupe humain. En effet, un groupe ne peut donner de valeur au monde, aux choses, aux échanges, que s'il est possible de s'entendre sur une échelle de ces valeurs. Plus particulièrement, qui dit organisation d'un milieu d'échanges interhumains dit forcément instauration d'un étalon qui joue le rôle d'un échangeur accepté par tous, et fonde ainsi, aux yeux de la communauté, la possibilité d'une valeur accessible par toute production, tout objet, toute attitude et tout acte. Reste à réguler avec éthique un tel circuit d'échanges : le fondement de cette communauté ne réduit pas le phénomène de la valeur à la seule valeur monétaire, marchandable ou imposable de façon inique ; d'où le fait que, dans la classe institutionnelle, l'argent n'est pas immédiatement confisqué par ses détenteurs, comme un outil de domination par la force, au détriment de ceux qui se retrouveraient, tout à la fois, et pauvres, et faibles.

Troisième arabesque

Faire signe

Psychothérapie institutionnelle

À Pierre Delion et Michel Balat.

...cet abîme ouvert à la pensée qu'une pensée se fasse entendre dans l'abîme²⁴²...

Jacques Lacan, « La raison depuis Freud »

Cette troisième arabesque continue le mouvement qui, du macrosocial, plonge au cœur du praxique et de son sujet. À son tour, elle pose quelques jalons à travers l'étendue où se tissent ces rapports privilégiés entre sujet et structure symbolique dans une praxis. Elle aborde cette question par le biais du langage, de l'interprétation et proprement de la sémiotique de Peirce ; les perspectives éthique et politique, qui prévalaient dans les études précédentes ne seront réintroduites qu'au fur et à mesure. Une variation de plus dans le point de vue adopté, sur un atomium²⁴³ à la question partout identique et insistante : qu'est-ce que tenir bon sur le régime praxique dans notre façon d'être-là, dans la concrétude d'une pratique, quant à une existence digne ?

Ce texte fut initialement prononcé, d'où son ton et ses adresses ici et là, lors des rencontres qu'organise saisonnièrement le mathématicien, sémioticien et psychanalyste Michel Balat, au Canet-en-Roussillon, devant une assemblée de praticiens des praxis psychiatriques, sociales et pédagogiques²⁴⁴. Avant d'en proposer la forme orale légèrement remaniée, quelques précisions.

Des limites tout d'abord. J'y fais référence à des notions de psychanalyse que j'aurais sans doute dû définir plus précisément ici, mais que je n'ai pas su repérer comme obscures. J'ai au contraire insisté sur des propositions sémiotiques, dont la compréhension n'était pas directement évidente pour les personnes qui m'ont fait l'honneur de bien vouloir me suivre sur les traces de Francisco et d'Odette. Ces propositions sont parfois des rappels d'ordre théorique et j'en sais les limites, tant il m'a fallu choisir, dans la complexité de la théorie peircienne, parmi les arêtes notionnelles à ne pas trop éliminer : en si peu de temps, une tâche purement érudite était forcément vouée à la vanité. La vanité est par contre absente de l'art psychiatrique qui a fait appel à l'outil puissant qu'est la logique du signe pour aider à voir dans l'enfant autiste autre chose qu'un cas neurobiologique pur et simple : c'est la grande lutte actuelle de Pierre Delion, et d'autres, que de maintenir que l'autisme, au même titre que les psychoses sur ce point, est certes une question neurobiologique, mais qui n'est ni simple ni ne l'est purement. C'est donc la praxis psychiatrique et son atomium, dans laquelle l'apport sémiotique est intégré, qui m'a semblé devoir ce jour-là avoir la priorité dans l'organisation de mon exposé. D'où, sans aucun doute, les bémols que sémioticiens et logiciens

²⁴² Jacques Lacan, « L'Instance de la lettre dans l'inconscient, ou la raison depuis Freud », in *Écrits*, Paris, Seuil, 1966, rééd. « Points Essais », 1999, t. 1, p.520.

²⁴³ Image utilisée par Fernand Oury et Aïda Vasquez pour décrire la complexité de la classe. Cf. début de la précédente arabesque.

²⁴⁴ Sa maturation est due à un séminaire sur les liens entre sémiotique et psychiatrie, « Le langage en-deçà des mots », que je dois d'avoir pu l'initier à Bernard Golse, qui l'a proposé, autorisé et accueilli dans le cadre de son enseignement à Paris V et de son service de pédopsychiatrie à l'hôpital Necker. Qu'il en soit ici remercié, ainsi que les personnes grâce à qui, à mi-chemin entre ma praxis sémioticienne et leurs praxis diverses, mais toutes communiant en leur prise en compte de la dimension « psy », mon discours a pu se tisser, se défaire et retisser à l'écoute de leur propre discours, s'éprouver au contact de leur expérience, et prendre une substance qui jamais n'aurait pu naître dans l'isolement.

sauront mettre dans les propos qui suivent, ou les couacs que leur oreille affûtée ne manquera pas d'entendre dans cette petite variation²⁴⁵.

Mais par-delà ces précautions, mon propos s'ancre en un enjeu plus profond. La lecture logique par Michel Balat des écrits de Peirce a fait, à mon sens, événement, et en révèle la valeur triplement fondamentale. Son travail²⁴⁶ est une lecture d'une exigence telle qu'il faut parler à son sujet de continuation de Peirce, plus que de seule érudition. Ce travail, par ailleurs, a pris la forme d'une étude comparée de la logique peircienne et de la logique lacanienne (et freudienne), via une intuition commune : la pensée triadique. Là non plus, il ne s'agit pas seulement d'histoire des idées et des sciences, et on peut tenir les propositions de Balat sur l'inconscient comme l'une des quelques avancées logiques sur l'inconscient qui comptent depuis Lacan. Troisièmement, malgré la relative absence d'écho du monde universitaire ou disciplinaire dominant, tant dans la sémiotique que dans la psychanalyse, au moins Balat a-t-il été lu dans le champ des praxis, par les praticiens de la psychothérapie institutionnelle (je ne la présente pas, et renvoie pour cela à l'avant-première et à la deuxième arabesques). On peut même dire que, à la suite d'une histoire longue déjà de soixante années de pensée et de pratique psychiatrique, la « rencontre » de la sémiotique peircienne, telle qu'articulée par Balat, a provoqué le dernier grand tournant conceptuel de la psychothérapie institutionnelle. Cette logique est surtout venue ajouter une modalité neuve au vaste « opéra » (dixit Balat) de parole et d'écriture que constitue le cheminement de Jean Oury²⁴⁷ à travers la psychose, l'aliénation et la clinique. Autour de cette rencontre, plusieurs autres sont advenues, entre deux univers de pensée, apparemment éloignés, mais qui révèlent jusque dans l'actualité la plus

²⁴⁵ Dans ce que j'affirme ici il est par contre un point sur lequel je ne me dédirai pas. Une certaine façon (pas majoritaire, heureusement, mais, disons... visant à l'hégémonie) d'envisager les écrits logiques et sémiotiques de Peirce refuse comme une impureté anathème le fait d'allier ces écrits à tout ce qui pourrait, de près ou de loin, ressembler à une « application » de leurs principes à d'autres pratiques. Cette vision de la chose sémiotique a pu, entre autres, se manifester dans le regard, jeté d'assez haut par certains universitaires et chercheurs, sur les travaux nés de la lecture peircienne menée en particulier autour de Michel Balat et Joëlle Réthoré, dans ce grand port d'entrée en France que fut pour Peirce Perpignan, sous l'impulsion jadis de Gérard Deledalle. Je ne m'étends pas sur l'état d'un tel champ polémique, dont j'ai pu lire ou entendre des traces ici et là, à l'image, médiocre, de ce que sont les chapelles universitaires : ne faisant partie quant à moi d'*aucune* école, je ne cherche à défendre ni une orthodoxie, ni une hétérodoxie, ni un corporatisme — je ne me connais que des copains en théorie, des sujets en rencontre, et qui n'ont d'ailleurs besoin de personne pour défendre la perspective qui révèle la profondeur de leur propos. Je remarquerai cependant, en ce qui concerne une analyse praxique des discours, que ces garderies de temple, qui se traduisent dans des jugements soi-disant doctrinaux, ne sont que des symptômes de la dégénérescence à régime macrosocial de ce qui devrait demeurer une théorie rigoureuse : une théorie rigoriste, infertile dans ses défenses de pré carré, et qui ne peut en rien rendre compte de l'intégration d'un concept, ou d'un champ conceptuel, dans l'atomium d'une praxis. En rien, donc, ce régime théorique ne peut se révéler d'une quelconque pertinence praxique. Ce point établi, retournons au cours sérieux du propos de nos amis psychiatres et psychanalystes.

²⁴⁶ Rappelons qu'il s'agit de la première thèse d'État en France à avoir été soutenue sur Peirce, et que pourtant si peu semblent avoir lue. On peut se référer aux deux livres suivants : Michel Balat, *Des Fondements sémiotiques de la psychanalyse. Peirce après Freud et Lacan*, Paris, L'Harmattan, « Ouverture philosophique », 2000 ; *Psychanalyse, logique, éveil de coma. Le musement du scribe*, Paris, L'Harmattan, « Ouverture philosophique », 2002. Notons également la participation de Balat aux deux ouvrages suivants : Charles Sander Peirce, *À la recherche d'une méthode*, sous la direction de Gérard Deledalle, traduction et édition de Janice Deledalle-Rhodes et Michel Balat, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, Études, 1993 ; *Les textes logiques de C.S. Peirce du Dictionnaire de J.M. Baldwin*, traduction de Michel Balat, Gérard Deledalle, Janice Deledalle-Rhodes, Nîmes, Champ social Éditions, Essais, 2007. Néanmoins, la pensée de Balat est de parole, plus que d'écrit. Il publie régulièrement le contenu de ses séminaires et interventions sur son site : www.balat.fr.

²⁴⁷ C'est surtout dans son Séminaire mensuel de Sainte-Anne des années 1994 à 1998 que Jean Oury articule ses considérations, nées d'une pensée sur le long terme, dans les perspectives logiques ouvertes par la rencontre avec Balat.

cruciale leur profonde congruence éthique. D'autres auteurs, comme Danièle Roulot²⁴⁸, au discours imprégné de sémiotique depuis de nombreuses années, ou comme Pierre Delion, spécialiste de l'autisme infantile et que l'on va retrouver dans cette arabesque, sont d'autres écrivains chez qui les articulations peirciennes ont formé un socle théorique et pratique, à partir duquel nombreux sont ceux qui dialoguent aujourd'hui. Notons enfin, pour anticiper sur l'apparition, finalement rare, de Balat dans cette arabesque, que c'est également dans l'éveil de coma que son approche sémiotique de la psyché s'est révélée des plus précieuses : nous en aurons un écho en fin de parcours. Reprenons donc celui-ci à son commencement.

I.

Sémiotique, langage et pédopsychiatrie

Bonjour. Faut-il le préciser, l'énoncé de mon approche aujourd'hui n'a rien d'évident a priori : je n'ai aucune autorité psychothérapeutique à revendiquer, et cependant, je suis profondément assuré qu'il m'est impossible de parler sérieusement en tant que sémioticien sans tenir compte de votre domaine de pertinence.

Je vais vous exposer une *guise* d'approche sémiotique de l'acquisition, du fonctionnement et des troubles du langage. C'est-à-dire que je vais opérer beaucoup de simplifications ; ce sera, disons, un point de départ, à partir duquel il faudrait reprendre tout un ensemble de considérations conceptuelles dans le détail et dans leur ordre logique propre. Tout cela évoluera dans un ensemble qui vous paraîtra peut-être baroque : il ne sera pourtant qu'un chemin transversal, tentant d'articuler les différentes dimensions que, de votre pratique, j'ai croisées : théorique, pratique, éthique, politique, poétique, triviale — pour la seule raison qu'au quotidien, vous construisez votre savoir en tenant compte de tout cela à la fois et selon une priorité... quotidienne, quotidiennement mouvante. Si la sémiotique devait avoir une seule prétention, ce serait d'aider à comprendre comment « tout cela » s'articule, peut former un ensemble complexe, un milieu accueillant l'humain dans sa souffrance pour le traiter en un langage, plutôt qu'un sac de nœuds plus ou moins infecté par les affects, les prestances et les luttes de pouvoir qui, du langage, ne sont que des dégénérescences. Voilà qui est déjà donner la priorité à l'éthique. Il me faudra attendre la fin de ce parcours pour justifier cette prise de position d'emblée.

D'un point de vue plus théorique, je voudrais tisser quelques liens entre langage et psycho-dynamique. Je ne vous parlerai que de choses que vous connaissez, d'un point de vue qui est en partie le vôtre, mais avec des notions sémiotiques. Dans le meilleur des cas, vous vous direz que vous faites de la sémiotique sans le savoir ; dans le pire des cas, vous vous demanderez pourquoi compliquer l'affaire avec des termes barbares. Pour ces raisons, il se peut que certains développements théoriques semblent obscurs : j'espère que l'exemple auquel je reviendrai sans cesse éclairera ce que je veux vous dire. Sinon, n'hésitez pas à m'interrompre.

La sémiotique est l'étude des signes, *donc* du langage. Le signe (*semeion*), c'est l'atome du langage. D'emblée, disons que le langage ne se limite pas au verbal, et que la linguistique n'épuise pas la question : toutes les formes de symbolisation ou de lecture de soi ou du monde (de la signalétique routière à la musique) est un langage. Dit à l'envers : tout ce qui peut être interprété devient langage : même un ciel peut devenir signe (d'orage, de beau temps, de promenade). Bref, le langage existe en-deçà des mots, et, tissé à travers les signes, il impose au monde une logique. Nous allons donc beaucoup parler de logique ;

²⁴⁸ Danièle Roulot, *Paysage de l'impossible. Clinique des psychoses*, Nîmes, Le Champ social, « psychothérapie institutionnelle », 2003 ; *Schizophrénie et Langage, ou : Qu'est-ce que veut dire le mot « chapeau » ?*, Toulouse, Érès, 2005. Cette auteure est sans doute la plus « sémiotique », la plus précise (et pas la plus facile !) et la plus effarante, dans ses évocations de ce qu'est la psychose, des écrivains de psychothérapie institutionnelle.

mais d'une façon poétique, car la poésie est tout aussi fondamentale pour le langage que la logique. Séparer les deux, c'est déjà tout faire mourir.

Parmi plusieurs théories sémiotiques, il y a la pensée de Charles Sander Peirce, l'un des pères du pragmatisme. Bien que Freud et lui ne se soient *jamais* lus, Michel Balat a établi les *fondements sémiotiques de la psychanalyse*, et l'un de vos collègues, Pierre Delion, chef du Département de pédopsychiatrie du CHRU de Lille, a utilisé la sémiotique pour repenser toute sa pratique autour de l'autisme. Celle-ci s'inscrit dans le champ de psychothérapie institutionnelle, dont le repère majeur est l'apport de Jean Oury. Vous reconnaîtrez sans doute des traces de tout cela dans mes propos. Aussi, sans tarder, je cède la parole à Delion, tout d'abord pour présenter sa démarche, puis pour un instant clinique.

Dans ce travail j'ai été guidé par les enfants autistes et psychotiques jusqu'aux confins de leurs difficultés à communiquer avec l'autre. Confronté dans ma pratique quotidienne à cette aporie, et pariant toujours, par principe et par souci éthique, sur la part de l'humain qui gît en chacun d'eux, je me suis résolu à entreprendre une approche raisonnée de leur processus de sémiologie. Des signes, la médecine leur en a « trouvé » ; mais dans chaque signe, tel un passager clandestin, un message en provenance du sujet autiste ou psychotique manquait souvent de se faire annoncer et connaître ; c'est donc à partir de cette désormais impérieuse nécessité que j'ai croisé la route de la sémiotique²⁴⁹.

*

Un art des signes — Francisco dans le groupe thérapeutique²⁵⁰

Voici un exemple, dans un groupe d'enfants autistes et psychotiques que je pratique avec une infirmière psychiatrique et une éducatrice de jeunes enfants depuis plusieurs années. Francisco, ce matin-là, est assis entre Marie-Agnès et Odette, les deux soignantes qui participent avec moi à ce groupe. A un moment, Francisco se met à me regarder longuement ; je perçois son regard comme en surface, comme s'il regardait mes lunettes, puis il change son objectif et se met à regarder très durement Odette en faisant des petits bruits de bébé qui se plaint de quelque chose, sans que je puisse deviner de quoi il s'agit ; tout son corps se tend comme un arc et Francisco commence à cracher sur Odette, et celle-ci dit à Francisco : « Tu veux me dire quelque chose, Francisco ? Tu peux me le dire, tu sais », et Francisco la regarde, arrête de cracher et dit quelque chose que je ne comprends pas, mais qu'Odette, elle, a compris. Elle lui répond en reprenant la phrase élémentaire de Francisco : « Oui, tu as vu que le carreau de la salle à manger de ton groupe était cassé ; mais tu sais, on va le réparer le plus vite possible », et je vois Francisco regarder Odette, lui sourire et répondre, à son tour : « réparer le carreau » ; puis, voyant que Yohann a quitté les genoux de Marie-Agnès, il se lève et va faire un câlin avec elle, très détendu.

Nous avons vécu avec Francisco des moments au cours desquels il a regardé sa cible puis visé cette cible d'une façon très violente ; c'est ce que nous appelons son regard laser ; plusieurs soignants ont été très gravement frappés, touchés, atteints par lui ; nous avons compris ce regard comme une façon pour lui de projeter à l'extérieur ses angoisses très archaïques. Mais ces angoisses ont beaucoup été en rapport avec des objets cassés de la réalité extérieure, qu'il ne pouvait pas s'empêcher de casser jusqu'au bout. Sans doute s'agissait-il pour Francisco de jouer dans le dehors ce qui se cassait dans le dedans.

Dans cet exemple, Francisco arrive dans le groupe avec une angoisse en rapport avec ce carreau cassé qu'il a vu le matin en arrivant à l'hôpital de jour. Pris dans cette qualité tonale, il ne peut faire un lien entre ce qu'il éprouve et la manière de dire ce qu'il éprouve ; tout à son angoisse, il ne cherche pas l'autre ; son autisme est réussi. Puis cette angoisse fait monter la tension : ses yeux et son tonus musculaire sont les traces de ce processus. Il crache vers Odette comme s'il voulait se débarrasser de cette angoisse interne avec sa bouche, puisque, avec ses yeux et son tonus, ça ne marche pas. Et Odette, qui connaît très bien Francisco, sait que cela veut dire qu'il n'arrive pas à dire quelque chose de son angoisse. Et elle répond à ses traces, ses symptômes, par une proposition abductive : « Est-ce que tu veux dire quelque chose que tu n'arrives pas à dire ? », et Francisco est attiré par cette proposition comme par un aimant : c'est d'une attraction qu'il s'agit, et, enté sur les types qu'elle lui propose, il accepte de formaliser la réponse à Odette sous ce véhicule-là, mais

²⁴⁹ Pierre Delion, *L'Enfant autiste, le bébé et la sémiotique*, Paris, Puf, « Le fil rouge », 2000, p.231.

²⁵⁰ Delion, *L'Enfant autiste, le bébé et la sémiotique*, *op. cit.*, p.175-176.

pas complètement ; sa phrase n'est compréhensible que pour Odette qui comprend par le contexte, la musique de la phrase et les quelques ressemblances entre les mots prononcés et le sens de ce que Francisco lui dit ; elle a toutefois la clairvoyance de lui demander de confirmer. Ce qu'il fait non pas par un mot mais par un sourire.

L'histoire de Francisco est un exemple de la mise en forme de l'objet par le représentement. Francisco passe par un niveau d'angoisse autistique sans autre représentement que tonal puis comme trace dans la phase symbiotique avec Odette qui n'est pour lui qu'un objet sur lequel projeter ses mauvais objets internes ; et c'est à partir de la prise de position d'Odette comme sujet que Francisco est avec un autre, dans une altérité qui transforme ses objets bêta²⁵¹ en objets liés avec un type, un signifiant susceptible de le faire émerger de l'angoisse soit brute, soit ancrée dans le corps.

Cette vignette vaut pour un art des signes. Je ne vais cesser d'y revenir.

*

Dynamique du signe

L'idée intuitive que l'on se fait du signe, c'est une relation binaire entre une trace et ce qu'elle représente : signe/objet, signifiant/signifié, énoncé/énonciation, contenu/contenant, etc. ; le reste ne relèverait pas du langage à proprement parler, mais de sa *mise en pratique*. Le problème, c'est qu'ainsi, l'on repousse au second plan toute la dimension *pragmatique* du langage, le fait que « dire c'est faire », et que parler, actualiser un signe (ou un ensemble de signes), c'est agir dans, et sur le monde. Qui dit *binaire* dit toujours *statique*, alors que dès les représentations précoces du monde par l'enfant, le langage est mouvement et pas figement : vous êtes bien placés pour savoir que la vie du bébé questionne en permanence le dynamisme de l'interpénétration du sujet et du monde aborde à son orée. Or si on accorde de l'importance au fait que *l'inconscient est structuré comme un langage*, il faut savoir de quel langage on parle. Le fait est que Lacan lui-même a renoncé à ce qu'il appelait sa *linguisterie*, quand il essayait d'articuler sa triade Réel/Symbolique/Imaginaire, avec la linguistique structurale, décidément trop binaire telle qu'il l'a reçue de Jakobson et du *Cours de linguistique générale* de Ferdinand de Saussure²⁵². Et vers qui s'est-il tourné alors (entre autres) ? Vers Peirce, et sa conception du signe.

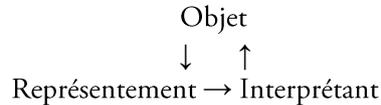
Quelle est cette conception ? C'est une définition *triadique* du signe. Elle est elle-même constituée d'un nombre conséquent de ramifications. Aussi, et sans suivre l'ordre logique propre à Peirce, dans un souci

²⁵¹ Les notions corrélées d'objet bêta et de fonction alpha ont été proposées par Bion, et relèvent des processus qui assurent la « proto-symbolisation » du monde du bébé (de la réalité extérieure et de son soi). La fonction *alpha* peut être définie comme une fonction symbolique primordiale permettant à l'enfant de se souvenir, d'élaborer et de transmettre l'ensemble des expériences qui le caractérisent. Cette fonction, qui se construit par identification à celle de la mère, va transformer les « vivances émotionnelles » — éléments *bêta* — en éléments *alpha* qui peuvent être repris dans le système de pensée. Dans les cas où l'enfant ne peut transformer ses éléments *bêta* en éléments *alpha*, les premiers restent des « choses en soi » et ne peuvent qu'être évacuées par projection pour donner les objets *bêta-bizarres*, caractéristiques du fonctionnement psychotique. (A partir de Delion, *L'Enfant autiste, le bébé et la sémiotique*, *op. cit.*, p.251 sq.)

²⁵² Le *Cours de linguistique générale* est l'un des plus beaux cas de succès et de contresens arrivés à l'héritage d'une pensée. Tel quel, il est l'œuvre non pas de Ferdinand de Saussure, mais de ceux qui ont voulu rendre accessible et répandre son enseignement. Il y ont réussi au-delà de toute espérance, mais au prix d'une déformation qui a rigidifié et grandement sabré dans la complexité de la pensée de Ferdinand de Saussure. C'est, entre autres, le grand mérite de la publication des *Écrits de linguistique générale*, sous la direction de Simon Bouquet, que d'avoir donné à saisir toute l'ampleur de cette complexité. Laquelle n'a rien à envier à tous les systèmes sémiotiques et linguistiques qui, depuis, s'étaient construits contre le trop rigide *CLG*. Nul doute qu'un Lacan, par exemple, eût été comblé de voir ses propres propositions logiques se refléter dans les notes de Saussure. Et à ce sujet, preuve que les querelles d'école ne sont que vanité, un peircien pure souche comme Balat n'hésite pas à faire l'éloge du *CLG* lui-même : « Lisez-le d'une traite, et vous ne manquerez pas de ressentir que cette pensée est profondément triadique. Le contenu et les orientations des manuscrits découverts ces dernières années ne me surprennent nullement. »

purement pédagogique, afin de pouvoir « piger » ce qui se passe autour de Francisco, je vais présenter ce qu'est la vie du signe en deux temps, et la schématiser en deux trilogies, qui se croisent et s'articulent.

La logique du signe se joue entre trois pôles : le représentation, l'objet et l'interprétant. Le signe, ou *sémiose* (l'action de traiter le monde par des signes), c'est un processus de construction du sens par une relation entre les trois pôles :



C'est leur interaction qui produit la signification. Enlever l'un de ces trois éléments détruirait l'atome du langage, donc le langage. Donc son sujet, on s'en apercevra — et c'est là tout l'enjeu éthique.

Le représentation, c'est ce qui représente et se perçoit : c'est le mot, mais aussi, souvent plus fondamental, le ton (de Francisco), la trace (le crachat, la phrase incomprise), le type général dont relève cette trace (et ce que Francisco ne peut arriver tout seul à nommer : l'angoisse du bris).

Ce que représente le représentation, c'est l'objet. Ce n'est pas forcément la chose réelle. À la rigueur, ce serait plus de l'ordre de la cause. Lorsqu'Odette s'adresse à Francisco, elle tente de lire les représentements dans un rapport adéquat à leur objet, au-delà des apparences. Dit grossièrement, cet objet qu'Odette repère à travers les traces de Francisco, c'est le sujet, inconscient et inaccessible, le sujet dont l'équipe fait le pari qu'il est bien là, à voir ce qui émane de sa place supposée.

Mais ce rapport ne se fait pas n'importe comment. Le renvoi des traces, du représentation à leur objet dépend d'une loi qui est fixée par l'Interprétant. Cette loi agit selon plusieurs modes : le *mode d'emploi* intuitif contenu dans le signe (interprétant immédiat), interprétant dynamique (Odette change la situation de communication), et enfin tout cela aboutit à des *lois* : interprétant final, ou *habitude*, qui stabilise le rapport représentation/objet. C'est-à-dire qu'à force de rencontrer les signes de Francisco, Odette prend pour habitude de les interpréter d'une certaine façon ; et l'équipe énonce ces lois, d'abord sous forme d'hypothèses, par exemple autour du *regard laser*. L'*habitude*, donc, c'est l'état de relative constance qui stabilise notre compréhension, l'aire de discours ; elle désigne aussi le risque de « tomber dans la routine », de figement des lois (on parlera de ce risque par la suite). Elle doit toujours être remise en branle par la dynamique de la réalité (objet réel) dans laquelle le signe est partie prenante.

Au final, l'élément clé du signe, c'est l'interprétant : il relie les deux autres termes et il définit en permanence cette liaison toujours relancée par l'objet. Ainsi la théorie peircienne du signe, et donc du langage, intègre dans son noyau même le fait d'être interprété : on a fait du chemin depuis le signe binaire. La vie sémiotique des signes, c'est le carrousel entre les trois sommets du triangle : isolez l'un, ou deux, de ces sommets, et vous perdez le rapport langagier de l'homme au monde. Au final, la vie des signes, donc la vie de la pensée, est dynamique²⁵³. Le signe, le sujet et le monde cessent de se regarder en chiens de faïence.

*

L'accueil des signes. Une conception constructiviste du langage

Ce que nous apprend la pédopsychiatrie, c'est qu'on ne peut accéder tout seul à ce processus sémiotique : nous avons besoin pour cela de la disposition accueillante de l'entourage. Associer adéquatement un objet à un représentation, produire une pensée pour l'autre et pour soi, c'est un travail que le bébé ou l'enfant psychotique ne peuvent accomplir seuls. Cette singularité deviendra le fait de l'enfant seul lorsqu'il aura

²⁵³ Pour résumer cette première étape de notre parcours dans la sémiotique, j'inviterais volontiers à rapprocher les deux visions du signe, binaire et triadique, de la distinction que Meltzer²⁵³ fait entre *faim d'information* et *soif de connaissance*, la faim d'information renvoyant à la conception duelle du signe et la soif de connaissance au signe peircien.

intégré la maîtrise des fonctions du signe, et qu'il saura régler l'émission et l'interprétation de ses représentements dans un rapport au monde qui soit vraiment ajusté et indépendant. Cette maîtrise dépend d'une dynamique du Moi archaïque, qui progressivement structure les catégories sémiotiques : la myriade des objets réels se regroupent en types généraux, et deviennent manipulables. Si Delion insiste sur cette fonction moïque de l'interprétant, c'est que le bébé y accède précisément là où l'enfant autiste se trouve empêché de la trouver. Si ce que l'enfant articule prend valeur de signe pour l'écoute qui accueille, sa parole tiendra de plus en plus compte de cette réception, et l'enfant entrera dans l'engrenage du langage ; Francisco par instants, grâce à l'équipe, *rentre* dans cette aire hors de laquelle il était la proie sans défense de l'angoisse.

Le problème, c'est que cette angoisse est contagieuse. Je cite B. Golse : *Quand les enfants autistes nous regardent, et tel n'est pas toujours le cas, rien n'est moins sûr, au fond, qu'ils nous regardent. Leur regard nous entraîne tout au fond de la mer*²⁵⁴. Il est d'autant plus difficile de résister alors à la tentation de neutraliser la violence de la vérité. Alors qu'au contraire, il faut oser la *déchaîner*. Pour cela, il faut supposer un sujet derrière la violence, présent bien que loin, et le respecter. L'éthique de votre praxis est de faire ce pari que, même dans ce qui ne s'adresse pas à vous, il y a des indices que vous allez décider d'interpréter, et qui grâce à cette décision, vont peut-être advenir à l'état de signes pleins : vous accueillez un objet, même sans savoir s'il est le bon, car peu importe : ce qui est important, c'est son entrée dans le circuit de l'interprétation, qui fait émerger l'hypothèse d'un sujet. Le sujet est désormais inscrit dans la lecture des échanges, *puisque* vous lui renvoyez ces indices, une fois que vous les avez ingurgités et transformés en signes. De fait, ce renvoi tient lieu d'hypothèse interprétative. La réaction de l'enfant, ou son absence de réaction, vous mènera à affiner ensuite votre interprétation de façon toujours plus fine. Cette loi fera contact ou non avec le réel, selon que vous avez ou non *touché juste*. On devine qu'Odette n'a pas trouvé la bonne réponse du premier coup.

Mais justement, comment ajuster cela ? Comment passer d'un interprétant, d'un représentement, d'un objet à l'autre ? Pour saisir cela, il faut franchir une étape dans notre modélisation de la complexité du langage, et en venir à la seconde triade annoncée tantôt.

*

Feuilletage du langage

Résumons-nous. La sémiologie se définit par la triade Représentement/Objet /Interprétant, et la vie du signe, c'est le carrousel logique entre les trois. Mais dire cela, c'est encore trop simplifier la vie du langage, car c'est la voir de façon trop abstraite. Vous le savez mieux que quiconque, quand on communique, cela ne passe pas que par un seul canal, dans la seule dimension consciente : Odette et Francisco nous le montrent bien, il y a différentes strates dans la communication. On pourrait croire que cela ne relève que du contexte, et qu'il n'y a là que du *détail*, circonstance pratique : au contraire, Peirce va intégrer cette stratification dans la définition du signe : autrement dit, l'atome du langage est un feuilleté, et le carrousel tourne sur plusieurs dimensions à la fois. Ce feuilleté vous concerne, car il se met en place durant les phases précoces d'instauration du langage.

Mais avant de rapprocher sémiotique et psychodynamique, je dois d'abord vous présenter ce feuilletage dans sa logique propre. Il vise à distinguer les différents modes d'être d'un signe : possible, réel (matériel) ou nécessaire. Le premier mode, Peirce l'appelle *priméité* ; le deuxième, *secondéité* ; et le troisième, *tiércéité*. Prenons comme exemple les hiéroglyphes sur la pierre de Rosette que Champollion déchiffra, et qui reproduit un même texte en trois langues : hiéroglyphique, démotique, grec. Dire qu'un signe existe sur le mode du possible, c'est dire qu'il représente quelque chose sans que l'on sache quoi : la signification des hiéroglyphes avant que Champollion ne les interprète, leur façon d'être des signes, demeure en suspens. Et tant qu'on n'y touchera pas, ils n'auront aucune existence réelle. Telle est la priméité. Considérons

²⁵⁴ B. Golse, *Du Corps à la pensée*, Paris, Puf, « Le fil rouge », 2000, p.106.

maintenant les hiéroglyphes en tant qu'ils sont là sur la pierre, tracés. Ce n'est plus leur fonction signifiante qu'on regarde, mais leur présence matérielle ; par le seul fait de côtoyer les deux autres textes dont on sait qu'*eux*, ils signifient quelque chose, leur présence, dessin après dessin, incarne la présence d'une signification. La chose tracée impose dans la situation une seconde chose tout aussi réelle, « autre chose » bien qu'encore obscure, mais peu importe. La secondarité, l'être réel, matériel des signes, c'est leur inscription, au sens actif du mot : ils inscrivent qu'il y a quelque chose au lieu de rien, et qu'il n'est pas possible de faire sans. Dans la tiercéité, ça y est, Champollion a enfin découvert la loi du code hiéroglyphique. On peut considérer ces étranges signes non plus comme de pures possibilités ou des présences brutes, mais comme des signes à la signification prévisible. Désormais, chaque fois qu'ils apparaîtront à la surface d'un papyrus, les hiéroglyphes porteront avec eux un objet strictement interprétable. Autrement dit, une habitude est acquise. Désormais, on saura déchiffrer tout texte écrit en langue hiéroglyphique.

*

Les interactions, ou les mises en scène de la sémiologie

Ces termes logiques, quel théâtre ont-ils pu faire dans la pensée de Delion, vu qu'il n'est pas égyptologue, mais psychiatre ? Comment les articuler avec la psycho-dynamique ? Le tableau 1 de l'Annexe à cette arabesque, tableau encore vide, représente la disposition d'ensemble des catégories sémiotiques et psycho-dynamiques :

	3. Interprétant	2. Objet	1. Représentement
3. Tiercéité Interactions fantasmatiques Registre secondaire ; Genre signifiant			
2. Secondarité Inter. comportementales Registre primaire ; Genre matériel			
1. Priméité Interactions Affectives Registre originaire ; Genre émotionnel, affectif			

En un sens, il nous montre la scène vide, et Delion va remplir progressivement ces cases vides par la suite. Car la rencontre entre le bébé et l'adulte, c'est une *scène* où se déroule la sémiologie pour la toute première fois. On va en prendre possession grâce aux interactions précoces, qui se déploient sur trois plans : affectif, comportemental et fantasmatique. Elles plongent le bébé dans un bain sémiotique. Elles sont la *mise en scène* de la sémiologie : elles donnent le ton (affectif), elles dirigent le jeu (comportemental), elles surdéterminent le sens (fantasmatique) de ce jeu. Au final, on a trois canaux de communication : tonal, comportemental (matériel, corporel) et fantasmatique. Ces canaux, Delion les associe respectivement à la 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème}. Enfin, il les fait correspondre aux trois catégories : originaire, primaire, secondaire. Le carrousel entre représentements, objets et interprétants se déploie sur chacun de ces canaux : il tourne sur trois surfaces à la fois, et cela nous donne 9 cases²⁵⁵.

²⁵⁵ Ce nombre et cette disposition des cases sembleront arbitraires : en un sens ils le sont. Ils le sont déjà beaucoup moins quand on sait que Delion dispose ces différentes étapes, et ces différents types de présence du signe, selon un ordre de déduction proprement peircien, par « trichotomies ». Elle devient encore plus intéressante quand on sait que, via Balat et Oury, ce « tableau à 9 cases » (Delion, *L'Enfant autiste, le bébé et la sémiotique*, op. cit., p.140sq.) reprend les catégories d'un tableau que Lacan développe dans son commentaire de l'œuvre de Freud *Inhibition, symptôme, angoisse*. Je n'insiste pas sur ces différentes strates théoriques et interprétatives, dont il faut cependant bien savoir qu'elles ne sont pas lubies d'exégètes, manipulations d'apprenti-sémioticiens, mais au contraire tentative rigoureuse et aventureuse d'articuler la logique complexe de la psychose et du langage à travers les deux éclairages, à la

Delion va dynamiser le tableau en un schéma pour retracer l'accès au Moi archaïque, en prenant comme point de bascule le moment des premières inscriptions (schémas 2 et 3 de l'annexe). Le tout est articulé avec l'appareil métapsychologique issu de Freud, Bion, Klein, Winnicott, Lacan, Lebovici, Golse, et surtout Balat. Et c'est à partir de cette matrice du langage qu'il développe une sémiotique des pathologies autistiques et psychotiques (schéma 4 de l'annexe), avec les apports entre autres de G. Haag, Tustin, Szondi, J. Schotte, J. Oury et D. Roulot.

Je ne peux m'attarder sur ces développements complexes, mais je renvoie à l'annexe pour, ne serait-ce que vous indiquer la finesse de la sémiologie ainsi élaborée par Delion, et tout ce qu'elle peut apporter dans une analyse ou un diagnostic. Je signale que Delion, vers la fin de son ouvrage, offre un tableau clinique qui met en congruence les propositions de Geneviève Haag sur « l'évolution de l'autisme infantile traité²⁵⁶ » et la vision sémiotique qui peut sous-tendre une telle évolution. Je relèverai en fin de parcours les ouvertures théoriques importantes que rend possible une telle congruence entre logique et psychodynamique. Mais pour l'instant, j'essaierai seulement de vous présenter quelques lignes de lecture de ce schéma, ainsi que ses conséquences sur le plan de la pratique.

*

Psychodynamique des 1^{er}, 2^{es} et 3^{es}

Dans la priméité il n'est question que de possibilité pure²⁵⁷, que Delion rapproche des systèmes d'identification primitifs, et de l'*archaïque* de Tustin. Reprenons la réaction d'Odette. Sans même chercher à nommer l'angoisse pure de Francisco, elle est sensible à sa tonalité qui n'arrive même pas à se canaliser en des mots compréhensibles ; sans cela, en effet, pourrait-elle y répondre ainsi, dans une tonalité ajustée aussi profondément qu'est profondément ancrée la violence de l'enfant ? La priméité d'un vécu, c'est le pur vécu, en deçà même du fait d'être *senti comme vécu* ; c'est proche du *pathique*, notion introduite par E. Strauss et présentée ainsi par H. Maldiney :

Strauss met à nu dans le sentir un ressentir : ni réflexion, ni affection de soi par soi. La polarité sujet-objet, le redoublement intérieur de la conscience de soi, ne sont pas niables, mais ils sont seconds, et ne sont possibles qu'à partir d'une situation plus originaire : celle du sentir. Avec le percevoir, premier niveau de l'objectivation, nous sommes déjà sortis du sentir. On peut parler de « l'être-là » du sentir comme d'un être-avec-le-monde plutôt que d'un être-au-monde. Un être-avec qui se déploie en direction du sujet et de l'objet, qui ne deviendront tels qu'après coup. Straus nomme moment pathique cette dimension intérieure du sentir, avant et en dehors de toute référence à un objet perçu. Il s'agit d'une autre logique [que la logique objectale] et cette logique est une esthétique intégralement exprimable en termes d'espace et de temps, phénoménologie constituée au niveau du Sentir et du Se Mouvoir²⁵⁸.

À quoi nous sert ce pathique ? À voir que les interactions affectives sont un lieu de communication transmodale. Le bébé et sa mère évoluent dans un dialogue transversal à tout code, *en douce* : les représentements eux-mêmes sont quasiment intangibles. C'est la tonalité de l'angoisse qui signifie, en-deçà même de toutes ses déterminations particulières. Pour entendre cela, il y faut d'autant plus un art de l'écoute polymodale : repérer le *clandestin* du signe et lui répondre de même, *en douce*. Mère et enfant évoluent sans passer par du réflexif, ni même par un besoin d'agir, mais par un pur co-sentir. Et parce qu'il y a résonance entre ces deux sentir, quelque chose va pouvoir se jouer sur la scène des actes. Aussi, même dans l'échange qui semblera le plus strictement comportemental, cette trame impalpable de la 1^{er} reste

fois radicalement disjoints et fondamentalement en écho, qu'en proposent la psychanalyse lacanienne et la sémiotique peircienne.

²⁵⁶ G. Haag, « Grille de repérage clinique des étapes évolutives de l'autisme infantile traité » (en coll.), *La Psychiatrie de l'enfant*, XXXVIII, 2, 497-527.

²⁵⁷ Par exemple, je ne considère même pas la trace de rouge que je vois sur ce mur, ni même l'idée du rouge *en soi*, mais seulement de la qualité par laquelle le rouge ne paraît pas autre chose que du rouge.

²⁵⁸ Henri Maldiney, *Regard, parole, espace*, Lausanne, L'Âge d'homme, 1973, p.136-138. Cité par Delion, *in op. cit.*

présente, comme condition de possibilité. Mère et enfant font se rencontrer leurs vécus originaires, et dans ce registre de l'affect, la possibilité d'un monde commun s'installe.

La scène des actes, c'est la secondéité, notre 2^e ligne, où on communique avec la présence des traces, même les plus ténues, mais qui sont cependant bel et bien agissantes²⁵⁹. C'est toujours le même *je ne sais quoi* de la priméité, mais maintenant vécu *comme* je ne sais quoi. Odette agit en coprésence avec ces signes, elle fait signe à Francisco et fait contrepoids à cette angoisse qu'elle supposait de façon immédiate, primale. La secondéité fait embrayer la situation réelle sur la priméité ; et symétriquement, dans la priméité s'ancre la qualité de cette présence active (on verra comment). Bref, il n'y a pas de secondéité sans priméité.

La secondéité, c'est donc l'actualité de tout ce qui est. On pourrait s'en contenter. Odette calme l'enfant : ça suffit, apparemment, pour les gestionnaires d'ambiance. Mais c'est un leurre : si cela suffisait, n'importe qui pourrait faire comme Odette. Or force est de constater que ce n'est pas le cas. Donc, on pourrait se contenter de la seule *efficacité*. Pourtant, on ne cesse jamais d'en chercher les lois. Où ? Dans la tiercéité, qui, elle, est pensée de tout ce qui est. C'est la compréhension, par Odette et l'équipe, de toute la chaîne qui relie le sourire de Francisco répétant *Réparer le carreau*, à sa soudaine accalmie et au câlin qu'il part faire à Marie-Agnès. On a « pigé » comment ça marche. Les intuitions pro-posées dans la 1^{er}, déposées dans la 2^{er}, sont abstraites en une habitude qui règlera dans l'avenir les situations similaires. Cette quête, qui du réel abstrait le savoir, d'aucuns l'appellent *théorie*. Lorsque B. Golse fait du bébé un philosophe qui modélise et perçoit le monde de façon poétique, le propos ne me semble pas loin de cette tiercéité, sémiotisation du monde, présente y compris dans certains stades précoces du développement du bébé. Sur ce point, je renvoie à Lebovici et à la théorie de « la triangulation généralisée à tiers substituable » d'André Green.

La vie sémiotique est faite du passage entre ces lignes et ces cases, où les visages du signe varient beaucoup. En rencontrant ces différents visages, le bébé va accéder au langage. D'abord étayé, contenu par l'effort interprétatif de son entourage, puis seul, une fois introjectés ces contenants dans son propre psychisme. Delion regarde en profondeur la logique qui relie ces différentes étapes à partir de l'exemple canonique du bébé cheminant de la sensation d'estomac vide de lait comme élément *bêta*, c'est-à-dire même pas la faim réelle mais sa pure qualité, à l'habitude : *J'ai compris que quand j'ai faim, je dois téter le sein qui me procure du lait*. Delion ici (schémas 3 et 4) modélise la spirale progressive de la maîtrise du langage. La progression du bébé de la priméité vers la tiercéité sera son accès à cette maîtrise : remontée des lignes ; peu à peu, à partir de ses objets et représentements archaïques, il chemine vers l'établissement de lois interprétatives et il se fera peu à peu l'interprète de sa propre parole : parcours des colonnes de droite à gauche. C'est dans ce même schéma que va être intégré le crachat de Francisco : d'abord bloqué, puis capable de circuler dans les neuf cases.

*

Du crachat jusqu'à son interprétation finale

Le lire dans sa priméité, c'est tenir compte en lui de l'angoisse, sans qu'il soit question de sa signification ou de sa destination. Odette interprète ce qui passe sur un mode *flottant* (case 1.3) et le Représentement est de l'ordre du *tonal* (case 1.1), au plus proche de l'angoisse archaïque qu'Odette rapproche d'un Objet possible (case 1.2). Et si plus tard, un objet, une « cause », se révèle réellement associable au crachat, il se sera ancré dans cette case et cette ligne, dans l'impalpable et l'affectif.

Ce *plus tard*, il arrive dans la 2^{er}, lorsque l'objet possible devient un indice tangible (case 2.2), une fois pris dans les interactions comportementales. En interpellant l'enfant, la parole d'Odette (case 2.3) articule réellement ce qui demeurerait flottant : le tonal *s'incorpore* (J. Oury) en une trace, matérielle et corporelle

²⁵⁹ La secondéité, c'est aussi le mode d'être de l'odeur que renifle l'animal aux aguets et qui lui *fait signe*, c'est la somme fade des petits indices que le commissaire Maigret laisse s'amonceler et d'où sortira sa lecture du milieu. On le verra dans la suite, c'est donc la dimension par excellence des *indices*.

(case 2.1). Cette trace et l'indice qu'elle révèle, Odette les met en rapport. Ce faisant, elle fait acte d'interprétation, au sens psychanalytique : elle *déchaîne la vérité*²⁶⁰. Sans Odette, Francisco resterait coincé dans l'angoisse pure et n'aurait plus que les passages à l'acte comme vecteur. A présent au contraire, l'angoisse peut se dialectiser, extériorisée dans la trace du crachat et rapportée à l'acte dynamique, singulier qui a *poussé* en Francisco : cracher l'angoisse faute de la dire.

Pouvoir la dire, c'est franchir l'ultime étape, vers la tiercéité, l'état du langage où enfin, une trace désigne une chose, un représentement désigne un objet, selon une signification stabilisée. Lorsqu'Odette et l'équipe arrivent à déduire et établir une telle loi, les manifestations comportementales de Francisco apparaissent comme relevant d'un type précis (case 3.1). En fait, vous le savez (je vous renvoie à la question des *représentations d'interactions généralisées* et aux travaux de Daniel Stern), c'est autour de la répétition de ces traces, d'abord perçues comme isolées, qu'émerge réellement un ensemble abstrait, général : la catégorie de *l'angoisse du bris*. A ces types, on peut rattacher les comportements et les émois de Francisco : les indices deviennent les objets identifiés et pensables, autrement dit une réalité symbolique : des symboles (case 3.2). A ce stade, l'interprétation de la pure possibilité d'angoisse, contenue dans le crachat, est arrivée à son terme : on reconnaît ce qui cherchait à s'y dire, on sait désormais quoi lui répondre : une habitude s'est instaurée (case 3.3). Lorsque la sémiologie du crachat s'est déployée *jusqu'à* la couche de la tiercéité, toutes les harmoniques de signification se sont pleinement déployées. Pour cette fois...

C'est ce stade de maîtrise sémiotique auquel Francisco, justement, ne peut accéder, mais qu'Odette suppose déployable en lui, énonce pour lui, manipule à sa place, et lui offre comme une articulation possible alors qu'il était incapable, seul, de se sortir du règne totalitaire de son angoisse. Odette porte sur ses épaules psychiques la possibilité du sujet qui demeurait bloquée en l'enfant.

Cela nous permet de bien préciser une chose : le signe et son carrousel disposent un sujet au langage. Ce sujet, ici, c'est Francisco. Il demeure l'interprète du signe, même si c'est Odette qui, en un sens, « prend le relais » là où Francisco, empêché, entravé, ne peut porter jusqu'à terme ce signe. C'est toujours Francisco qui reste l'ultime autorité quant au sens du signe. On peut même dire de façon plus précise que, dans le carrousel du signe, le sujet est une dimension : l'interprète est une fonction, et peut importe la personne qui incarne cette fonction, qui la remplit ; le sujet ne se réduit pas à cette question *personnelle* — et cela, Odette, et toute l'équipe, le sait. On ne se trompe pas de sujet, quand on a une maîtrise et une éthique dignes de ce nom. Je laisse ce point en suspens, car nous n'allons pas tarder à le reprendre.

Et plus généralement, cette fonction interprétante est aussi remplie, quotidiennement, par l'entourage de tout enfant. Cela revient à dire que dès les premiers échanges, le bébé baigne dans la qualité de langage importée par l'autre dans la situation d'interaction. Le langage, la tiercéité prennent toujours d'abord le visage de l'autre, sa voix, sa langue. A ce niveau archaïque²⁶¹, la communication doit passer par la couche la plus affective du psychisme : la priméité de la mère, qui communique avec celle de l'enfant (au sens où l'on dit qu'un endroit communique avec un autre), est comme le *cheval de Troie* par où entre ce dont le bébé n'a pas encore la notion et qui pourtant le marque. Le canal de la priméité est le cordon ombilical sémiotique le plus proche de son prédécesseur biologique ; par lui, la psyché des parents intègre dans son activité langagière ce petit être qu'ils *nourrissent de leur soin*, en l'aspirant ainsi dans leurs façons d'être humains, en lui inspirant ses premiers balbutiements de petit d'homme. Bref, il faut bien en passer par l'hypothèse des interactions précoces. Imaginons pour nous en convaincre le cas opposé, hélas, d'un bébé plongeant sans qu'on s'en rende compte autour : un symptôme grave ne serait jamais réellement pris en charge, une volonté de signifier sans personne sur la rive pour l'accueillir et le sauver de la noyade : une machine sémiotique au point mort. Conclusion de ce tableau morbide : Francisco sans Odette, ou le bébé sans sa mère, ne sauraient exister au-delà de leurs éléments *bêta*. Le carrousel du signe, immobile : un représentement sans (la recherche de) son objet, dans un désert d'interprétants. Quant au feuilleté, il ne serait que platitude pure de la 1^{re} sans accès à la 2^{de}.

²⁶⁰ Cette expression est entre autres dans le *Séminaire* « D'un discours qui ne serait pas du semblant ».

²⁶¹ Depuis une psyché autre, apparaissent les prémisses de la *fonction d'objectalité* et de *séparabilité*.

*

La tiercéité, clé de voûte de l'édifice symbolique

Eh bien, cette conclusion permet de comprendre avec la même logique comment l'on passe d'une ligne à l'autre de notre tableau. Car la priméité, seule, n'a pas le pouvoir de faire émerger la secondéité : le réel ne naît pas *ex nihilo* du possible (et d'ailleurs, la loi ne découle pas plus naturellement du réel) : On peut même dire que c'est tout l'inverse. Le bébé ne recrée pas le langage à partir de rien, il s'intègre dans le monde, qui est groupe et langage (René Kaes dit que *le monde est corps et groupe*), et il ne bâtit pas tout seul notre schéma ligne après ligne, case après case : tout le tableau est toujours déjà là : remplir dans la réalité cette condition logique, c'est la fonction de l'entourage de l'enfant. Les seules fonctions auxquelles a accès le bébé sont les cases du bas à droite. Si les fonctions inscrites dans les cases du haut de notre tableau n'étaient pas d'abord prises en charge par l'interprétation de l'entourage pour venir au devant des fonctions des cases du bas, jamais l'enfant n'arriverait à dépasser certains stades d'expression. Autrement dit, la ligne du haut, la 3^é n'est pas seulement l'achèvement du tableau : c'en est aussi la clé de voûte. Il y a de la 3^é qui vient agir même au cœur de la 1^é et injecter sa faculté de mise en liaison dans la 1^é. Le bébé, au départ, ne dispose précisément pas de cette tiercéité, cette couche des harmoniques fantasmatisques, mais dépend de celles de sa mère, dont la présence donne le la aux interactions affectives. Dans cet ordre d'idées, Francisco seul n'arriverait pas à calmer son angoisse archaïque si Odette ne venait agir et piger, avec ses fantasmes et son contretransfert. Ainsi, une boucle s'effectue entre les lignes de notre tableau, exactement comme le carrousel entre les colonnes : cette boucle injecte la vertu *symboligène* (Dolto) dans les interactions affectives et comportementales²⁶². Je viens de lâcher ce mot : *symboligène* — donc parlons lacanien : La 3^é, c'est l'instauration du Symbolique, qui injecte de l'organisation au sein du donné : elle instaure de la médiation et de la modification au niveau de la priméité et de la secondéité, elle permet le passage et l'échange des différents signes au sein de ce qui n'est plus de l'immédiat indéterminé, mais un monde travaillé par de la structuration. La 3^é n'est donc pas seulement la *fine fleur* de l'interprétation, le diagnostic en béton armé, une fois détaché des situations qui nous y ont mené : la 3^é, c'est ce qui règle, *c'est la règle comme présence réelle*.

Deux lois sémiotiques structurent l'interprétation véritable : un phénomène d'intégration croissante (de la 1^é dans la 2^é, et des deux dans la 3^é), qui ne va donc pas sans une dépendance tout aussi croissante (pas de 2^é sans 1^é, et pas de 3^é sans les deux autres). Grâce à ces lois, la communication entre le bébé et son entourage se fait « en 3D ». Chaque *couche* d'interactions apporte sa richesse spécifique à la qualité de la communication. Celle-ci ne pourrait jamais aller labourer aussi profond si Représentements, Objets et Interprétants n'étaient, dans la priméité, colorés par ces pures possibilités encore non limitées par ce qu'ils pourront advenir ; la communication ne pourrait jamais être aussi ouverte sur la réelle incarnation (ou plutôt « incorporation », dirait Jean Oury) et sur une réelle transformation, que dans son passage à travers la secondéité. La communication, enfin, ne pourra jamais être aussi pleinement fertile, souple, qu'en se déployant dans le tissu de liens rendu possibles de façon pérenne par la dimension structurante et symbolique de la tiercéité ; c'est pourquoi, peu à peu les visages des Représentements, Objets et Interprétants gagnent en signifiante au fur et à mesure qu'on *monte* de la priméité des interactions affectives vers la tiercéité des interactions fantasmatisques.

²⁶² Cette rétroaction n'a rien de magique dans son advenue : il s'agit de *psychodynamiser* la sémiotique pour le voir ; mais symétriquement, c'est à son bon fonctionnement que l'on juge de la qualité de l'interprétation à laquelle sont soumis les signes émis par le bébé. Et ce qui permet de jauger cette qualité, c'est la valeur structurelle, finale de la logique du tableau pris dans son ensemble, et au sein duquel finalement, peu importe de savoir qui fait quoi : le tout est que le signe fasse son petit bonhomme de chemin. Alors, le sujet sera assuré de pouvoir faire le sien. Qui évidemment n'est *jamais* tracé d'avance.

Mais il ne faut pas oublier une troisième loi, tout aussi importante : en assurant intégration et dépendance croissante entre les différents niveaux, la tiercéité empêche chacun d'entre eux de se fermer aux autres. La tiercéité instaure dans la vie du signe le règne de la transuasion — encore un mot barbare, mais dont une syllabe me semble parlante : ce *trans-*, qui à la fois traverse et relie les espaces que régit la loi. Il tient à la fois du transsibérien, qui parcourt une immense région et ipso facto la structure, donc l'unifie malgré son immensité : 3té ; de la transhumance, suivant des chemins pourtant jamais tracés d'avance et pour lesquels un raisonnement pratique, incarné par exemple dans l'acte d'Odette, reste le moment réel de création logique aux croisements de l'existence : 2té ; et enfin de la transformation, qui fait que prendre un embranchement, ce n'est pas effacer le trajet parcouru, et que regarder l'avenir suppose tout sauf considérer le passé comme figé : 1té. L'existence a beau être une liste à la Prévert de hasards, cette liste n'en développe pas moins une morphologie singulière qui la rapproche plus de la beauté de la statue intérieure qui sont en nous, de notre trait unaire, que des va-et-vient des aveugles hasards de Fortune. Sans ce mouvement, quelle chance aurait le geste d'Odette de redéployer la situation de souffrance de l'équipe et de l'enfant ?

*

Fermetures et blocages : sémiotique de quelques pathologies

Pourquoi la non-fermeture des trois niveaux entre eux est-elle si importante ? Parce que cette fermeture, qui bloque le trajet des signes et de leur interprétation, c'est ce qui définit la pathologie d'un point de vue sémiotique. C'est pour cela que Delion interprète les pathologies selon les catégories sémiotiques (schéma 5). En simplifiant sa théorie, la fermeture au seul niveau de priméité marque l'état autistique, où la tridimensionnalité du corps demeure encore inaccessible ; la fermeture à hauteur de secondéité marque l'être-là du psychotique²⁶³, qui n'arrive pas à *franchir le Rubicon* de la fonction forclusive. Ainsi, entre autres, Delion reprend le travail de G. Haag sur la clinique de la sortie progressive de l'autisme, en faisant correspondre les différents stades de réintégration des fonctions psychiques avec le rétablissement du passage entre les *lignes* de notre tableau²⁶⁴.

Mais on oublie souvent la pathologie de la tiercéité fermée sur elle-même. Quelle est-elle ? C'est le refoulement de tout ce qui n'est pas *rationnel* (ou rationalisé... : corps, tonal, etc.) et ce faisant, c'est l'abrasion de toute l'harmonique fantasmatique. C'est le retrait dans la seule logique binaire, même fardée du masque de l'*universalité*, et qui ne connaît que des lois cadres auxquelles obéit un univers uniquement composé de cas particuliers, (re)connaissables, comme si les émergences singulières relevant du sujet y valaient pour rien. Ce retrait frileux châtre tout ce qui, émergeant, dépasse les jugements tout faits et pourrait les défiger, en les remettant en permanence au contact du contingent, du pathique, de ce qui garde un ancrage dans le désir. Pour désigner cette maladie, aliénation (sur)moïque au règne de l'opinion, à la doxa, J. Oury parle d'*endoxalite aiguë* ; ce symptôme, aussi grave que d'autres, relève d'une maladie d'autant moins perçue qu'elle est massivement répandue : la *normopathie*. Sa manifestation clinique, c'est

²⁶³ *Secondéité pure* comme dit Danièle Roulot (cf. *Paysage de l'impossible. Clinique des psychoses*, Nîmes, Le Champ social, « psychothérapie institutionnelle », 2003).

²⁶⁴ Pour établir un lien avec l'enfant, il faut tenir compte du degré d'*enfouissement au fond de la mer* dans lequel il paraît plongé. La problématique du soin n'est jamais fixable une fois pour toute (le rêve actuel des diagnostics...) ; le dispositif évolue avec la pathologie, et son critère de pertinence est toujours en rapport avec la singularité de l'enfant. Un enfant peut n'être qu'un simple émetteur de représentements (cela correspond à l'*autisme réussi*, selon la grille d'évolution clinique de l'autisme infantile mise au point par G. Haag) ; il peut articuler quelque chose d'un « savoir », certes incommunicable par du langage rationalisé, mais incarnant au moins un rapport entre les représentements et leurs objets supposés (c'est le cas du psychotique selon D. Roulot ; cela correspond aussi à la *récupération de la 1^e peau* puis à la *phase symbiotique installée*) ; l'enfant peut enfin maîtriser la relation objet/représentement par une loi qui soit de l'ordre du transmissible et du discutable. Selon les cas, packing, atelier-pataugeoire, atelier-conte, thérapie, etc. aident l'enfant à aborder, et parfois de si loin, les rivages du symbole, proposant autant de contenants, de corps et de pensée, articulés sur les registres intra- et extra-psychique, et sur la culture du milieu.

le refuge dans les *ça-va-de-soi*. Le normopathe, c'est *vouzémoi*, le névrosé lambda ; celui qui croit être normal alors qu'il n'est que normé²⁶⁵. C'est pourquoi je dirai que la qualité de son être-là, c'est la connerie — et nous en sommes tous plus ou moins atteints. Procédons en effet par la négative : vous aurez remarqué que ce n'est jamais à l'aune de la connerie que l'on juge les propos, productions ou être-là des psychotiques. Un regard qui, du fond de la mer, *n'arrive pas* à nous regarder, ça *ne peut pas* être con. Pour ce qui est des normopathes, hélas...

Mais revenons à Francisco et aux dégâts d'une approche purement rationalisante, positiviste : on peut imaginer que, de par l'échec d'un savoir préétabli, son crachat sera traité dans la clôture d'une pure interaction comportementale : *Francisco est un type-violent, il me crache dessus, je cherche pas plus loin, je lui balance une beigne. Rien à foutre de savoir pourquoi il crache. Qu'il crève dans sa méchanceté, ou qu'on l'azimute à coup de cachetons*. Là, sous le comportement, on ne suppose carrément plus aucune priméité que ce soit ! Avec ça, toute véritable constitution de ce symptôme en objet de savoir inédit se trouve interdite. On en reste au symptôme et à sa contention. Pas besoin de remonter dans le temps ou d'aller voir ailleurs : il y a des lieux, à notre époque et chez nous, où, dans l'euphémisation ouatée et l'asepsie des normes en vigueur, des Francisco crèvent tout doucement. Je pense au livre de P. Coupechoux, *Un Monde de fous. Comment notre société maltraite ses malades mentaux*, qui date de 2006... À ne pas lire un jour de pessimisme trop appuyé. Dans ces lieux mortifères, deux aliénations se surajoutent, au lieu de se dialectiser : l'une toute compréhensible, à notre sensibilité et à nos fantasmes, et l'autre, beaucoup moins défendable, à la structure *hypermoïque* du champ social : c'est elle, la normopathie et ses corollaires ô combien répandus. Celle qui peut faire descendre un enfant encore plus profond que le fond de la mer.

II.

Ni personne, ni hiérarchie : La praxis thérapeutique, lieu véritable de l'interprétation

Tout à l'inverse, pour indiquer ce que peut être une véritable 3^é qui ne se ferme pas aux deux autres dimensions, donc une habitude au sens noble du terme, j'opposerai à ces tableaux morbides le souvenir d'une femme de ménage de la clinique de La Borde. A l'instar d'Odette, elle occupait une place privilégiée dans la constellation existentielle d'un schizophrène. Alors que rien ne la préposait administrativement à cette *tâche*, et que bien des empêchements relevant du juridique pouvaient empêcher l'infirmière de prendre certaines responsabilités, les psychiatres prirent néanmoins cette situation transférentielle au sérieux et avec cette employée, ils travaillèrent ce qu'il en était de son propre contre-transfert. Loin de lui retirer sa responsabilité dans l'efficacité sémiotique, sous prétexte de son statut social subalterne, ils lui donnèrent de leur pouvoir, un espace de liberté où, à partir de sa place réelle, elle a pu travailler son statut d'Interprétant dynamique pour le faire accéder pleinement à celui d'Interprétant final : autrement dit, ils lui donnèrent les moyens de transformer son savoir et d'en devenir maîtresse. C'est ainsi que, dans un lieu symbolique qui n'était pas du semblant, et qui ne ressemblait pas à ce qui tend à se généraliser au sein des guignolades sordides des administrations médicale, éducative, pénitentiaire, une femme de ménage devint psychanalyste.

Ce que l'on définit ici n'est pas mince : c'est une pratique qui n'écrase pas la singularité des sujets et de leurs interactions sous la logique sociale, c'est une pratique qui au contraire se structure autour de ces émergences. Cela s'appelle une praxis. La praxis est une pratique qui crée des objets et de la valeur, mais où les praticiens sont maîtres du processus de production, et donc maîtres de la valeur produite, qui devient aussi indissociablement la leur. Les praticiens sont donc maîtres de leurs conditions de travail et

²⁶⁵ C'est en cela que toute croyance a le pouvoir premier de normaliser et de naturaliser ce à quoi elle s'attache. Qu'elle ne mène pas forcément à la normopathie, c'est tout aussi vrai — mais seulement si elle n'est pas coupée du dialogue avec les autres dimensions qui font, et fondent, la praxis (j'y reviens plus loin dans ce texte).

d'existence, et de la qualité de cette existence : une praxis est donc créatrice d'une valeur qui touche le sujet lui-même (poiesis), qui n'est plus seulement un agent qui ne *vaut* que ce que vaut son effort ; liberté, pouvoir et responsabilité vont de pair dans la praxis, et tout est noué ensemble : la valeur de soi et du groupe, et la valeur de la production : avec la praxis, on assiste à une définition générale, complexe, de la valeur. Une praxis peut avoir la taille minuscule d'une petite équipe soignante, dérisoire en termes de logique managériale ; mais, pour cette même raison qui fait son humilité, elle peut aussi devenir le *lieu* où l'humain se (re)tisse.

*

Les trois fonctions sémiotiques de l'équipe accueillante

J'en viens aux trois fonctions soignantes que Delion assigne à l'équipe d'accueil. Elle porte l'être souffrant, fonction de *portance*, ou « phorique », qui assume *le lointain de l'autre* (J. Oury) jusqu'à ce qu'autrui puisse se porter soi-même. Cette fonction dépasse la technique de soins et l'intègre à une éthique du souci de l'autre. On y reviendra. Elle est impensable séparément de deux autres fonctions, qui instaurent un climat de langage. L'une est la fonction métaphorique. L'apport augural du langage et de la 3^è, est de manipuler librement des significations : a-t-on jamais vu une colombe préoccupée par la paix ? En disséquant un cœur, avez-vous vu l'amour mort ? Pourtant, ce sont là deux métaphores, bel et bien réelles, puisqu'elles s'imposent dans la vie de tous²⁶⁶ et qu'elles sont aussi réelles que le réel qu'elles bousculent. Eh bien, vous, vous réinstaurer la possibilité de métaphoriser chez des êtres qui, ancrés dans la souffrance du Réel, ne peuvent s'en détacher. La troisième fonction de l'équipe consiste à donner sens aux signes émis par un sujet, ou au moins aux indices reçus depuis sa provenance supposée ; cela n'est possible qu'à la condition de pouvoir porter ces signes : l'équipe soignante se fait donc *sémaphore, porteuse de signes* : fonction sémaphorique. Dans un tel milieu de langage, où il y a à la fois habitude et ouverture, structure symbologène et liberté, le sens, et avec lui son sujet, circulent d'un lieu à l'autre : permettre une telle circulation dans un groupe thérapeutique, c'est savoir se tenir à la bonne distance du sujet que l'on accueille pour ne pas l'écraser ni le laisser tomber.

Autre point crucial, autre évidence : ces *fonctions soignantes* s'instaurent à hauteur de milieu, et non par tel ou tel individu : c'est la structure de toute l'équipe qui intègre Francisco, qui est soignante, et pas seulement les sujets-supposés-soigner. Distinguer une fonction de celui qui l'incarne est fondamental, afin de ne jamais figer la place d'un sujet : cette identification mortifère mènerait à bloquer les individus à la place qui leur est assignée d'emblée. L'attente sociale, bloquée par le spéculaire et le rapport de force (hiérarchique ou autre), hélas, écrase souvent ces ferments d'interactions véritables. C'est sur ce point que la psychothérapie institutionnelle fait au contraire constamment bouger le statut, le rôle, et la fonction de chacun dans le collectif. Et c'est là, dans ce défigement permanent des identifications, que la praxis fait habituellement scandale. Pourquoi ?

*

Hypothèse abductive et patience active

Parce que le sujet de la praxis n'est pas défini par son statut social, mais par la nature de son savoir. Ce savoir est irréductible à l'application particulière d'une loi générale : il s'agit, dans la praxis, de tenir compte de ce qui émerge là, devant nous, et dont nous ignorons la loi. Plus, même : il s'agit d'un savoir qui naît d'un objet qui impose *sa* loi et neutralise le recours rassurant au savoir acquis. Cet objet de savoir n'est pas particulier, il ne peut donc relever d'une loi générale, et pourtant, tout indique qu'il fonctionne

²⁶⁶ Cela porte un nom : la poésie. La poésie est le visage le plus libre de la 3^è, elle en possède la loi, la plus ouverte aux *beaux hasards* (P. Fort) de la 1^è et de la 2^è.

selon une loi : sa logique n'est pas la logique du général, c'est la logique du *singulier*²⁶⁷. C'est elle qui est au cœur de la praxis, et qui la rend irréductible à toute rationalisation.

Revoyons ce qu'accomplit Odette. Sa parole ne cherche qu'à *être là* pour Francisco, peu importe la façon. Justement, c'est dans ce *peu importe* qui pourtant touche juste, que réside tout le savoir d'Odette, même si ce savoir, dans sa fulgurance, dépasse sans doute l'infirmière elle-même sur le moment. Quel est ce savoir²⁶⁸ ? Odette change la situation et introduit la possibilité d'une évolution matérielle. Elle produit un changement réel dans l'interprétation, dans l'atome du langage, dans la nature du signe et pas seulement dans sa *manipulation* : cela s'appelle faire une hypothèse *abductive*. Précisons, et distinguons trois types d'hypothèses. L'hypothèse *déductive* connaît le particulier à partir du général : *Socrate est un homme, donc il est mortel*. L'hypothèse *inductive* connaît à partir du particulier : *Vous êtes comme moi, donc vous êtes mortels*. Ces deux hypothèses n'apportent aucun savoir nouveau : elles appliquent une logique du général, qui ignore l'ambivalence, l'ambiguïté, l'indécision : *Tel être est ou n'est pas mortel* : il n'y a pas de troisième option pour une déduction ou une induction ; c'est le *principe du tiers exclu*. Au contraire, une hypothèse *abductive* suspend toute assertion, dans un sens ou dans l'autre : *Peu importe que ce crachat veuille dire ceci ou cela*, car ce n'est pas ce choix qui importe avant tout, mais la création d'une possibilité d'avancer là où les savoirs précédents ne permettent plus de penser le monde : *Peu importe que ce crachat veuille dire ceci ou cela, il s'agit de reconnaître qu'il peut vouloir dire quelque chose pour Francisco*. Alors seulement, le crachat peut révéler sa signification profonde, s'il en a une. L'hypothèse abductive ne vise pas à être vraie ou fausse, mais à rouvrir la voie d'une réponse possible, quelle qu'elle soit. C'est ce que fait Odette : elle se fout de savoir si elle a raison : elle pose une question, et elle est vraiment ouverte à la réponse. Tout ce qu'elle veut, c'est *attirer* à nouveau Francisco dans la centrifugeuse du langage. Ensuite, c'est l'enfant qui dicte la marche à suivre. Au sein d'une situation bloquée, l'hypothèse abductive *greffe de l'ouvert* (J. Oury). Elle empêche des portes de se refermer, de bloquer l'interprétation dans l'impasse d'un crachat *qui ne veut rien dire* (ou qui ne pourra jamais avoir qu'une seule signification, ce qui revient au même) et d'enfermer tragiquement l'enfant toujours plus dans sa carapace. Si ce crachat-là *veut dire* quelque chose, encore faut-il lui laisser l'espace pour le dire. Quand aucun chemin prévu, particulier, ne peut mener à une décision sur ce qui est vrai ou faux, il *faut* en inventer un. *Le chemin se fait en marchant*, dit A. Machado.

Dans ce savoir abductif, l'attitude qui prévaut, c'est ce qu'Oury appelle la *patience active*. Avec notre schéma, cette expression n'apparaît plus comme une contradiction facile, c'est au contraire l'énoncé d'une loi logique : on est dans la secondéité (dans l'action), mais qui intègre comme son indispensable corollaire la priméité, cette patience qui *flotte*, comme l'écoute, dans l'attente pure, sans même savoir (ce) qu'elle

²⁶⁷ Il n'était pas question, dans les limites de mon exposé, de faire un compte-rendu, ne serait-ce que minimal, de ce que recouvrent les termes logiques de « général » et « singulier ». Je me contenterai donc de donner deux brèves définitions ; trop brèves certes, mais après tout, ce sont celles de Peirce lui-même, qu'il rédigea pour le *Dictionnaire* de J. M. Baldwin, au tout début du XX^e siècle (et que je cite dans la traduction française *Les textes logiques de C.S. Peirce* du *Dictionnaire de J.M. Baldwin*, traduction de Michel Balat, Gérard Deledalle, Janice Deledalle-Rhodes, Nîmes, Champ social Éditions, Essais, 2007). « *Particulier*. Appliqué, comme terme non-technique, à des cas singuliers placés sous des rubriques générales, et qui se présentent, ou sont censés se présenter, dans l'expérience (...). Les particuliers sont les circonstances connues expérimentalement de nature générale, mais comme elles apparaissent dans un cas individuel. Une proposition particulière est une proposition qui donne une description générale d'un objet et affirme qu'un objet auquel s'applique cette description se présente dans l'univers du discours, sans affirmer qu'elle s'applique à l'univers entier ou à tout ce qu'il y a dans un univers d'une description générale spécifiée. » (*Les textes logiques de C.S. Peirce* du *Dictionnaire de J.M. Baldwin*, op. cit., p.118-119.) « *Singulier (individuel)*. 1. Applicable, comme signe, à un individu singulier. 2. En mathématiques : un point singulier sur un continuum est un point dont les propriétés diffèrent de celles de tous les autres points de la proximité, de manière à constituer une discontinuité sous un aspect. » (*Les textes logiques de C.S. Peirce* du *Dictionnaire de J.M. Baldwin*, op. cit., p.152.)

²⁶⁸ Si quelque chose de l'ordre du pathique ne circulait pas entre la clinicienne et l'enfant, elle ne pourrait pas répondre à Francisco dans la réalité concrète de la situation, avec une tonalité ajustée aussi profondément qu'était ancrée la violence de l'enfant.

attend. Odette *n'a rien prévu* (et pour cause), elle opère *dans le* hasard, mais elle n'opère pas *par* hasard. La nuance est fondamentale : s'il n'y avait pas la couche impalpable de la 1^{re}, lorsque advient une situation réelle, il n'y aurait qu'une réaction contingente, Odette agirait *par hasard* : rien de possible ne viendrait à proprement parler se révéler — alors que, vue l'accalmie de Francisco, on se rend bien compte que quelque chose était là, tant en Odette qu'en lui, attendant une interprétation. Sauf que précisément, on ne se rend compte qu'après qu'il y avait ce « quelque chose ». D'où la caractéristique de toute hypothèse abductive : aux yeux des autres, elle vient comme un coup de force, et pourtant l'instant d'après, elle apparaît déjà dans son imparable évidence. Francisco sourit, et Delion commence à peine à piger. Odette, elle, a su. Et grâce à elle, l'enfant a pu.

Face à cela, on voit bien que la *puissance* sémiotique et thérapeutique sérieuse n'est la propriété de personne, et assurément pas de ceux qui jouissent du statut social de *puissants*. Pourquoi ? Parce qu'au fond, peu importe *qui fait quoi*, Odette, Francisco, l'équipe, l'enfant, les parents, pourvu que l'interprétation chemine. Quels que soient les acteurs, ce sont des fonctions qui sont à l'œuvre. Et dans la praxis, ces fonctions relèvent *toutes* plus ou moins d'une dimension : la dimension du sujet : celui qui émet les représentements, celui qui les interprète, et celui dont relève la dimension de l'objet (à travers le crachat, il y a un enfant)²⁶⁹.

La présence de ce sujet, au sens de *sujet inconscient*, impose à la praxis une conséquence de taille : l'interprétation elle aussi est un feuilleté, et dans la praxis, ce feuilleté fait appel à chaque couche en permanence. Si Odette change réellement le présent par sa parole fulgurante (interprétation de secondarité), c'est que sa parole est impensable sans le précipité de ses *intuitions flottantes* (interprétation de priméité) ; et enfin, l'interprétation s'achève dans la maîtrise généralisée de la tiercéité : pour l'avenir, Odette et l'équipe *prennent l'habitude* de communiquer avec l'enfant selon ce nouvel élément de compréhension. Mais l'habitude n'est jamais totalement stable, et une interprétation n'est là que pour relancer, toujours, le chemin du sens. Une théorie n'a de sens que si elle a le courage d'initier en permanence le dialogue avec le réel. Plus radicalement, on peut dire que jamais l'interprétation ne peut se cantonner dans la tiercéité, dans la logique du général où des lois universelles règnent sur des cas particuliers toujours reconnaissables. Le diagnostic pour tout et tous est un rêve de positiviste du 19^e siècle, ou de ses avatars *high tech* actuels, manager d'entreprise, administration médico-éducative ou programmeur *réaliste* de la Lolf. Au final, le moment clé, qui singularise l'interprétation dans la praxis, c'est l'hypothèse abductive. Conclusion : le sort de l'interprétation dans son rapport à la vérité se joue dans la singularité et non dans la généralité ; ce qui n'étonnera pas les héritiers de Freud. Ce sont les hypothèses abductives osées par Odette (qu'elles soient réussies ou non), et elles seules, qui aident l'équipe à ne jamais cesser d'affiner le *mode de fréquence* sur lequel renvoyer quelque chose qui touche le vrai en Francisco : pour citer B. Golse, la praxis atteint ici l'art de la *mise en rythmes congruents des différents canaux de communication*, qui *permet le contact et l'émergence progressive de l'intersubjectivité* — ce qui n'est rien de moins que faire accéder Francisco au *rythme des interactions qui ouvre simultanément sur les registres étroitement liés de l'affect et de la représentation, comme une sorte de plaque tournante de l'ontogenèse de la psyché*²⁷⁰. Pour Francisco, cet accès est momentané, certes, mais pour Odette, il marque une maîtrise toujours plus *permanente*. Or ces deux sujets sont intimement liés, au point que, qui sait, c'est dans l'épanouissement de l'Interprète en Odette que s'originera un jour, peut-être, la (re)naissance au langage que Francisco appelle du fond de la mer²⁷¹.

²⁶⁹ Dans toute vraie communication, les rôles s'échangent en permanence. Le bébé dont la qualité de regard change soudain après que la mère a tenté une réponse sur un certain ton, Francisco qui soudain se calme, sourit et part faire un câlin, ne sont plus des êtres passifs, interprétés mais des acteurs interprétants : l'interprète n'est pas toujours celle qu'on croit. Cela, la mère, ou quiconque devant un être qui soudain s'empare de nos signes, en est la plus heureuse. Odette aussi sans doute. Et, on le sent, toute l'équipe avec elle. C'est en cela que la sémiotique est une approche des plus respectueuses de la praxis, donc du sujet.

²⁷⁰ Bernard Golse, *L'Être-bébé*, Paris, Puf, « Le fil rouge », 2006, p.90.

²⁷¹ Ce petit fait, crucial sur le plan logique, signifie que la prédiction d'événements futurs est *ipso facto* un événement important dans l'advenue de ces événements. Par lui, on *franchit un stade* : intégrer un changement qui,

Je reviens donc maintenant, et de façon très schématique, sur la question du sujet. On vient de parler beaucoup d'Odette : du sujet en elle, assurément, est là autour du crachat de Francisco. Mais cela ne signifie pas qu'« elle » est le sujet de l'interprétation. Elle porte le possible sur ses épaules et empêche que le possible se perde et replonge en-deçà de sa détermination et de sa dialectisation. Le sujet de l'interprétation, en l'occurrence, reste Francisco, car il s'agit bien de l'angoisse qui marque ce sujet, et du devenir de cet angoisse, de son défilé éventuel dans la parole et à travers le langage. On le voit : ici, la notion de sujet n'est pertinente que par rapport premièrement à un processus, deuxièmement une « dialectique de la demande », par rapport à une angoisse empêchée de faire une telle entrée sur la scène du langage (jusqu'à l'improbable réponse d'Odette qui « déchaîne la vérité »), et troisièmement par rapport à un système sémiotique vaste, une « machine » sémiotique, un dispositif institutionnalisé qui tisse un univers symbolique, « univers de discours », « feuille d'assertion » dans laquelle du sujet peut venir laisser se prendre et s'imprimer ce qui, de lui, s'ex-prime. Enfin, en une seconde imprévue, pour Francisco, « ça cesse de ne pas s'écrire » : le sujet n'a pas pour répondant « Odette », mais une praxis. Et dans la praxis, du visage peut venir se manifester au sujet, jusque dans son fond de l'océan. C'est soutenue par cette praxis qu'Odette, praticienne, peut envisager Francisco, se laisser envisager par lui, et faire participer ce qui en elle relève du sujet, dans la priméité la plus profonde, au sein d'une praxis qui, elle, est la tiercéité institutionnalisée.

*

La logique du vague, figure de l'éthique

Alors, en fin de compte, pourquoi ce schéma si compliqué ? Parce que grâce à lui, on peut reconsidérer plusieurs enjeux épistémologiques qui ne sont pas minces.

Tout d'abord, je reviens sur notre conception triadique du signe : en fait, elle réintègre la conception dualiste. Car le langage vise toujours à établir des définitions universelles, il y a juste que cela n'est possible qu'au sein d'un processus d'interprétation : la logique abductive n'éradique pas la logique du général, elle la relance et la refonde. Et si le langage est une structure, celle-ci garde à jamais la trace de son ontogenèse, et c'est en cela même qu'elle n'est pas un carcan. Voilà deux propositions à mettre en rapport avec le projet d'un structuralisme des processus, par opposition à un structuralisme des états.

Ensuite, vous opérez un geste crucial : faire tomber le dualisme corps/pensée. La sémiotique en fait tomber un second : le dualisme pensée/langage. Je laisse en suspens le dualisme corps/langage, même si j'aurais aimé vous présenter les concepts mis en place par Peirce puis Balat, de *trace* et de *tessère* : ils sont des pistes fécondes pour questionner les confins entre structure symbolique et appareil corps/psyché.

Et enfin, et surtout, ce schéma sémiotique a permis à plusieurs logiques de s'articuler sans qu'on ait jamais à sortir de son aire ; la sémiotique se présente comme un lieu d'articulation théorique (≠ annexion !), un schème articulatoire ouvert, une logique pouvant faire office de principe intégrateur, pour plusieurs problématiques cruciales. 1. L'interprétation psycho-dynamique et interactive permet une approche graduelle et continue du *normal* et du *pathologique*. 2. Une logique articule la métapsychologie freudienne classique et ce qui peut être légitimement désigné comme une *métapsychologie du bébé* : toutes deux se réaffirment comme cofondées, dans l'incessant dialogue que la sémiotique établit entre l'efficacité, hors-temps, des structures symboliques, et leur ontogenèse : ce faisant, la sémiotique ne sort pas indemne, et tant mieux, puisqu'elle se voit elle-même *psychodynamisée*, et ses articulations définitives ne délaissent en rien ses prémisses natives. 3. Les logiques des pathologies autistique, psychotique, névrotique et sociologique : tout le champ de l'aliénation est couvert, ouvrant à une pensée non seulement de leur articulation, mais également d'un travail dialectique qui les déchaînerait. 4. Une logique institutionnelle

possible puis réel, bouleversant réellement l'équilibre précédent, impose sa nouvelle régularité, rendant possible une nouvelle organisation stabilisée.

naît de ce travail aliénatoire et instaure une *analyse institutionnelle* permanente des deux dimensions, *psy* et sociale, en les articulant (Tosquelles et psychothérapie institutionnelle).

La sémiotique, en proposant une logique, et en évitant une psycho-logique, permet de structurer le champ de la psychopathologie d'une façon renouvelée et ouverte ; son développement donne une entrée pertinente pour l'abord des rapports entre le bébé ou l'enfant autiste, leurs parents et leurs institutions²⁷².

Ce nœud logique désigne un lieu réel, enjeu éthique et politique : une praxis. A ce sujet, qu'il me soit permis de rappeler en passant que le seul concept politique sérieux qui corresponde aux exigences d'une praxis, cela s'appelle une *coopérative*. Ce mot doit être entendu dans sa portée théoriquement subversive : la praxis est structurée comme, et à partir de son objet : le désir. Or celui-ci est inaccessible, irréductible. On peut seulement le dialectiser. C'est pour ces raisons que je finirai mon propos en reprenant à présent quelques points de logique, dans une perspective éthique.

Que nous apprend l'hypothèse abductive ? Qu'il faut savoir parfois se tenir hors d'une logique du général pour sortir du mutisme. L'hypothèse abductive n'est pas le contraire d'une loi, ce n'est pas un geste lancé au hasard et délaissé par la suite : elle procède par une inférence singulière et concrète ; sans elle, le sens que les signes de l'enfant agressif portaient en eux serait resté pure potentialité et l'angoisse serait restée un enfer ; à rebours, Odette a pris le risque de les prendre au sérieux, dans une coprésence travaillée (embarras). Au lieu de rester dans la fascination figeante, elle est *inter-venue* et a relancé la machine sémiotique. Action symbolique éminente, réinstaurant la 3^{ème} véritable de la praxis. Eh bien, Peirce appelle cela *la logique du vague*. La logique du général nous fait penser que : *ce qui est dit est vrai ou faux, sans autre alternative. Une porte doit être ouverte ou fermée*. La logique du vague, c'est au contraire celle qui nous autorise à dire qu'il faut parfois que des portes ne soient ni ouvertes ni fermées à l'avance, pour qu'elles aient au moins une chance de pouvoir mener quelque part²⁷³. Et c'est cela qui est à l'œuvre dans tout accueil du sujet.

Mais surtout, c'est dans notre éthique que cette logique nous soutient. Car bien sûr, pour combien d'hypothèses lancées, telle l'onde d'un sonar, obtient-on un écho lointain venu du fond de la mer ? L'éthique, c'est continuer malgré tout à questionner cette source hypothétique de signes, aussi longtemps qu'il le faudra pour que de son lieu obscur, émerge un sujet. Il n'y a pas forcément de fin ni de finalité à un tel accueil, il faut se tenir là le temps nécessaire, c'est-à-dire un temps dont rien, sinon le sujet lui-même, ne décide de l'achèvement, obéissant en cela à une logique de signes, à une sémiotique, qui défie tout positivisme. La portance se fait dans l'insu, mais un insu qui se travaille. C'est le sens qu'un sémioticien peut lire dans l'aphorisme de Lacan : *La guérison ne vient que par surcroît*.

Votre praxis, toute praxis, est marquée du sceau de la précarité. L'éthique n'a pas de terme, d'où son étrangeté pour la comptabilité administrative. Aussi, pour terminer ce parcours sémiotique, je voudrais vous lire une dernière anecdote, et céder pour cela la parole à Balat.

*

²⁷² Delion, *op. cit.*, p.233.

²⁷³ « *Vague (en logique)*. Une proposition est vague lorsqu'il y a des états de choses possibles concernant lesquels il est intrinsèquement incertain que, eussent-ils été envisagés par l'énonciateur, celui-ci les eût considérés comme exclus ou admis par la proposition. Par 'intrinsèquement incertain' nous n'entendons pas incertain à cause de quelque ignorance de la part de l'interprète, mais incertain parce que les habitudes de langage de l'énonciateur étaient indéterminées ; si bien qu'un jour il considérerait la proposition comme excluant ces états de choses, et un autre jour comme les admettant. Cependant ceci doit être compris comme se rapportant à ce qui pourrait être déduit d'une parfaite connaissance de son état d'esprit ; car c'est précisément parce que ces questions ne se sont jamais présentées, ou ne se sont présentées que rarement, que son habitude est restée indéterminée. » (*Les textes logiques de C.S. Peirce du Dictionnaire de J.M. Baldwin, op. cit.*, p.200.) C'est à partir de ces outils que, intégrés dans la logique praxique, les termes de « singulier » et de « vague » vont subir la transformation propre à toute interprétation, et que, à leur façon, leur entrée en scène dans le fantasme, la pensée et l'acte des sujets tels qu'Odette, Marie-Agnès, Pierre, Michel et, plus loin, Edwige, ils vont aider à cette « déchaînement de la vérité » qu'appela ce grand lecteur de Peirce que fut Lacan.

Hors champ : accueillir le rien²⁷⁴

Je vais vous raconter un petit épisode de ce qui s'est passé à Château Rauzé, là où nous travaillons auprès de blessés en éveil de coma. Nous faisons une petite réunion où le blessé est amené, il y a toute l'équipe et nous parlons, nous délirons sur sa situation et cela a des effets.

Notre réunion commence à neuf heures du matin, et nous avons l'habitude, avant que le blessé n'arrive, de déjeuner. Il y a de très bons croissants, faits par le cuisinier, le café fumant, tout cela est très agréable, c'est un moment de grande complicité. Ce jour-là le jeune blessé est amené un peu plus tôt et, dès qu'il arrive, panique à bord, « attention, il faut enlever les croissants », dit quelqu'un. Pourquoi ? parce que ce jeune homme fait des fausses routes, il a tendance quand il mange à faire passer les aliments dans les voies pulmonaires. C'est parfois mortel. Donc, pas de croissant. A ce moment là, le docteur Edwige Richer, qui dirige la clinique, s'écrie : « Pourquoi, pas de croissant ? » Tout le monde se retourne vers elle : « Mais enfin, vous savez bien, il risque de s'étouffer ! » « On verra bien s'il veut des croissants, ce n'est pas sûr ! ». Bon d'accord, il n'en mangera peut-être pas, nous pouvons les laisser. Deuxième temps. On approche le blessé sur sa petite voiture et puis, comme il s'exprime certes très peu, mais quand même, avec le doigt il montre les croissants. Deuxième panique, autour de lui, ça bouge, et son voisin à ce moment-là regarde Edwige Richer, coupe un petit bout de croissant pour le donner au jeune homme, et s'entend dire par elle : « Pourquoi donnez-vous seulement un petit bout ? » Alors là, c'était trop. « Il va s'étouffer ! » « Mais, dit-elle, nous savons le soigner, s'il s'étouffe. »

Voilà, c'est tout, c'est une histoire simple, mais c'est une histoire énorme. Pour terminer l'histoire, il ne s'est pas étouffé, il a mangé le croissant en entier, ce qui est en soi assez étonnant. Cela ne veut pas dire qu'il était guéri, loin s'en faut, parce que quelques temps après il a failli s'étouffer en mangeant. Je veux dire que ce n'était pas la question. Mais qu'est-ce qui s'est passé ?

Ce qui s'est passé, c'est que ce jeune homme arrivait, en quelque sorte, dans la logique du général, et ça, nous ne le savions pas. Ce type (comme on dit une question-type) arrivait comme un de ceux qui font des fausses routes. Une fausse route générale. Quand quelqu'un arrive comme un général, on ne l'accueille pas, parce qu'il arrive comme si tout était déjà dit de lui, dans un appareil nécessaire. Il aurait été tout le temps hors champ dans notre travail. Et nous ne nous en serions pas aperçu, parce que quand même, il était parfaitement raisonnable d'écarter les croissants.

Edwige Richer, elle par contre, insiste, et dit : « Rappelez-vous, nous sommes pour la logique du vague ». Autrement dit, considérons-le un instant comme un être possible. Ouvrons les possibilités là où il n'y en avait pas. » Nous fabriquons en quelque sorte, un sujet qui est un sujet comme « rien », finalement. Un temps, laissons-lui la possibilité de n'être rien [de prévu], pour pouvoir se définir. Et nous pouvons dire qu'à ce moment là, dans ce temps là, ce qui se joue, c'est la possibilité de n'être rien pendant un temps. Et ce « n'être rien pendant un temps », c'est ce qui va permettre ensuite d'aller vers une définition de plus en plus précise.

On connaît de tels problèmes dans l'ordre analytique. Il est une question souvent posée : mais enfin, vous avez une théorie très articulée, la théorie psychanalytique, c'est une montagne. Si quelqu'un vient nous voir et rencontre la montagne, il ne pourra pas dire grand-chose, parce que tout ce qu'il pourra dire va être retenu contre lui, là il est tranquille, il va rentrer dans des catégories qui vont le laminer, l'organiser. Toute la question du travail analytique, si difficile à comprendre pour la plupart des gens, c'est qu'il ne s'y passe rien d'a priori. Moyennant quoi, quelque chose peut se passer.

La logique du vague est quelque chose qui nous est posé, régulièrement, comme étant une sorte de définition supplémentaire à donner à cette chose, à ce rien. En quelque sorte, nous pourrions dire que l'on accueille le rien.

Permettez-moi en conclusion de reprendre ces questions de l'éthique, pour ne pas les considérer comme fermées : Est-ce que l'éthique de la psychanalyse ne pourrait être du côté de l'indéfinition, de l'ouvert ? Dire : « Non, vous ne me ferez pas rester dans votre monde de détermination ou d'indétermination décisive totale, [j'évoluerai] dans un monde d'indéfinition. Il y a toujours du défini à accomplir, de la définition à faire, il y a toujours de l'ouvert. Si nous reprenons l'épisode du croissant, nous voyons bien que le moment décisif, la position éthique d'Edwige Richer, était bien de dire : non, je ne considère pas que cet homme est

²⁷⁴ Michel Balat, *Psychanalyse, logique, éveil de coma. Le musement du scribe*, Paris, L'Harmattan, « Ouverture philosophique », 2000, p.235-238.

arrivé au bout de ce qu'il a à dire, de ce qu'il a à être. Ce qu'il a à être, ce n'est pas simplement d'être quelqu'un qui fait des fausses routes. Ce qui évidemment dans un travail clinique, en particulier avec les éveils de coma, est décisif, parce que les équipes ont toujours tendance à un moment donné, à clore. Toute cette réflexion tourne autour de ce que nous vivons à Château Rauzé, autour des états végétatifs. Maintenant avec le travail d'Edwige Richer et de quelques autres, il a pu être montré que l'état végétatif n'existait pas. Il est toujours possible d'aller un peu plus loin.

Si plus loin est le possible, laissons-le demeurer tel, et arrêtons donc ici ce long exposé. Non sans penser à Lacan, qui disait : *l'éthique, c'est ne pas céder sur le désir* ; à Jean Oury, qui traduit cela à régime pratique : *L'éthique, c'est le rapport entre mon désir et mon action* ; et non sans les pasticher tous deux, en posant que *l'éthique de la praxis, c'est ne pas céder sur la logique du vague*.

Et sur ce, je vous remercie de m'avoir, comme on dit par habitude et sans s'en rendre compte, supporté.

Le Canet-en-Roussillon, novembre 2008.

Annexe à la troisième arabesque

Quelques indices de complexité...

Voici les tableaux et schémas qui synthétisent l'ensemble des articulations de Delion concernant la vie du signe, et les lieux possibles de ses défaillances pathologiques ou de ses embranchements interprétatifs, tel que son regard de psychiatre l'autorise à croiser psychodynamique, sémiotique, psychose et autisme²⁷⁵.

Il n'est pas question de développer ce que recèlent ces quelques lignes et colonnes. Elles sont non pas compliquées mais complexes, elles *impliquent* tant de considérations cliniques et sémiotiques que je les laisse seulement ainsi à la vue, pour indiquer la finesse de la sémiologie ainsi élaborée par Delion, et signaler tout ce qu'elle peut apporter dans une analyse ou un diagnostic.

Tableau 1 : disposition d'ensemble des catégories sémiotiques et psycho-dynamiques

Ce tableau 1 de l'Annexe à cette arabesque, tableau encore vide, représente la disposition d'ensemble des catégories sémiotiques et psycho-dynamiques :

	3. Interprétant	2. Objet	1. Représentement
3. Tiercéité Interactions fantasmatiques Registre secondaire ; Genre signifiant			
2. Secondéité Inter. comportementales Registre primaire ; Genre matériel			
1. Priméité Interactions Affectives Registre originaire ; Genre émotionnel, affectif			

Schéma 2 : avant les premières inscriptions

Delion dynamise le tableau en un schéma pour retracer l'accès au Moi archaïque, en prenant comme point de bascule le moment des premières inscriptions. Le tout est articulé avec l'appareil métapsychologique issu de Freud, Bion, Klein, Winnicott, Lacan, Lebovici, Golse, et surtout Balat.

(Dans les deux tableaux qui suivent, les numéros surlignés désignent « l'ordre » dans lequel peut se déployer l'évolution du signe, ou en tout cas la présentation de sa logique, dans les commentaires cliniques que livre Delion de ces schémas.)

	Interprétant/interprète	Objet/museur	Représentement/scribe
Tiercéité Genre signifiant Représentations Interactions fantasmatiques	Argument (7'') <i>Bébé pleure comme cela donc il a faim</i>	Symbole (5) Pensée : <i>Tiens, bébé pleure</i>	Type (6) Parole : <i>Tiens, bébé pleure</i>
Secondéité Genre matériel Perceptions Interactions comportementales	Proposition (7') <i>Bébé pleure, je vais lui donner du lait</i>	Ligne de la fonction forclusive	
	Ligne des identification	Indice (3) Perception d'estomac vide de lait déclenchante neurologiquement	Trace/tessère (4) Signe de faim (recherche sein, réflexe succion ou phonatoire: <i>Quin!</i>)

²⁷⁵ Je rappelle au lecteur que ces schémas sont repris et commentés avec précision dans l'ouvrage de Delion lui-même, mais également dans le cours de mon séminaire tenu depuis 2008 dans le cadre du DU de pédopsychiatrie et de développement de l'enfant de l'Université de Paris V-Hôpital Necker, sous la direction de Bernard Golse.

Priméité Genre émotionnel Sensations Interactions affectives	Prédicat (7) <i>Bébé pleure : il pourrait avoir faim, sommeil, mal...</i>
Fonction α (incarquée par la fonction maternelle)	

Icône (1) Sensation d'estomac vide de lait « β »	Ton (2) Qualité de « faminité »
Élément β (incarné par le corps-psyché de bébé)	

Schéma 3 : après les premières inscriptions

	Interprétant repr. de mots/ Interprète	Objet repr. d'objet/ Museum	Représentement repr. de chose/ Scribe
Tiercéité Genre signifiant Représentations Interactions fantasmatiques	Argument (7'') <i>J'ai compris que quand j'ai faim, je dois téter le sein qui me procure du lait</i>	Symbole (5) <i>Le sein comme symbole de lait</i>	Type (6) <i>Tiens, bébé veut le sein → J'ai faim</i>
Secondéité Genre matériel Perceptions Interactions comportementales	Proposition (7')	Ligne de la fonction forclusive	
	<i>Ah ! voilà le sein !</i>	Indice (3) Indice de lait (« sein comme voie du lait »)	Trace devenant tessère (4) Signe du sein (ex. : le pouce)
Priméité Genre émotionnel Sensations Interactions affectives	Prédicat (7) <i>Je pourrais avoir le sein, le biberon, rien...</i>	Icône (1) Icône de l'objet-sein	Ton (2) (pictogramme) Qualité de la « seinité »
Fonction α (dont peu à peu s'empare le bébé)		Élément non plus β mais α	

Schéma 4 : de l'évolution de l'autisme infantile traité (avec Haag, Szondi, Schotte)

Et c'est à partir de cette matrice du langage qu'il développe une sémiotique des pathologies autistiques et psychotiques, avec les apports entre autres de G. Haag, Tustin, Szondi, J. Schotte, J. Oury et D. Roulot.

	Interprétant (repr. de mots)/ Individuation schizomorphe	Objet (repr. d'objet)/ Paroxysmal sexuel	Représentement (rp. chose)/Contact
Tiercéité Genre signifiant Représentations Interactions fantasmatiques Individuation schizomorphe	Argument <i>Moi pontifex oppositorum</i> But pulsionnel	Symbole	Type Légisigne Apparition du <i>non</i> Echolalie en adhésivité
Secondéité Genre matériel Perceptions Interactions comportementales Phase symbiotique Paroxysmal sexuel	Proposition	Ligne de la fonction forclusive	
		Indice Clivage horizontal (pousse paroxysmal) Clivage vertical Objet (sexuel)	<i>Tessère</i> Confirmation de l'investissement de la moitié inférieure du corps incluant l'anal et le sexuel <i>Trace</i> Jonction des 2 ½ du corps
Récupération 1° peau Priméité Genre émotionnel, Sensations Interactions affectives Autisme réussi Contact	Prédicat	Icône Recherche d'un appui dos Icône de l'objet-sein	Ton Recherche des sensations Recherche des sensations, tantrum au dérangement des stéréotypies Source pulsionnelle

Je signale que Delion, vers la fin de son ouvrage, offre un tableau clinique qui met en congruence les propositions de Geneviève Haag sur « l'évolution de l'autisme infantile traité²⁷⁶ » et la vision sémiotique qui peut sous-tendre une telle évolution.

²⁷⁶ G. Haag, « Grille de repérage clinique des étapes évolutives de l'autisme infantile traité » (en coll.), *La Psychiatrie de l'enfant*, XXXVIII, 2, 497-527.

L'inutile dans toute sa transcendance

Esquisse²⁷⁷

... *Entre les pins palpite, entre les tombes...*

À Bozo et son maître.

Le vague : ces arabesques ont beaucoup tourné autour du terme de Peirce, et de la lecture singulière qu'en donne Michel Balat. De façon métaphorique (trop, sans doute), elles ont ondulé autour de sa logique, de sa pratique, de l'institutionnalisation de lieux propices à son développement. D'un certain point de vue, c'est finalement cela que j'appellerais une praxis. Je sais que ces tournolements ne font pas une théorie de la praxis, à moins que de les prendre au sens étymologique de la chose : le défilé sous nos yeux de tout ce qui compose la praxis. Au moins, leurs entrelacements en désignent-ils, à force de tourner autour, le cœur. Première approche, fidèle somme toute à une négativité de méthode, quitte à en être trop modeste dans le projet, trop fragile dans le tracé. Peu importe, en un sens. Les arabesques s'estompent et se reprennent, se bouclent quand d'autres s'initient. Apap, Pochet, Fernand et Jean Oury, Delion, Balat ; les médiateurs et les êtres rénovés dans leur citoyenneté, Judith et Rénélia, Luigi et Ahmed, Francisco et Odette ; mais aussi Ali, et puis René. Autant de visages, de noms propres sus ou tus, qui demeurent. Qui ne se confondent ni ne s'annulent, et forment le peuple des praxis : peuple de rencontre et non de sang ni de terre, sujets de loi et de désir. Oui : peu importe, sinon cela. D'autres rencontres, espérons-le, avec des sujets d'ailleurs, de demain ou d'hier, aideront à prolonger ces arabesques toujours plus au cœur des praxis et de leurs discours.

Je voudrais à présent sortir du terrain des pratiques travaillées et analysées, et divaguer moi-même sur ce que peut être une expérience ordinaire, quotidienne, du vague. Y a-t-il des ambiances vagues, des lieux vagues, des moments vagues ? Y a-t-il, enfin, une façon de dire le vague ? Parler du temps et de l'espace, des formes que prend le vague, ce n'est pas le réifier, c'est parler de sa perception. C'est parler à hauteur de la simplicité et de la sensibilité qu'occasionne sa présence. Il ne s'agit plus tant d'une logique, que d'une esthétique du vague. Une esthétique qui nous prouve une chose : qu'elle ne « mène à rien²⁷⁸ ». Et que c'est pour cela qu'elle nous est absolument vitale.

Cette esthétique, où mieux la chercher et la repérer que dans un terrain vague ?

*

Espaces

L'idée de cette petite « esthétique du vague » m'est venue en plein été, dans un certain mélange de silence, de chaleur, de lourdeur et de parole. J'ai, pour quelque raison, promené Bozo, le chien de la famille tous les jours et à la même heure, parce que ce chien et son promeneur habituel, que je remplaçais, avaient leurs habitudes. Derrière la maison, entre les villas qui nous tournaient le dos et le boulevard, il y a un petit terrain plus ou moins à l'abandon, du goudron peu à peu recouvert de gravier et de poussière, comme ces parkings de coins de ville où peu de gens passent ; puis un espace vert qui jadis avait dû être semé et

²⁷⁷ Cette dernière arabesque s'est constituée lentement, comme les autres d'ailleurs, mais plus encore, et s'est charpentée autour d'un texte lu en clôture de la même journée à laquelle Michel Balat m'avait invité à prononcer la précédente arabesque. D'où sa variation sur le thème du vague.

²⁷⁸ Quel que soit le sens dans lequel on la prenne, l'expression est juste. C'est qu'à l'origine, *vague* signifie le vide latin : *vagum*. Cf. Michel Balat, *Psychanalyse, logique, éveil de coma. Le musement du scribe*, Paris, L'Harmattan, « Ouverture philosophique », 2000, p.235-238.

entretenu, mais qui n'est plus maintenant qu'une pelouse bâtarde, avec ces trouées de terre sèche et ces touffes de chiendent qu'on trouve souvent chez nous. Une rangée de pins parasols pas très hauts sépare le parking du pré, et de l'autre côté, un grillage tendu sans conviction, mais proprement tenu, bien qu'enlacé de buissons, protège un peu le terrain vague du bruit des voitures.

Un beau jour, en revenant d'une promenade, et alors que cela faisait plusieurs semaines que je laissais Bozo fouiner et tourner à son aise, je me suis rendu compte que dans ce pré, en plein milieu, se trouvait un poteau. Et que je m'en rendais compte seulement maintenant. Le lendemain, retournant au terrain vague je m'aperçus qu'il ne s'agissait pas d'un poteau, mais d'un pin. Quelque chose incertaine à mes yeux s'était soudain dressée là. Cela ne voulait pas dire qu'auparavant, l'arbre n'était pas là ; ni, même, qu'il n'était pas là *pour moi*, puisque je ne me le suis jamais pris en plein visage en laissant le chien déambuler. Il était là et il n'était pas là. Soudain attentif à ce détail, qui venait de jaillir à ma vision d'un coup, je devenais un peu comme le chien qui renifle une fois au sol, une autre fois dans le vent en plissant les yeux. Attentif à de pures qualités de présence, à du vert, à de la lumière et à ses états, à des pensées, des mélodies, à un regard croisé avec Bozo, à la tension de la laisse au fil de ses chasses étranges.

Mon chien suit des choses invisibles mais qui le guident selon des lois que je ne perçois pas ; ce terrain vague, par la présence de ce chien chasseur qui suit un raisonnement, un ordre de rationalités sensorielles (son abduction à lui), c'est un lieu vague, immédiatement. Mais pour moi, ce terrain tel qu'il est, n'est d'abord qu'un *lieu à l'abandon* : un abandon de mon intérêt et de celui de mes semblables, un abandon subi par le lieu. Ce n'est qu'ensuite, dès lors je sors du rapport social à cette friche, qui me le désigne comme inutile, que j'en fais un lieu qui peut être autre chose : un *lieu dédié à l'abandon*. Le terrain vague ne devient un lieu vague que dans un temps second par rapport au temps social. Dans le temps macrosocial, le lieu est initialement intégré selon la logique du général : « être un espace vert » ; dès lors qu'il a cessé de servir à cela, il n'avait pas d'autre choix que de ne plus servir à rien ; sa seule valeur reconnue n'étant plus entretenue, il ne pouvait plus que rien valoir du tout. Dégénérescence pure et simple, misère des rejetés.

Mais un terrain vague peut aussi gagner une nouvelle richesse, grâce à cette sortie de la généralité qui le rend à l'indétermination : c'est la pauvreté dans toute son ambivalence. D'un côté, il y a perte et détérioration des choses, des espaces, qui étaient entretenus au nom d'une norme ; une fois qu'on n'arrose plus cette herbe qui ne sent désormais que la pisse, alors effectivement le lieu perd de sa beauté, de sa richesse hautement sophistiquée. Mais d'un autre côté, on y gagne, en se débarrassant de la rigidité : la valeur d'usage est morte, vive sa nouvelle polyvalence. Car le terrain vague, c'est aussi l'arrière-pays de la pédagogie et de la psychothérapie institutionnelles des frères Oury, et c'est à lui qu'est consacré l'un des plus beaux textes du pédagogue²⁷⁹ : la zone, ces anciens faubourgs entre Paris et la banlieue des années 30, c'est la structuration sous-jacente d'un rapport au monde. Pour ceux qui y vivaient, cette simple frontière se ramifiait comme un univers, son étendue devenait à elle seule toile de fond et horizon. Elle perdait son incorporalité initiale de ligne de séparation. Apprendre à vivre au large dans une lamée, sur le fil d'un rasoir : les terrains vagues furent l'univers sacré de tous les Gavroches de Doisneau et de Willy Ronis, celui des cabanes en tôle et des courses en galoche, lieu de l'apprentissage de la vie dans les zones. Dans le terrain vague des enfants, le don des prédicats aux choses n'est plus imposé par la seule norme sociale, et les choses retrouvent l'ouverture polysémique qu'elles n'avaient plus. Mais elles ne le retrouvent que si l'on désire les questionner, les remettre en contact avec du sens et les interpréter, ou poétiquement, ou pratiquement.

C'est peut-être Chaplin qui, dans sa période muette, a tiré du terrain vague la poésie la plus troublante — et la plus lucide quant à l'ambivalence du terrain vague, qui distingue bien entre ses deux qualités.

Dans *Les Temps modernes* une flaque d'eau sale devant le taudis devient une piscine, et dans *La Ruée vers l'or* une chaussure sert de repas. Mais ces choses ont beau prendre une nouvelle signification grâce à l'usage qu'en fait le vagabond, elles demeurent encore sous la dépendance de la pratique initiale, riche, dont elles ne sont que le substitut. La flaque d'eau n'est qu'une piscine dégénérée, profonde d'à peine quelques

²⁷⁹ « La mort du terrain vague », reproduit in Fernand Oury et Jacques Pain, *Chroniques de l'école-caserne*, Paris, Maspero, « Textes à l'appui », 1972, p.272-273. Cf. la fin de la deuxième arabesque.

centimètres où Charlot qui pique une tête se prend un gadin. La chaussure n'est qu'un ersatz de nourriture et Big Jim ne tarde pas à halluciner, à voir Charlot en poule et à vouloir le passer à la casserole. L'objet de cette poésie amère, c'est la production de la « dégénérescence » proprement civilisée : l'être rejeté de la société qui l'a engendré n'en reste pas moins aliéné à sa culture, à cet univers aux marges duquel il ne peut valoir que moins, ou mal, ou rien du tout.

Mais le terrain vague de Charlot, c'est aussi autre chose : cela devient aussi un lieu vague, dès lors que les humains les plus nus peuvent recréer de la vie, et arrivent à ne plus être seulement les caricatures humiliées de ceux qui les dominent. Cette transformation, on la décèle dans ce que deviennent les objets de leur quotidien. Les objets vagues ne se contentent pas de n'être que des dégénérescences comme la flaque d'eau ou la godasse : ils s'ouvrent à une nouvelle existence, qui n'appartient qu'à eux, et qui foment une vie neuve. Dans *Le Kid*, une vieille cafetière cabossée devient un biberon pour l'enfant, et, suspendue au-dessus de lui par une corde, c'est une mamelle vers laquelle il lève son petit museau pour en têter l'embout. Cette cafetière est à la fois quelque chose *et* autre chose : une pauvre vieille carcasse, et une mère nourricière. Elle ne cesse jamais d'être l'une et l'autre choses. C'est pour cela que nous sourions, mais d'un rire tendre — c'est cela, aussi, l'humour (pas seulement le comique). Sourire est la seule façon de réagir adéquatement face à l'ambivalence de l'objet qui se donne à notre perception en une seule fois, mais dans une pluralité de significations, parmi lesquelles on ne peut immédiatement choisir. Face à un tel objet qu'il nous faut interpréter avec justesse, on peut énumérer ses significations, mais on perd alors tout ce qui fait son ambiguïté ; on peut privilégier son ambiguïté, mais c'est alors au prix de ne plus pouvoir exprimer clairement cette simultanéité : seul le sourire touche sans trancher, et permet d'exprimer fidèlement le fait que nous reconnaissons cet objet pour ce qu'il est. Sourire est du côté du pathique, un pathique dans lequel passe du langage, humblement, mais assurément. C'est pour cela peut-être qu'un sourire sur le visage d'un bébé, d'un enfant qui ne parle pas encore, alors qu'il était en train de pleurer deux secondes auparavant, fait l'effet d'une trouée de soleil entre deux nuages sur un paysage d'hiver, même si cette trouée n'apparaît qu'un instant pour être à nouveau chassée par la course des nuages : une indéniable clarté portant avec elle une chaleur qui nous enveloppe nous aussi dans ce paysage, se pose sur nos épaules et dans notre dos, et nous a fait quitter le frisson du froid. Un objet d'arrière-plan, en quelque sorte, qui face à un enfant vient aussi rassurer l'enfant qui demeure en nous-mêmes.

Le terrain vague, quand il devient un lieu vague, est un espace où réinvestir les choses, selon d'autres logiques que celle de laquelle on a été rejeté, ou qui s'est dépréciée elle-même à force de figement, d'appauvrissement. Un chien peut faire cela ; les pauvres n'ont pas le choix ; un artiste prend cette absence de choix et en fait l'affirmation d'une création poétique. Il délire, de cette part de délire dont Freud dit qu'elle est la part créatrice, récréatrice, de toute psychose, et dont Danièle Roulot ne cesse de rappeler qu'elle est l'une des parties définitives d'une existence digne de ce nom.

*

Moments

Il n'y a pas que les lieux qui soient vagues. Il y a aussi des moments où ce qui adviendra sujet, ou pas, habite l'ambivalence. Ces moments vagues, entre chien et loup, ont leur lumière : le crépuscule, qu'il soit d'aube ou de début de nuit. Ce *Crépuscule* où les contrastes s'estompent au point que l'arlequine d'Apollinaire, sans nulle magie, par le seul regard qui s'embrume, se mire nue parmi le frôlement des ombres des morts.

Il peut s'agir, autrement, des instants bouillonnants, volcaniques et catastrophiques où une époque, une vie basculent. Quant à ces « zones » de l'existence intime ou collective où *tout* peut advenir ou s'effondrer, je pense à la Catalogne des années 1930 de Tosquelles, l'autre fondateur de la psychothérapie institutionnelle et alors colonel dans l'armée républicaine, dirigeant ses services psychiatriques ; lui dont la thèse de médecine concentra plus tard en son titre tout le délire d'un siècle et d'un animal humains : *Le vécu de fin du monde dans la folie*. Lui qui, jusque dans les camps de réfugiés en France, avait organisé un

secteur de psychiatrie, qui parfois servait à faire s'évader des républicains fuyant la guerre civile. Cette guerre civile, enfin, où dans l'écho structurel que cette rage fratricide pouvait faire aux psychés dévastées, Tosquelles dit avoir vu des psychoses disparaître : quand même la folie peut échapper à la détermination totale et annihilatrice du général, tandis que tombait la nuit sur l'Europe...

Mais le crépuscule, c'est aussi l'aube dans laquelle Paul Valéry aima à se poser chaque jour de sa vie. Là, quelques heures, il laissait advenir la pensée véritable, celle qui, au zénith de son affirmation sous forme de livres, ne renia jamais qu'elle était née du vague, dans les fameux *Cahiers* et leurs matins.

Rien ne me touche plus que le matin de l'été.

Cette paix du bleu frais peinte sur or, or et nuit, or sur nuit. Cette pudeur que le soleil commence à tirer du repos. Il y a un instant où l'on dirait que la nuit se fait voir à la lumière, comme l'esprit au réveil fait voir la naissance, l'inexistence, et les rêves, à la première lucidité. Nudité de la nuit pas encore bien habillée. La substance du ciel est d'une tendresse étrange. On sent jusqu'à l'intime cette fraîcheur divine, qui sera chaleur tout à l'heure.

(...) Avant toutes choses. Invocation muette à ce qui va être, à ce qui peut être²⁸⁰.

...Il y a des jours « à idées ».

Ces jours-là, les idées tout à coup naissent des moindres occasions, c'est-à-dire de RIEN.

Rien ne les précède, présage, exige...

(...) Le lieu vague, errant, mobile, libre des regards, maintes fois plus rapide et plus sensible que le corps, et que la tête même²⁸¹.

Je mets là ce livre ; je regarde mes objets familiers, je me caresse le menton ; je feuillette ce cahier. — Et tout ceci se passe sans empêchements, comme librement — comme si c'étaient des événements séparés, indépendants, séparés par du vide, et comme sans action les uns sur les autres. Et le livre qui repose là, et la main qui est ici, n'ont pas de liaisons entre eux ; ni le bouton de la porte qui brille — avec les autres choses. — Mais je puis tout à coup voir tout autrement (...) ²⁸².

On est alors ce que l'on est : un fait local, et l'on se peut voir soi-même (ou représenter) comme un chien regarde un livre²⁸³.

Ou comme un homme en été fixe un pin parasol.

*

Demeure

Nous voici dans la vie quotidienne. Enthousiasmes, monotonie, stéréotypies, lassitude : épaisseur humorale, atmosphère lourde ou diaphane, rencontres ratées. Nous sommes comme des taupes, à la vision faible, aux oreilles assourdies. Chacun creuse son chemin, poussé par des forces obscures, dans un contexte massif dont l'infini n'est qu'une erreur de perspective. Horizon borné par des corps, par des choses et par le niveau limité de notre existence. Nous n'irons pas plus loin que là où nous en sommes.

(...) C'est une *passion éthique* qui nous fait demeurer dans cet espace : l'espace d'accueil d'un lointain, d'un impossible. Cet accueil de l'inapparent, du non encore dit, met en question notre assise, notre confort. Sorte de Mimesis qui s'effiloche, se ramifie dans des zones précaires ; échafaudages fragiles, belvédères en carton, qui jalonnent des sentiers, des clairières : lieux insolites faits de virgules et de contrepoints. Ces lieux sont à déchiffrer dans leur propre déchirure.

²⁸⁰ « Poésie brute », « Matin » (p.351sq.). L'ensemble de ces citations a été volontairement réordonné — « Le bon maître me le pardonne », eût dit, depuis l'autre cimetière sétois bordant l'étang de Thau, Georges Brassens. Elles sont extraites de *Mélanges*, paru en 1941 et cité selon l'édition Pléiade : Paul Valéry, *Œuvres complètes*, t. 1, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade. « Matin » peut se lire dans son bel ordonnancement aux p.351sq.

²⁸¹ Paul Valéry, « Regard », in *Mélanges*, *op. cit.*, p.311, 313.

²⁸² Paul Valéry, « Le vide et le plein », in *Mélanges*, *op. cit.*, p.300.

²⁸³ Paul Valéry, « Avec soi seul, I », in *Mélanges*, *op. cit.*, p.332.

(...) Préserver cette lueur salvatrice de la précarité (...) le respect des choses précaires : des gestes, des regards, des façons d'être, la marque des pas, le grincement d'une porte, des feuilles qui volent, la pluie, le soleil : l'inutile dans toute sa transcendance.

(...) C'est à partir de ça qu'un monde peut se construire qui ne soit pas cimetière²⁸⁴.

Ces lieux et ces moments ne mènent à rien. C'est de ce rien-là qu'alors peut naître ce qui, de vrai mais de non programmé, émergera. Ce rien fonde l'éthique dans sa singularité et dans son irréductibilité à une rationalité comptable, stratégique ou scientifique. Dans ce rien continue d'affleurer l'irrécupérable et l'indispensable, avec toujours au cœur, des choses comme des êtres, la négativité — tant, d'elle, dépendent le sens, l'éthique et la pertinence de toute praxis.

Rue Renouvin, été 2008-été 2009.

²⁸⁴ Jean Oury, « La Psychose, l'institution et la mort » (*Matière et Pulsion de mort*, Colloque de Milan, 1974, publié à Paris, 10/18, 1975), in *Onze heures du soir à La Borde*, Paris, Galilée, « Débats », 1980, p.52-53.